



**PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR  
DE LA FORÊT PRIVÉE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA**

**I - Document de connaissance**

**Réalisé par**

**le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent**

**Pour**

**l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent**

**Janvier 1998**





## **REMERCIEMENTS**

La confection du plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) du territoire de la Municipalité régionale de comté de la Matapédia est née de la volonté des intervenants du milieu de travailler en partenariat, afin de mettre en commun les différentes expertises nécessaires à la mise en place des outils de planification et de gestion qui favoriseront un développement durable de l'ensemble des ressources naturelles de la région de la Matapédia.

Le PPMV du territoire de la MRC de la Matapédia est le fruit d'une étroite collaboration entre les partenaires composant l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et les principaux intervenants régionaux. Il nous est difficile d'énumérer tous ceux ayant participé à la réalisation du document; toutefois, nous aimerions souligner la contribution importante des personnes et des organismes suivants :

- le personnel de la Municipalité régionale de comté de la Matapédia, entre autres :

Jean-Pierre Morneau, secrétaire-trésorier  
Bertin Denis, aménagiste  
Bruno Chabot, ing.f.

- les membres du comité consultatif de la Municipalité régionale de comté de la Matapédia :

Michel Langis, tech. for. - Ministère des Ressources naturelles du Québec  
Marc-André Lechasseur, ing.f. - SER de la Métiis inc.  
Gilles Michaud, directeur général - SER de la Vallée inc.  
Mario Dionne, ing.f. - SER de la Vallée inc.  
Gilles Trépanier, tech. for. - SER de la Vallée inc.  
Gilbert Otis, producteur agricole - Saint-Noël  
Jean-Guy Rioux, propriétaire forestier - Saint-Léon-le-Grand  
Jean-Paul Robichaud, propriétaire forestier - Amqui  
Richard Firth - CGRMP  
Daniel Fournier, ing.f. - Le Groupe Cédrico inc.  
Michel Pelletier - Cordel, Municipalité de Sainte-Florence

- le personnel du ministère des Ressources naturelles du Québec - Région Bas-Saint-Laurent, entre autres :

Pierre Drolet, ing.f.  
Alain Viau, ing.f.  
Denis Théberge, tech. for.

- le personnel du Service canadien des forêts - Rimouski, entre autres :

Jean-Guy Gagnon, administrateur régional  
Jacques Robert, ing.f.

- le personnel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, entre autres :

Jean Gagnon, agronome

- le personnel du Groupe SYGIF inc. (Système de gestion des informations forestières), entre autres :

Gervais Proulx, chargé de projet et analyste  
Yves Lévesque, chargé de la numérisation  
Jean-François Martin, analyste-programmeur  
Sylvie Roy, programmeuse

- le personnel du Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, entre autres :

Jean Tremblay, directeur général  
Gisèle Marquis, directrice adjointe  
Martine Lepage, secrétaire  
Johanne Couture, secrétaire

L'équipe de rédaction du PPMV

Robert Savoie, ing.f.  
André Verret, ing.f.  
Stéphane Tremblay, biologiste

# **TABLE DES MATIÈRES**

	Page
<b>CADRE CONTEXTUEL</b> .....	1
<b>ÉNONCÉS DE PRINCIPE, VALEURS ET BUTS DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR</b> .....	7
<b>CHAPITRE 1 – DESCRIPTION DU TERRITOIRE</b> .....	11
1.1 HISTORIQUE .....	11
1.1.1 Colonisation du territoire .....	11
1.2 TERRITOIRE.....	13
1.2.1 Situation géographique .....	13
1.2.2 Répartition des types de terrains .....	13
1.2.3 Modes de tenures et de gestion .....	19
1.3 CONTEXTE BIOPHYSIQUE.....	23
1.3.1 Régions et districts écologiques.....	24
1.3.2 Climat.....	29
1.3.3 Géologie, relief et dépôts de surface.....	30
1.4 ÉLÉMENTS LIMITATIFS À L’UTILISATION DES RESSOURCES.....	33
1.4.1 Ressource agricole .....	33
1.4.2 Ressource forestière .....	34
1.4.3 Ressource faunique .....	34
1.5 CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE .....	36
1.6 INDUSTRIE FORESTIÈRE .....	44
1.6.1 Entreprises forestières de transformation.....	44
1.6.2 Principaux indicateurs économiques.....	48
1.7 INDUSTRIE ACÉRICOLE.....	51
1.8 INDUSTRIE AGRICOLE .....	51
<b>CHAPITRE 2 – BASSINS VERSANTS ET RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE</b> .....	53
2.1 ACTIVITÉS ANTÉRIEURES .....	53
2.2 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX BASSINS .....	58
2.2.1 Bassin de la rivière Matapédia.....	62

2.3	QUALITÉ DE L'EAU, CONSTAT GÉNÉRAL.....	62
2.4	SOURCES D'EAU POTABLE .....	63
2.5	PROBLÉMATIQUE HYDRIQUE.....	64
2.6	POTENTIEL DE CONTAMINATION DES LACS ET DES RIVIÈRES PAR LA MOULE ZÉBRÉE .....	65
<b>CHAPITRE 3 – MILIEUX SENSIBLES AUX ACTIVITÉS FORESTIÈRES.....</b>		<b>67</b>
3.1	PROTECTION DES SOLS .....	67
3.1.1	Sols minces et sols organiques .....	67
3.1.2	Sites sur pente forte.....	69
3.1.3	Sols humides et secs.....	69
3.1.4	Sensibilité des sols aux activités forestières.....	70
3.2	PROTECTION DES MILIEUX RIVERAINS ET DES COURS D'EAU .....	75
3.3	PROTECTION DES MILIEUX FORESTIERS PARTICULIERS.....	75
3.3.1	Aulnaies et terrains dénudés et semi-dénudés secs ou humides .....	76
3.3.2	Îles et îlots .....	77
3.3.3	Espèces végétales susceptibles d'être menacées ou vulnérables .....	77
3.3.4	Peuplements forestiers particuliers .....	77
3.4	PROTECTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES FAUNIQUES.....	79
3.4.1	Milieux avec la présence d'une espèce animale susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable .....	79
3.4.2	Milieux avec la présence d'une espèce considérée d'intérêt particulier pour la région .....	79
3.5	SECTEURS D'INTÉRÊT PARTICULIER.....	80
3.5.1	Corridors panoramiques, zones de villégiature et sites d'intérêt particulier .....	81
3.5.2	Sources d'alimentation en eau potable.....	81
3.5.3	Sites de recherche en milieu forestier .....	81
3.5.4	Sites archéologiques.....	82
3.5.5	Friches agricoles et forestières .....	82
3.6	BILAN GÉNÉRAL.....	87
<b>CHAPITRE 4 – RESSOURCE LIGNEUSE.....</b>		<b>89</b>
4.1	ACTIVITÉS ANTÉRIEURES .....	89
4.1.1	Production de matière ligneuse .....	89

4.1.2	Programme d'aménagement forestier .....	94
4.1.3	Production acéricole.....	95
4.1.4	Voirie forestière et extraction de matériaux granulaires.....	96
4.1.5	Protection contre les insectes et les maladies .....	96
4.1.6	Protection de l'encadrement visuel.....	96
4.1.7	Surveillance du territoire contre les feux de forêt.....	97
4.1.8	Protection des milieux sensibles .....	98
4.1.9	Recherche et transfert de connaissance.....	98
4.2	COUVERT FORESTIER.....	98
4.2.1	Productivité du territoire.....	98
4.2.2	Répartition des superficies.....	100
4.2.3	Répartition par type de peuplement et par groupement d'essences.....	103
4.2.4	Analyse de la densité et de l'âge des peuplements .....	103
4.2.5	Répartition par classe d'âge et type de peuplement.....	108
4.2.6	Régénération après une coupe totale.....	114
4.2.7	Répartition des volumes.....	115
4.2.8	Qualité des tiges.....	119
4.3	ÉRABLIÈRES À POTENTIEL ACÉRICOLE .....	121
4.3.1	Productivité.....	122
4.4	VULNÉRABILITÉ DES PEUPELEMENTS AUX INSECTES ET AUX MALADIES CRYPTOGAMIQUES.....	123
4.5	DÉPÔTS ET VOIRIE FORESTIÈRE.....	127
4.6	RÉSULTATS COMPARATIFS DES INVENTAIRES 1981 ET 1994.....	131
4.7	FORÊT PRIVÉE .....	135
4.8	LOTS INTRAMUNICIPAUX .....	137
4.8.1	Description des tenures.....	137
4.8.2	Historique d'aménagement .....	138
4.8.3	Portrait forestier des lots publics intramunicipaux .....	139
4.9	CONSTAT GÉNÉRAL POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'EXPLOITATION DE LA RESSOURCE LIGNEUSE.....	144
4.9.1	Contraintes liées à la production de la matière ligneuse.....	145
	<b>CHAPITRE 5 – RESSOURCE FAUNIQUE.....</b>	<b>147</b>
5.1	ACTIVITÉS ANTÉRIEURES .....	147
5.1.1	Activités de chasse, de pêche et de piégeage.....	147
5.1.2	Modèles de gestion faunique.....	161

5.2	CARACTÉRISTIQUES FORESTIÈRES DES HABITATS .....	162
5.2.1	Caractéristiques en fonction du stade de développement et de la composition du couvert forestier.....	164
5.2.2	Caractéristiques de la superficie des peuplements et de leur répartition spatiale.....	166
5.3	PRINCIPALES ESPÈCES FAUNIQUES ET LEUR HABITAT .....	171
5.3.1	Faune terrestre .....	172
5.3.2	Faune aquatique.....	176
5.3.3	Faune aviaire .....	179
5.4	ESPÈCES FAUNIQUES SUSCEPTIBLES D’ÊTRE DÉSIGNÉES MENACÉES OU VULNÉRABLES .....	180
5.5	CONSTAT GÉNÉRAL DU POTENTIEL FAUNIQUE.....	180
5.6	ACTIVITÉS À CARACTÈRE FAUNIQUE.....	181
5.6.1	Activités potentielles de chasse, de pêche et de piégeage.....	181
5.6.2	Travaux d’aménagement faunique .....	182
5.6.3	Observation du milieu naturel .....	182
5.7	CONTRAINTES LIÉES À L’AMÉNAGEMENT ET À L’EXPLOITATION DE LA FAUNE .....	182
	<b>CHAPITRE 6 – RESSOURCE RÉCRÉOTOURISTIQUE ET RÉCRÉATIVE .....</b>	<b>185</b>
6.1	ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ANTÉRIEURES .....	185
6.2	DESCRIPTION DES INFRASTRUCTURES RÉCRÉOTOURISTIQUES .....	185
6.3	FRÉQUENTATION DU TERRITOIRE .....	186
6.3.1	Grande région du Bas-Saint-Laurent.....	186
6.3.2	MRC de la Matapédia .....	189
6.3.3	Profil touristique de la vallée de la Matapédia.....	189
6.4	ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE .....	190
6.5	UNITÉS DE PAYSAGE D’INTÉRÊT PARTICULIER.....	191
6.6	POTENTIEL RÉCRÉATIF .....	199
6.7	CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT RÉCRÉATIF .....	200

<b>CHAPITRE 7 – INTERVENANTS DU MILIEU FORESTIER</b> .....	203
7.1 PRINCIPAUX INTERVENANTS ET LEUR RÔLE .....	203
7.1.1 Producteurs agroforestiers .....	204
7.1.2 Intervenants municipaux .....	205
7.1.3 Intervenants régionaux .....	206
7.1.4 Intervenants gouvernementaux .....	206
7.1.5 Intervenants agroforestiers .....	207
7.1.6 Intervenants fauniques et groupes environnementaux .....	207
7.1.7 Utilisateurs des ressources fauniques, hydriques et récréatives.....	208
<b>CHAPITRE 8 – RECOMMANDATIONS SUR L’ÉTAT DES CONNAISSANCES</b> .....	211
8.1 MILIEUX SENSIBLES .....	211
8.2 RESSOURCE LIGNEUSE.....	212
8.2.1 Acquisition d’informations spécifiques .....	212
8.3 RESSOURCE FAUNIQUE.....	214
8.3.1 Approfondissement des connaissances actuelles .....	214
8.4 RESSOURCE HYDRIQUE .....	215
8.5 RESSOURCE RÉCRÉATIVE .....	216
<b>ANNEXE 1</b> Lexique et abréviations .....	217
<b>ANNEXE 2</b> Liste des essences commerciales et groupements d’essences.....	227
<b>ANNEXE 3</b> Écosystèmes et peuplements particuliers .....	243
<b>ANNEXE 4</b> Informations forestières relatives aux municipalités .....	247
<b>ANNEXE 5</b> Répartition des volumes par territoire d’unité d’aménagement de forêt privée .....	257
<b>ANNEXE 6</b> Contenance et contenu des terrains publics sous gestion privée.....	261
<b>ANNEXE 7</b> Noms scientifiques de la faune vertébrée .....	265
<b>ANNEXE 8</b> Répertoire des fichiers descriptifs et cartographiques .....	269
<b>ANNEXE 9</b> Bibliographie : ouvrages cités et consultés .....	273



## **LISTE DES TABLEAUX**

	Page
Tableau 1.1	Dates d'érection des paroisses du territoire..... 12
Tableau 1.2	Répartition des types de terrains..... 14
Tableau 1.3	Représentation des modes de tenures et de gestion..... 20
Tableau 1.4	Répartition des superficies par type de gestion et municipalité ..... 23
Tableau 1.5	Caractéristiques bioclimatiques des régions écologiques..... 24
Tableau 1.6	Districts écologiques : appellations et données topographiques ..... 28
Tableau 1.7	Principales données météorologiques moyennes en provenance des stations situées sur le territoire (1941-1979)..... 29
Tableau 1.8	Liste des municipalités et évolution de la population..... 41
Tableau 1.9	Évolution par groupe d'âges de 1971 à 1991 ..... 42
Tableau 1.10	Principaux indicateurs économiques ..... 43
Tableau 1.11	Importance du secteur agroforestier ..... 44
Tableau 1.12	Principaux utilisateurs par type de produit..... 46
Tableau 1.13	Liste des entreprises de première transformation ..... 47
Tableau 1.14	Liste des usines de deuxième transformation ..... 48
Tableau 1.15	Volumes consommés par l'industrie du bois de la région du Bas-Saint-Laurent en provenance du secteur privé ..... 49
Tableau 1.16	Expéditions annuelles des scieries, ateliers de rabotage et usines de bardeaux du Québec..... 49
Tableau 1.17	Prix annuel moyen des produits des usines de pâtes et papiers au Québec..... 49
Tableau 1.18	Indice des prix de certains produits forestiers et groupes de produits forestiers ..... 50
Tableau 1.19	Nombre de producteurs et valeurs de production par type de production..... 52

Tableau 2.1	Répartition des superficies déboisées par municipalité .....	57
Tableau 2.2	Utilisation du territoire sous gestion privée pour les bassins des rivières Matapédia, Blanche et Mitis.....	61
Tableau 2.3	Bassin de la rivière Matapédia (décembre 1994) État de situation de l'assainissement urbain .....	63
Tableau 3.1	Répartition des sols minces par catégorie selon leur niveau de contrainte aux activités forestières.....	68
Tableau 3.2	Répartition des superficies par classe de pente.....	69
Tableau 3.3	Répartition des superficies par classe de régime hydrique .....	70
Tableau 3.4	Grille interprétative montrant la sensibilité des sites aux opérations forestières .....	72
Tableau 3.5	Répartition des superficies pour les sites improductifs en territoire sous gestion privée.....	76
Tableau 3.6	Répartition des types de terrains selon leur potentiel agricole .....	82
Tableau 3.7	Synthèse des superficies visées par une protection aux activités forestières .....	87
Tableau 4.1	Volumes de bois achetés (pâte) et transformés (sciage) dans la MRC de la Matapédia de 1993 à 1996 .....	91
Tableau 4.2	Volumes de bois achetés par groupe d'essences dans la MRC de la Matapédia en 1996-1997 .....	92
Tableau 4.3	Évolution du prix moyen aux usines par groupe d'essences et type de produit .....	93
Tableau 4.4	Nombre de propriétaires adhérents et superficies totales inscrites à un programme d'aménagement en 1995.....	94
Tableau 4.5	Sommaire des travaux réalisés par les OGC en 1995 .....	95
Tableau 4.6	Répartition des coupes totales des 30 dernières années par classe de superficie .....	97
Tableau 4.7	Superficies des types écologiques pour les tenures sous gestion	

	privée .....	100
Tableau 4.8	Répartition des superficies par classe d'âge pour les tenures sous gestion privée.....	102
Tableau 4.9	Répartition des strates forestières par type de peuplement et par groupement d'essences .....	104
Tableau 4.10	Répartition des superficies forestières par classe de densité et par classe d'âge.....	107
Tableau 4.11	Répartition des superficies par classe d'âge et type de peuplement.....	109
Tableau 4.12	Régénération des superficies issues de coupes totales .....	114
Tableau 4.13	Volume marchand brut .....	117
Tableau 4.14	Répartition du volume marchand par groupe d'essences et type de peuplement.....	118
Tableau 4.15	Répartition du volume feuillu par classe de qualité .....	120
Tableau 4.16	Répartition des bois en fonction des types de produits récoltés pour l'année 1995 en % .....	120
Tableau 4.17	Caractéristiques des érablières exploitables .....	121
Tableau 4.18	Superficie des érablières (ER) ayant un potentiel acéricole.....	122
Tableau 4.19	Distribution des strates forestières selon leur vulnérabilité face à la TBE.....	124
Tableau 4.20	Répartition des dépôts pouvant présenter un potentiel d'extraction de matériaux granulaires pour la construction de voirie forestière .....	127
Tableau 4.21	Répartition des terrains forestiers productifs par type de peuplement .....	132
Tableau 4.22	Répartition des terrains forestiers productifs par classe d'âge .....	132
Tableau 4.23	Superficie et volume marchand par type de peuplement (inventaire 1981).....	133
Tableau 4.24	Comparatif entre les inventaires 1981 et 1994 .....	134
Tableau 4.25	Répartition de la contenance par type de gestion et classe d'âge .....	135

Tableau 4.26	Répartition de la forêt privée par type de couvert .....	136
Tableau 4.27	Répartition de la contenance et du contenu par type de couvert .....	139
Tableau 4.28	Répartition de la contenance par classe d'âge .....	140
Tableau 4.29	Répartition des plantations par classe d'âge .....	141
Tableau 4.30	Répartition du volume marchand par classe d'âge sur les lots publics intramunicipaux .....	142
Tableau 4.31	Répartition du volume marchand par classe d'âge en gestion privée (lots intramunicipaux exclus).....	143
Tableau 5.1	Statistiques de récolte enregistrée pour la chasse à l'orignal, au cerf de Virginie et à l'ours noir sur le territoire sous gestion privée .....	151
Tableau 5.2	Causes de mortalité du cerf de Virginie en territoire sous gestion privée au cours des six dernières années .....	153
Tableau 5.3	Exploitation de l'ours noir en territoire sous gestion privée de 1991 à 1996.....	154
Tableau 5.4	Statistiques de récolte déclarée au MEF des principales espèces piégées sur le territoire (territoires privés et terres publiques limitrophes).....	156
Tableau 5.5	Principaux stades de développement et leur composition forestière sur le territoire sous gestion privée.....	165
Tableau 5.6	Répartition des peuplements par classe de superficie sur le territoire sous gestion privée.....	171
Tableau 6.1	Nombre de touristes recensés par l'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent à Rivière-du-Loup pour la période de 1993 à 1996.....	187
Tableau 6.2	Nombre de touristes recensés par l'Association touristique régionale de la Gaspésie à Sainte-Flavie pour la période de 1993 à 1996 .....	188
Tableau 6.3	Unités de paysage des corridors routiers panoramiques.....	193
Tableau 6.4	Secteurs d'intérêt localisés en dehors des corridors panoramiques.....	195
Tableau 7.1	Principaux intervenants en forêt privée .....	209

## **LISTE DES CARTES**

	Page
Carte 1	Localisation du territoire ..... 15
Carte 2	Réseau routier ..... 17
Carte 3	Localisation des types de tenures ..... 21
Carte 4	Régions écologiques ..... 25
Carte 5	Topographie du territoire ..... 31
Carte 6	Municipalités ..... 39
Carte 7	Localisation des superficies déboisées et des plantations ..... 55
Carte 8	Localisation des principaux bassins hydrographiques..... 59
Carte 9	Localisation des sites sensibles aux activités forestières..... 73
Carte 10	Localisation des friches agricoles et forestières ..... 85
Carte 11	Types de peuplements..... 105
Carte 12	Stades de développement..... 111
Carte 13	Sensibilité à la tordeuse des bourgeons de l'épinette ..... 125
Carte 14	Sites potentiels d'extraction de matériaux et gravières ..... 129
Carte 15	Limite provinciale des zones d'exploitation faunique..... 149
Carte 16	Localisation des peuplements par classe de superficie..... 169
Carte 17	Encadrement visuel des secteurs d'intérêt..... 197



## **LISTE DES FIGURES**

	Page
Figure 1	Répartition des superficies par classe d'âge et type de peuplement..... 113
Figure 2	Répartition des superficies par classe d'âge pour les peuplements mélangés ..... 113
Figure 3	Répartition des volumes par type de peuplement ..... 119
Figure 4	Tendance moyenne de la récolte d'animaux à fourrure en nombre de peaux offertes sur le marché par espèce ..... 157
Figure 5	Tendance annuelle de la récolte d'animaux à fourrure en nombre de peaux offertes sur le marché ..... 158
Figure 6	Valeur totale des peaux par année ..... 159
Figure 7	Répartition des superficies par type de peuplement et selon leur stade de développement..... 166
Figure 8	Répartition des peuplements par classe de superficie ..... 171
Figure 9	Variations annuelles de la fréquentation des touristes à l'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent..... 187
Figure 10	Variations annuelles de la fréquentation des touristes à l'Association touristique régionale de la Gaspésie ..... 189



## **CADRE CONTEXTUEL**

### *Sommet sur la forêt privée*

Au printemps 1995, lors des consultations régionales préalables au Sommet sur la forêt privée, les intervenants de la région du Bas-Saint-Laurent ont identifié, entre autres comme priorité, d'élaborer des outils de planification et de gestion favorisant une utilisation judicieuse des ressources du milieu forestier privé, et ce, en concertation avec les propriétaires, les producteurs, les décideurs régionaux et les principaux utilisateurs des diverses ressources.

De plus, les intervenants régionaux ont déterminé quatre grands principes qui devront guider la conception des différents outils de gestion et de planification, soit :

1. le développement durable des ressources;
2. le développement des collectivités rurales;
3. la conciliation des intérêts collectifs et individuels;
4. la reconnaissance de l'importance de la forêt privée.

Le consensus intervenu entre l'ensemble des intervenants régionaux et provinciaux lors du Sommet sur la forêt privée (mai 1995) a confirmé l'importance que chaque région du Québec se dote d'un plan de protection et de mise en valeur des ressources de la forêt privée (PPMV).

Comme précisé à l'intérieur du cahier des décisions du Sommet :

« les partenaires réaliseront, sur une base territoriale à définir, des plans de protection et de mise en valeur de la forêt privée. Ces plans indiqueront le niveau de financement des activités de mise en valeur et les modalités pour l'allocation et le versement des sommes disponibles. Ces plans fixeront des objectifs quantifiables de production des ressources forestières et définiront les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Ces plans devront respecter la capacité de payer de chacun [...]. Les plans devront respecter les schémas d'aménagement que réalisent les MRC. »<sup>1</sup>.

De plus, lors du Sommet sur la forêt privée :

« les participants ont convenu de créer des organismes de concertation, soit des agences de mise en valeur de la forêt privée dont le territoire de référence est une MRC ou un groupe de MRC situées à l'intérieur d'une même région administrative et dont le noyau est constitué des partenaires du Sommet, soit : le

---

<sup>1</sup> Ministère des Ressources naturelles du Québec. 1995. Synthèse des travaux et décisions. Sommet sur la forêt privée. P. 39 à 43.

monde municipal, l'industrie forestière, les propriétaires de lots boisés regroupés par le biais de leur association et le gouvernement du Québec. D'autres membres peuvent s'ajouter après la création des agences, selon la volonté des partenaires initiaux et selon des modalités qu'ils auront définies. »<sup>1</sup>

Les agences de mise en valeur de la forêt privée ont, entre autres, comme mandat :

« d'assurer la concertation sur l'application du nouveau régime de protection et de mise en valeur de la forêt privée;

« de définir les balises du plan de protection et de mise en valeur de l'ensemble des ressources de la forêt privée, tant en ce qui concerne les objectifs que les moyens concrets de sa mise en oeuvre;

« de confier les mandats requis, de préférence à des organismes existants et déjà implantés dans le secteur de la forêt privée; pour chaque mandat, l'agence établit la durée, les résultats à atteindre et la rémunération, le tout inclus dans un cahier de charges à respecter. »<sup>2</sup>

De plus, il fut convenu que les syndicats et offices de producteurs de bois pourraient se voir confier le mandat :

« d'agir au nom de l'Agence comme agents de production et de suivi des plans de protection et de mise en valeur de la forêt privée à condition qu'ils se retirent du champ de réalisation des travaux d'aménagement et de l'aide technique. »<sup>3</sup>

### ***Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent*** (Règlement intérieur de l'Agence, 1996)

#### Objet

L'Agence est une personne morale à but non lucratif qui a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un PPMV;
- le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

---

<sup>1</sup> Ministère des Ressources naturelles du Québec. 1995. Synthèse des travaux et décisions. Sommet sur la forêt privée. P. 39 à 43.

<sup>2</sup> *Ibid.* P. 39 à 43.

<sup>3</sup> *Ibid.* P. 39 à 43.

## Territoire

Le territoire à l'intérieur duquel l'Agence conduira ses activités est composé des superficies du domaine privé des municipalités régionales de comté dont le nom figure au présent paragraphe :

- . Kamouraska
- . La Matapédia
- . La Mitis
- . Les Basques
- . Matane
- . Rimouski-Neigette
- . Rivière-du-Loup
- . Témiscouata

## Membres

L'Agence se compose de trois catégories de membres réguliers, soit :

1. le monde municipal;
2. les organismes reconnus de producteurs forestiers, lesquels se subdivisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats et offices de producteurs de bois (SOPB);
3. les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, lesquels se subdivisent en deux sous-catégories : les industriels du sciage et les industriels des pâtes et papiers.

Chaque catégorie est composée de douze représentants. L'Agence est composée au total de 36 membres réguliers votants.

## Conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Agence est composé au maximum de :

- quatre administrateurs nommés par le Ministre;
- quatre administrateurs élus du monde municipal;
- deux administrateurs élus par les membres réguliers des OGC;
- deux administrateurs élus par les membres réguliers des SOPB;
- deux administrateurs élus par les industriels du sciage;
- deux administrateurs élus par les industriels des pâtes et papiers.

## ***Conception du plan de protection et de mise en valeur du Bas-Saint-Laurent***

Tel qu'il a été précisé lors du Sommet, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent a mandaté le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent de réaliser, en collaboration avec les autres partenaires, la conception du plan de protection et de mise en valeur de la région du Bas-Saint-Laurent (PPMV).

Les principaux partenaires ont convenu que la conception du PPMV doit répondre aux critères suivants, soit :

- que le PPMV du Bas-Saint-Laurent s'harmonise aux schémas des MRC;
- qu'il puisse être d'application locale et régionale afin qu'il soit en mesure d'être intégré à un processus de certification d'un système d'aménagement forestier durable;
- qu'il tienne compte des problématiques particulières des différentes divisions territoriales administratives (MRC, OGC, SPBBSL et MRN).

Pour ce faire, il fut proposé suite à plusieurs rencontres que le PPMV de la région du Bas-Saint-Laurent soit constitué des différents éléments suivants :

- la géomaturation du territoire du Bas-Saint-Laurent;
- la conception d'un PPMV par territoire de MRC et;
- un document synthèse pour l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent.

## ***Comités consultatifs***

Afin de répondre aux attentes des intervenants, le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent et les partenaires ont d'un commun accord proposé la formation de huit comités consultatifs, soit un comité par territoire de MRC, afin de superviser l'élaboration de leur plan de protection et de mise en valeur. Chaque MRC s'est vu confier la responsabilité de la mise en place de leur comité respectif.

Chacun des comités consultatifs a comme mandat de :

- valider les différentes étapes de conception du PPMV;
- entériner le contenu des différents documents;
- définir les valeurs locales et les orientations d'aménagement et de protection des ressources;
- identifier les modalités liées à la pratique des activités forestières;
- établir les mécanismes de consultation auprès de la population.

### ***Comité consultatif de la région de la Matapédia***

Suite à une résolution du conseil de la MRC de la Matapédia, il fut unanimement adopté que le comité consultatif pour l'élaboration du plan de protection et de mise en valeur (PPMV) des ressources en milieu forestier soit composé des représentants suivants :

- un représentant du MRN;
- un élu municipal;
- l'aménagiste de la MRC;
- l'ingénieur forestier de la MRC;
- un représentant de la Société d'exploitation des ressources de la Vallée inc. (SERV);
- un représentant de la Société d'exploitation des ressources de la Métis inc. (SERM);
- un représentant du Comité de gestion des rivières Matapédia et Patapédia (CGRMP);
- un propriétaire forestier individuel;
- un technicien forestier de l'aide individuelle avec, si possible, un profil multiresource.

Plusieurs autres organismes pourront être invités en cours de mandat selon les thèmes qui seront discutés lors des rencontres prévues (UPA, industriels, association touristique et autres).

### ***Processus de consultation et d'adoption du PPMV***

Le processus de consultation et de participation du public en général et des organismes du milieu en particulier vise à cerner les valeurs liées à l'aménagement forestier, et ce, en étroite relation avec les autres ressources du milieu. Le processus de consultation et d'adoption du PPMV tel que décrit à la page suivante favorisera une harmonisation entre les attentes et les objectifs des propriétaires et des intervenants locaux et les orientations générales qui seront véhiculées par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.

Le comité de suivi de l'Agence aura, entre autres, comme mandat d'harmoniser et d'établir les priorités issues de chaque territoire de MRC et de recommander auprès de l'Agence l'adoption de chacun des PPMV.

## PROPOSITION D'UN MÉCANISME D'INFORMATION, DE CONSULTATION ET D'APPROBATION DU PPMV

CONTENU	RÉALISATION	CONSULTATION	APPROBATION
<b>A- Document de connaissance</b>			
1. Cadre contextuel Énoncé de principes Objectifs généraux	Équipe du PPMV	Comité consultatif	
2. <u>Document de connaissance</u> <input type="checkbox"/> Description du territoire <input type="checkbox"/> Bassins versants et réseau hydrographique <input type="checkbox"/> Milieux sensibles aux activités forestières <input type="checkbox"/> Ressource ligneuse <input type="checkbox"/> Ressource faunique <input type="checkbox"/> Ressource récréotouristique et récréative <input type="checkbox"/> Intervenants du milieu forestier <input type="checkbox"/> Recommandations sur l'état des connaissances	Équipe du PPMV	Comité consultatif	
<b>B- Document stratégique</b>			
3. Catégories descriptives Modalités d'intervention	Équipe du PPMV	Comité consultatif	
4. Zone de conservation Zone de protection Zone d'aménagement spécifique Zone d'aménagement forestier	Équipe du PPMV	Comité consultatif	
5. Stratégie sylvicole et possibilité forestière	Équipe du PPMV	Comité consultatif	
6. Plan d'action Mise en œuvre du plan	Équipe du PPMV	Comité consultatif	
<b>C- Présentation des documents de connaissance et stratégique</b>	MRC Équipe du PPMV	Participation du public -Soirée d'information -Consultation des documents	
<b>D- Validation du document stratégique</b>		Comité de suivi du PPMV	
<b>E- Avis de la conformité du Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée avec le schéma d'aménagement de la MRC concernée</b>			MRC
<b>F- Adoption des documents de connaissance et stratégique par l'Agence</b>			Agence

Note : Pour chacune des étapes de consultation, les intervenants devront faire suivre, par écrit ou par téléphone, à l'équipe du PPMV, les modifications souhaitées. De plus, une copie des modifications souhaitées par le comité de suivi de l'Agence devra être acheminée au comité consultatif de la MRC

# **ÉNONCÉS DE PRINCIPE, VALEURS ET BUTS DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR**

---

Le plan de protection et de mise en valeur du territoire de la MRC de la Matapédia constitue le résultat d'un processus qui prend en considération les différents éléments suivants :

- le rapport rédigé par le groupe de travail sur les lignes directrices du PPMV;
- les travaux réalisés par La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc.;
- les développements du Système de gestion des informations forestières (SYGIF) réalisés par le Service canadien des forêts;
- les attentes identifiées par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et;
- les recommandations du comité consultatif du territoire de la MRC de la Matapédia.

## ***Énoncés de principe***

Pour que le PPMV puisse être un outil de gestion et de planification axé sur le principe du développement durable, il est important que les intervenants régionaux définissent les balises qui serviront de points de référence à la protection et à la mise en valeur de leurs ressources, et ce, en conformité avec les critères nationaux identifiés en 1995 par le Conseil canadien des ministres des Forêts (CCMF), soit :

- la conservation de la biodiversité;
- le maintien et l'amélioration de l'état des écosystèmes forestiers et de leur productivité;
- la conservation des ressources pédologiques et hydriques;
- la contribution des écosystèmes forestiers aux cycles environnementaux planétaires;
- les avantages multiples pour la société;
- l'acceptation de la responsabilité à l'égard du développement durable.

De plus, tel que spécifié par le projet de loi n° 4 « Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives » du gouvernement du Québec, l'aménagement durable de la forêt concourt plus particulièrement :

- à la conservation de la diversité biologique;
- au maintien et à l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers;
- à la conservation des sols et de l'eau;
- au maintien de l'apport des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques;
- au maintien des avantages socioéconomiques multiples que les forêts procurent à la société;
- à la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées.

## ***Valeurs locales et régionales***

En étroite relation avec les critères nationaux énumérés précédemment, les intervenants régionaux ont identifié les principales valeurs qui seront prises en considération lors de l'élaboration du PPMV. Ces valeurs sont regroupées sous trois grands thèmes, soit l'environnement, la société et l'économie.

1. Environnement :

- une forêt productive, diversifiée et en santé;
- des habitats fauniques de qualité propices au maintien des espèces animales et plus particulièrement celles ciblées par des activités de récolte (gros et petit gibier, faune piscicole et aviaire);
- un niveau souhaitable des populations animales présentes sur le territoire et plus particulièrement celles ciblées par des activités de récolte;
- un réseau hydrographique de qualité apte à assurer le maintien et le développement des conditions propices à son utilisation (faune piscicole, alimentation en eau potable, activités récréatives et autres);
- des sols possédant des caractéristiques permettant le maintien de leur capacité de production (forestière et agricole).

2. Société :

- un environnement de qualité pour le maintien et le développement des communautés (qualité de l'eau, productivité des ressources);
- la participation des principaux intervenants, décideurs, utilisateurs des ressources et de la population en général aux objectifs du développement durable;
- la contribution des ressources naturelles à la qualité de vie de l'ensemble des communautés locales;
- le développement social et économique des collectivités forestières rurales.

3. Économie :

- une industrie forestière compétitive et en mesure d'assurer le développement économique à court et moyen terme des communautés;
- un milieu forestier capable de supporter une vaste gamme d'activités (tourisme, faune, loisirs, valeurs esthétiques);
- un milieu forestier productif à court, moyen et long terme assurant une stabilité de revenus directs et indirects pour les communautés.

## ***Buts***

Plus spécifiquement, les buts à atteindre à l'intérieur d'un processus d'amélioration continue de développement durable de la gestion des ressources pour le territoire de la MRC de la Matapédia sont :

1. La conservation de la biodiversité :
  - le maintien de la biodiversité forestière actuelle;
  - la protection des milieux sensibles aux activités forestières (écosystèmes particuliers, habitats des espèces animales et végétales menacées ou vulnérables et autres);
  - la protection de l'ensemble du réseau hydrographique et plus particulièrement les rivières à potentiel piscicole et les points d'alimentation en eau potable;
  - la protection des sols à fort potentiel agricole;
  - le maintien d'habitats fauniques de qualité et plus particulièrement pour les espèces convoitées par les activités humaines.
  
2. Le maintien et l'amélioration de l'état des écosystèmes forestiers et de leur productivité :
  - la diminution de la vulnérabilité des écosystèmes forestiers aux différentes perturbations naturelles (épidémie d'insectes, feu, maladie et autres);
  - la répartition adéquate selon les caractéristiques biophysiques du milieu des types de peuplements;
  - la distribution relativement uniforme entre les différentes classes d'âges;
  - le maintien de la capacité des sols à favoriser une régénération naturelle;
  - l'augmentation de la productivité de la ressource forestière en quantité et en qualité;
  - l'augmentation des superficies identifiées à la production forestière;
  - le respect de la possibilité de récolte de la ressource ligneuse et des espèces animales liées aux activités de chasse et pêche.
  
3. La conservation des ressources pédologiques et hydriques :
  - la diminution du compactage des sols et plus spécifiquement ceux situés en milieu humide;
  - la diminution de l'érosion des sols et plus particulièrement ceux situés sur pente forte ou à proximité des cours d'eau;
  - la protection des bandes riveraines afin d'assurer le maintien des caractéristiques hydriques des cours d'eau;
  - le maintien d'une superficie minimale du couvert forestier à l'intérieur des bassins versants primaires et secondaires;
  - la diminution des impacts négatifs de la voirie forestière sur l'érosion des sols et la qualité des cours d'eau;
  - la protection des sites sensibles aux activités forestières.

4. La contribution des écosystèmes forestiers aux cycles environnementaux planétaires :
  - le maintien ou l'accroissement des superficies possédant une couverture arbustive ou forestière;
  - la remise en production des superficies forestières improductives à vocation de production de bois;
  - le maintien d'un pourcentage minimal de la superficie en couvert forestier versus les superficies non forestières (urbanisées, agricoles et autres);
  - une mise à jour des inventaires forestiers et des superficies non forestières;
  - le respect de la législation, de la réglementation et des modalités d'intervention sur l'aménagement du territoire;
  - le maintien et l'aménagement des bandes forestières situées à proximité des cours d'eau.
  
5. Les avantages multiples pour la société :
  - soutenir les avantages retirés de la forêt (production de bois, activités récréatives, activités de chasse et de pêche, emplois et valeurs esthétiques);
  - le respect de la possibilité de récolte de la matière ligneuse et des espèces animales ayant une importance économique;
  - le suivi de l'évolution des dépenses liées à l'aménagement des ressources;
  - le maintien ou l'augmentation des habitats des espèces fauniques ayant une importance économique;
  - l'évaluation de transformation par rapport à la production réelle de l'industrie forestière;
  - la protection des ressources récréatives et de leur utilisation potentielle;
  - le bilan du pourcentage des forêts protégées selon les contraintes d'utilisation.
  
6. L'acceptation de la responsabilité à l'égard du développement durable :
  - l'identification des communautés (municipalités) ayant une forte composante forestière à la base de leur économie;
  - la diversité de l'utilisation des ressources forestières pour l'économie locale;
  - l'identification des principaux utilisateurs et cogestionnaires des ressources du milieu forestier;
  - la description des mécanismes de prise de décisions, du degré de participation au processus décisionnel, à la mise en œuvre et au suivi des décisions par les intervenants du milieu et le public;
  - l'identification des efforts monétaires ou autres consentis à la recherche forestière, à la formation des travailleurs et propriétaires forestiers et à l'information pour le public en général;
  - l'identification des moyens afin de rejoindre et d'impliquer les propriétaires qui ne sont pas sous aménagement.

# **1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE**

## **1.1 HISTORIQUE**

Selon R. Blanchard (1935), le premier colon Pierre Brochu s'installe dans la Matapédia en 1833 sur l'emplacement actuel de Sayabec comme fonctionnaire appointé pour héberger les voyageurs et les postillons. Outre le défrichage, il possède une scierie, fait du bois et il en vend beaucoup.

### **1.1.1 Colonisation du territoire**

Au cours des années qui suivent l'installation du premier colon, plusieurs compagnies américaines et canadiennes spécialisées dans la récolte et la transformation du bois convoitent la ressource forestière de la vallée, et plus particulièrement les grands peuplements de cèdres transformés en différents produits tels que les bardeaux, les poteaux télégraphiques, les ponceaux, les piquets de clôture et les traverses de chemin de fer. On voit ainsi apparaître dans le décor matapédien plusieurs usines de sciage favorisant ainsi l'occupation du territoire et la création de plusieurs petites municipalités.

La colonisation de la vallée de la Matapédia, depuis l'apparition des premiers habitants, a toujours été étroitement liée à l'exploitation et à la transformation du bois. Le développement agricole a surtout été confiné aux terres bordant la vallée de la Matapédia, plus riches et continuellement confrontées à un climat rigoureux, et des hautes terres plus propices à la production de bois qu'à la production de plantes fourragères. Pour la majorité des cultivateurs, les chantiers de coupes en période hivernale leur ont assuré un revenu additionnel essentiel à la subsistance de leur famille.

L'événement qui a transformé le plus au cours des années 1800 le visage de la vallée fut sans aucun doute la construction du chemin de fer Intercontinental (1876). En plus de favoriser l'implantation de plusieurs usines de transformation du bois, ceci a permis l'arrivée de nouvelles familles et la naissance ou la consolidation de plusieurs petites communautés.

L'occupation du territoire s'est réalisée en quatre vagues successives. Avant 1890, la vallée de la Matapédia qui comprenait à cette époque des territoires de la MRC de la Mitis et de Matane renfermait trois paroisses, soit Saint-Moïse, Saint-Pierre-du-Lac et Saint-Benoit-Joseph-Labre.

« Avant 1950, seize nouvelles municipalités font leur apparition principalement localisées le long de la voie de chemin de fer. Se sont érigées de 1894 à 1910, Saint-Nom-de-Marie-de-Sayabec, Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapscal, Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, Sainte-Florence-de-Beaurivage. Par la suite, le peuplement déborde vers le haut de la vallée, vers Saint-Léon-le-Grand en 1907, suivi vers l'ouest de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, Sainte-Jeanne-d'Arc, Saint-Raphaël-d'Albertville et Saint-Cléophas de 1919 à 1921. Vers l'est, Saint-Jean-Baptiste-Vianney, Saint-Tharcisius et Sainte-Marguerite-Marie précèdent la dernière poussée colonisatrice qui amènera les trois dernières fondations en 1948, La Rédemption, Sainte-Irène et Sainte-Paula. »<sup>1</sup>

**Tableau 1.1 Dates d'érection des paroisses du territoire**

<b>Paroisse</b>	<b>Date de fondation</b>	<b>Érection canonique</b>
Amqui ( <i>Saint-Benoit-Joseph-Labre</i> )	1889	
Lac-au-Saumon ( <i>Saint-Édouard-du-Lac-au-Saumon</i> )	1896	
Saint-Alexandre-des-Lacs	1894	
Saint-Cléophas		1921
Saint-Damase	1884	
Saint-Edmond	1903	
Sainte-Florence ( <i>Sainte-Florence-de-Beaurivage</i> )		1910
Sainte-Irène	1933	1948
Sainte-Marguerite-Marie	1957	
Causapscal et Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapscal	1896	
Saint-Léon-le-Grand	1907	
Saint-Moïse	1873	
Saint-Noël	1906	
Saint-Raphaël-d'Albertville		1944
Saint-Tharcisius		1920
Saint-Vianney ( <i>Saint-Jean-Baptiste-Vianney</i> )	1926	
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	1918	
Sayabec ( <i>Saint-Nom-de-Marie-de-Sayabec</i> )	1894	
Val-Brillant ( <i>Saint-Pierre-du-Lac</i> )	1889	
Routhierville (TNO)		

<sup>1</sup> FORTIN, J.-C. et A. LECHASSEUR. 1993. Histoire du Bas-Saint-Laurent. Institut québécois de recherche sur la culture. 860 p.

## **1.2 TERRITOIRE**

### **1.2.1 Situation géographique**

Le territoire de la MRC de la Matapédia s'étend sur une superficie de 5 376 km<sup>2</sup> dont 3 443 km<sup>2</sup> (64 %) sont en territoires non organisés (publics) (MAM, 1995). Il est situé à l'extrémité nord-est de la région administrative du Bas-Saint-Laurent, soit à vol d'oiseau à environ 50 kilomètres à l'est de la ville de Rimouski et 25 kilomètres au sud de la ville de Matane. Il est limitrophe des MRC de Matane (nord), Mitis (ouest) et Avignon (sud).

La MRC de la Matapédia fait partie de la circonscription électorale fédérale de Matapédia-Matane et de la circonscription provinciale de Matapédia (carte 1).

La route 132 constitue l'axe routier principal. Elle traverse l'ensemble du territoire selon l'axe nord-sud et est le lien entre les municipalités du territoire et les centres administratifs régionaux tels que Mont-Joli et Rimouski. Elle donne accès au circuit touristique de la Gaspésie et des provinces maritimes. La route 195 (axe nord-sud) relie la municipalité d'Amqui avec le territoire de la MRC de Matane (carte 2).

### **1.2.2 Répartition des types de terrains**

Il est important de préciser que la superficie de 432 130 hectares (tableau 1.2) ne comprend pas un territoire d'environ 100 000 hectares géré par le MRN-Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine. Les données relatives à cette portion de territoire seront disponibles ultérieurement.

**Tableau 1.2 Répartition des types de terrains**

<b>Type de terrain</b>	<b>Superficie (hectares)</b>	<b>%</b>
Terrain forestier productif	383 248,5	88,7
Terrain forestier improductif (aulnaies, dénudés)	3 347,0	0,8
Terrain non forestier (îles, lignes de transport d'énergie, zones urbaines, terrains agricoles)	37 710,0	8,7
Eau	7 825,0	1,8
<b>Total du territoire</b>	<b>432 130,5</b>	<b>100,0</b>

Il est important de préciser que les données relatives à l'inventaire du MRN (superficies, volumes, etc.) pourraient subir de légères modifications suite à la numérisation des feuillets écoforestiers.

## **Carte 1 Localisation du territoire**

Carte 1 : Localisation du territoire



**Carte 2    Réseau routier**

Carte 2 : Réseau routier



### 1.2.3 Modes de tenures et de gestion

L'ensemble du territoire municipal a été cadastré et loti. Sous la juridiction de 20 municipalités, ce territoire représentant 45,3 % de la superficie de la MRC est constitué exclusivement de lots appartenant soit à des petits propriétaires privés, soit au gouvernement du Québec. La MRC est responsable de la gestion des territoires situés à l'extérieur des limites municipales. Le tableau 1.3 résume les différents types de tenures et modes de gestion présents sur le territoire (carte 3).

La gestion privée, couvrant une superficie de 200 251 hectares, est composée essentiellement de petites propriétés privées (84,6 %) ou de propriétés gouvernementales (15,4 %) gérées par des intérêts privés à l'aide de baux ou de conventions de gestion. Les propriétés considérées sous gestion privée sont celles dont la mise en marché des bois est assujettie à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles.

La gestion publique, plus importante avec 231 879 hectares, comprend principalement les grandes forêts du domaine public (72,8 %) soumises à un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) et les grandes propriétés privées, situées à l'intérieur du domaine public (25,9 %) et dont la mise en marché des bois est non assujettie à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles.

Le tableau 1.4 démontre l'importance relative des municipalités dans le territoire et la répartition entre les modes de gestion. Il illustre bien que le territoire de la MRC est relativement bien réparti entre les différentes municipalités. Onze d'entre elles ont une superficie supérieure à 10 000 hectares et six ont une superficie variant de 5 000 à 10 000 hectares. Seulement trois municipalités ont des superficies inférieures à 5 000 hectares, soit Causapscal, Lac-au-Saumon et Saint-Noël. Les territoires non organisés sont très importants au sein de la MRC, représentant 54,3 % de la superficie de l'ensemble de la MRC.

Les terrains de gestion publique (4 362 hectares) sont peu présents au sein des territoires municipalisés. On retrouve toutefois une forte concentration de ce type de terrain à l'intérieur des territoires non organisés, soit une superficie de 227 517 hectares.

L'utilisation du sol est assujettie aux règlements d'urbanisme de chacune de ces municipalités qui doivent, selon la loi, être conformes aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de la Matapédia.

**Tableau 1.3 Représentation des modes de tenures<sup>1</sup> et de gestion**

<b>Mode de tenure et de gestion (code)</b>	<b>Superficie (hectares)</b>	<b>%</b>
MRN Réserve forestière à l'extérieur du domaine public, avec bail (lots intramunicipaux sous bail) (04)	4 498,0	1,0
MRN Réserve forestière à l'extérieur du domaine public, sans bail ni convention (03) <sup>2</sup>	77,0	---
MRN Réserve forestière à l'extérieur du domaine public, avec convention de gestion (lots intramunicipaux sous convention de gestion) (05)	23 204,0	5,4
Petites propriétés privées à l'extérieur du domaine public (20)	168 154,2	38,9
Petites propriétés privées à l'intérieur du domaine public (21)	1232,0	0,3
MAPAQ Terrain vacant à l'extérieur du domaine public (lots du MAPAQ sans bail) (30)	2 408,0	0,5
MAPAQ Terrain sous bail à ferme (32)	678,0	0,2
<b>Total sous gestion privée</b>	<b>200 251,2</b>	<b>46,3</b>
Forêt du domaine public avec aires communes (01) Territoire public avec CAAF	168 927,3	39,1
Réserve forestière à l'intérieur du domaine public, annexée ou non à un CAAF (02)	1 175,0	0,3
Forêts d'expérimentation (06)	451,0	0,1
Forêts d'enseignement et de recherche (07)	1 108,0	0,3
Grandes propriétés privées à l'intérieur du domaine public (non bénéficiaires d'un CAAF) (25)	60 044,0	13,9
MAPAQ Terrains vacants à l'intérieur du domaine public annexés à un CAAF	174,0	---
<b>Total sous gestion publique</b>	<b>231 879,3</b>	<b>53,7</b>
<b>Grand total</b>	<b>432 130,5</b>	<b>100,0</b>

<sup>1</sup> Mise à jour, février 1997.

<sup>2</sup> Selon le ministère des Ressources naturelles du Québec, ces lots reviendront au domaine privé à court terme.

### **Carte 3 Localisation des types de tenures**

Carte 3 : Localisation des types de tenures



**Tableau 1.4 Répartition des superficies par type de gestion et municipalité**

Municipalité (superficie totale)	Représentation relative (%) et absolue (hectares) des types de gestion à l'intérieur du territoire					
	Gestion privée		Gestion publique		Total	
	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%
Sainte-Marguerite-Marie	8 670,0	98,7	118,0	1,3	8 788,0	2,0
Sainte-Florence	10 139,0	100,0	---	---	10 139,0	2,3
Causapschal	979,0	100,0	---	---	979,0	0,2
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapschal	15 124,0	99,0	154,0	1,0	15 278,0	3,5
Saint-Raphaël-d'Albertville	10 441,0	100,0	---	---	10 441,0	2,4
Saint-Léon-le-Grand	12 999,2	100,0	---	---	12 999,2	3,0
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	11 373,0	98,9	128,0	1,1	11 501,0	2,7
Sainte-Irène	13 611,0	100,0	---	---	13 611,0	3,1
Amqui	12 539,0	97,8	287,0	2,2	12 826,0	3,0
Saint-Edmond	5 502,0	100,0	---	---	5 502,0	1,3
Lac-au-Saumon	2 975,0	100,0	---	---	2 975,0	0,7
Saint-Alexandre-des-Lacs	7 230,0	79,2	1 900,0	20,8	9 130,0	2,1
Saint-Tharcisius	7 849,0	98,9	87,0	1,1	7 936,0	1,8
Saint-Vianney	14 621,0	100,0	---	---	14 621,0	3,4
Val-Brillant	9 110,0	100,0	5,0	---	9 115,0	2,1
Sayabec	13 936,0	99,5	65,0	0,5	14 001,0	3,2
Saint-Cléophas	8 216,0	83,5	1 618,0	16,5	9 834,0	2,3
Saint-Moïse	11 206,0	100,0	---	---	11 206,0	2,6
Saint-Noël	4 512,0	100,0	---	---	4 512,0	1,0
Saint-Damase	11 986,0	100,0	---	---	11 986,0	2,8
Territoires non organisés	7 233,0	3,1	227 517,3	96,9	234 750,3	54,3
<b>Total</b>	<b>200 251,2</b>	<b>46,4</b>	<b>231 879,3</b>	<b>53,6</b>	<b>432 130,5</b>	<b>100,0</b>

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec, 1996.

### 1.3 CONTEXTE BIOPHYSIQUE

La description du contexte biophysique sera articulée sur la délimitation des régions et des districts écologiques. Elle résulte du découpage du territoire en fonction des unités possédant des caractéristiques bioclimatiques, géologiques, topographiques et écologiques homogènes.

### 1.3.1 Régions et districts écologiques

D'après la carte *Les régions écologiques du Québec méridional* (Thibault, 1985), quatre régions écologiques sont présentes dans le territoire de la MRC de la Matapédia. La région 4b (Baie-des-Chaleurs), qui fait partie du domaine de l'érablière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau jaune, ne couvre que 1,2 % du territoire avec 5 211 hectares et est située à l'extrémité sud-ouest de la MRC (carte 4).

**Tableau 1.5** Caractéristiques bioclimatiques des régions écologiques

Région écologique	Domaine climacique	Degrés-jours (°C)	Indice d'aridité <sup>1</sup>	Description de la végétation potentielle
4b	Baie-des-Chaleurs	1 220 à 1 390	100 à 125	Érablière à bouleau jaune ou sapinière à bouleau jaune sur stations bien drainées. Sapin plus fréquent que l'érable à sucre. Quelques rares érablières à hêtre sur sommets principalement dans la partie ouest du territoire.
5c <sup>2</sup>	Lac Matapédia et Gaspésie	1 100 à 1 330	100 à 225	Sapinière à bouleau jaune sur les sites mésiques. Persistance de l'érablière sur quelques stations bien drainées et protégées.
8a	Bas et moyens monts Notre-Dame	1 000 à 1 220	50 à 175	Sapinière à bouleau jaune et plus rarement bétulaie jaune à sapin sur les stations bien drainées. Érablière à bouleau jaune plus occasionnelle sur stations thermophiles.
8b	Hauts monts Notre-Dame	890 à 1 110	75 à 125	Sapinière à bouleau blanc sur les sites bien drainés. Disparition des groupements avec bouleau jaune et érable.

Source : Thibault (1985).

<sup>1</sup> Mesure permettant de calculer les risques de déficit hydrique par mois. L'indice 100 correspond à un jour de déficit hydrique par mois.

<sup>2</sup> Les plus grandes valeurs de l'indice ne s'appliquent que sur d'étroites zones le long des côtes ; la végétation de la majeure partie de la région reflète un climat humide.

## **Carte 4    Régions écologiques**

Carte 4 : Régions écologiques



La région 5c (lac Matapédia et Gaspésie), représentant le domaine de la sapinière à bouleau jaune, occupe 22,6 % soit 97 738 hectares. Ces deux régions écologiques se ressemblent au point de vue climatique mais présentent des différences dans la végétation (tableau 1.5).

Les régions écologiques 8a (bas et moyens monts Notre-Dame) et 8b (hauts monts Notre-Dame) correspondent au domaine de la sapinière à bouleau à papier. La région 8a, de loin la plus importante en superficie avec 221 189 hectares, se retrouve principalement dans le sud-ouest du territoire sous gestion privée. Avec un climat plus chaud, elle est caractérisée par la présence de sapinières à bouleau jaune sur sites bien drainés.

La région écologique 8b, d'une superficie de 107 992 hectares, située au sud-est du territoire sous gestion publique, est caractérisée par un climat plus froid qui favorise la présence de sapinières à bouleau à papier sur sites bien drainés.

### ***Districts écologiques***

Les districts écologiques se distinguent les uns des autres surtout par la nature, l'épaisseur et la distribution des dépôts de surface, leurs caractéristiques topographiques (pente et dénivellation) et géologiques ainsi que par la nature du réseau hydrographique. La MRC de la Matapédia est composée de 31 districts écologiques de dimension très variable, allant de 779 hectares (L5) à 39 891 hectares (C7). L'altitude moyenne de ces entités écologiques varie de 182 mètres à 535 mètres.

Toutes les données écologiques sont définies à partir de points d'observation écologique, répartis le long des virées d'inventaire et qui permettent d'observer les variables du milieu physique et de la végétation qui serviront à la classification écologique (MRN, 1994).

**Tableau 1.6 Districts écologiques : appellations et données topographiques**

N° du district	Nom du district	Altitude moyenne (mètres)	Amplitude moyenne (mètres)	Superficie (hectares)
<b>Région 4b</b>				<b>5 211,0</b>
C5	Hautes collines du ruisseau Robitaille	254	144	5 211,0
<b>Région 5c</b>				<b>97 738,0</b>
G3	Collines des lacs Langis	276	113	23 346,0
G4	Coteaux du lac de la Grande Ligne	239	108	13 731,0
K1	Coteaux du lac Saint-Noël	255	75	24 746,0
K4	Coteaux du lac au Foin	230	57	18 112,0
L2	Collines du lac du Portage	182	101	9 323,0
L3	Collines du lac Asile	195	96	7 701,0
L5	Collines du lac Paquet	224	122	779,0
<b>Région 8a</b>				<b>221 189,5</b>
C1	Collines de la rivière Meadow	367	124	7 471,0
C3	Collines du lac à la Loutre	315	155	11 929,0
C4	Monts du ruisseau Roland	346	202	14 241,0
C6	Vallée de la rivière Matapédia	191	198	15 917,0
C7	Hautes collines du ruisseau Marie	350	169	39 891,3
C9	Monts du ruisseau Vallée	405	209	7 175,0
E3	Collines du lac Casault	379	132	12 887,0
E5	Collines du lac à Pitre	293	130	18 348,0
E6	Collines du lac Casgrain	270	109	31 700,2
E7	Collines du lac Humqui	378	130	19 590,0
I1	Hautes collines du lac Otis	535	229	14 638,0
I7	Collines du ruisseau Lemieux	405	146	5 021,0
K5	Coteaux du lac Castonguay	261	99	11 443,0
K6	Collines du lac Nemtayé	340	109	10 938,0
<b>Région 8b</b>				<b>107 992,0</b>
C10	Monts du ruisseau Jérôme	473	174	13 146,0
D1	Coteaux du lac du Nord	461	73	10 944,0
D2	Collines de l'étang à la Truite	408	114	9 842,0
D3	Collines du lac Joffre	443	131	1 242,0
D4	Hautes collines du lac Simoneau	462	152	6 959,0
D5	Collines des lacs Chasseurs	471	133	17 075,0
E1	Collines du lac Chandler	357	139	7 598,0
E2	Coteaux du lac Frenette	385	56	14 344,0
E4	Collines du ruisseau La Vérendrye	453	98	26 842,0
<b>Total</b>				<b>432 130,5</b>

### 1.3.2 Climat

Le climat de la région de la Matapédia varie suivant l'altitude et, dans une moindre mesure, suivant la latitude. Le tableau 1.7 présente les principales données météorologiques en provenance des stations de Causapscal (altitude 151 mètres) et du lac Causapscal (altitude 335 mètres) au cours de la période de 1941 à 1979. La température quotidienne annuelle moyenne selon l'altitude varie de 1,6 à 2,4 °C. Le nombre de jours avec gel varie de 209 à 222 et la saison de végétation est d'environ 150 jours, soit de la mi-mai à la mi-octobre. Le nombre de degrés-jours est de 890 à 1 390 selon l'altitude. Les précipitations annuelles moyennes totales sont d'environ 1 000 millimètres. Les vents dominants proviennent de l'ouest et du sud-ouest.

**Tableau 1.7 Principales données météorologiques moyennes en provenance des stations situées sur le territoire (1941-1979)**

Type de données	Station	
	Causapscal	Lac Causapscal
Altitude	151 mètres	335 mètres
Température moyenne annuelle	2,4 °C	1,6 °C
Température moyenne-janvier	-13,6 °C	-13,6 °C
Température moyenne-juillet	17,2 °C	16,2 °C
Précipitation moyenne annuelle (pluie)	669 mm	632 mm
Précipitation moyenne annuelle (neige)	2 890 mm	4 205 mm
Précipitation moyenne annuelle totale (10 cm-neige = 1 cm-eau)	959 mm	1 052 mm
Nombre de jours de gel	209 jours	222 jours

Source : Environnement Canada.

### 1.3.3 Géologie, relief et dépôts de surface

#### *Géologie*

Le relief bas-laurentien est le fruit des lentes transformations qui affectent de façon continue l'écorce terrestre. C'est au cours de cette vieille évolution de plusieurs centaines de millions d'années que l'assise rocheuse du Bas-Saint-Laurent s'est façonnée (Fortin et Lechasseur, 1993). La géologie du Bas-Saint-Laurent présente dans l'ensemble des formations sédimentaires et métamorphiques plissées formant des collines orientées sud-ouest, nord-est, coupées par des vallées perpendiculaires.

Sur le territoire de la MRC, on trouve plus particulièrement au nord des schistes de l'époque de l'Ordovicien, du grès blanc à grain fin et du calcaire de l'époque silurienne. Les formations de l'ère du Dévonien occupent la plus grande partie du territoire.

#### *Relief*

Le relief du territoire de la MRC de la Matapédia se caractérise par une large vallée, perpendiculaire au fleuve Saint-Laurent. Cette vallée est relativement plane à son extrémité nord, soit de Sayabec jusqu'à Causapsal, et se resserre entre des parois montagneuses jusqu'à Saint-Alexis-de-Matapédia.

On retrouve trois entités topographiques différentes, soit une zone passablement plane entrecoupée de collines au sud-ouest du lac Matapédia dont l'altitude varie de 150 mètres à 275 mètres, un secteur de faible altitude (moins de 150 mètres), étroit et localisé au sud du lac le long de la rivière Matapédia et finalement de part et d'autre de la vallée, les plateaux appalachiens au relief accentué et varié couvrant la majeure partie du territoire avec des sommets s'élevant de 200 à 700 mètres (Robitaille, 1995) (carte 5).

Les traits généraux du relief (crêtes et dépressions) sont orientés dans un axe SE-NO, présentant des vallées secondaires perpendiculaires.

La région de la Matapédia présente un relief de plateaux au sommet arrondi, caractéristique des monts Notre-Dame avec la présence de petits massifs montagneux (mont La Rédemption à 970 mètres) et une dépression majeure, soit la vallée de la Matapédia.

#### *Dépôts meubles*

Les dépôts proviennent principalement de la dernière période de glaciation ou des processus subséquents, soit les dépôts laissés par les cours d'eau et les lacs. Les roches de différents formats présentes dans les dépôts proviennent en majorité du roc en place.

## **Carte 5    Topographie du territoire**

Carte 5 : Topographie du territoire



Suite au réchauffement de la température lors de la dernière période de glaciation et du soulèvement graduel de la croûte terrestre libérée de la pression des glaces, la vallée de la Matapédia s'est graduellement transformée permettant l'apparition d'une terrasse qui au fil des ans s'est creusée, donnant lieu au lac Matapédia.

En général, on retrouve aux altitudes inférieures à 200 mètres (à proximité de la rivière Matapédia) des dépôts fluviatiles (sable, limon) aptes à la production agricole et sur les terrasses la prédominance de sable et de gravier mélangés d'une matrice provenant de la roche-mère.

Les principaux dépôts meubles sont d'une granulométrie très variable (argile, gravier, bloc) et on les retrouve sur les plateaux ou au bas des pentes. Ils proviennent de la désagrégation ou de la décomposition du substratum rocheux et sont en partie remaniés par les eaux de surface et la gravité.

### ***Bassins et versants hydrographiques***

On note au sein du territoire de la MRC deux grandes subdivisions hydrographiques, soit les bassins dont les eaux s'écoulent vers le fleuve Saint-Laurent et ceux qui se déversent vers la baie des Chaleurs.

Avec une superficie de plus de 164 000 hectares, le bassin secondaire de la rivière Matapédia est sans aucun doute le plus important. Il s'écoule dans la rivière Ristigouche pour finalement aboutir à la baie des Chaleurs.

À l'est et au sud du territoire, à l'intérieur des monts Notre-Dame, on croise les bassins primaires des rivières Escuminac, Nouvelle et Patapédia-Ristigouche dont les eaux se jettent dans la baie des Chaleurs.

On retrouve au nord et au nord-ouest la présence de deux bassins primaires qui se déversent en direction du fleuve Saint-Laurent, soit les superficies appartenant aux bassins primaires des rivières Mitis et Matane. Les terres et cours d'eau à l'intérieur de ces bassins représentent un peu plus de 60 000 hectares.

## **1.4 ÉLÉMENTS LIMITATIFS À L'UTILISATION DES RESSOURCES**

### **1.4.1 Ressource agricole**

Le potentiel agricole de la Matapédia est limité par deux facteurs principaux : une topographie assez accidentée qui restreint l'utilisation des terres agricoles à bon potentiel à un corridor

assez étroit entre Sayabec et Val-Brillant. En plus, le climat matapédien rigoureux permet une saison de végétation assez courte d'environ 150 jours. La diminution des terres en culture et leur remise en production à des fins agricoles ou forestières constituent d'ailleurs une problématique importante sur le territoire.

### 1.4.2 Ressource forestière

Le territoire forestier présente des limitations pour la croissance des forêts commerciales. Outre la longueur de la saison de végétation, les principaux facteurs limitatifs sont soit la minceur des sols, soit l'excès d'humidité. Certaines contraintes telles que les pentes abruptes et un drainage déficient limitent quelque peu les activités forestières.

Les cours d'eau, les terrains non forestiers et les terrains forestiers improductifs couvrent 48 882 hectares, soit 11,3 % de la superficie totale du territoire.

Le territoire forestier d'une superficie de 386 595 hectares présente toutefois quelques restrictions limitant la production et l'exploitation de la matière ligneuse. En effet, selon la grille interprétative de sensibilité des sites (chapitre 3), les peuplements présentant des contraintes élevées aux activités forestières couvrent une superficie totale de 42 750 hectares, soit 11,1 % de la superficie forestière productive. Ils sont situés sur des sites présentant les caractéristiques suivantes :

- pentes fortes ou abruptes (>30 %)	30 467,3 hectares
- dépôts organiques (7-7T)	11 922,0 hectares
- dépôts très minces inférieurs à 25 centimètres	361,0 hectares

Les sites à contraintes modérées, beaucoup moins importants avec une superficie de 6 572 hectares, sont constitués essentiellement de dépôts minces (inférieurs à 50 centimètres) situés sur pentes modérées (6 498 hectares) ou de sites à régime hydrique très sec ou très humide (74 hectares).

### 1.4.3 Ressource faunique

La faune, au même titre que la forêt ou le récréotourisme, est une ressource exploitable qui a son importance économique et culturelle. Que ce soit par simple observation ou grâce à des organismes structurés, un grand nombre de Québécois et d'étrangers profitent en toute saison des forêts giboyeuses. Selon les caractéristiques du territoire, les potentiels changent en fonction d'éléments limitatifs reliés principalement aux caractéristiques de l'habitat. Les limites énumérées ci-dessous ne s'appliquent pas obligatoirement à toutes les espèces vedettes présentes sur le territoire de la MRC. Les facteurs limitatifs sont :

- la rigueur du climat de la vallée de la Matapédia;
- la situation géographique et géomorphologique;
- la composition forestière;
- la difficulté à coordonner et à planifier les interventions forestières sur terre privée;
- les cycles naturels des populations;
- la gestion des populations fauniques.

### ***Rigueur du climat de la vallée de la Matapédia***

Les futurs promoteurs d'entreprises désirant exploiter la faune devront tenir compte de la rigueur du climat et des fortes accumulations de neige. Entre autres, l'expansion du cerf de Virginie est freinée par nos hivers et des mortalités importantes peuvent survenir. Il est peu probable que cette espèce, même avec un contrôle des coyotes, augmente sa population jusqu'au niveau déjà connu ou semblable à l'ouest du Québec. Les printemps tardifs limitent aussi les populations de bécasses. Par contre, l'orignal, l'ours, la gélinotte et le lièvre sont plus adaptés à notre climat.

### ***Situation géographique globale***

La vallée de la Matapédia est un couloir de migration probable de par sa géomorphologie. Présentement, peu de données existent sur l'importance de ce couloir quant aux déplacements des bécasses et des autres oiseaux migrateurs.

Par ailleurs, les vallées profondes et abruptes ne sont pas favorables à l'habitat du cerf de Virginie. Le territoire de la MRC et le reste de la Gaspésie sont d'ailleurs la limite nord de son aire de distribution dans l'est du Canada.

### ***Composition forestière***

Des peuplements d'abri, de nourriture, d'abri-nourriture et dans une moindre mesure, de reproduction doivent être présents sur un territoire et imbriqués afin que les espèces animales puissent y avoir accès. La forêt matapédiennne est passablement équilibrée entre les peuplements mélangés, feuillus et résineux. Par contre, le stade intermédiaire est nettement défavorisé par rapport au stade mature, et ce, pour toute composition confondue. Des espèces comme le lièvre, la gélinotte et l'orignal sont défavorisées par cette situation ; le stade mature et suranné n'étant pas nécessaire à ces espèces. Les travaux d'aménagement devront s'orienter en fonction de rétablir un équilibre forestier. Enfin la partie privée du ravage de cerfs de la rivière Causapscal a une carence en peuplements d'abri, qui correspond à 18 % de la superficie du ravage. La norme pour notre région varie entre 35 et 40 % pour de tels peuplements. À ne pas oublier, les insectes ravageurs entraînent des bouleversements forestiers importants qui jouent un rôle incontestable dans la dynamique des populations animales.

### ***Difficulté à coordonner et à planifier les interventions forestières sur terre privée***

Pour l'ensemble des espèces animales, un bon agencement d'abris, de nourriture et de sites de reproduction est gage de succès. Nous devons créer une mosaïque forestière qui correspond aux besoins des animaux en fonction de leurs domaines vitaux. On peut cependant établir une moyenne des besoins afin de maintenir la biodiversité du territoire. Le type d'essence, les stades de développement et la superficie des peuplements sont les indicateurs dans ce domaine. En forêt privée, il est très difficile de coordonner les orientations des propriétaires. Il est donc ardu de planifier les interventions forestières afin de créer une mosaïque adéquate et viable dans le temps.

### ***Cycles naturels des populations***

Le cycle du lièvre est bien connu des personnes fréquentant la forêt. Il est conditionné par une surexploitation de l'habitat par le lièvre. Sur le territoire de la MRC de la Matapédia, ce cycle est beaucoup moins important que dans la partie nord du Québec et du Canada. Toutefois, c'est un fait qui existe et qui est indépendant des utilisateurs. Seule une bonne planification des interventions forestières peut contrecarrer en partie ce cycle naturel.

### ***Gestion des populations fauniques***

Les quotas et les dates d'ouverture de saison sont présentement les seuls moyens de législation sur les prélèvements fauniques en terre privée. De plus, les quotas journaliers, de possession ou de saison ne s'appliquent qu'à un individu. Même en cas de respect des quotas, le danger de surexploitation est là. Le castor est vulnérable en terre privée tout comme l'ours qui risque la surexploitation. Des mesures de gestion doivent être mises de l'avant pour assurer aux utilisateurs une répartition équitable des ressources et assurer sa pérennité. Il en va de même pour toutes les espèces de poissons exploitées qui souffrent davantage de l'absence de gestion adéquate que de déforestation ou de la pollution. Il y a aujourd'hui, à l'hiver 1997, quelques propriétés forestières faisant l'objet de contrôle structuré de la ressource faunique. Il s'agit du regroupement de la Blanche-Tartigou dans le secteur de Saint-Noël.

Finalement, la MRC de la Matapédia se compare facilement aux autres MRC du Bas-Saint-Laurent où les problèmes sont parfois déplacés.

## **1.5 CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE**

En 1991, la Municipalité régionale de comté de la Matapédia comptait 20 930 habitants regroupés dans 20 municipalités dont deux ont le statut de ville, soit Amqui et Causapscal. Amqui, avec 6 518 habitants, constitue le principal centre administratif de la région alors que

Causapschal et Sayabec représentent des pôles urbains et de services importants. Plus de 50 % de la population habite ces centres (carte 6).

Depuis 1961, la MRC a perdu 35,3 % de sa population qui est passée de 32 393 habitants en 1961 à 20 930 habitants en 1991. La décennie 1961-1971 a été particulièrement dramatique à ce niveau avec une perte de 23,8 % de sa population. Entre 1971 et 1981, la MRC a enregistré encore une forte décroissance démographique à 10,8 %. Le début des années 1980 (1981-1986) a marqué une accalmie relative dans le déclin de la population (-0,7 %). Toutefois, depuis 1986, la MRC est aux prises avec une forte décroissance de sa population se situant à 5,1 %, soit presque le double des pertes enregistrées dans l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent (2,7 %) au cours de cette période de cinq ans (tableau 1.8).

Seulement trois municipalités ont connu une croissance modérée de leur population (1,7 %), soit Amqui, Saint-Alexandre-des-Lacs et Sainte-Érène alors que sept municipalités représentant 27,7 % de la population de la MRC affichent une forte décroissance moyenne de 11,1 %. La situation s'est particulièrement détériorée dans les municipalités de Saint-Noël (-17 %), Sainte-Marguerite-Marie (-15,3 %) et Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapschal (-12,4 %).



## **Carte 6    Municipalités**

Carte 6 : Municipalités



**Tableau 1.8 Liste des municipalités et évolution de la population**

Municipalité	Population			Croissance (%)	
	1981	1986	1991	1981-1986	1986-1991
Amqui	6 170	6 440	6 518	4,4	1,3
Causapscal	2 501	2 339	2 160	- 6,4	- 7,6
Lac-au-Saumon	1 332	1 330	1 310	- 0,1	- 1,5
Lac Casault (TNO)	---	1	3	---	200,0
Routhierville (TNO)	121	64	40	- 47,9	-37,5
Saint-Alexandre-des-Lacs	346	363	383	5,0	5,5
Saint-Cléophas	427	473	440	10,8	- 7,0
Saint-Damase	489	445	435	- 8,9	- 2,2
Saint-Edmond	248	242	242	- 2,4	---
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapscal	858	807	707	- 5,9	-12,4
Saint-Léon-le-Grand	1 335	1 277	1 150	- 4,3	- 9,9
Saint-Moïse	689	711	667	3,2	- 6,2
Saint-Noël	666	612	508	- 8,1	- 17,0
Saint-Raphaël-d'Alberville	455	430	400	- 5,4	- 7,0
Saint-Tharcisius	706	636	571	- 9,9	- 10,2
Saint-Vianney	681	663	608	- 2,6	- 8,3
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	550	556	496	1,1	- 10,8
Sainte-Florence	639	607	557	- 5,0	- 8,2
Sainte-Irène	351	343	363	- 2,2	5,8
Sainte-Marguerite-Marie	360	307	260	- 14,7	- 15,3
Sayabec	2 173	2 308	2 088	6,3	- 9,5
Val-Brillant	1 130	1 101	1 024	- 2,5	- 7,0
<b>Ensemble de la MRC de la Matapédia</b>	<b>22 227</b>	<b>22 055</b>	<b>20 930</b>	<b>- 0,7</b>	<b>- 5,1</b>
<b>Ensemble du Bas-Saint-Laurent</b>	<b>---</b>	<b>210 834</b>	<b>205 137</b>	<b>---</b>	<b>- 2,7</b>

Source : Statistique Canada. Recensement de 1981, 1986 et 1991.

La perte démographique est caractérisée par l'exode des jeunes éléments amenant un vieillissement significatif de la population. En effet, entre 1981 et 1991, le groupe d'âges des moins de 35 ans a diminué de 20,2 % (2 765 habitants) alors que la population de 35 ans et plus a enregistré une hausse de 18,6 %, soit 1 570 personnes (tableau 1.9). De plus, la faible scolarisation représente une caractéristique importante de la population puisque 34 % des 15 ans et plus n'ont pas atteint une neuvième année, soit 5 % de plus que la moyenne de la région du Bas-Saint-Laurent.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Source : Statistique Canada. Recensement 1991.

**Tableau 1.9 Évolution par groupe d'âges de 1971 à 1991**

Groupe d'âges	1971		1981		1991	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 14 ans	8 790	35,6	5 355	24,2	4 830	23,1
15 - 34 ans	7 820	31,7	8 335	37,6	6 095	29,1
35 - 64 ans	6 295	25,5	6 255	28,2	7 230	34,5
65 ans et plus	1 675	6,8	2 225	10,0	2 820	13,5

Source : Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent. 1992. Les profils socio-économiques des huit MRC du Bas-Saint-Laurent.

Selon Bérubé (1994), le revenu moyen familial se situait à 34 559 \$ en 1990 alors qu'il était de 22 310 \$ en 1985, une augmentation de 54,9 %. En général, on retrouve les revenus familiaux les plus élevés dans les centres les plus peuplés de la MRC et dont le secteur des commerces et des services est le plus important. À l'inverse, les municipalités rurales de faible population montrent les revenus les plus bas. L'emploi constitue la principale source de revenus : (65,2 %) des familles de la MRC, suivi des transferts gouvernementaux (29,7 %) et des autres sources de revenus (5,1 %). Cette situation est représentative du Bas-Saint-Laurent même si le rapport de dépendance économique<sup>1</sup> était le plus élevé de la région en 1989, avec un rapport de 38,4 % selon le CRCDD du Bas-Saint-Laurent (1992).

Au niveau du marché du travail, la situation s'est améliorée entre 1986 et 1991 puisque le taux de chômage est passé de 30,3 % en 1986 à 26,3 % en 1991. Il demeure toutefois 1,6 fois plus élevé que celui de la région. De plus, la population active a diminué de 1,3 % pendant cette période.

La répartition des emplois selon les activités économiques (tableau 1.10) confirme l'importance du secteur primaire (17,2 %), 1,5 fois plus élevé que celui de la région du Bas-Saint-Laurent, alors que le secteur secondaire génère 20,4 % des emplois de la MRC. Toutefois, le secteur économique dominant dans la MRC de la Matapédia est celui des commerces et services qui regroupe 62,4 % des 6 830 emplois de la MRC (CRCDD BSL, 1992).

<sup>1</sup> Paiements de transfert en % du revenu d'emploi.

**Tableau 1.10 Principaux indicateurs économiques**

Municipalité	Population active	Emplois par secteur économique (%)			Taux de chômage (%)	Revenu familial moyen (\$)
		Primaire	Secondaire	Tertiaire		
Amqui	3 050	7,9	19,5	72,6	16,1	39 890
Causapscal	975	21,1	15,8	63,2	36,9	35 354
Lac-au-Saumon	470	16,9	19,1	64,0	25,5	30 503
Routhierville (TNO)	20	---	---	100,0	100,0	---
Saint-Alexandre-des-Lacs	130	25,0	20,0	55,0	19,2	28 024
Saint-Cléophas	170	19,4	30,6	50,0	11,8	29 090
Saint-Damase	220	26,3	15,8	57,9	36,4	35 722
Saint-Edmond	110	44,0	8,0	48,0	31,8	---
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapscal	330	38,5	10,8	50,8	25,5	34 456
Saint-Léon-le-Grand	495	27,1	15,6	57,3	26,3	33 828
Saint-Moïse	205	25,7	31,4	42,9	46,3	26 395
Saint-Noël	130	24,0	24,0	52,0	23,1	22 697
Saint-Raphaël-d'Alberville	165	30,0	16,7	53,3	36,4	29 552
Saint-Tharcisius	225	15,4	28,2	56,4	33,3	27 892
Saint-Vianney	265	22,7	11,4	65,9	43,4	32 110
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	155	29,6	33,3	37,0	29,0	30 550
Sainte-Florence	180	14,3	37,1	48,6	63,9	27 376
Sainte-Irène	195	36,1	22,2	41,7	33,3	22 608
Sainte-Marguerite-Marie	115	73,7	---	26,3	60,9	28 707
Sayabec	830	7,1	32,7	60,3	27,1	34 117
Val-Brillant	415	15,9	19,5	64,6	22,9	38 239
<b>MRC de la Matapédia</b>	<b>8 850</b>	<b>17,2</b>	<b>20,4</b>	<b>62,4</b>	<b>26,3</b>	<b>34 559</b>
<b>Bas-Saint-Laurent</b>	<b>94 570</b>	<b>10,9</b>	<b>16,6</b>	<b>72,5</b>	<b>16,1</b>	<b>---</b>
<b>Québec</b>	<b>3 537 640</b>	<b>4,0</b>	<b>23,8</b>	<b>72,2</b>	<b>12,1</b>	<b>46 593</b>

Source : Statistique Canada. Recensement 1991.

Le tableau 1.11 montre de façon tangible l'importance du secteur agroforestier dans la vie économique de la MRC de la Matapédia puisque 96,7 % (1 150 emplois) des 1 190 emplois du secteur primaire sont reliés aux activités agricoles et forestières.

**Tableau 1.11 Importance du secteur agroforestier**

Secteur d'activité économique	Estimation de l'emploi en 1991 <sup>1</sup>		Importance (%)
	Total	Agroforestier	
Primaire	1 190	1 150 <sup>2</sup>	96,7
Secondaire	1 220	580 <sup>3</sup>	47,6
Tertiaire	4 320	N/D	---
MRC de la Matapédia	6 830	1 730	25,3

## 1.6 INDUSTRIE FORESTIÈRE

### 1.6.1 Entreprises forestières de transformation

L'aménagement, l'exploitation et la transformation de la matière ligneuse constituent l'un des piliers de l'économie matapédienne. En effet, 1 120 emplois représentant 46,5 % de tous les emplois des secteurs primaires et secondaires sont reliés à l'activité forestière (tableau 1.11).

Selon les registres forestiers du MRN (1996), 37 usines de transformation oeuvrent dans le territoire de la MRC de la Matapédia, indiquant une certaine consolidation des usines en place. En effet, en 1993, le MRN dénombrait dans son répertoire 29 entreprises.

Les usines de première transformation répertoriées se répartissent comme suit :

<sup>1</sup> Source : Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent. 1992. Les profils socio-économiques des huit MRC du Bas-Saint-Laurent.

<sup>2</sup> Comprend les emplois reliés à la forêt (540) et à l'agriculture (610).

<sup>3</sup> Comprend les emplois reliés à la transformation du bois.

- une usine de panneaux;
- huit usines de sciage résineux et feuillu;
- quatre usines de sciage résineux;
- trois usines de sciage feuillu;
- deux usines de bardeaux de cèdre;
- une usine de transformation de la biomasse;
- une usine de déroulage;
- une usine de granules;
- seize scieries de service.

En 1994, les usines de transformation de la MRC ont consommé 1 090 000 mcs, dont 658 000 mètres cubes proviennent de contrats d’approvisionnement et d’aménagement forestier (CAAF). Ce volume transformé représente 87 % de la consommation totale autorisée, l’un des plus hauts niveaux de transformation de la région du Bas-Saint-Laurent.

Le tableau 1.14 démontre que les usines de deuxième transformation sont relativement peu importantes en nombre et principalement concentrées à Amqui. D’ailleurs, la MRC de la Matapédia a déjà identifié le développement de ce secteur manufacturier comme un axe prioritaire de développement dans le domaine forestier (CRCD BSL, 1992).

L’industrie forestière de la MRC de la Matapédia semble donc se tirer assez bien des effets du ralentissement économique des dernières années si l’on se base sur la consolidation des usines en place et leur niveau élevé d’activités.

**Tableau 1.12 Principaux utilisateurs par type de produit**

<b>Type de produit</b>	<b>Usine</b>	<b>Localité</b>
Pâte résineux <sup>1</sup>	F.F.Soucy inc.	Rivière-du-Loup
Sciage résineux	Bois Saumon inc.	Lac-au-Saumon
	Groupe Cédrico inc. (division Cépédia)	Sainte-Florence
	Groupe Cédrico inc. (division Causap)	Causapscal
	Groupe Cédrico inc. (division Price)	Price
	Industries GDS inc.	Pointe-à-la-Croix
	Scierie Sainte-Irène ltée	Sainte-Irène
	Thériault et Thériault inc.	Lac-au-Saumon
Sciage autres résineux	Les Cèdres Basques enr.	Sainte-Françoise
	Multi-Cèdres d'Esprit-Saint inc.	Esprit-Saint
Pâte feuillu mou <sup>1</sup>	Donohue Matane inc.	Matane
Sciage feuillu mou	Servbois inc.	Saint-Vianney
Pâte feuillu dur <sup>1</sup>	Av Cell inc.	Atholville
Sciage feuillu dur	Félix Huard inc.	Luceville
	Bois Francs de la Vallée inc.	Amqui
Panneaux feuillu dur	Panval inc.	Sayabec

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec. 1996. Le portrait forestier de la MRC de la Matapédia.

<sup>1</sup> Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent. 1995. Rapport annuel. 40 p.

**Tableau 1.13 Liste des entreprises de première transformation**

<b>Localité de l'usine</b>	<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Catégorie d'usine</b>	<b>Type de produit</b>	<b>Consommation autorisée (m<sup>3</sup>/an)</b>
Amqui	Les Bois Francs de la Vallée inc.	Sciage feuillu	Composantes de feuillu	40 000
Causapscal	Groupe Cédrico inc.	Sciage résineux	Bois de colompage	186 900
	Jean-Claude & Eddy Laplante inc.	Sciage résineux et feuillu	Bois de construction	9 300
	Les Granules Causap inc.	Granules de bois	Granules de bois	15 000
	Scierie Léo Ouellet inc.	Sciage résineux et feuillu	Lattes, composantes	19 250
	Baguettes Causap inc.	Déroulage feuillu	Bâtons	2 000
Lac-au-Saumon	Bois Saumon inc.	Sciage résineux	Bois de colompage	250 000
	Thériault et Thériault inc.	Sciage résineux et peuplier	Bois de colompage, lattes	100 000
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	Sciages Sébast inc.	Sciage résineux et feuillu	Bois de construction	25 500
Saint-Damase	Damabois inc.	Sciage feuillu	Composantes de tremble	10 000
Sainte-Florence	Antoine Doiron & fils inc.	Sciage résineux et peuplier	Lattes	14 900
	Groupe Cédrico inc.	Sciage résineux	Bois de construction	204 000
	Bois Sainte-Florence enr.	Sciage résineux et feuillu	Bois de construction	2 000
Sainte-Irène	Scierie Sainte-Irène ltée	Sciage résineux et feuillu	Bois de construction	44 500
Saint-Tharcisius	Clérobéc inc.	Bardeaux	Bardeaux	3 500
Saint-Vianney	Servbois inc.	Sciage feuillu	Lattes, bois de palettes	42 500
Sayabec	Clérobéc inc.	Sciage et bardeaux	Bois de construction et bardeaux	10 500
	Uniboard Canada (Panval inc.)	Pâtes et papiers	Panneaux agglomérés	400 000
-----	-----	Sciage de service <sup>1</sup>	Bois de construction	---

<sup>1</sup> Seize scieries de service situées dans sept municipalités.

**Tableau 1.14 Liste des usines de deuxième transformation**

Municipalité	Nom de l'entreprise	Produit
Amqui	Fene-Tech inc.	Portes et fenêtres
	Brico-Lamine 1989 inc.	Meubles et armoires
	Ébénisterie Acore enr.	Armoires et garde-robes de cèdre
	Armoires J. L. Lévesque enr.	Armoires
	Économeuble enr.	Ébénisterie, meubles, portes et fenêtres
	Florasynt	Produits aromatiques
	Mecker Technologies inc. <sup>1</sup>	Planchers
Causapscal	Menuiserie Yvon Bouchard	Ébénisterie
Lac-au-Saumon	Ébénisterie du Lac enr.	Armoires
Saint-Damase	Ébénisterie de l'Est enr.	Escaliers et armoires
Saint-Raphaël- d'Alberville	Ébénisterie M.L. Potvin	Meubles et armoires
Sainte-Florence	Gérald Morin Ébénisterie	Meubles et canots
Sayabec	Les Entreprises D.L. enr.	Meubles et armoires

Source : Corporation de promotion et de développement économique de la Matapédia. 1996. Répertoire des industries et commerces. MRC de la Matapédia.

### 1.6.2 Principaux indicateurs économiques

Le secteur forestier, pour plusieurs municipalités rurales de la région du Bas-Saint-Laurent, joue un rôle économique important pour le maintien et le développement des communautés. Les revenus provenant des activités forestières sont fortement influencés par l'évolution des prix des produits de l'industrie forestière.

Les tableaux qui suivent présentent la variation de différents indicateurs économiques au cours des années antérieures.

<sup>1</sup> Cette usine sera opérationnelle vers le printemps 1998.

**Tableau 1.15 Volumes consommés par l'industrie du bois de la région du Bas-Saint-Laurent en provenance du secteur privé (mcs)**

	1992-1993		1993-1994		1994-1995		1995-1996		1996-1997	
	Résineux	Feuille								
Pâte	112 757	200 646	83 223	216 686	32 172	159 507	16 895	207 432	24 354	256 081
Sciage	468 122	131 070	492 284	147 423	608 698	183 063	754 871	214 260	606 557	238 822
Autres	---	7 935	---	11 730	---	16 941	---	13 818	---	660
<b>Total</b>	<b>580 879</b>	<b>339 651</b>	<b>575 507</b>	<b>375 839</b>	<b>640 870</b>	<b>359 511</b>	<b>771 766</b>	<b>435 510</b>	<b>630 911</b>	<b>495 563</b>

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec

**Tableau 1.16 Expéditions annuelles des scieries, ateliers de rabotage et usines de bardeaux du Québec (en milliers de dollars)**

	1992	1993	1994	1995	1996
Valeur des expéditions	1 792 341	2 353 417	3 167 477	2 911 130	3 249 149
Variation (%)		+ 31 %	+ 35 %	- 8 %	+ 12 %

Source : Bureau de la statistique du Québec (selon le recensement des manufactures de 1993)

**Tableau 1.17 Prix annuel moyen des produits des usines de pâtes et papiers au Québec**

Année	Papier journal (\$/tonne métrique)	Carton (\$/tonne courte)	Pâte (\$/tonne métrique)
1992	434 \$	322 \$	428 \$
1993	463 \$	295 \$	331 \$
1994	469 \$	365 \$	466 \$
1995	668 \$	504 \$	776 \$
1996	645 \$	318 \$	415 \$

Source : Fédération des producteurs de bois du Québec

**Tableau 1.18**      **Indice des prix de certains produits forestiers et groupes de produits forestiers<sup>1</sup>**

<b>Année</b>	<b>Bois de construction résineux (Québec)</b>	<b>Placages et contreplaqués (Canada)</b>	<b>Papiers et produits connexes (Canada)</b>
1986	100,0	100,0	100,0
1987	100,1	100,3	109,4
1988	95,5	98,4	119,8
1989	98,4	104,1	123,7
1990	95,9	100,0	121,6
1991	96,3	99,2	109,9
1992	104,9	107,8	105,5
1993	142,9	132,9	104,4
1994	170,6	147,4	115,0
1995	134,5	153,0	158,3

Source : Statistique Canada

Une analyse préliminaire des différents résultats présentés aux tableaux précédents permet de dégager certains constats.

- Étant donné une augmentation importante de l'indice des prix des produits de bois de construction (1993, 1994, 1995) et du prix des produits de pâtes et papiers à base de résineux (1995, 1996) (tableau 1.17), la consommation de fibre a suivi la même tendance, subissant une forte augmentation depuis 1993.
- En 1995, on constate un fléchissement de l'indice du prix du bois de construction qui demeure toutefois élevé par rapport à l'année de référence 1986, et une forte augmentation du prix du papier et des produits connexes. Cette situation a comme conséquence de maintenir la demande en fibre résineuse relativement élevée.

Le comportement du propriétaire forestier est fortement influencé par la variation du prix et de la demande des différentes essences résineuses et feuillues. Présentement, la situation du marché qui prévaut favorise une récolte importante de la fibre résineuse au détriment de la fibre feuillue, ce qui a pour effet d'intensifier le portrait forestier actuel, soit le maintien sur pied des peuplements feuillus matures dominés par le tremble ou le bouleau, et la récolte des peuplements résineux et mélangés résineux dominés par le sapin et l'épinette.

<sup>1</sup> Indice 1986 : 100

## 1.7 INDUSTRIE ACÉRICOLE

Selon le MAPAQ, le secteur a connu une bonne croissance l'an dernier malgré la mauvaise récolte. Le MRN dénombrait en 1995, dans son portrait général de la MRC, 118 producteurs dont 90 en forêt privée et 28 en forêt publique pour une superficie en production de près de 500 hectares.

Au total, le MRN estimait la production annuelle à 48 000 litres de sirop récoltés à partir de 67 900 entailles, ce qui représente seulement 3 % de toutes les entailles dénombrées en région. La MRC se situe donc au sixième rang en région devant celles de Matane et la Mitis.

La production acéricole a généré en 1995 des revenus estimés à 240 000 \$. On évalue à 1 million \$ la valeur des immobilisations nécessaires à la réalisation de cette activité.

## 1.8 INDUSTRIE AGRICOLE

En termes d'emploi, l'agriculture occupe le troisième rang dans la MRC de la Matapédia, derrière le secteur des commerces et services et l'industrie manufacturière. L'agriculture comptait en 1995, selon les fiches d'enregistrement du MAPAQ, 282 producteurs agricoles détenant une superficie totale de 54 534 hectares, dont 28 547 hectares en culture. Dans la région du Bas-Saint-Laurent, la MRC de la Matapédia vient au deuxième rang à ce chapitre derrière la MRC de Kamouraska. Dans l'ensemble du territoire, les terres en culture représentent 14,9 % du territoire municipalisé disponible en excluant l'eau.

Selon le MAPAQ, la valeur de la production agricole est estimée à 25,9 millions \$ représentant 11,3 % de la production agricole bas-laurentienne, ce qui la place au sixième rang dans la région. Les principales productions agricoles demeurent la production laitière avec 138 producteurs, générant un chiffre d'affaires de 16,7 millions \$, alors que la production bovine vient au second rang avec 112 producteurs pour une production estimée à 5 millions \$ (tableau 1.19). Les productions porcine (18 producteurs) et ovine (14 producteurs) constituent des secteurs en pleine croissance selon le MAPAQ. Éventuellement, l'accroissement de la production ovine pourrait avoir un impact important sur l'utilisation des friches à des fins de pâturage.

Les productions qui suivent sont complémentaires et comprennent entre autres les céréales (20), les fruits et légumes (9), le foin (5), les cultures abritées (5) et plein champ et les cervidés (2). La production de matière ligneuse est aussi importante puisque 122 producteurs ont déclaré ce type de production. Il est à remarquer qu'aucun producteur n'a déclaré de production acéricole.

L'activité agricole est principalement concentrée dans les municipalités d'Amqui, Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapscal, Saint-Damase, Saint-Léon-le-Grand et Val-Brillant.

**Tableau 1.19**      **Nombre de producteurs et valeurs de production par type de production**

<b>Type de production</b>	<b>Nombre de producteurs</b>	<b>Valeur de production</b>
Laitière	138	16 693 000 \$
Bovine	112	4 968 000 \$
Porcine	18	657 000 \$
Ovine	14	585 000 \$
Autres	166	2 988 000 \$
<b>Total</b>	<b>448</b>	<b>25 891 000 \$</b>

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Compilation des déclarations des producteurs agricoles. Rimouski.

## **2. BASSINS VERSANTS ET RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE<sup>1</sup>**

Il existe une relation étroite entre la qualité des eaux d'un bassin hydrographique et la présence d'un couvert forestier. Le couvert forestier agit comme mécanisme tampon; il régularise le débit des cours d'eau et leur température tout en minimisant le transport de sédiments. Ceci a pour effet de maintenir la qualité de l'eau des ruisseaux et des rivières tout en favorisant des conditions propices à l'habitat de plusieurs espèces de poissons.

Le principal objectif de ce chapitre est d'évaluer l'état actuel des bassins hydrographiques situés à l'intérieur du territoire de la MRC de la Matapédia et d'établir un portrait de son déboisement. Le pourcentage boisé de chacun des bassins versants sera établi et servira d'indicateur important dans le processus de confection du plan de protection et de mise en valeur.

### **2.1 ACTIVITÉS ANTÉRIEURES**

Au cours du siècle présent, la transformation de plusieurs terres forestières en terres agricoles (terres agricoles et friches), la coupe forestière avec ou sans reboisement, et plus récemment le développement de la villégiature (municipalités), sont les activités qui semblent avoir eu le plus d'impact sur l'état général des bassins hydrographiques et des cours d'eau du territoire matapédien. Aux fins de l'analyse, on considère comme superficie déboisée celle sans couvert forestier ou celle dont le couvert forestier est inférieur à 1,5 mètre. On retrouve un total de 76 933 hectares de superficies déboisées (42,25 % de l'ensemble des terrains sous gestion privée).

Les superficies déboisées sont composées en majeure partie de terres agricoles (45,36 %), de jeunes plantations issues de coupes de récupération (25,45 %) et de friches (6,73 %). Les principales municipalités dites à vocation agricole sont Amqui, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapscal et Val-Brillant et sont aussi celles dont les superficies déboisées sont les plus importantes (carte 7).

Étant donné la présence d'un immense plan d'eau au nord-est du territoire, la topographie relativement plane au nord et à l'ouest de celui-ci et la fertilité des sols situés à proximité, le développement de la villégiature et de l'agriculture s'est concentré principalement au nord et à l'ouest du territoire. On remarque aussi la présence d'une importante ligne de transport d'énergie.

---

<sup>1</sup> Territoire compris à l'intérieur de la région administrative 01 excluant la partie est de la MRC dans la région 11.



**Carte 7 Localisation des superficies déboisées et des plantations**

Carte 7 Localisation des superficies déboisées et des plantations



Le tableau suivant présente les terrains forestiers et non forestiers en gestion privée sans couvert forestier, et ce, par municipalité.

**Tableau 2.1 Répartition des superficies déboisées par municipalité (hectares)**

Paroisse	Agricole	Friche	CT	Plantation récente	Autres <sup>1</sup>	Total boisé	Total déboisé	Eau	Total superficie	Superficie déboisée (%)
Amqui	5 433	469	269	192	623	3 588	7 582	596	11 170	67,9
Causapschal	218	43	53	0	174	476	506	18	982	51,5
Lac-au-Saumon	458	87	84	226	144	1 613	1 358	359	2 971	45,7
Saint-Alexandre-des-Lacs	573	307	327	776	86	4 964	2 246	177	7 210	31,2
Saint-Cléophas	990	347	421	382	109	5 895	2 306	57	8 201	28,1
Saint-Damase	2 513	237	515	318	109	7 832	4 040	348	11 872	34,0
Saint-Edmond	2 386	118	128	169	85	2 530	2 979	93	5 509	54,1
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapschal	2 909	535	1 779	1 573	182	8 013	7 101	123	15 114	47,0
Saint-Léon-le-Grand	4 161	234	1 051	225	188	7 001	5 981	122	12 982	46,1
Saint-Moïse	963	381	1 066	576	143	7 829	3 296	167	11 125	29,6
Saint-Noël	1 072	108	406	88	57	2 676	1 825	94	4 501	40,5
Saint-Raphaël-d'Alberville	1 207	477	1 076	1 128	149	6 293	4 146	109	10 439	39,7
Saint-Tharcisius	1 845	265	500	313	43	4 865	2 987	21	7 852	38,0
Saint-Vianney	613	174	1 222	1 664	215	10 627	3 956	68	14 583	27,1
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	1 292	387	1 348	1 010	163	6 916	4 417	217	11 333	39,0
Sainte-Florence	648	172	1 189	710	156	7 235	2 925	50	10 160	28,8
Sainte-Irène	1 677	211	779	1 219	182	9 358	4 267	199	13 625	31,3
Sainte-Marguerite-Marie	272	124	933	775	121	6 461	2 225	0	8 686	25,6
Sayabec	2 178	376	572	224	245	4 872	4 452	857	9 324	47,7
Val-Brillant	3 490	129	171	219	214	3 575	5 548	1 325	9 123	60,8
TNO	191	126	642	578	3	4 179	2 929	1 389	7 108	41,2
<b>Total</b>	<b>35 089</b>	<b>5 307</b>	<b>14 531</b>	<b>12 365</b>	<b>3 391</b>	<b>116 798</b>	<b>77 072</b>	<b>6 389</b>	<b>193 870</b>	
<b>%</b>	<b>18,7</b>	<b>2,8</b>	<b>7,4</b>	<b>10,5</b>	<b>1,8</b>			<b>2,7</b>	<b>100,0</b>	<b>39,8</b>

<sup>1</sup> Ligne de transport d'énergie, gravière, dénudé humide, camping, golf, villégiature et autres.

## 2.2 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX BASSINS

On retrouve au sein du territoire la présence de deux versants hydrographiques, le versant nord dont les eaux s'écoulent en direction du fleuve Saint-Laurent et le versant sud couvrant la majorité du territoire et déversant ses eaux vers la baie des Chaleurs.

Les superficies localisées sur le versant nord drainent leurs eaux par les bassins primaires de la rivière Mitis (5 960 hectares) et de la rivière Blanche (56 709 hectares). Le versant sud comprend une partie du bassin secondaire de la rivière Matapédia (320 130 hectares) et des bassins primaires de la rivière Patapédia (3 941 hectares), de la rivière Nouvelle (12 779 hectares) et de la rivière Cascapédia (32 611 hectares) (carte 8).

Les terrains sous gestion privée sont concentrés à l'intérieur de trois principaux bassins. Il s'agit du bassin de la rivière Matapédia (150 704 hectares), de la rivière Blanche (41 681 hectares) et de la rivière Mitis (1 857 hectares).

Pour chaque bassin hydrographique, on a évalué la superficie sans couverture arborescente. À titre d'exemple, tel qu'il est précisé au tableau 2.2, le bassin de la rivière Matapédia couvre une superficie totale de 145 056 hectares, dont 96 716 hectares sont considérés comme boisés et 48 340 déboisés, pour un pourcentage de couverture arborescente de 66,7 %. Le tableau 2.3 présente en détail les caractéristiques des principaux bassins du territoire à l'étude.

**Carte 8 Localisation des principaux bassins hydrographiques**

Carte 8 Localisation des principaux bassins hydrographiques



**Tableau 2.2 Utilisation du territoire sous gestion privée pour les bassins des rivières Matapédia, Blanche et Mitis**

Superficies drainées	Rivière Matapédia		Rivière Blanche		Rivière Mitis		Total	
	hectares	%	hectares	%	hectares	%	hectares	%
Terrains forestiers sans couverture	16 507	11,3	2 594	6,3	224	12,3	19 325	10,3
Terrains forestiers avec couvert de 1,5 mètre	96 716	66,7	31 782	77,6	1 510	82,9	130 008	69,2
Terrains agricoles	28 842	19,9	6 157	15,0	78	4,3	35 077	18,7
Terrains urbains et autres	2 991	2,1	430	1,1	10	0,5	3 431	1,8
Total terrains	145 056	100,0	40 963	100,0	1 822	100,0	187 841	100,0
Sans couvert	48 340	33,3	9 181	22,4	312	17,1	57 833	---
Avec couvert	96 716	66,7	31 782	77,6	1 510	82,9	130 008	69,2
Eau	5 648	---	718	---	35	---	6 401	---
Toutes superficies	150 704	---	41 681	---	1 857	---	194 242	---

### 2.2.1 Bassin de la rivière Matapédia

La rivière Matapédia, principal cours d'eau du territoire, coule selon un axe nord-sud. Elle prend source au lac Matapédia, soit à 119 kilomètres de son embouchure, la rivière Ristigouche. La présence de nombreux rapides et l'absence de méandres permettent d'identifier cette rivière comme relativement jeune (Robitaille, 1995). Selon cette même étude, le bassin de la rivière Matapédia compte une douzaine de lacs de superficie variant de 70 à 3 540 hectares, les trois plus grands étant le lac Matapédia, le lac Casault et le lac au Saumon.

Les principaux sous-bassins qui drainent vers la rivière Matapédia et conditionnent son débit sont :

rivière Sayabec (ouest)	4 300 hectares
rivière Saint-Pierre (ouest)	14 200 hectares
rivière Humqui (ouest)	43 800 hectares
rivière Matalik (ouest)	7 800 hectares
rivière Milnikek (ouest)	44 300 hectares
rivière du Moulin (ouest)	26 900 hectares
rivière Causapscal (est)	70 300 hectares
rivière Assemetquagan (est)	54 500 hectares

Il est très difficile de caractériser ces sous-bassins en ne conservant que les parties contenues sur terre privée. Pour le bien de l'exercice en cours, nous pouvons, sans altérer les objectifs de départ, nous baser uniquement sur les trois principaux bassins hydrographiques. Détailler davantage l'état des sous-bassins peut s'avérer approprié dans des contextes bien précis.

## 2.3 QUALITÉ DE L'EAU, CONSTAT GÉNÉRAL

En 1993, l'eau provenant des différentes stations d'analyse de la rivière Matapédia a été qualifiée de bonne à mauvaise pour la pratique d'activités récréatives en général (Robitaille, 1995). Les sports de contact comme la baignade sont à surveiller en amont du lac au Saumon et dans le secteur Heppel de la rivière Matapédia. C'est d'ailleurs dans ce secteur que la rivière Matapédia était impropre à la baignade. La ville de Causapscal n'avait pas encore son système d'épuration des eaux. Heureusement, aucune station d'analyse n'a décelé de problèmes importants pour la vie aquatique. Ces analyses ont été effectuées entre 1991 et 1993 et il en ressort que la qualité de l'eau dans son ensemble était bonne. À l'époque, comme le démontre le tableau 2.3, les deux tiers de la population matapédienne voyait leurs eaux usées traitées avant d'être libérées. Maintenant, c'est l'ensemble des agglomérations importantes qui traite leurs eaux. Selon le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF), la qualité de l'eau de la rivière Matapédia est classée bonne à très bonne. Cet aspect de la préservation de la qualité de l'eau est un indicateur de premier plan.

**Tableau 2.3 Bassin de la rivière Matapédia (décembre 1994)  
État de situation de l'assainissement urbain**

Nombre de municipalités	19
Nombre de stations conformes aux normes provinciales	9
Installations septiques communautaires	2
% de la population dont les eaux usées sont traitées selon les normes	56 %
% de la population dont les eaux sont traitées	66 %

Deux municipalités ont signé des ententes de réalisation ou de principe afin de se conformer aux normes.

Les principaux apports massiques tels que l'azote, le phosphore et les nitrates proviennent principalement des activités humaines et agricoles. Toutefois, au cours des dernières années, plusieurs municipalités se sont dotées de système de traitement des eaux tel qu'il est indiqué au tableau 2.3. Causapscal et Lac-au-Saumon sont les dernières municipalités à joindre les rangs de celles qui traitent leurs eaux usées.

## 2.4 SOURCES D'EAU POTABLE

Quelques municipalités s'approvisionnent directement à partir de plans d'eau naturels, comme Sainte-Florence (ruisseau), Lac-au-Saumon (ruisseau de l'aqueduc), Saint-Vianney (ruisseau), Val-Brillant (ruisseau) et Sayabec (lac Saint-Noël). Les autres municipalités ainsi que la majorité des résidences en milieu rural s'alimentent à partir de puits artésiens ou de puits de surface.

La protection et l'amélioration des cours d'eau et de leurs rives ont un effet bénéfique non seulement sur les caractéristiques physico-chimiques de l'eau, mais sur l'ensemble des éléments biotiques qui sont en interrelation. Les travaux d'aménagement réalisés sur la rivière Humqui ouest durant l'été 1996 ont permis d'améliorer plusieurs caractéristiques de ce cours d'eau dont l'écoulement, la qualité du substrat du lit et la facilité de migration de la truite mouchetée. D'autres cours d'eau devraient profiter de ce genre de travaux.

## 2.5 PROBLÉMATIQUE HYDRIQUE

La majorité des cours d'eau du territoire offre un potentiel halieutique intéressant. Toutefois, la transformation de terres forestières en terres agricoles, le développement de l'urbanisation et de la villégiature ainsi que les coupes totales ont modifié passablement la couverture forestière du territoire, et plus particulièrement les parties des bassins hydrographiques localisés à proximité des lacs Matapédia et Humqui. Le pourcentage de la couverture forestière pour l'ensemble du territoire est de 69,2 %, ce qui est des plus acceptables. Le maintien de ce pourcentage sera l'un des critères d'évaluation de la ressource hydrique.

Le bassin le plus problématique concernant la couverture boisée est celui de la rivière Matapédia (66,7 %), situé dans le secteur agricole du lac Matapédia, de Sayabec à Causapscal, en passant par Amqui. Les bassins des rivières Mitis (82,9 %) et Blanche (77,6 %) ont un fort pourcentage de couverture forestière et ne sont pas problématiques.

Depuis quelques années, on observe une modification de la vocation et de l'utilisation des terres forestières agricoles du territoire matapédien. Les terres utilisées à des fins agricoles ont diminué, favorisant ainsi l'apparition de superficies en friches qui redeviennent graduellement des peuplements forestiers. Depuis les années 80, on constate que le nombre de strates forestières et la superficie totale traitée en coupes totales ont diminué à la suite d'une réduction importante des peuplements affectés par la tordeuse. De plus, la majorité de ces superficies a été reboisée au cours des deux premières années.

Par ailleurs, les intervenants sont maintenant plus sensibles aux impacts visuels des coupes totales. Ceci a pour effet de diminuer la superficie moyenne de ce type d'intervention. L'ensemble de l'axe panoramique matapédien est un corridor touristique important qui nécessite une approche privilégiant le maintien d'un couvert forestier de qualité.

L'ensemble des facteurs énumérés précédemment devrait permettre, au cours des prochaines années, d'accroître ou de maintenir le pourcentage de la couverture boisée des bassins versants du territoire, à l'exception des parties dont la vocation d'utilisation des terres est orientée vers l'agriculture. De plus, la politique gouvernementale sur la protection des berges et des rives des cours d'eau favorise actuellement la régénération naturelle des rives qui ont un taux de déboisement élevé tout en préservant le couvert déjà existant.

En général, la qualité et le pourcentage de la couverture forestière du territoire iront en s'améliorant, et ce, sans de nouvelles dispositions particulières. Toutefois, la qualité des petits cours d'eau pourrait être affectée par un accroissement de la quantité de débris ligneux provenant du maintien du couvert forestier, diminuant ainsi l'écoulement.

Il serait intéressant pour les gestionnaires de la MRC de la Matapédia d'approfondir les connaissances actuelles sur l'état des bassins hydrographiques secondaires. Par exemple, la rivière Humqui a subi au cours des années des transformations de son parcours initial et une déforestation importante à cause de l'agriculture. De plus, la présence d'agglomérations et de

résidences secondaires augmente le risque de déversement des eaux usées ou autres polluants dans la rivière.

D'autre part et selon une étude effectuée dans le secteur de la rivière Montmorency, la pente des bassins versants est une variable importante dans l'analyse du pourcentage de déforestation d'un bassin. L'ensemble de ces constatations peut faire l'objet d'un projet spécifique où les conclusions pourraient se jumeler efficacement avec des détails forestiers et fauniques du présent rapport.

## **2.6 POTENTIEL DE CONTAMINATION DES LACS ET DES RIVIÈRES PAR LA MOULE ZÉBRÉE**

La moule zébrée est un mollusque d'eau douce qui a été introduit accidentellement en Amérique du Nord en 1986. Elle a déjà envahi les Grands Lacs, la zone d'eau douce du fleuve Saint-Laurent, les voies d'eau de 18 États américains et une grande partie de l'Ontario. On craint maintenant la prolifération de cette espèce dans la majorité des lacs et des cours d'eau du Québec. Parce qu'elle est de provenance européenne, la moule zébrée a peu de prédateurs naturels ici. Même si elle constitue la nourriture de quelques espèces comme certains poissons ou canards plongeurs, il est impossible pour le moment d'en contrôler efficacement la croissance.

La moule zébrée est très prolifique (30 à 40 000 oeufs par année) et le principal vecteur de contamination est le transport des larves par la coque des bateaux. C'est d'ailleurs de cette façon qu'elle est parvenue sur notre continent. Une fois introduite dans un lac, elle ne peut être délogée. Son arrivée entraîne des changements notables dans les écosystèmes qui se déséquilibrent au point de causer la disparition de certaines espèces telles que la truite grise (touladi), l'omble de fontaine, le corégone, la moule commune et bien d'autres. Une invasion de ce genre pourrait avoir de lourdes conséquences sur plusieurs activités sportives, compromettre celles dont le potentiel est à développer dans le futur (pêche, nautisme, natation et autres) et causer une foule d'autres problèmes très onéreux (envahissement des prises d'eau potable, des ouvrages de retenue des eaux et autres).

Une étude, réalisée pour le MEF et déposée en 1995, démontre clairement que les conditions propices au développement de la moule zébrée sont réunies dans les eaux douces du Bas-Saint-Laurent (rives rocheuses, pH 7 et calcium 20 mg/l). Pour la région du Bas-du-Fleuve, 21 lacs sur les 33 échantillonnés sont propices à la colonisation. Les lacs Matapédia et Humqui font partie de ce nombre. De plus, les rivières Matapédia et Mitis sont également sujettes à la colonisation.

Actuellement, il n'existe aucune station de lavage d'embarcations sur le territoire matapédien. Dans le Bas-Saint-Laurent, deux stations fixes de lavage sont en opération, soit l'une à Cabano spécialement conçue afin d'assurer un nettoyage complet des embarcations et des moteurs marins et l'autre à Dégelis (un ancien lave-auto converti). Il existe aussi pour la région du Témiscouata

un système de lavage mobile afin de couvrir les principaux événements d'envergure comme les tournois de pêche.

Des mesures strictes et une politique globale devront donc être mises de l'avant par les intervenants matapédiens afin d'éviter la contamination des rivières et des cours d'eau, ce qui entraînerait une diminution importante du potentiel halieutique d'espèces telle que la truite grise.

### **3. MILIEUX SENSIBLES AUX ACTIVITÉS FORESTIÈRES**

L'un des objectifs importants du plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée est d'assurer le maintien de la biodiversité des ressources naturelles du territoire de la MRC de la Matapédia en préservant les caractéristiques biologiques et physiques des sites considérés comme sensibles aux activités humaines, et plus spécifiquement aux activités d'exploitation forestière.

On définit les milieux sensibles aux activités forestières comme étant les sites dont les caractéristiques physiques et biologiques risquent d'être perturbées fortement à la suite d'impacts négatifs occasionnés plus particulièrement par les activités de récolte, de transport du bois ou par les activités d'aménagement provoquant un changement important des facteurs écologiques (préparation de terrain, plantation d'arbres et autres).

De plus, les sites faisant l'objet d'une utilisation autre que la production de matière ligneuse et dont les activités forestières pourraient modifier le potentiel actuel d'utilisation sont considérés comme sensibles aux activités forestières.

Les milieux identifiés sensibles aux activités forestières ont été regroupés selon les cinq grandes catégories suivantes :

- la protection des sols;
- la protection des milieux riverains et des cours d'eau;
- la protection des milieux forestiers particuliers;
- la protection des habitats et des espèces fauniques;
- la protection des secteurs d'intérêt d'utilisation autre que la production de matière ligneuse.

#### **3.1 PROTECTION DES SOLS**

##### **3.1.1 Sols minces et sols organiques**

Les sols minces sont caractérisés par des dépôts dont l'épaisseur modale est inférieure à 1 mètre et dont les affleurements rocheux sont peu ou très fréquents. On retrouve deux classes correspondant aux caractéristiques du dépôt mince, soit celle dont l'épaisseur varie de 25 centimètres à 1 mètre ((x)R) ainsi que celle dont l'épaisseur modale est inférieure à 25 centimètres et où les affleurements rocheux sont fréquents ( R ). La variable x définit le type de dépôt que l'on peut retrouver. La sensibilité de ces sites aux activités forestières varie de

faible à élevée selon le pourcentage de la pente ou bien de la fréquence des affleurements rocheux.

Tel qu'il est précisé au tableau 3.1, les sites sur sol mince couvrent une superficie de 16 968 hectares dont 12 490 hectares présentent des contraintes faibles, 3 541 hectares des contraintes modérées et 937 hectares des contraintes élevées. Une attention toute particulière devra être prêtée aux superficies possédant des contraintes élevées aux activités forestières, soit les sites ayant une épaisseur modale inférieure à 25 centimètres, présentant des affleurements rocheux ou étant situés sur des pentes supérieures à 30 %. Les sols ayant une épaisseur modale se situant entre 25 centimètres et 1 mètre, localisés sur des pentes variant entre 16 et 30 %, limitent modérément les travaux d'aménagement intensif.

Les sols organiques, souvent caractérisés par un drainage déficient et par la présence de cédrières ou de pessières, couvrent une superficie de 6 640 hectares. Ils présentent des contraintes élevées plus particulièrement à la machinerie forestière. Des mesures d'atténuation des impacts de la machinerie sont essentielles afin de préserver les caractéristiques écologiques de ces milieux.

**Tableau 3.1 Répartition des sols minces par catégorie selon leur niveau de contrainte aux activités forestières**

Type de dépôt	Description	Pente (hectares)		
		< 15 %	15 - 30 %	> 30 %
1AR	Sols minces. Matériau glaciaire dont l'épaisseur modale se situe entre 25 centimètres et 1 mètre. Les affleurements rocheux sont peu fréquents.	7 673	941	77
8AR	Sols minces. Matériau d'altération dont l'épaisseur modale se situe entre 25 centimètres et 1 mètre. Les affleurements rocheux sont peu fréquents.	4 817	2 600	447
R	Sols minces. Substratum rocheux recouvert d'une mince couche de matériau (inférieure à 25 centimètres). Le roc occupe plus de 50 % de la surface.	165	136	112
7	Sols organiques. Dépôt organique d'épaisseur variable.	6 629	11	---

Contrainte :

**12 490 hectares**

faible

**3 541 hectares**

modérée

**7 577 hectares**

élevée

### 3.1.2 Sites sur pente forte

La classe de pente exprime la dénivellation du terrain en pourcentage pour les territoires forestiers productifs et improductifs. Un terrain est considéré comme peu accessible lorsque sa pente est située entre 31 et 40 % et inaccessible lorsque sa pente est supérieure à 40 %, ou s'il est entouré de pentes supérieures à 40 %.

Selon le tableau 3.2, la très grande majorité du territoire forestier est relativement accessible puisque près de 96 % des superficies sont localisées sur des pentes inférieures à 30 %. Toutefois, 2 924 hectares sont situés sur des pentes de 31 à 40 % et 3 084 hectares sur des pentes supérieures à 40 %.

**Tableau 3.2 Répartition des superficies par classe de pente (hectares)**

<b>Code</b>	<b>% de pente</b>	<b>Terrains forestiers</b>	<b>%</b>	<b>Niveau de contrainte</b>
A	0 à 3 %	14 250,0	10	aucun
B	4 à 8 %	68 284,0	45	aucun
C	9 à 15 %	46 796,2	31	faible
D	16 à 30 %	14 969,0	10	modéré
E	31 à 40 %	2 924,0	2	élevé
F	41 % et plus	3 084,0	2	extrême
<b>Total</b>		<b>150 307,2</b>	<b>100</b>	

### 3.1.3 Sols humides et secs

Les sols humides (classe IV) sont souvent caractérisés par la présence de la nappe phréatique qui atteint la surface du sol pendant une brève période. Constitués de dépôts minéraux épais recouverts de tourbe ou d'une épaisse couche d'humus, on y retrouve une végétation composée d'espèces hydrophiles typiques à ce type de milieu. Ces sites sont fortement convoités par les différentes espèces fauniques. Des mesures spécifiques devront être mises de l'avant afin de préserver et de maintenir les caractéristiques de ce type d'habitat.

Les sols secs (classe II), pour leur part, présentent une déficience en eau pendant la majeure partie de la période de croissance. Cette situation rend difficile l'installation de la régénération et provoque un ralentissement de la croissance des espèces présentes.

Sur le territoire de la MRC de la Matapédia, tel qu'il est démontré au tableau 3.3, les sites très humides (classe V) qu'on retrouve exclusivement sur des dépôts organiques couvrent une superficie de 6 604 hectares, soit 4,4 % de la superficie forestière productive. Les sites très secs (classe I), situés généralement sur des dépôts très minces ou du roc, représentent seulement 530 hectares (0,3 %). En résumé, les sites possédant des contraintes modérées ou élevées dues à leurs caractéristiques hydriques ne représentent dans l'ensemble que 4,7 % de la superficie forestière productive.

**Tableau 3.3 Répartition des superficies par classe de régime hydrique (hectares)**

<b>Classe</b>	<b>Description</b>	<b>Superficie forestière productive</b>	<b>Contrainte</b>
---------------	--------------------	---	-------------------

I	Très sec : déficit en eau sévère tout au long de la période de croissance	530,0	modérée
II	Sec : déficit en eau pour la plus grande partie de la période de croissance	14 013,0	faible
III	Frais : absence de déficit hydrique	121 558,2	nulle
IV	Humide : sol saturé en eau pour une courte période	6 628,0	faible
V	Très humide : sol saturé en eau pendant toute la saison de croissance	6 604,0	élevée
<b>Total</b>		<b>149 333,2</b>	

### 3.1.4 Sensibilité des sols aux activités forestières

Le tableau 3.4 présente une grille interprétative qui, en combinant des caractéristiques biophysiques telles que l'épaisseur des dépôts, le type de régime hydrique et les classes de pentes, permet d'évaluer la sensibilité d'un territoire aux activités forestières (carte 9).

Les milieux montrant une sensibilité élevée sont divisés en quatre groupes :

- tous les sites localisés sur des pentes supérieures à 30 % ou entourés de pentes supérieures à 40 % (1E);
- les milieux avec des dépôts organiques dont le régime hydrique est humide (classe IV) ou très humide (classe V) (2E);
- les sites avec la présence de dépôts minéraux très minces ou d'affleurements rocheux localisés sur des pentes inférieures à 30 % et dont le régime hydrique est très sec (classe I) ou sec (classe II) (3E);
- les sites avec des dépôts minéraux minces ou très minces avec affleurements rocheux situés sur des pentes modérées (16 à 30 %) (4E).

Les milieux présentant une sensibilité élevée aux activités forestières couvrent sur le territoire de la MRC de la Matapédia une superficie totale de 12 949 hectares, soit 8,6 % de la superficie forestière. Les principales composantes des milieux à sensibilité élevée sont les dépôts organiques (6 640 hectares) et les dépôts minéraux sur pentes fortes (6 008 hectares).

Les milieux modérément sensibles ne couvrent que 3 547 hectares, soit 2,4 % de la superficie forestière. On y retrouve deux groupes principaux :

- les sites localisés sur des dépôts minéraux d'épaisseur moyenne ou mince sur des pentes D (16 - 30 %) ou des dépôts très minces sur pentes inférieures à 15 % (5M);
- tous les sites situés sur des pentes inférieures à 30 % à l'exception des dépôts organiques mais présentant un régime hydrique soit très sec (classe I) ou très humide (classe V).

**Tableau 3.4 Grille interprétative montrant la sensibilité des sites aux opérations forestières**

Groupe	Type de dépôt (x)	Classe de pente	Régime hydrique	Superficie (hectares)	Superficie avec perturbation (hectares)	Sensibilité
1E	Tous(x)	E à S	I à V	6 008	308	élevée
2E	7-7T	A à D	IV-V	6 640	941	élevée
3E	R, M(x)	A à D	I-II	301	38	élevée
4E	R(x)	D	I à III	---	---	élevée
1E à 4E	Sensibilité élevée					
	<b>Sous-total</b>			<b>12 949</b>	<b>1 287</b>	
5M	(x)R, (x)Y, (x)M	D	I à IV	3 541	403	modérée
	R(x)	A à C	I à IV	---	---	modérée
6M	Tous(x) sauf 7-7T	A à D	I-V	6	6	modérée
5M à 6M	Sensibilité modérée					
	<b>Sous-total</b>			<b>3 547</b>	<b>409</b>	
Tous	Territoire sous contraintes					
	<b>Total</b>			<b>16 496</b>	<b>1 696</b>	

**Classe de sensibilité**

Élevée : Sites présentant de fortes contraintes pour l'exploitation forestière et susceptibles d'être fortement perturbés par l'utilisation de machinerie.

Modérée : Sites présentant des contraintes modérées pour l'exploitation forestière. L'utilisation de machinerie est susceptible de provoquer des perturbations variables aux sols.



## **Carte 9 Localisation des sites sensibles aux activités forestières**

Carte 9 : Localisation des sites sensibles aux activités forestières



On constate qu'au cours des dix dernières années, les sites possédant une sensibilité modérée ou élevée aux activités forestières ont subi des perturbations majeures, soit lors d'une coupe totale ou d'une coupe totale suivie d'un reboisement ou bien par une infestation sévère à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. La coupe totale et les activités de reboisement sur les sites sensibles représentent 1 533 hectares.

### **3.2 PROTECTION DES MILIEUX RIVERAINS ET DES COURS D'EAU**

La couverture végétale des milieux riverains joue un rôle majeur quant au maintien de la qualité des caractéristiques physico-chimiques des cours d'eau. Elle agit comme une zone tampon limitant l'érosion des berges tout en étant un milieu fortement convoité par différentes espèces fauniques. De plus, la présence d'un couvert forestier à proximité de petits cours d'eau diminue les variations de température de l'eau.

Tel qu'il est décrit au chapitre 2, plusieurs cours d'eau d'importance comme les rivières Matapédia, Causapscal et Humqui s'écoulent au sein du territoire de la MRC de la Matapédia. Ceux-ci supportent un ensemble d'activités dont la pêche au saumon.

Selon les dispositions réglementaires de la MRC de la Matapédia, tous les lacs et cours d'eau naturels en milieu forestier privé, à débit permanent et intermittent, sont assujettis aux modalités suivantes, soit :

- la protection d'une bande riveraine de 10 mètres de profondeur lorsque la pente est inférieure à 30 % ou lorsque la pente est supérieure à 30 % mais présente un talus de 5 mètres ou moins de hauteur;
- la protection d'une bande riveraine de 15 mètres de profondeur lorsque la pente est supérieure à 30 % et présente un talus de plus de 5 mètres de hauteur.

### **3.3 PROTECTION DES MILIEUX FORESTIERS PARTICULIERS**

On identifie comme étant un milieu forestier particulier, les sites naturels relativement rares ou abritant une espèce végétale désignée menacée ou vulnérable ou les peuplements forestiers utilisés pour une production autre que la récolte de bois soit :

- les aulnaies;
- les terrains dénudés et semi-dénudés secs ou humides;
- les îles et les îlots;
- les espèces végétales susceptibles d'être menacées ou vulnérables;
- les érablières à potentiel de production acéricole;
- les vieilles cédrières;
- les peuplements forestiers particuliers.

### 3.3.1 Aulnaies et terrains dénudés et semi-dénudés secs ou humides

Selon la norme de classification écoforestière du MRN (1995), on définit un terrain forestier improductif comme étant une tourbière (terrain dénudé ou semi-dénudé humide), une mosaïque d'affleurements rocheux (terrain dénudé ou semi-dénudé sec) ou bien une aulnaie humide sise le long d'un cours d'eau d'une superficie supérieure à 2 hectares et possédant un rendement inférieur à 30 mètres cubes à l'hectare sur une révolution de 120 ans. Ces terrains couvrent une superficie totale de 974 hectares représentant à peine 0,5 % de la superficie totale des terrains sous gestion privée.

Au cours des dernières années, 268 hectares de milieux organiques ont fait l'objet de travaux de reboisement dont une partie par la conversion d'anciennes aulnaies en peuplements résineux. Il devient urgent d'établir une politique de protection de ces milieux si l'on veut maintenir leur représentativité au sein de la MRC.

Le tableau 3.5 présente l'importance en hectares de chacune de ces catégories en territoire sous gestion privée.

**Tableau 3.5 Répartition des superficies pour les sites improductifs en territoire sous gestion privée (hectares)**

Catégorie de terrain	Superficie
Aulnaie	729
Dénudé ou semi-dénudé sec	14
Dénudé ou semi-dénudé humide	231

### **3.3.2 Îles et îlots**

De par leur localisation, leur grand intérêt visuel, leur sensibilité aux conditions atmosphériques et leur utilisation par la faune aviaire, les îles et les îlots sont des milieux présentant un grand intérêt pour la collectivité et sont considérés dans le cadre du plan de protection et de mise en valeur comme des milieux présentant une sensibilité élevée aux activités forestières. Au sein de la MRC, les îles et îlots identifiés par le MRN, et ayant une superficie minimale de 4 hectares, couvrent une superficie de 73 hectares et sont localisés sur le lac Matapédia. Ils sont de tenure publique et font l'objet d'une protection par le MRN.

On retrouve plusieurs îlots d'une superficie inférieure à 4 hectares à la cartographie du MRN en territoire privé. Toutefois, ceux-ci sont inclus à la superficie totale du lac et comptabilisés comme étant de l'eau à la banque de données du MRN. Une modalité générale de protection devra s'appliquer à ces îlots afin de maintenir leurs caractéristiques écologiques.

### **3.3.3 Espèces végétales susceptibles d'être menacées ou vulnérables**

On définit comme espèce susceptible d'être identifiée menacée ou vulnérable toute espèce dont la disparition est appréhendée ou bien dont la survie est précaire.

À notre connaissance, la région de la Matapédia n'a fait l'objet d'aucune étude intensive de sa flore vasculaire. Selon le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF), il est possible d'en retrouver mais selon les informations actuelles, aucune fiche descriptive de la flore vasculaire fait mention de la présence d'une de ces plantes au sein de la MRC.

### **3.3.4 Peuplements forestiers particuliers**

Sans pour autant qu'ils soient considérés comme menacés au sens de la loi, on note au sein du territoire la présence de peuplements forestiers ou d'arbres remarquables ayant des attributs spécifiques quant à leur composition, leur âge ou à leur utilisation. On définit actuellement peuplements forestiers particuliers ou arbres remarquables ceux possédant les caractéristiques suivantes, soit :

- les érablières possédant un bon potentiel acéricole;
- les vieilles cédrières;
- les essences arborescentes désignées par les intervenants du milieu comme possédant des caractéristiques morphologiques remarquables.

Il faut préciser que la liste des peuplements particuliers et d'arbres exceptionnels proposée est préliminaire et qu'il est possible que d'autres peuplements forestiers considérés comme relativement rares puissent s'ajouter à la liste actuelle.

### ***Érablières à potentiel acéricole***

Les érablières à potentiel acéricole sont décrites plus spécifiquement au chapitre 4 du présent document. Elles couvrent une superficie totale de 4 220 hectares pour un potentiel estimé de 732 700 entailles. Il est important de préciser qu'une validation terrain devrait être réalisée afin d'identifier celles qui possèdent un réel potentiel pour une exploitation économiquement rentable. Mentionnons que les érablières sont protégées en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Celle-ci stipule qu'une personne ne peut, sans l'autorisation de la commission, utiliser une érablière située dans une région agricole désignée à une autre fin, ni y faire la coupe des érables, sauf pour des fins sylvicoles de sélection ou d'éclaircie. Une érablière est définie comme étant un peuplement forestier propice à la production de sirop d'érable d'une superficie minimale de 4 hectares.

### ***Vieilles cédrières***

Au début des années 1900, les cédrières dominaient largement le paysage forestier de la vallée de la Matapédia. Elles étaient principalement localisées dans la région du lac et de la rivière Matapédia et les vieux arbres atteignaient des dimensions fort imposantes. Les exploitations intensives qui suivirent ont fait disparaître la majorité de ces peuplements.

Actuellement, selon les données du MRN, on retrouve seulement 22 cédrières pures et cédrières à épinette de 90 ans et plus en territoire sous gestion privée, pour une superficie totale de 198 hectares. On considère qu'il serait important de préserver le potentiel génétique et biologique de ces peuplements forestiers. On retrouve la liste de ces peuplements à l'annexe 3.

### ***Arbres remarquables***

Selon la SERV, on retrouve près de la rivière Matapédia, à l'intérieur du peuplement numéro 1314 et du parcellaire 8220 SA de la cartographie du MRN, une ormaie à frêne noir où les arbres sont de dimension importante. Celle-ci couvre une superficie de 2,6 hectares et devrait être protégée étant donné ses caractéristiques dendrométriques.

### **3.4 PROTECTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES FAUNIQUES**

Cette section vise à identifier les habitats ayant une grande sensibilité aux activités forestières. Ils sont subdivisés en deux catégories, soit :

- les milieux avec la présence d'une espèce animale susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable;
- les milieux avec la présence d'une espèce considérée d'intérêt particulier pour la région.

#### **3.4.1 Milieux avec la présence d'une espèce animale susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable**

Selon Beaulieu (1992), les principales espèces de la faune vertébrée qui peuvent fréquenter le territoire de la Matapédia sont : le lynx du Canada, le lynx roux, le cougour de l'Est, le pygargue à tête blanche, le râle jaune et le petit butor.

Il existe présentement sur le territoire deux sites de nidification du pygargue. Le premier se situe dans la Seigneurie du lac Matapédia et le second dans les environs du lac au Saumon. Des mesures de protection seront identifiées à la stratégie d'aménagement afin de préserver ces sites. D'autres espèces qui possèdent une grande aire de distribution peuvent également être présentes. On pense à la musaraigne pygmée et la musaraigne fuligineuse par exemple.

#### **3.4.2 Milieux avec la présence d'une espèce considérée d'intérêt particulier pour la région**

Le territoire matapédien est fréquenté par plusieurs espèces dont certaines présentent un grand intérêt pour la collectivité. À titre d'exemple, il est clairement démontré que l'original, le cerf de Virginie, le saumon et la truite mouchetée sont fortement convoités par les chasseurs et les pêcheurs. Cette section vise à identifier les sites supportant ces espèces animales ou les secteurs indispensables au maintien ou à la reproduction de celles-ci.

##### ***Ravages de cerfs de Virginie***

Selon le MEF, on note la présence d'un seul ravage de plus de 2,5 km<sup>2</sup> sur les terrains de gestion privée, soit le ravage de Causapscal (20 km<sup>2</sup> en terre privée). Il est possible toutefois de retrouver des îlots de cerfs mais dont l'aire est inférieure à 2,5 km<sup>2</sup>. La majorité de ces îlots est connue de la population mais aucun n'a fait l'objet d'une cartographie spécifique.

##### ***Vasières à original***

Les vasières sont des milieux très recherchés par l'original. De ce fait, on retrouve une disposition à l'intérieur du schéma d'aménagement de la MRC précisant que l'ensemble des vasières de la région (incluant une bande de protection de 100 mètres) est assujéti à une conservation intégrale.

Les vasières identifiées au schéma d'aménagement de la MRC sont toutes localisées sur les terres publiques. Il existe probablement quelques petites vasières sur les terres privées mais aucune n'a fait l'objet d'une cartographie. Des mesures devront être mises de l'avant afin de les recenser et de les cartographier.

### ***Rivières à saumon et frayères***

Tel qu'il est décrit plus spécifiquement au chapitre 5, les rivières Matapédia, Causapscal et Humqui s'écoulant en partie sur les terres privées sont identifiées comme étant des rivières à saumon. Des dispositions au schéma d'aménagement précisent qu'une bande de protection d'une largeur de 60 mètres de part et d'autre de la rivière doit être maintenue dans laquelle certaines activités industrielles et commerciales ne peuvent s'implanter. Plus précisément, une bande de 10 à 15 mètres doit être respectée sans prélèvement de matière ligneuse, au-delà de 50 % du volume total.

Le territoire de la Matapédia est reconnu pour son excellent potentiel de production de truites mouchetées. Aucune information n'est disponible quant à la localisation des principales frayères. Toutefois une politique de protection des berges (bande riveraine de 10 à 15 mètres pour tous les cours d'eau permanents) minimiserait les risques de perturbation ou de destruction de celles-ci.

## **3.5 SECTEURS D'INTÉRÊT PARTICULIER**

On définit les sites d'intérêt particulier comme étant les territoires présentant des caractéristiques liées au développement social et économique des communautés et dont l'utilisation prioritaire est autre que la production de la matière ligneuse.

Les secteurs d'intérêt particulier sont :

- les périmètres d'urbanisation et les zones de villégiature;
- les secteurs à potentiel ou à développement récréotouristique et les corridors panoramiques;
- les ruisseaux et les lacs servant à l'alimentation en eau potable;
- les sites de recherche en milieu forestier;
- les sites archéologiques;

- les friches agricoles et forestières.

### **3.5.1 Corridors panoramiques, zones de villégiature et sites d'intérêt particulier**

Selon des informations obtenues auprès de la MRC, on dénombre 18 périmètres d'urbanisation, 20 secteurs de villégiature, 24 sites d'intérêt récréotouristique, 19 plans d'eau et trois axes de corridors panoramiques (routes 132, 195 et 297) en terrain sous gestion privée. Ils sont décrits plus spécifiquement au chapitre 6 sur la ressource récréative. Des modalités seront identifiées afin de préserver la qualité visuelle de l'environnement située en périphérie de ces sites. Enfin, un site d'intérêt particulier existe sur le territoire à l'étude, il s'agit de la chute à Philomène près de Saint-Alexandre-des-Lacs.

On estime à environ 5 000 hectares l'environnement immédiat (0 - 60 mètres) et à près de 10 000 hectares l'avant-plan (60 - 500 mètres) des différents secteurs d'intérêt.

### **3.5.2 Sources d'alimentation en eau potable**

Selon les informations en provenance de la MRC, on retrouve douze prises de prélèvement en eau potable sur le territoire. Trois secteurs sont considérés de très grande importance et approvisionnent les municipalités de Lac-au-Saumon, Val-Brillant et Sayabec, soit :

- le ruisseau de l'aqueduc (et le lac Angus);
- le ruisseau Lauzier;
- le lac Saint-Noël, communément appelé le lac Malfait.

L'objectif de cette identification de secteurs d'intérêt est de s'assurer que les activités forestières n'auront aucun impact négatif sur la qualité de l'eau de l'ensemble des prises d'alimentation.

### **3.5.3 Sites de recherche en milieu forestier**

Tel qu'il est spécifié par le MRN, les forêts d'expérimentation et d'enseignement couvrent une superficie de 1 559 hectares. Elles sont localisées sur les terres de gestion publique.

Actuellement, selon les informations obtenues, il n'existe aucun site officiel de recherche forestière sur les terres privées de la MRC de la Matapédia.

### 3.5.4 Sites archéologiques

Selon les principales sources d'informations (schéma d'aménagement, banques de données du MRN), on ne retrouve aucun secteur identifié comme site archéologique. Toutefois, du fait que l'axe de la rivière Matapédia a probablement été un corridor de déplacement de la population amérindienne entre la baie des Chaleurs et le fleuve Saint-Laurent, il est fort possible que le territoire possède des vestiges de campement temporaire.

### 3.5.5 Friches agricoles et forestières

Tel qu'il est décrit précédemment, la région matapédienne possède dans son ensemble un faible potentiel en terres agricoles. Au début des années 1900, après la période de déboisement afin de créer de nouvelles terres agricoles, on a constaté un abandon graduel de terres dites agricoles occasionnant l'apparition de friches envahies par des essences forestières.

Actuellement, les intervenants du milieu, (MAPAQ, MRN, UPA et autres) sont à identifier les terres agricoles et les friches agroforestières présentant le meilleur potentiel agricole (culture et pâturage). Cet exercice permettra de préciser les superficies à vocation agricole, limitant ainsi le reboisement aux friches possédant un faible potentiel agricole. Le tableau 3.6 présente les résultats préliminaires obtenus pour la MRC de la Matapédia.

**Tableau 3.6 Répartition des types de terrains selon leur potentiel agricole**

Type de terrain	Potentiel agricole	Superficie (hectares)	%
Agricole	modéré à élevé	35 077	18,7
Friche agricole	modéré à élevé	921	0,5
Friche forestière et friche agricole reboisée	faible	4 381	2,3
Terrains forestiers (sans les friches)	faible	144 031	76,7
Autres	faible	3 431	1,8
<b>Tous terrains</b>		<b>187 841</b>	<b>100,0</b>

Les friches identifiées à la cartographie du MRN représentent 5 302 hectares, dont 921 hectares sont identifiés comme possédant un potentiel agricole. Celles-ci devront faire l'objet d'une évaluation spécifique avant d'en autoriser le reboisement (carte 10).



**Carte 10      Localisation des friches agricoles et forestières**

Carte 10 : Localisation des friches agricoles et forestières



### 3.6 BILAN GÉNÉRAL

La notion de développement durable sous-entend le respect de deux grands concepts : assurer la biodiversité des ressources du territoire et favoriser le développement social et économique des communautés. Le tableau synthèse qui suit présente un bilan minimal des superficies qui devront faire l'objet d'une protection élevée ou modérée aux activités forestières afin d'assurer le maintien du potentiel de productivité des différentes ressources du territoire. Il faut préciser que c'est une évaluation préliminaire et que, lors de la géomatrisation des multiples variables, on sera en mesure d'établir une cartographie spécifique selon les degrés de protection.

Un niveau de protection élevé signifie que les activités forestières devraient être limitées au strict minimum ou interdites tandis qu'un niveau modéré impliquerait le maintien de la couverture forestière ou une limitation de la superficie d'une coupe totale.

**Tableau 3.7 Synthèse des superficies visées par une protection aux activités forestières (hectares)**

<b>Groupe</b>	<b>Niveau de protection</b>	<b>Superficie minimale</b>
La protection des sols	élevé	1 287
	modéré	409
La protection des milieux riverains et des cours d'eau	élevé	---
	modéré	1 600
La protection des écosystèmes forestiers particuliers	élevé	1 125
	modéré	4 220
La protection des habitats et des espèces fauniques	élevé	---
	modéré	2 000
La protection des secteurs d'intérêt d'utilisation autre que la production de matière ligneuse	élevé	5 000
	modéré	10 000



## **4. RESSOURCE LIGNEUSE**

### **4.1 ACTIVITÉS ANTÉRIEURES**

Il est important de prendre note que le territoire sous analyse considère uniquement les terrains dont la tenure est de gestion privée, soit les petites forêts privées (20) et (21), les lots publics intramunicipaux sous bail du MRN (04) ou avec convention de gestion (05), les lots intramunicipaux du MAPAQ sans bail (30) et sous bail à ferme (32). Le territoire sous étude, d'une superficie totale de 194 242,2 hectares (excluant l'eau), ne comprend pas la Seigneurie du lac Matapédia qui fait l'objet d'un plan spécifique.

#### **4.1.1 Production de matière ligneuse**

La MRC de la Matapédia est principalement une région à vocation agroforestière. Pour la majorité des propriétaires forestiers, la production de bois est une activité complémentaire et une source de revenus d'appoint. Le tableau 4.1 présente une estimation des volumes récoltés au cours des dernières années par type de produit. En 1995, les principaux types de produits générés par la coupe de bois furent la production de bois de sciage résineux, de bois à pâte feuillu mou et de bois à pâte feuillu dur.

La mise en marché du bois à pâte feuillu est effectuée par le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, tandis que la mise en marché du bois de sciage est réalisée par chacun des propriétaires forestiers individuellement ou par l'entremise des deux organismes de gestion en commun du territoire, les sociétés d'exploitation des ressources de la Vallée et de la Métis.

Le tableau 4.1 trace un portrait sommaire du mouvement des bois de forêt privée sur le territoire, soit les achats de bois du Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent ainsi que les volumes en provenance de la forêt privée déclarés par les industriels du sciage de la MRC.

On constate que la demande de matière ligneuse dans la MRC de la Matapédia a augmenté de façon constante entre 1993 et 1995, pour atteindre un sommet de 346 100 mcs. Malgré un fléchissement de 18 % en 1996, la consommation de l'industrie forestière matapédienne demeure forte avec 285 000 mcs.

La pression de l'industrie du sciage pour le résineux en forêt privée se maintient depuis 1994 et ne semble pas vouloir diminuer à court terme. En effet, la consommation moyenne de sapin-épinette en provenance de la forêt privée des trois dernières années s'élève à 151 585 mcs, représentant plus de 53 % de tous les bois consommés au cours de cette période.

On remarque aussi que la consommation du feuillu mou pour le sciage semble en progression malgré une légère diminution en 1995. Il accapare actuellement 22,4 % du marché. À l'inverse, la demande pour le feuillu dur décline depuis 1994. La consommation de bois rond résineux pour la pâte demeure très faible puisque les usines s'alimentent presque exclusivement de copeaux de l'industrie du sciage. Quant à la pâte feuillue, la demande fluctue considérablement. La production de bois de chauffage et de charbon de bois à base de feuillu dur (11 %) représente une activité non négligeable dans la MRC.

**Tableau 4.1 Volumes de bois achetés (pâte) et transformés (sciage) dans la MRC de la Matapédia de 1993 à 1996 (mcs)**

Type de produit	1993			1994			1995			1996		
	Ind.	Reg. <sup>1</sup>	Total	Ind.	Reg.	Total	Ind.	Reg.	Total	Ind.	Reg.	Total
Pâte <sup>2</sup> résineux	4 691	1 311	6 002	194	317	511	1 595	1 321	2 916	509	403	912
Sciage <sup>3</sup> résineux	53 737	30 607	84 344	42 323	48 494	90 817	144 144	28 932	173 076	119 500	18 036	137 536
Sciage cèdre	2 320	1 134	3 454	1 390	850	2 240	1 265	517	1 782	4 221	---	4 221
Bois de chauffage <sup>4</sup> et charbon de bois	12 500	12 500	25 000	13 900	13 900	27 800	13 900	13 900	27 800	13 900	13 900	27 800
Pâte feuillu dur	1 634	8 138	9 772	414	5 337	5 751	5 582	29 592	35 174	2 980	10 962	13 942
Sciage feuillu dur	18 896	1 043	19 939	29 006	126	29 132	13 132	884	14 016	6 350	8	6 358
Pâte feuillu mou	4 462	5 602	10 064	---	---	---	17 588	19 549	37 137	16 108	14 452	30 560
Sciage feuillu mou	32 877	7 348	40 225	45 661	16 113	61 774	49 106	5 095	54 201	59 188	4 922	64 110
<b>Total</b>	<b>131 117</b>	<b>67 683</b>	<b>198 800</b>	<b>132 888</b>	<b>85 137</b>	<b>218 025</b>	<b>246 312</b>	<b>99 790</b>	<b>346 102</b>	<b>222 756</b>	<b>62 683<sup>5</sup></b>	<b>285 439</b>

<sup>1</sup> Source : Compilation SER de la Vallée et SER de la Métis.

<sup>2</sup> Source : Compilation Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent.

<sup>3</sup> Source : Registre forestier du MRN.

<sup>4</sup> Source : Le territoire forestier de la MRC de la Matapédia (1994).

<sup>5</sup> Ne comprend pas un volume de 3 733 mcs sciage récolté par la SER de la Métis inc. mais transformé à l'extérieur de la MRC.

L'industrie du sciage située à l'extérieur du territoire contribue aussi à augmenter cette pression sur la ressource sapin-épinette. C'est le constat qu'il faut faire suite à la publication, par l'Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent<sup>1</sup>, des déclarations d'achats de bois de forêt privée par l'industrie sur le territoire de la MRC. Les achats de sapin-épinette (tableau 4.2) s'élèvent, pour 1996-1997, à 186 659 mcs, soit 35 % de plus que la consommation de l'industrie matapédienne. Ces achats représentent 4,4 % du volume marchand net sur pied du sapin-épinette.

**Tableau 4.2 Volumes de bois achetés par groupe d'essences dans la MRC de la Matapédia en 1996-1997 (mcs)**

Groupe d'essences	Volume des achats	Volume marchand net <sup>2</sup>	Achats/volume marchand net (%)
Sapin-épinette	186 659	4 211 100	4,4
Autres résineux	3 686	1 154 300	0,3
Feuillu dur	12 320	2 946 900	0,4
Feuillu mou	35 342	2 350 600	1,5
<b>Total</b>	<b>238 007</b>	<b>10 662 900</b>	<b>2,2</b>

<sup>1</sup> Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent. Rapport annuel d'activités 1996-1997. 8 p.

<sup>2</sup> Correspond à 90 % du volume marchand brut.

La variation du prix peut influencer grandement l'offre pour un produit donné. Le tableau 4.3 montre que le prix moyen pour le sciage de sapin-épinette dans le Bas-Saint-Laurent a fait un bond substantiel en 1994 pour s'établir à 58,51 \$. Après une baisse temporaire en 1995, ce dernier a de nouveau augmenté en 1996 pour atteindre un niveau qui, s'il se maintient à court terme, incitera les propriétaires de boisés privés à produire davantage. Si la demande se maintient, il est possible que le volume sur pied de ces essences diminue à court terme.

**Tableau 4.3**                    **Évolution du prix moyen<sup>1</sup> aux usines par groupe d'essences et type de produit**

Type de produit	Groupe d'essences	Prix moyen par année (\$/mcs)				
		1992	1993	1994	1995	1996
Sciage	Sapin-épinette	37,44	40,16	58,51	50,96	52,41
		(37,44)	(39,45)	(57,35)	(48,90)	(49,15)
	Tremble	24,57	23,58	25,85	29,66	28,46
		(24,57)	(23,16)	(25,34)	(28,46)	(26,69)
Feuillu dur	33,38	39,04	49,25	53,07	53,92	
	(33,38)	(38,35)	(48,27)	(50,92)	(50,56)	
Autres résineux	26,11	27,43	30,74	35,78	34,87	
	(26,11)	(26,95)	(30,13)	(34,33)	(32,70)	
Pâte	Sapin-épinette	50,52	51,45	57,95	61,95	59,66
		(50,52)	(50,54)	(56,80)	(59,44)	(55,95)
	Tremble	30,95	29,30	30,05	30,96	31,84
		(30,95)	(28,79)	(29,45)	(29,71)	(29,86)
	Feuillu dur	40,17	37,84	43,03	46,82	46,79
		(40,17)	(37,18)	(42,18)	(44,93)	(43,88)

Note : Les parenthèses indiquent une valeur en dollars constants.

Les travaux réalisés sur les propriétés sous aménagement avec les organismes de gestion en commun génèrent près de 30 % de tous les bois mis en marché en 1995 sur le territoire. La SER de la Vallée, avec plus de 80 % des travaux d'aménagement forestier réalisés en 1995, constitue le principal intervenant sur le territoire. La SER de la Métis, avec 20 % des travaux, concentre ses activités dans les municipalités de Sayabec, Saint-Cléophas, Saint-Moïse, Saint-Noël et Saint-Damase.

Présentement, la majorité des bois récoltés provient de coupes d'éclaircie commerciale dans les peuplements mélangés et résineux et de coupes de conversion dans les peuplements feuillus dégradés. Selon les relevés de la cartographie écoforestière du MRN, plus de 13 219 hectares

<sup>1</sup> Source : Compilation du Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent. 1997.

ont fait l'objet d'une coupe totale au cours des 20 dernières années, ce qui représente environ 660 hectares par an, l'équivalent de 0,5 % de la superficie forestière productive.

Actuellement, on estime à environ 840 hectares par an les superficies exploitées par la méthode de coupe totale.

CT 0 AN	4 185 hectares
CT 10 ANS	9 034 hectares
CT 30 ANS	1 323 hectares

#### 4.1.2 Programme d'aménagement forestier

Au 31 mars 1996, 1 584 propriétaires forestiers participaient au nouveau programme de mise en valeur de la forêt privée mis en place en avril 1996 par le MRN. Le programme offre deux volets distincts. Le volet «aide regroupée» comprend 951 propriétaires de boisés, membres des organismes de gestion en commun du territoire. Le volet «aide individuelle» regroupe 633 propriétaires provenant de l'ancien Programme de développement forestier de l'Est du Québec. Les superficies totales sous aménagement représentent 49,4 % de la superficie totale sous gestion privée (tableau 4.4).

**Tableau 4.4** Nombre de propriétaires adhérents et superficies totales inscrites à un programme d'aménagement en 1995

Programme d'aménagement	Nombre d'adhérents	Superficie totale sous aménagement (hectares)	% de la superficie totale
Aide individuelle	633	35 484	18,3
Aide regroupée	951	60 539	31,1
<b>Total</b>	<b>1 584</b>	<b>96 023</b>	<b>49,4</b>

Le sommaire des traitements sylvicoles réalisés par les organismes de gestion en commun en 1995 (tableau 4.5) montre que la priorité est donnée aux travaux d'éducation de peuplement et aux éclaircies précommerciales. En effet, ces traitements sylvicoles avec 1 603 hectares représentent à eux seuls près de 38 % des superficies traitées en 1995 en excluant les superficies reboisées. Les travaux d'entretien de plantation et de régénération naturelle demeurent très importants avec une superficie totale de 1 443 hectares. Les remises en production qui, il y a dix ans étaient le traitement le plus fréquent, ne représentent plus que 38

% des superficies traitées en éducation, contribuant par le fait même à une baisse substantielle du niveau de reboisement qui s'établit pour 1995 à 1,8 million de plants.

**Tableau 4.5 Sommaire des travaux réalisés par les OGC en 1995 (hectares)**

Type de travaux	Aide regroupée			Aide individuelle			Grand total
	Métis	Vallée	Total	Métis	Vallée	Total	
Remise en production et coupe favorisant la régénération	123,2	296,2	419,4	56,9	119,2	176,1	595,5
Préparation de terrain	64,1	474,7	538,8	32,2	53,5	85,7	624,5
Entretien de plantation et régénération naturelle	241,1	744,4	985,5	75,8	382,3	458,1	1443,6
Éducation de peuplement	158,3	369,2	527,5	46,6	67,1	113,7	641,2
Éclaircie précommerciale	46,9	848,3	895,2	7,0	59,4	66,4	961,6
<b>Total</b>	<b>633,6</b>	<b>2 732,8</b>	<b>3 366,4</b>	<b>218,5</b>	<b>681,5</b>	<b>900,0</b>	<b>4 266,4</b>
<b>Autres travaux<sup>1</sup> (km)</b>	<b>18,16</b>	<b>72,98</b>	<b>91,14</b>	<b>4,46</b>	<b>45,99</b>	<b>50,45</b>	<b>141,59</b>
<b>Reboisement (plants)</b>	<b>184 280</b>	<b>968 910</b>	<b>1 153 190</b>	<b>182 000</b>	<b>467 320</b>	<b>649 320</b>	<b>1 802 510</b>

### 4.1.3 Production acéricole

La production acéricole, dont la valeur de la production est estimée à 240 000 \$ pour 1995, demeure une activité économique non négligeable pour la MRC de la Matapédia. Au total, la superficie en production est répartie assez équitablement entre la forêt privée (240 hectares) et la forêt publique (260 hectares). En 1995, les 90 producteurs privés ont produit 34 000 litres de sirop à partir de 48 400 entailles, soit une moyenne de 0,7 litre par entaille. La MRC de la Matapédia se situe toutefois très loin derrière les territoires du Témiscouata, des Basques, Rimouski-Neigette et Kamouraska.

La production acéricole est concentrée principalement dans les municipalités de Saint-Damase, Val-Brillant, Saint-Vianney, Saint-Tharcisius et Saint-Alexandre-des-Lacs.

<sup>1</sup> Voirie, lignes de lots.

#### **4.1.4 Voirie forestière et extraction de matériaux granulaires**

Le territoire forestier de la MRC de la Matapédia est relativement bien accessible. On retrouve la présence de petits chemins forestiers rudimentaires sur la majorité des propriétés privées et de chemins forestiers permettant la circulation de véhicules lourds chez les propriétaires effectuant de manière intensive l'aménagement et l'exploitation de leur forêt.

Tel qu'il est précisé sur la cartographie écoforestière du MRN, on dénombre présentement douze gravières ou sablières couvrant une superficie totale de 47 hectares. Parmi celles-ci, huit sont localisées sur des terres privées et quatre sur des terres publiques.

#### **4.1.5 Protection contre les insectes et les maladies**

Dans les peuplements naturels, les principaux insectes défoliateurs que l'on peut retrouver sur le territoire sont la tordeuse des bourgeons de l'épinette et le porte-case du bouleau. Selon le *Relevé des insectes et maladies des arbres du Québec* (MRN et RNC, 1995), les prévisions du niveau de population de tordeuses pour 1996 varient de nulles à faibles pour l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent. Quant au porte-case du bouleau, responsable de défoliations graves et répétées au milieu des années 1970, les conditions météorologiques exceptionnelles de l'été 1995 ont favorisé le développement rapide des populations. Des défoliations modérées ont été observées, particulièrement le long de la vallée de la Matapédia.

Quant aux plantations, le charançon du pin blanc cause des dégâts légers à modérés aux plantations d'épinettes de Norvège et les populations demeurent stables par rapport à l'an dernier. On remarque aussi une augmentation de la tenthrède à tête jaune dans les plantations d'épinettes blanches et d'épinettes noires. Cet insecte, particulièrement actif dans les cantons de Casault et Lagrange, cause parfois des dégâts modérés. Quant à la tordeuse de l'épinette, elle est en hausse de 5 % par rapport à l'an dernier, faisant passer le niveau d'infestation à modéré.

#### **4.1.6 Protection de l'encadrement visuel**

La coupe totale sur grandes superficies est l'une des principales activités qui peut affecter l'encadrement visuel d'un territoire. Selon le MRN, les strates issues d'une coupe totale et réalisées au cours des 30 dernières années couvrent une superficie de 14 542 hectares pour un total de 1 782 sites. La dimension moyenne de chaque coupe est de 8,2 hectares. Le tableau suivant présente la répartition des coupes totales réalisées au cours des 30 dernières années, et ce, par classe de superficie.

**Tableau 4.6 Répartition des coupes totales des 30 dernières années par classe de superficie**

<b>Catégorie</b>	<b>Superficie en coupe totale (hectares)</b>	<b>%</b>	<b>Moyenne des coupes totales</b>	<b>Nombre de coupes</b>
0,1 à 4 hectares	1 489,2	10,2	1,8	581
4,1 à 8 hectares	3 413,0	23,5	6,3	540
8,1 à 16 hectares	5 828,0	40,1	11,8	494
16,1 à 32 hectares	3 219,0	22,1	21,2	152
32,1 hectares et +	593,0	4,0	39,5	15
<b>Total</b>	<b>14 542,2</b>	<b>100,0</b>	<b>8,2</b>	<b>1 782</b>

On constate que les superficies de 8 hectares et moins représentent près de 34 % de l'ensemble des coupes totales, celles de la classe 8,1 à 16 hectares près de 40 % et les coupes supérieures à 16 hectares 26 %. Ces dernières sont celles qui risquent d'avoir le plus d'impact sur l'encadrement visuel. Elles sont peu nombreuses (167) mais couvrent 2,6 % de la superficie forestière productive. Il est toutefois important de préciser qu'elles ont toutes été réalisées avant l'année 1986. De plus, ces superficies sont actuellement régénérées et la hauteur des tiges varie de 1,5 à 7 mètres.

Actuellement, trois municipalités ont adopté des règlements afin de contrer le déboisement abusif sur leur territoire, soit Sainte-Marguerite-Marie, Sainte-Irène et Val-Brillant. Ces mesures visent principalement à limiter la dimension des coupes totales. Toutes les municipalités ont des règlements spécifiques visant à protéger les bandes riveraines.

Dans le cadre de la révision de son schéma d'aménagement, la MRC entreprend actuellement des démarches visant à préciser une réglementation et des modalités d'intervention concernant la coupe totale pour l'ensemble de son territoire et, plus particulièrement, le long des corridors panoramiques des routes 132, 195 et 297.

#### **4.1.7 Surveillance du territoire contre les feux de forêt**

La protection du territoire contre les incendies forestiers est assurée par la Société de protection des forêts contre les incendies, dont le quartier général est établi à Québec. La Société possède une base régionale d'intervention située à Rimouski qui doit être transférée prochainement à Bonaventure.

#### **4.1.8 Protection des milieux sensibles**

De par les dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de la Matapédia et de la réglementation municipale, l'ensemble des rives et des milieux littoraux est actuellement assujéti à des mesures de protection minimales. Les principales dispositions en terre privée sont une bande de protection riveraine variant de 10 à 15 mètres de profondeur à partir du haut du talus pour l'ensemble des lacs et cours d'eau.

#### **4.1.9 Recherche et transfert de connaissance**

Le ministère des Ressources naturelles du Québec dispose de 451 hectares de forêts d'expérimentation disséminées un peu partout sur le territoire. La gestion de ces forêts est sous la responsabilité de la Direction de la recherche du MRN.

La MRC de la Matapédia bénéficie de la présence d'une des deux seules forêts d'enseignement et de recherche de la région du Bas-Saint-Laurent. D'une superficie de plus de 1 100 hectares, cette forêt située près de Causapsal est sous la responsabilité du Centre de formation et d'extension en foresterie de l'Est du Québec.

Créé en 1987, le Centre de formation et d'extension en foresterie de l'Est du Québec regroupe quatre principales composantes : le service de la formation à l'intention des adultes et jeunes, le service aux entreprises, le service de consultation et finalement, le service d'extension dont le mandat principal est le transfert de connaissance aux propriétaires de lots boisés de l'Est du Québec. Il est à remarquer que le service d'extension est unique au Québec.

### **4.2 COUVERT FORESTIER**

#### **4.2.1 Productivité du territoire**

Presque tout le territoire sous gestion privée de la MRC est situé dans la région écologique 5c (39%) représentée par le domaine climacique de la sapinière à bouleau jaune et de la région 8a (60 %) par le domaine de la sapinière à bouleau à papier.

Dans les deux régions, on y remarque une forte présence de dépôts d'altération et de pentes supportant principalement des peuplements matures de type mélangé à dominance de tremble et bouleau à papier avec sapin. Ces peuplements sont encore à un stade de transition.

Les tills indifférenciés, représentant respectivement 34,2 % de la région 5c et 17,8 % de la région 8a, supportent principalement des peuplements mélangés à dominance de tremble et de sapin dans les dépôts de 1 mètre et plus d'épaisseur (1A), alors que les érablières sont davantage présentes sur les tills peu épais sur roc (1AR) situés dans le haut des pentes.

Les dépôts organiques de type 7 montrent une variation de la végétation selon la région écologique. Le domaine de la sapinière à bouleau jaune (5c) est dominé par la présence de cédrières alors que la région 8a est davantage caractérisée par des peuplements d'épinettes noires avec sapins.

Le tableau 4.7 montre la répartition des différents types écologiques présents sur le territoire. Le type écologique constitue « une unité synthèse de classification qui exprime à la fois des caractéristiques physiques du milieu et les caractéristiques écologiques de la végétation (composition, structure et dynamisme) » (MRN, 1996).

La sapinière à bouleau jaune couvre 39,4 % de la superficie forestière productive. Selon Grondin et Leboeuf (1997), la sapinière à bouleau jaune mésique (MS12) colonise principalement les sols frais et épais situés sur des pentes moyennes alors que la variante subhydrique (MS13) se retrouve sur des sites légèrement plus humides et localisés dans des bas de pente, des dépressions ouvertes ou des terrains plats bordant les ruisseaux.

La sapinière à érable rouge (MS3), presque aussi importante en superficie avec 43 527 hectares, s'observe sur des dépôts, à une altitude et dans des conditions topographiques apparentées à la sapinière à bouleau jaune. Elle se distingue toutefois de cette dernière par l'absence de bouleau jaune et une croissance ralentie sur de nombreux sites.

La répartition par type écologique montre que la forêt matapédiennne devrait être largement dominée par un couvert mélangé à dominance résineuse (74%) ou un couvert résineux (18 %). Ce portrait synthèse devrait nous guider dans l'élaboration des scénarios sylvicoles, composante essentielle de la stratégie d'aménagement (document 2).

**Tableau 4.7 Superficie des types écologiques pour les tenures sous gestion privée (hectares)**

<b>Code</b>	<b>Type écologique</b>	<b>Superficie</b>	<b>%</b>
FE32	Érablière à bouleau jaune mésique	11 356	7,6
FO13	Frênaie noire à orme subhydrique	134	0,1
MS12	Sapinière à bouleau jaune mésique	43 869	29,4
MS13	Sapinière à bouleau jaune subhydrique	13 479	9,0
MS2	Sapinière à bouleau blanc	9 886	6,6
MS3	Sapinière à érable rouge	43 527	29,2
RC22	Cédrière à sapin hydrique	3 279	2,2
RE3	Pessière noire	1 745	1,2
RS2	Sapinière à thuya	10 461	7,1
RS33	Pessière blanche ou cédrière mésique	2 871	1,9
RS4	Pessière à épinette rouge typique	1 361	0,9
RS5	Sapinière à épinette noire	6 983	4,8
<b>Total</b>		<b>148 950</b>	<b>100,0</b>

#### 4.2.2 Répartition des superficies

Le tableau 4.8 présente la répartition des superficies par classe d'âge en fonction des superficies accessibles et inaccessibles de la MRC de la Matapédia. Il identifie aussi les superficies des terrains présentant un régime hydrique mauvais.

En résumé, les terrains forestiers productifs occupent 76,9 %, les terrains forestiers improductifs 0,5 %, les terrains non forestiers 19,3 %, les lacs et les cours d'eau 3,3 % et les territoires agricoles 18,1 % de l'ensemble des superficies sous gestion privée.

Le territoire est principalement dominé par des peuplements possédant une structure équiennne et de classe d'âge de 50 ans (26,7 %). Les forêts équiennes dites matures, de classe d'âge de 70 ans et plus représentant plus de 18 % de tout le territoire, constituent aussi un élément important. Les peuplements en régénération sont aussi bien représentés avec 9,9 % de la superficie du territoire. La principale composante des peuplements en régénération est la plantation d'une hauteur inférieure à 1,5 mètre, couvrant l'équivalent de 8,3 % de la superficie forestière productive.

En général, les conditions topographiques présentent très peu de contraintes aux opérations d'aménagement et d'exploitation de la ressource ligneuse. Les terrains inaccessibles, constitués de pentes fortes (E et F) supérieures à 30 %, couvrent une superficie de 5 997 hectares, soit 4 % du territoire forestier productif. Les milieux dont le régime hydrique est classé très mauvais (5) occupent 6 604 hectares.

**Tableau 4.8 Répartition des superficies par classe d'âge pour les tenures sous gestion privée (hectares)**

Type de superficie	Superficie	%	Terrain accessible	Pente >30 %	Régime hydrique mauvais
Coupe totale	4 185,2	2,2	3 872,2	75	238
Épidémie sévère	75	---	59	11	5
Friche	2 644	1,4	2 640	---	4
Plantation	12 421	6,4	12 202	37	182
<b>Sous-total origine</b>	<b>19 325,2</b>	<b>9,9</b>	<b>18 773,2</b>	<b>123</b>	<b>429</b>
Classe 10	18 082	9,3	17 481	164	437
Classe 30	11 752	6,1	11 180	361	211
Classe 50	51 311	26,4	46 735	3 144	1 432
Classe 70	34 876	18,0	29 802	1 831	3 243
Classe 90	465	0,2	288	16	161
Classe 120	29	---	18	---	11
<b>Sous-total</b>	<b>116 515</b>	<b>60,0</b>	<b>105 504</b>	<b>5 516</b>	<b>5 495</b>
Classe 30-30	47	---	47	---	---
Classe 30-50	103	0,1	103	---	---
Classe 30-70	72	---	72	---	---
Classe 50-30	135	0,1	127	---	8
Classe 50-50	216	0,1	216	---	---
Classe 50-70	143	0,1	112	---	31
Classe 70-30	181	0,1	158	---	23
Classe 70-50	345	0,2	345	---	---
Classe 70-70	491	0,3	418	7	66
Classe 70-120	19	---	---	---	19
Classe 90-90	11	---	11	---	---
Classe 120-70	12	---	12	---	---
Jeune inéquienne	8 358	4,3	7 913	148	297
Vieux inéquienne	3 360	1,7	2 921	203	236
<b>Sous-total</b>	<b>13 493</b>	<b>6,9</b>	<b>12 455</b>	<b>358</b>	<b>680</b>
Terrain forestier productif	149 333,2	76,9	136 732,2	5 997	6 604
Aulnaie	729	0,4	---	---	---
Dénudé humide	231	0,1	---	---	---
Dénudé sec	14	---	---	---	---
Terrain forestier improductif	974	0,5	---	---	---
Terrain forestier	150 307,2	77,4	136 732,2	5 997	6 604
Agricole	35 077	18,1	---	---	---
Autres	2 251	1,2	---	---	---
Gravière	47	---	---	---	---
Ligne de transport	159	0,1	---	---	---
Terrain non forestier	37 534	19,3	---	---	---
<b>Total de tous les terrains</b>	<b>187 841,2</b>	<b>96,7</b>	<b>136 732,2</b>	<b>5 997</b>	<b>6 604</b>
Eau	6 401	3,3	---	---	---
<b>Total de l'unité</b>	<b>194 242,2</b>	<b>100,0</b>	<b>136 732,2</b>	<b>5 997</b>	<b>6 604</b>
<b>Pourcentage</b>			<b>70,4 %</b>	<b>3,1 %</b>	<b>3,4 %</b>

### 4.2.3 Répartition par type de peuplement et par groupement d'essences

La forêt de la Matapédia est essentiellement composée de peuplements mélangés (44,5 %). Les peuplements résineux et feuillus occupent respectivement 26,7 % et 21,2 % de la superficie forestière productive. Les peuplements non régénérés (friches, coupes totales et épidémies sévères) représentent seulement 4,7 % (carte 11).

Les groupements d'essences de tremblais avec sapin (10,3 %) et de bétulaies blanches avec résineux (7,7 %) dominent assez largement. Les autres principaux groupements d'essences sont les tremblais (5,2 %), les sapinières (4,8 %) et les plantations de résineux (9,8 %).

Les peuplements mélangés représentent tout près de 45 % du territoire forestier. Ils sont principalement composés de strates à dominance d'essences feuillues (63 %). Il est intéressant de noter qu'à la suite d'une coupe totale, les superficies forestières ont tendance à se régénérer en essences feuillues et résineuses. Selon les données cartographiques, près de 66 % des superficies provenant d'une coupe totale récente et non régénérée artificiellement supportent actuellement une régénération à dominance mélangée alors que la régénération résineuse n'est présente que sur 5 % de ces superficies.

Les peuplements résineux sont constitués principalement de plantations ayant été réalisées au cours des dix dernières années (60 %). Les sapinières (18 %) et les cédrières à sapin (7,5 %) suivent dans l'ordre.

### 4.2.4 Analyse de la densité et de l'âge des peuplements

Le tableau 4.10 présente la répartition des superficies productives en fonction de l'âge, de la densité du couvert et du type de peuplement. Ces informations peuvent s'avérer très utiles lors de la planification des travaux d'éducation des peuplements tels l'éclaircie précommerciale et commerciale. Cependant, on doit garder à l'esprit que les compilations comprennent les sites sur des pentes fortes (>30 %) ainsi que les sites où le régime hydrique est considéré comme mauvais (classe 5).

L'analyse du tableau 4.10 permet de constater que 39,9 % (59 531 hectares) du territoire forestier productif est compris dans les classes de densité A et B. La classe de densité A représente un total de 14 367 hectares composés à plus de 65 % de peuplements feuillus (9 288 hectares). Ceux-ci se retrouvent principalement à l'intérieur de la classe de 50 ans. Les peuplements de densité B représentent une superficie de 45 364 hectares, dont 52 % sont du type mélangé.

Les peuplements résineux de densité A ou B couvrent une superficie de 12 507 hectares dont près de 45 % se retrouvent dans des peuplements équiennes de classe d'âge de 70 ans. Ces peuplements sont constitués principalement de sapinières avec cèdre et de cédrières à sapin. Le vieillissement des jeunes plantations (7 878 hectares) permettra, au cours des prochaines années, une augmentation importante pour ce type de peuplement.

**Tableau 4.9 Répartition des strates forestières par type de peuplement et par groupement d'essences**

Type de peuplement	Groupement d'essences	Superficie (hectares)	% type de peuplement	% de la superficie forestière productive
Feuillu	En régénération	2 920	9,2	2,0
	FR-PL-ES	222	0,6	0,1
	BB	6 207	19,6	4,2
	ER	5 142	16,2	3,4
	PE	7 732	24,4	5,2
	ERFI-ERPE	1 410	4,4	0,9
	FI	1 915	6,0	1,3
	ERBB-ERBJ	2 617	8,2	1,8
	EO	3 275	10,3	2,2
	BJ-FH-FNC-FT	285	0,9	0,2
<b>Total feuillu</b>		<b>31 725</b>	<b>100,0</b>	<b>21,2</b>
Mélangé à dominance feuillue	PL	522	0,8	0,3
	PES	15 307	23,0	10,3
	FIS	5078	7,6	3,4
	EOR	3 934	5,9	2,6
	PER	1 835	2,8	1,2
	BBS-BBE-BBR	11 466	17,3	7,7
	ERR	1 799	2,7	1,2
	BJ+R, BJ-R	1 331	2,0	0,9
	FIR-FTR-PEE	591	0,9	0,4
<b>Sous-total</b>		<b>41 863</b>	<b>63,0</b>	<b>28,0</b>
Mélangé à dominance résineuse	PL	297	0,4	0,2
	RPE	1 109	1,7	0,7
	SPE	4 183	6,3	2,8
	RBB - RBJ-	1 097	1,7	0,7
	SBB	5 447	8,2	3,6
	REO	1 120	1,7	0,8
	SFI-RFI-CBJ-	2 239	3,4	1,5
	EBB-EFI-EPE-RER	422	0,6	0,3
	<b>Sous-total</b>		<b>15 902</b>	<b>23,9</b>
Mélangé en régénération	CT-BR-ES-FR	8 672	13,1	5,8
<b>Total mélangé</b>		<b>66 437</b>	<b>100,0</b>	<b>44,5</b>
Résineux	En régénération-FR	1 699	4,2	1,1
	PL	14 673	36,8	9,8
	CS	2 916	7,3	2,0
	SC	2 862	7,2	1,9
	SS	7 115	17,9	4,8
	E(S-ME-E-C)	4 092	10,3	2,7
	CC -CE	1 296	3,3	0,9
	R(E-ME-S-C)	1 450	3,6	1,0
	ME(S-ME-E-C)	1 558	3,9	1,0
	CME-S(E-PB-ME)	2 158	5,4	1,4
	<b>Total résineux</b>		<b>39 819</b>	<b>100,0</b>
En voie de régénération	CT	4 185	---	2,8
	FR-ES	2 719	---	1,9
	PL	4448	---	3,0
<b>Total</b>		<b>149 333</b>	<b>---</b>	<b>100,0</b>

## **Carte 11      Types de peuplements**

Carte 11 Types de peuplements



**Tableau 4.10 Répartition des superficies forestières par classe de densité et par classe d'âge**

Type de peuplement	Densité	En voie	10	30	50	70	90	120	JIN	VIN	Total
				3030 3050 3070	5030 5050 5070	7030 7050 7070		12070			
Indéterminé		11 352	---	---	---	---	---	---	---	---	11 352
Feuilleu	ind.	52	1 842	---	---	---	---	---	---	---	1 894
	A	---	429	1 113	4 232	1 950	---	---	1 391	173	9 288
	B	---	329	1 066	4 517	2 627	---	---	1 610	700	10 849
	C	---	364	380	3 088	2 123	---	---	1 306	798	8 059
	D	---	20	124	768	469	---	---	191	63	1 635
	<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>2 984</b>	<b>2 683</b>	<b>12 605</b>	<b>7 169</b>	---	---	<b>4 498</b>	<b>1 734</b>	<b>31 725</b>
Mélangé	ind.	43	3 667	---	---	---	---	---	---	---	3 710
	A	---	438	535	1 574	797	---	---	90	---	3 434
	B	---	2 192	2 416	11 393	5 989	8	---	1 134	321	23 453
	C	---	1 757	2 533	15 850	8 323	39	---	1 502	671	30 675
	D	---	282	688	3 060	781	---	---	247	107	5 165
	<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>8 336</b>	<b>6 172</b>	<b>31 877</b>	<b>15 890</b>	<b>47</b>	---	<b>2 973</b>	<b>1 099</b>	<b>66 437</b>
Résineux	ind.	7 878	5 387	---	---	---	---	---	---	---	13 265
	A	---	47	226	526	758	---	20	22	46	1 645
	B	---	509	1 117	2 982	5 598	80	15	369	192	10 862
	C	---	616	1 380	3 399	6 056	300	6	481	279	12 517
	D	---	203	396	416	441	49	---	15	10	1 530
	<b>Total</b>	<b>7 878</b>	<b>6 762</b>	<b>3 119</b>	<b>7 323</b>	<b>12 853</b>	<b>429</b>	<b>41</b>	<b>887</b>	<b>527</b>	<b>39 819</b>
Tous types	ind.	19 325	10 896	---	---	---	---	---	---	---	30 221
	A	---	914	1 874	6 332	3 505	---	20	1 503	219	14 367
	B	---	3 030	4 599	18 892	14 214	88	15	3 113	1 213	45 164
	C	---	2 737	4 293	22 337	16 502	339	6	3 289	1 748	51 251
	D	---	505	1 208	4 244	1 691	49	---	453	180	8 330
<b>Total des terrains forestiers productifs</b>		<b>19 325</b>	<b>18 082</b>	<b>11 974</b>	<b>51 805</b>	<b>35 912</b>	<b>476</b>	<b>41</b>	<b>8 358</b>	<b>3 360</b>	<b>149 333</b>

Les peuplements mélangés offrent des possibilités intéressantes afin de favoriser la production de bois de sciage résineux ou feuillu de qualité. Plus de 18 548 hectares, soit ceux de 10 à 50 ans de densité A ou B, présentent un potentiel pour des interventions d'éclaircie précommerciale ou commerciale. Étant donné la récolte intensive des essences résineuses au cours des 20 dernières années, il serait souhaitable d'intensifier les interventions qui favoriseront l'émergence des peuplements mélangés à dominance résineuse. De plus, le maintien d'un pourcentage d'essences feuillues au sein de ces peuplements diminuera leur sensibilité à une infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

En général, le territoire démontre d'excellentes possibilités afin d'accroître, à moyen terme, la production de bois de sciage. Pour ce faire, il faudra favoriser la réalisation de travaux d'éducation dans les peuplements ayant un bon potentiel d'avenir.

#### **4.2.5 Répartition par classe d'âge et type de peuplement**

En analysant le tableau 4.11, on se rend compte que la forêt de la Matapédia, avec un âge moyen d'environ 45 ans, se situe au stade intermédiaire « avancé » en considérant la courte période de révolution des deux principales essences du territoire : le peuplier faux-tremble et le sapin baumier. Elle est en majorité composée de peuplements de classe d'âge de 50 ans où dominent largement les peuplements mélangés à dominance feuillue. Ce type de peuplement représente à lui seul près de 18 % de toute la superficie forestière productive.

Le type de structure et la composition mélangée prédisposent la forêt de la Matapédia à une approche d'intervention par la coupe d'éclaircie et la coupe favorisant l'émergence de résineux. Selon une approche de normalisation, on devrait retrouver une répartition égale des superficies à l'intérieur des principaux stades de développement : en régénération (0 à 10 ans), jeune (30 ans), jeune à mature (50 ans et JIN) et mature à suranné (70 ans et plus), chacun des stades de développement devrait correspondre approximativement à 25 % de la superficie forestière productive. Actuellement, on constate un déséquilibre entre les peuplements jeunes (8 %) et les peuplements se dirigeant vers la maturité, soit les 50 ans et JIN (40,3 %) (carte 12).

Les écarts de pourcentage entre les stades de développement sont plus importants lorsque l'on compare les résultats pour chacun des types de peuplements. Pour les feuillus, les peuplements jeunes de moins de 50 ans ne représentent que 18 % du couvert alors que les peuplements matures dominent largement (54 %). On observe la même situation dans les peuplements mélangés. Dans les résineux, on doit remarquer la forte représentation des peuplements en régénération (37 %) et des peuplements matures de plus de 70 ans (35 %). En outre, ces peuplements offrent actuellement peu d'intérêt pour la production de matière ligneuse, étant donné qu'ils se retrouvent sur des stations humides difficilement exploitables et composés d'essences marchandes telles que le thuya occidental et le mélèze laricin. Enfin, les peuplements de 30 ans sont fortement minoritaires (8 %).

L'indice de diversité forestière est calculé en tenant compte des superficies respectives occupées par les peuplements en régénération, les peuplements au stade intermédiaire et au stade mature. À cet effet, le stade intermédiaire regroupe tous les peuplements jeunes (30 ans) et les peuplements de 50 ans et JIN formés principalement d'essences à longue révolution telles que l'épinette blanche et noire, le cèdre, l'érable à sucre et rouge et le bouleau jaune. L'indice calculé de 0,85 pour la forêt matapédienne présente malgré tout un potentiel intéressant puisque l'indice 1 représente une forêt très bien équilibrée, favorable au développement de l'aménagement multiressource. Toutefois, l'analyse par type de peuplement donne respectivement les indices 0,89, 0,71 et 0,73 pour les strates résineuses, mélangées et feuillues.

Les stratégies d'intervention devront être orientées plus spécifiquement vers les strates matures mélangées et feuillues à dominance d'essences intolérantes et vers les jeunes plantations qui nécessiteront au cours des 30 prochaines années de l'entretien, de l'éclaircie précommerciale et commerciale. De plus, on devra prévoir à court terme des traitements qui favoriseront le plus possible la régénération naturelle, étant donné la difficulté des peuplements résineux à se régénérer par eux-mêmes.

**Tableau 4.11 Répartition des superficies par classe d'âge et type de peuplement**

Type de peuplement	En voie et 10 ans	30 ans	50 ans et JIN	70 ans	90 ans + et VIN	Total	%
Feuillu	3 036	2 683	17 103	7 169	1 734	31 725	21,2
<b>% feuillu</b>	<b>9,6</b>	<b>8,5</b>	<b>53,9</b>	<b>22,6</b>	<b>5,5</b>	<b>100,0</b>	
Mélangé	7 574	1 098	---	---	---	8 672	5,8
Mélangé feuillu	528	3 460	26 310	10 512	1 053	41 863	28,0
Mélangé résineux	277	1 614	8 540	5 378	93	15 902	10,7
Total mélangé	8 379	6 172	34 850	15 890	1 146	66 437	44,5
<b>% mélangé</b>	<b>12,6</b>	<b>9,3</b>	<b>52,5</b>	<b>23,9</b>	<b>1,7</b>	<b>100,0</b>	
Résineux	14 640	3 119	8 210	12 853	997	39 819	26,7
<b>% résineux</b>	<b>36,8</b>	<b>7,8</b>	<b>20,6</b>	<b>32,3</b>	<b>2,5</b>	<b>100,0</b>	
CT-ES-FR	11 352	---	---	---	---	11 352	7,6
<b>Total</b>	<b>37 407</b>	<b>11 974</b>	<b>60 163</b>	<b>35 912</b>	<b>3 877</b>	<b>149 333</b>	
<b>%</b>	<b>25,1</b>	<b>8,0</b>	<b>40,3</b>	<b>24,0</b>	<b>2,6</b>	<b>100,0</b>	

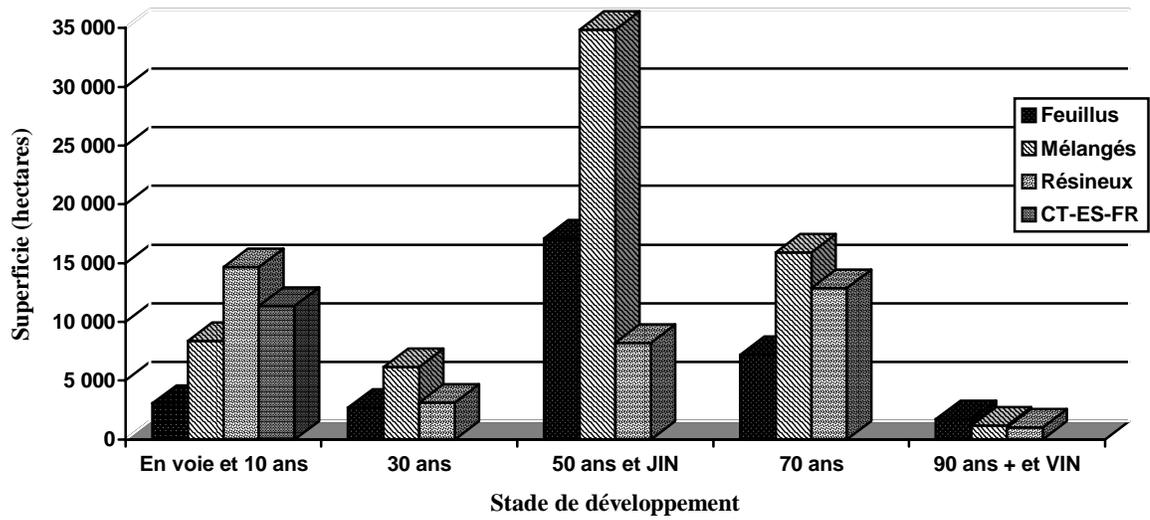


## **Carte 12      Stades de développement**

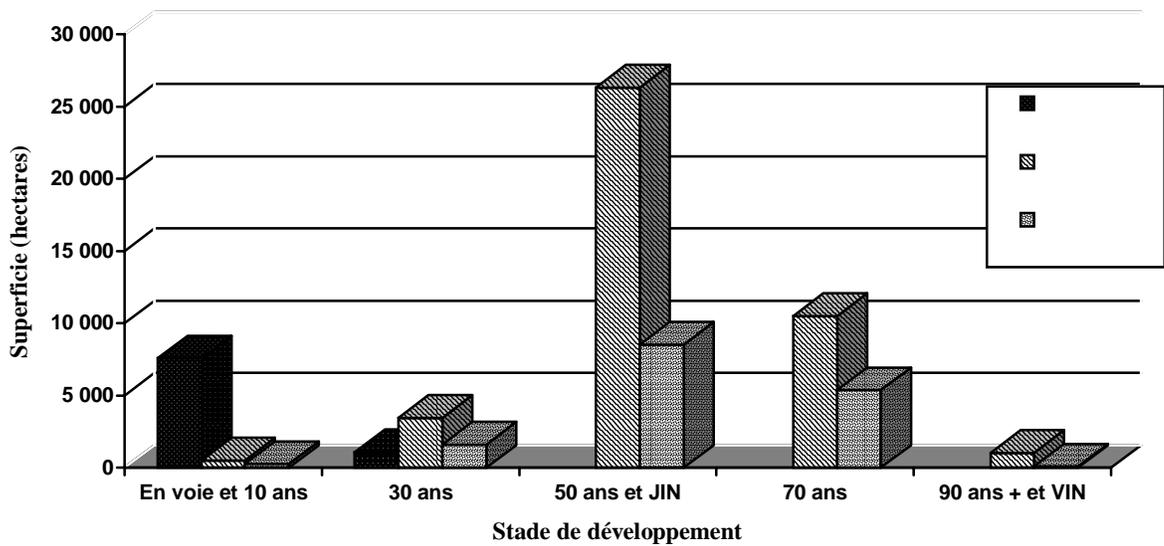
Carte 12 : Stades de développement



**Figure 1 Répartition des superficies par classe d'âge et type de peuplement**



**Figure 2 Répartition des superficies par classe d'âge pour les peuplements mélangés**



#### 4.2.6 Régénération après une coupe totale

Il est difficile d'évaluer précisément les superficies qui ont fait l'objet d'une coupe totale au cours des 30 dernières années. Les coupes totales d'une superficie inférieure à 4 hectares peuvent être regroupées et identifiées sous une autre appellation. Il est toutefois possible, à partir des informations cartographiques du MRN, d'évaluer la tendance de la régénération naturelle des peuplements en provenance d'une coupe totale.

En tout premier lieu, on constate que le délai de régénération, c'est-à-dire avant que les tiges atteignent une hauteur moyenne de 1,5 mètre, est d'environ dix ans. De plus, après dix ans, les peuplements ont fortement tendance à être dominés par des essences feuillues, et ce, même s'ils sont issus de strates à dominance d'essences résineuses comme le démontre le tableau 4.12. Toutefois, après 20 ans, la représentativité des peuplements résineux augmente considérablement passant de 3,2 % à 21,4 %.

On peut supposer que le mode d'intervention utilisé et l'attrait financier de produire du bois résineux ont eu pour effet de réduire les superficies forestières occupées par des peuplements résineux et mélangés à dominance d'essences résineuses. Si l'on exclut les plantations réalisées au cours des dix dernières années, on constate que ces peuplements couvrent 27,7 % de la superficie forestière productive. Les plantations auront pour effet d'accroître la représentativité des peuplements à dominance d'essences résineuses de 27,7 % à 37,5 % au cours des prochaines années.

**Tableau 4.12 Régénération des superficies issues de coupes totales (hectares)**

Type de peuplement	Période de coupes					
	1986-1996	%	1976-1986	%	Antérieure à 1976	%
Non régénéré	4 185	100,0	---	---	---	---
Feuillu	---	---	2 762	30,6	178	13,5
Mélangé	---	---	5 980	66,2	862	65,1
Résineux	---	---	292	3,2	283	21,4
<b>Total</b>	<b>4 185</b>	<b>100,0</b>	<b>9 034</b>	<b>100,0</b>	<b>1 323</b>	<b>100,0</b>

Il est à noter que ces résultats excluent les superficies coupées à blanc et reboisées.

#### 4.2.7 Répartition des volumes

Les volumes discutés dans cette section résultent de la mise à jour de la cartographie écoforestière réalisée par le Service des inventaires forestiers du ministère des Ressources naturelles du Québec en 1996.

On retrouve au tableau 4.13 l'estimation du volume marchand brut présent sur l'ensemble des terrains forestiers productifs de la MRC de la Matapédia sous gestion privée, et ce, par classe d'âge selon le type de structure du peuplement. L'analyse des résultats permet de dégager certains points :

- le volume marchand brut évalué à 11 847 640 mètres cubes est réparti équitablement entre les essences résineuses (50 %) et les essences feuillues (50 %), représentant un volume moyen de 79,3 mètres cubes à l'hectare;
- le groupe sapin-épinette, avec 4,7 millions de mètres cubes représente près de 40 % du volume total marchand alors que les autres essences résineuses ne constituent que 10,8 % du volume. Ce volume est très fortement concentré (92 %) dans des peuplements de structure équiennne;
- les essences feuillues sont relativement bien réparties entre les feuillus durs (3,3 millions de mètres cubes) et les feuillus mous (2,7 millions de mètres cubes);
- les peuplements équiennes avec un volume moyen de 90 mètres cubes à l'hectare contiennent 88,5 % du volume total et sont principalement concentrés dans les classes d'âges 50 ans et 70 ans;
- les peuplements inéquiennes, ne représentant que 11,5 % du volume, sont toutefois mieux stockés avec un volume moyen de 101 mètres cubes à l'hectare. On les retrouve principalement dans les classes d'âges « jeune inéquienne et vieux inéquienne ».

Le tableau 4.14 permet de visualiser la répartition des volumes selon les types de peuplements. L'analyse des données qu'il contient fait ressortir les points suivants :

- plus de 54 % du volume sapin-épinette se retrouve dans des peuplements mélangés principalement à dominance feuillue alors que les strates résineuses contiennent 34 % de ce volume;
- les peuplements résineux contiennent 62 % du volume autres résineux;
- les feuillus durs sont concentrés principalement dans les strates feuillues (49 %) et mélangées à dominance feuillue (36 %);

- la tendance est complètement inversée pour les feuillus mous que l'on retrouve davantage dans les peuplements mélangés à dominance feuillue (51 %) que dans les peuplements feuillus (34 %);
- le faible volume moyen des peuplements résineux s'explique par le fait qu'ils sont constitués à près de 40 % de jeunes plantations résineuses.

**Tableau 4.13**      **Volume marchand brut**

Type de superficie	Superficie (hectares)	Volume marchand brut (mètres cubes) <sup>1</sup>					Total	Volume moyen/hectare	% volume	% superficie
		Sapin-épinette	Autres résineux	Feuillu dur	Feuillu mou					
Coupe totale	4 185	---	---	---	---	---	---	---	---	2,8
Épidémie sévère	75	---	---	---	---	---	---	---	---	0,1
Friche	2 644	---	---	---	---	---	---	---	---	1,8
Plantation	12 421	---	---	---	---	---	---	---	---	8,3
<b>Sous-total origine</b>	<b>19 325</b>	---	---	---	---	---	---	---	---	<b>12,9</b>
Classe 10	18 082	101 507	27 381	98 205	48 115	275 208	15,2	2,3	12,1	
Classe 30	11 752	406 417	75 180	186 650	182 034	850 281	72,4	7,2	7,9	
Classe 50	51 311	2 145 077	560 586	1 395 131	1 260 504	5 361 298	104,5	45,3	34,4	
Classe 70	34 876	1 578 791	523 545	892 221	948 661	3 943 218	113,1	33,3	23,4	
Classe 90	465	26 019	21 380	2 150	2 543	52 092	112,0	0,4	0,3	
Classe 120	29	1 438	2 133	87	116	3 774	130,1	---	---	
<b>Sous-total équienne</b>	<b>116 515</b>	<b>4 259 249</b>	<b>1 210 205</b>	<b>2 574 444</b>	<b>2 441 973</b>	<b>10 485 871</b>	<b>90,0</b>	<b>88,5</b>	<b>78,0</b>	
Classe 30-30	47	2 345	328	701	1 050	4 424	94,1	---	---	
Classe 30-50	103	3 619	451	2 360	2 936	9 366	90,9	0,1	0,1	
Classe 30-70	72	2 292	659	2 567	1 038	6 556	91,1	0,1	---	
Classe 50-30	135	5 044	768	2 235	5 280	13 327	98,7	0,1	0,1	
Classe 50-50	216	7 537	2 058	2 933	10 659	23 187	107,3	0,2	0,1	
Classe 50-70	143	3 641	541	2 573	4 716	11 471	80,2	0,1	0,1	
Classe 70-30	181	5 638	1 224	7 028	6 442	20 332	112,3	0,2	0,1	
Classe 70-50	345	12 438	665	3 707	20 307	37 117	107,6	0,3	0,2	
Classe 70-70	491	17 364	1 668	9 666	24 827	53 525	109,0	0,5	0,3	
Classe 70-120	19	1 220	150	38	57	1 465	77,1	---	---	
Classe 90-90	11	707	87	22	33	849	77,2	---	---	
Classe 120-70	12	771	95	24	36	926	77,2	---	---	
Jeune inéquienne	8 358	256 681	44 532	448 675	67 114	817 002	97,8	6,9	5,6	
Vieux inéquienne	3 360	100 489	19 094	217 289	25 349	362 221	107,8	3,1	2,3	
<b>Sous-total inéquienne</b>	<b>13 493</b>	<b>419 786</b>	<b>72 320</b>	<b>699 818</b>	<b>169 844</b>	<b>1 361 768</b>	<b>100,9</b>	<b>11,5</b>	<b>9,0</b>	
<b>Terrains forestiers productifs</b>	<b>149 333</b>	<b>4 679 035</b>	<b>1 282 525</b>	<b>3 274 262</b>	<b>2 611 817</b>	<b>11 847 639</b>	<b>79,3</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

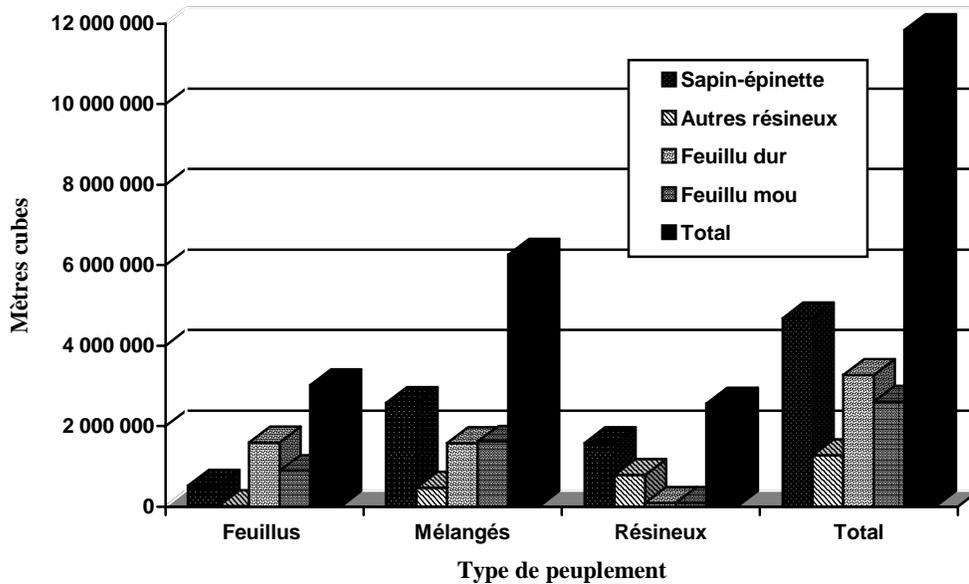
<sup>1</sup> Mètre cube : référence à mètre cube solide.

**Tableau 4.14 Répartition du volume marchand par groupe d'essences et type de peuplement**

Type de peuplement	Superficie forestière productive (hectares)	Volume marchand brut par groupe d'essences (mètres cubes)					% volume	Volume moyen/hectare
		Sapin-épinette	Autres résineux	Feuille dur	Feuille mou	Total		
Feuille	31 725	516 008	18 173	1 594 870	892 789	3 021 840	25,5	95,3
Mélangé	8 656	55 184	26 207	4 758	32 111	118 260	1,0	13,7
Mélangé feuillu	41 863	1 518 072	260 209	1 191 084	1 337 627	4 306 992	36,4	102,9
Mélangé résineux	15 918	1 009 650	189 378	390 158	249 002	1 838 188	15,5	115,5
Résineux	39 819	1 580 121	788 558	93 392	100 288	2 562 359	21,6	64,4
Autres (ct-es)	11 352	---	---	---	---	---	---	---
<b>Total</b>	<b>149 333</b>	<b>4 679 035</b>	<b>1 282 525</b>	<b>3 274 262</b>	<b>2 611 817</b>	<b>11 847 639</b>	<b>100,0</b>	<b>79,3</b>
<b>%</b>		<b>39,5%</b>	<b>10,8%</b>	<b>27,6%</b>	<b>22,0%</b>	<b>100,0%</b>		

La figure 3 montre la répartition du volume selon les différents types de peuplements.

**Figure 3 Répartition des volumes par type de peuplement**



#### 4.2.8 Qualité des tiges

Toutes les tiges feuillues de plus de 23 centimètres sont classifiées selon les normes de classification du MRN. Le tableau 4.15 donne la répartition par essence des tiges feuillues selon leur classe de qualité pour le sciage. On peut constater que 71 % des tiges feuillues montrent une qualité C explicable par un diamètre souvent insuffisant, inférieur à 34 centimètres. On peut supposer qu'une proportion intéressante de ces tiges sera de qualité B lorsqu'elles atteindront le diamètre requis. De plus, une analyse sommaire des types de produits récoltés en 1995 (tableau 4.16) permet d'avoir un bref aperçu des possibilités actuelles de production de bois de qualité sciage.

**Tableau 4.15 Répartition du volume feuillu par classe de qualité (%)**

Essence	Qualité A	Qualité B	Qualité C	Qualité D	Total
BOJ	---	13,23	61,87	24,90	100
BOP	---	---	84,87	15,13	100
ERR	---	32,71	44,58	22,71	100
ERS	---	13,58	81,53	4,89	100
PEB	---	---	90,86	9,14	100
PET-PEG	---	7,81	66,38	25,81	100
<b>Total</b>	---	<b>9,17</b>	<b>70,85</b>	<b>19,98</b>	<b>100</b>

**Tableau 4.16 Répartition des bois en fonction des types de produits récoltés pour l'année 1995 en %**

Type de produit	Destination		
	Usine de sciage	Usine de pâte	Bois de chauffage et charbon de bois
Sapin-épinette	98,3	1,7	---
Autres résineux	100,0	---	---
Feuillu mou	59,3	40,7	---
Feuillu dur	18,2	45,7	36,1

Tel qu'il est décrit précédemment, l'ensemble des bois résineux se dirige vers les usines de sciage de la région. Cette situation s'explique par le fait que ces usines sont aussi des producteurs de copeaux qui alimentent les usines de production de pâte.

Pour les feuillus mous, on constate maintenant que la majorité des bois (59 %) se dirige vers les usines de sciage. Au cours des prochaines années, on devrait observer une augmentation du volume qui servira à la production de la pâte afin de répondre aux demandes grandissantes des producteurs de pâte feuillue de la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

Pour les essences de feuillus durs, on note que les principales utilisations sont la production de pâte, le bois de chauffage et le charbon de bois. Seulement 18,2 % des bois se dirigent vers les usines de production de bois de sciage.

Une étude plus précise devra être réalisée afin de qualifier et de quantifier le potentiel des peuplements les plus susceptibles de produire des tiges de qualité sciage et de déroulage, et ce, à court, moyen et long terme.

### 4.3 ÉRABLIÈRES À POTENTIEL ACÉRICOLE

Tel qu'il est précisé dans l'étude de Routhier et al. (1988), on définit comme peuplements ayant un potentiel acéricole les groupements d'essences identifiés ER (érable à sucre seul ou avec érable rouge occupant plus de 50 % de la surface terrière), de densité A ou B (fermeture du couvert de 60 % et plus) et dont la hauteur est supérieure à 12 mètres (classes 1, 2 et 3). Les érablières de classe 3 (de 12 à 17 mètres) sont difficilement exploitables actuellement, à moins que la hauteur moyenne du peuplement se situe à proximité de la classe 2. Elles présentent toutefois un potentiel d'avenir fort intéressant.

Pour le territoire de la Matapédia, les caractéristiques retenues pour définir une érablière pouvant être actuellement exploitée sont démontrées au tableau 4.17.

**Tableau 4.17**      **Caractéristiques des érablières exploitables**

<b>Groupement d'essences</b>	<b>Densité</b>	<b>Hauteur</b>	<b>Âge</b>	<b>Nombre d'entailles/hectare</b>
ER	A-B	1-2	70 et +	250
ER	A-B	3	70 et +	200
ER	A-B	1-2	50 et JIN	200
ER	A-B	3	50 et JIN	150

Les érablières de densité A ou B, de hauteur 1 à 2, de classe d'âge 50 ans et JIN peuvent être actuellement sous exploitation car leur âge réel se situe probablement tout près de la classe des 70 ans. Le nombre d'entailles se situera à environ 150 entailles/hectare. Le tableau 4.18 indique les superficies des érablières présentant un potentiel acéricole et leur nombre d'entailles.

En considérant uniquement les peuplements d'érablières à érable à sucre (ER), le territoire de la Matapédia offre un potentiel de 267 000 entailles pour les vieux peuplements et de 465 700 entailles pour les jeunes strates d'érables à sucre. Ceci représente un potentiel de 732 700 entailles pour une superficie totale de 4 220 hectares, soit une moyenne de 175 entailles/hectare.

**Tableau 4.18 Superficie des érablières (ER) ayant un potentiel acéricole (hectares)**

Âge	Hauteur 1-2		Hauteur 3		Total	
	Superficie	Nombre d'entailles	Superficie	Nombre d'entailles	Superficie	Nombre d'entailles
70 ans et plus et VIN						
Densité A et B	588	147 000	600	120 000	1 188	267 000
50 ans						
Densité A et B	---	---	1 223	184 950	1 223	184 950
JIN						
Densité A et B	188	37 600	1 621	243 150	1 809	280 750
<b>Total</b>	<b>776</b>	<b>184 600</b>	<b>3 444</b>	<b>548 100</b>	<b>4 220</b>	<b>732 700</b>

### 4.3.1 Productivité

Selon Routhier et al. (1988), les érablières du Bas-Saint-Laurent produisent de 0,57 à 0,68 kilogramme de sirop par entaille ou de 1 à 1,5 kilogramme par entaille par an, selon le système de récolte (à la chaudière ou système de collecte sous vide à tubulures. Les statistiques provinciales de 1993 à 1995 établissent, pour la région du Bas-Saint-Laurent, la productivité à 1 kilogramme/entaille.

En fonction des données pour la région du Bas-Saint-Laurent, on estime le potentiel de production de sirop pour les érablières sous gestion privée à environ 732 700 kilogrammes, l'équivalent de 732 700 entailles d'une productivité moyenne annuelle de 1 kilogramme/entaille. La production actuelle moyenne se situerait approximativement à 48 400 kilogrammes, soit seulement 6,6 % du potentiel disponible.

Il faut être prudents lors de l'estimation du potentiel. Afin d'évaluer le potentiel économiquement exploitable à court terme, nous avons exclu les érablières de 50 ans et JIN qui ne présentent pas de possibilité immédiate de récolte à cause de leur jeune âge. En outre, certaines érablières sont économiquement peu rentables pour une exploitation avec un système de tubulures. Elles peuvent être exploitées lorsqu'elles consolident les opérations d'une entreprise existante. Les érablières inférieures à 10 hectares possèdent dans la majorité des cas un nombre d'entailles inférieur à 2 000 et sont peu rentables. Le potentiel effectif, excluant les érablières d'une superficie inférieure à 10 hectares, se situerait à près de 241 500 entailles.

#### 4.4 VULNÉRABILITÉ DES PEUPELEMENTS AUX INSECTES ET AUX MALADIES CRYPTOGAMIQUES

Peu d'études ont été réalisées concernant la vulnérabilité des peuplements forestiers à la présence de certains insectes ou maladies cryptogamiques. Selon l'*Atlas historique de la fréquence des épidémies d'insectes ravageurs au Québec de 1938 à 1992* (MRN, 1993), près de 70 % du territoire de la Matapédia montre une sensibilité très élevée (durée de la présence d'aires infestées supérieure à 21 ans) aux épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette alors que la partie nord de la MRC (30 %) présente une sensibilité élevée (durée de 14 à 20 ans). La dernière épidémie qui a duré plus de 20 ans a atteint son point culminant entre 1974 et 1984.

La livrée des forêts, qui s'attaque aux peuplements feuillus, a aussi infesté de 45 % à 50 % du territoire en 1980-1981, date de la dernière infestation d'importance. Selon la SOPFIM, environ 30 % seulement du territoire présente une sensibilité modérée à cet insecte (durée d'infestation de 3 à 5 ans).

Le *Relevé des insectes et maladies des arbres du Québec* (MRN et RNC, 1995) mentionne que le porte-case du bouleau a causé dans la région du Bas-Saint-Laurent des défoliations graves et répétées qui ont entraîné la mortalité de grandes bétulaies au milieu des années 1970.

La tenthrède à tête jaune, qui s'attaque aux plantations d'épinettes noires et d'épinettes blanches, est le principal insecte actif sur le territoire. Sa présence est préoccupante dans quelques secteurs de la MRC.

La tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) est sans doute l'agent naturel de perturbation qui risque d'avoir l'impact le plus élevé sur le potentiel de production de la matière ligneuse du territoire. Celui-ci a particulièrement été affecté lors des épidémies de 1954 et de 1978. Il est à noter que selon l'historique des dernières épidémies, la fréquence entre deux états épidémiques est relativement courte (25 à 30 ans), tandis que la durée (présence d'aires infestées) a tendance à être de plus en plus longue, soit plus de 21 ans.

Afin de minimiser l'impact des infestations de la TBE, on a établi une classification de la vulnérabilité des strates forestières selon l'approche développée par le MRN (Gagnon et Chabot, 1991).

La méthodologie consiste à évaluer la sensibilité des strates selon trois paramètres principaux : la composition du couvert forestier, son âge et sa densité. En résumé, les strates âgées ayant une forte composition en sapin et dont la densité du couvert est élevée sont considérées comme étant très vulnérables à une infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

L'analyse du tableau 4.19 permet de constater que près de 53 % (79 116 hectares) de la forêt matapédienne présente une sensibilité à la TBE variant de faible à extrême. Les peuplements extrêmement vulnérables (4 471 hectares) ou très vulnérables (18 503 hectares) occupent 15 %

de la superficie forestière productive et sont essentiellement composés de sapinières pures ou en mélange avec d'autres résineux de 50 ans. Ils sont répartis assez uniformément à l'intérieur des groupes de densité A, B, C et D. Les peuplements vulnérables, les plus importants en superficie avec 49 934 hectares, sont principalement composés de peuplements mélangés à dominance résineuse de 50 ans présentant une faible densité (16 586 hectares). Les peuplements jeunes et les strates mélangées à dominance feuillue présentent une faible vulnérabilité à la tordeuse. Ils sont toutefois peu importants sur le territoire (6 208 hectares) (carte 13).

**Tableau 4.19**            **Distribution des strates forestières selon leur vulnérabilité face à la TBE**

Groupement d'essences	Classe d'âge					
	70 ans et +		50 ans		30 ans	
	Densité		Densité		Densité	
	A-B	C-D	A-B	C-D	A-B	C-D
SS	2 047	1 466	1 365	1 447		487
SE	530	428	343	327	9	30
SC, SBB, SPE, SFI	2 515	3 318	2 412	4 740	454	1 087
RS, ES	418	758	477	383	115	64
CS, (feuillu) R, R (feuillu), (feuillu) S	6 498	9 058	12 206	16 586	2 196	2 106
CE	1 430	1 607	529	663	354	360

<b>4 471 hectares</b>	extrêmement vulnérables
<b>18 503 hectares</b>	très vulnérables
<b>49 934 hectares</b>	vulnérables
<b>6 208 hectares</b>	faiblement vulnérables

**Carte 13      Sensibilité à la tordeuse des bourgeons de l'épinette**

Carte 13 : Sensibilité à la tordeuse des bourgeons de l'épinette



## 4.5 DÉPÔTS ET VOIRIE FORESTIÈRE

Comme on l'a précisé précédemment, on dénombre douze gravières et sablières dont huit sites sur des terres privées et quatre sur des terres publiques. Elles ont des superficies moyennes de 3,9 hectares et la plus importante couvre une superficie de 9 hectares.

Les dépôts meubles convenant le mieux aux travaux de voirie forestière sont d'origine fluvioglaciaire (mis en place par les eaux de fonte des glaciers). Ces dépôts peuvent être classés en deux types qui, de façon générale, présentent un pourcentage de pierrosité différent, les dépôts juxtaglaciaires plus grossiers (mis en place par les eaux de fonte mais au contact de la glace) et les dépôts proglaciaires moins grossiers (mis en place en avant du glacier par les eaux de fonte) (carte 14).

Le tableau 4.20 permet de comparer l'importance relative de chacun de ces dépôts.

**Tableau 4.20 Répartition des dépôts pouvant présenter un potentiel d'extraction de matériaux granulaires pour la construction de voirie forestière**

Type de dépôt	Superficie (hectares)	Nombre de sites	Caractéristique pour la voirie
Juxtaglaciaire			Sable, gravier, cailloux, pierres et parfois des blocs
2A	2 425	280	Bon pour la construction de l'assise routière et comme surface de roulement
2AE	141	17	Excellent pour la construction de l'assise routière et comme matériel de remplissage
2AK	15	1	Excellent pour la construction de l'assise routière et comme matériel de remplissage
<b>Sous-total</b>	<b>2 581</b>	<b>298</b>	
Proglaciaire			Sable, gravier et cailloux arrondis
2BE	1 377	163	Excellent pour la surface de roulement mais présence de matériel fin (sable et gravier)
<b>Sous-total</b>	<b>1 377</b>	<b>163</b>	
<b>Total</b>	<b>3 958</b>	<b>461</b>	



**Carte 14      Sites potentiels d'extraction de matériaux et gravières**

Carte 14 : Sites potentiels d'extraction de matériaux et gravières



Pour le territoire de la MRC de la Matapédia, on retrouve trois types de dépôts juxtaglaciaires, soit des dépôts hétérogènes (2A), des eskers (2AE) et des kames (2AK) de même qu'une variété de dépôts proglaciaires, en l'occurrence des dépôts d'épandage (2BE) qui couvrent une superficie de 3 958 hectares mais sont majoritairement composés de dépôts hétérogènes (2A). Les autres dépôts sont plus intéressants pour la construction de voirie et couvrent une superficie de 1 533 hectares.

Les eskers et les kames sont très utiles pour la construction de l'assise de chemins forestiers car le matériel est formé principalement de sable, de gravier, de cailloux et de pierres triés partiellement par les eaux de fonte du glacier, tandis que les dépôts proglaciaires (fluviaux et d'épandage) sont essentiellement composés de sable et gravier dont le pourcentage varie en fonction de l'amont ou de l'aval du dépôt. Le matériel peut être utilisé plus spécifiquement pour la surface de roulement.

#### **4.6 RÉSULTATS COMPARATIFS DES INVENTAIRES 1981 ET 1994**

Afin de vérifier l'évolution de la forêt privée dans la MRC de Matapédia, nous avons comparé les inventaires de 1981 et 1994. Les données de 1981 proviennent de l'interrogation du logiciel de traitement des données Téléforêt du MRN réalisée par l'unité de gestion du Grand-Portage.

Il est important de préciser que les données contenues au tableau 4.21 montrent un écart de 27 % entre les superficies forestières respectives des deux inventaires. Malgré cet écart, il est possible de dégager certains éléments intéressants.

- La composition forestière (tableau 4.21) n'a pas subi de modifications importantes puisque les différents types de peuplements ont maintenu leurs proportions respectives dans le couvert forestier entre 1981 et 1994. Il faut toutefois noter que la prédominance feuillue dans les peuplements mélangés s'est accentuée au cours de la période. On constate aussi que le reboisement intensif d'essences résineuses a contribué à augmenter la proportion des peuplements résineux dans la forêt matapédienne.
- La répartition par classe d'âge (tableau 4.22) montre que les peuplements en régénération (classes 0 et 10) occupent maintenant 25 % du couvert forestier, une augmentation de 58 % par rapport à 1981. Elle résulte d'une période intensive de récolte et de reboisement. On remarque aussi une forte diminution des peuplements de 30 ans entre les deux inventaires. On peut supposer qu'une bonne partie de ceux-ci se retrouve dans la classe d'âge de 50 ans en 1994, contribuant ainsi à augmenter sa représentativité. L'augmentation des peuplements inéquiennes s'expliquerait par une importance accrue des feuillus tolérants dans le couvert feuillu, dont le vieillissement amène une différenciation plus grande dans les étages des peuplements. Dans l'ensemble, on peut remarquer un vieillissement de la forêt de la Matapédia puisque le pourcentage des peuplements de 50 ans et plus est passé de 30 % à 66,8 % en treize ans.

**Tableau 4.21 Répartition des terrains forestiers productifs par type de peuplement (hectares)**

Type de peuplement	1981		1994	
	Superficie	%	Superficie	%
Feuille	28 414	24,2	31 725	21,2
Mélangé	9 678	8,2	8 672	5,8
Mélangé feuillu	23 874	20,3	41 863	28,0
Mélangé résineux	19 908	16,9	15 902	10,7
Total mélangé	53 460	45,5	66 437	44,5
Résineux	26 004	22,1	39 819	26,7
En régénération	9 705	8,3	11 352	7,6
<b>Total productif</b>	<b>117 583</b>	<b>100,0</b>	<b>149 333</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 4.22 Répartition des terrains forestiers productifs par classe d'âge (hectares)**

Classe d'âge	1981		1994	
	Superficie	%	Superficie	%
Indéterminé	9 705	8,3	19 325	12,9
10	8 803	7,5	18 082	12,1
30	66 074	56,2	11 974	8,0
50	30 737	26,1	51 805	34,7
70	288	0,2	35 912	24,0
90	325	0,3	476	0,3
120	---	---	41	---
JIN	1 025	0,9	8 358	5,6
VIN	626	0,5	3 360	2,2
<b>Total productif</b>	<b>117 583</b>	<b>100,0</b>	<b>149 333</b>	<b>100,0</b>

L'interrogation du logiciel de traitement de données de Téléforêt relativement à l'inventaire 1981 nous a permis de constituer le tableau 4.23 qui montre la répartition des superficies et des

volumes marchands bruts par type de peuplement et groupe d'essences pour le territoire de la MRC de la Matapédia.

Les données provenant de l'inventaire 1981 ( tableau 4.23) ont été majorées de 28,4 % afin de comparer de façon plus réaliste le contenu des deux inventaires (tableau 4.24). L'analyse des données permet de faire quelques constatations intéressantes :

- Le volume marchand brut total a légèrement augmenté entre 1981 et 1994 suite à une hausse substantielle du volume « autres résineux » et du volume « feuillu dur ».
- Le volume « sapin-épinette » a subi une diminution de 746 000 mcs dont près de 85 % est attribuable à la baisse enregistrée dans les peuplements résineux.
- L'augmentation de plus de 550 000 mcs du volume « autres résineux» est concentrée dans les peuplements résineux et mélangés.
- Le volume total « feuillu mou » est resté stable malgré une forte diminution dans les peuplements feuillus.
- Les peuplements feuillus et mélangés montrent une amélioration de leur contenu moyen alors que les peuplements résineux enregistrent une baisse de 29 % de leur volume moyen à l'hectare.

**Tableau 4.23 Superficie et volume marchand par type de peuplement (inventaire 1981)**

Type de peuplement	Superficie forestière productive (hectares)	Volume marchand brut					Volume moyen/hectare
		Sapin-épinette	Autres résineux	Feuillu dur	Feuillu mou	Total	
Feuillu	28 414	511 871	49 504	937 027	1 099	2 597	91,4
Mélangé	53 460	2 022	158 894	956 056	910 765	4 048	75,7
Résineux	26 004	1 736	367 464	175 138	72 751	2 352	90,5
En régénération	9 705	---	---	---	---	---	---
<b>Total</b>	<b>117 583</b>	<b>4 271</b>	<b>575 862</b>	<b>2 068</b>	<b>2 082</b>	<b>8 998</b>	<b>76,5</b>
<b>%</b>	<b>1,3</b>	<b>47,4</b>	<b>6,3</b>	<b>22,9</b>	<b>23,2</b>	<b>100,0</b>	

**Tableau 4.24 Comparatif entre les inventaires 1981<sup>1</sup> et 1994**

Type de peuplement	Superficie forestière productive		Volume marchand brut (mcs)										Volume moyen/hectare	
			Sapin-épinette		Autres résineux		Feuille dur		Feuille mou		Total			
	1981	1994	1981	1994	1981	1994	1981	1994	1981	1994	1981	1994	1981	1994
Feuille	36 08€	31 725	650 087	516 008	62 871	18 173	1 190 045	1 594 870	1 396 007	892 789	3 299 102	3 021 840	91,4	95,3
Mélangé	67 895	66 437	2 569 133	2 582 906	201 799	475 794	1 214 212	1 586 000	1 156 692	1 618 740	5 141 911	6 263 440	75,7	94,3
Résineux	33 02€	39 819	2 206 012	1 580 121	466 687	788 558	222 429	93 392	92 395	100 288	2 987 614	2 562 359	90,5	64,3
En régénération	12 32€	11 352	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
<b>Total</b>	<b>149 333</b>	<b>149 333</b>	<b>5 425 232</b>	<b>4 679 035</b>	<b>731 357</b>	<b>1 282 525</b>	<b>2 626 686</b>	<b>3 274 262</b>	<b>2 645 094</b>	<b>2 611 817</b>	<b>11 428 446</b>	<b>11 847 639</b>	<b>76,5</b>	<b>79,3</b>
<b>% du volume</b>			<b>47,5</b>	<b>39,5</b>	<b>6,4</b>	<b>10,8</b>	<b>23,0</b>	<b>27,6</b>	<b>23,1</b>	<b>22,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>		

<sup>1</sup> Superficie et volume ajustés à la superficie 1994

## 4.7 FORÊT PRIVÉE

Cette section porte sur les petites forêts privées présentes dans la MRC de la Matapédia, correspondant aux tenures 20 et 21 du fichier écoforestier du MRN. L'objectif est de tracer un portrait comparatif entre la forêt privée sous plan de gestion dite «aménagée» et celle sans plan de gestion.

La démarche a consisté à intégrer le fichier «Gestion des forêts privées» à notre base de données et à structurer le fichier cadastral des lots dont au moins 50 % de la superficie était sous plan de gestion, par Le Groupe SYGIF. La superposition du fichier cadastral à la couche écoforestière nous a permis d'obtenir la superficie des polygones écoforestiers sous plan de gestion. Suite à certaines validations, nous estimons la précision de l'information relative aux superficies sous gestion à environ 95 %.

Le tableau 4.25 montre la répartition de la forêt productive selon le type de gestion en vigueur, et ce, par classe d'âge. On constate tout d'abord l'importance de la forêt soumise à un plan de gestion, qui forme plus des deux tiers de la forêt privée. Par ailleurs, la forte proportion de plantations et de coupes totales récentes indique clairement que les intervenants en aménagement forestier ont favorisé ce type d'activités depuis 1983. La répartition par classe d'âge ne présente pas de différences significatives entre les deux types de gestion.

**Tableau 4.25 Répartition de la contenance par type de gestion et classe d'âge (hectares)**

Classe d'âge	Forêt privée sans plan de gestion		Forêt privée avec plan de gestion		Total	
	Superficie	%	Superficie	%	Superficie	%
Coupe totale	828	2,0	2 841	3,2	3 669	2,8
Épidémie sévère	15	---	58	0,1	73	0,1
Friche	997	2,5	1 612	1,8	2 609	2,0
Plantation	585	1,4	9 670	10,9	10 255	7,9
<b>Sous-total origine</b>	<b>2 425</b>	<b>6,0</b>	<b>14 181</b>	<b>16,0</b>	<b>16 606</b>	<b>12,8</b>
Classe 10	4 452	11,0	12 185	13,7	16 637	12,9
Classe 30	4 028	9,9	7 148	8,1	11 176	8,6
Classe 50	15 617	38,4	28 364	32,0	43 981	34,0
Classe 70	10 515	25,9	20 474	23,1	30 989	24,0
Classe 90	115	0,3	303	0,3	418	0,3
Classe 120	17	---	7	---	24	---
<b>Sous-total équienne</b>	<b>34 744</b>	<b>85,5</b>	<b>68 481</b>	<b>77,2</b>	<b>103 225</b>	<b>79,8</b>
Jeune inéquienne	2 725	6,7	4 371	4,9	7 096	5,5
Vieux inéquienne	750	1,8	1 675	1,9	2 425	1,9
<b>Sous-total inéquienne</b>	<b>3 475</b>	<b>8,5</b>	<b>6 046</b>	<b>6,8</b>	<b>9 521</b>	<b>7,4</b>
<b>Terrains forestiers productifs</b>	<b>40 644</b>	<b>100,0</b>	<b>88 708</b>	<b>100,0</b>	<b>129 352</b>	<b>100,0</b>

Les activités sylvicoles réalisées dans le cadre des différents programmes d'aménagement se confirment davantage lorsqu'on analyse le type de couvert (tableau 4.26). En effet, la proportion plus grande (35 %) de peuplements résineux présents dans la forêt sous plan de gestion résulte directement des plantations effectuées depuis plusieurs années qui représentent 50 % du couvert résineux. La représentativité moindre des peuplements mélangés feuillus et feuillus dans la forêt «aménagée» indique qu'une bonne partie de ces plantations a été réalisée par la récupération de peuplements mélangés et feuillus et leur transformation en résineux. L'aide financière disponible dans les programmes, combinée à une mise en marché du feuillu facilitée par le regroupement des propriétaires dans les organismes de gestion en commun, constituent les raisons principales expliquant l'importance de ces activités.

**Tableau 4.26 Répartition de la forêt privée par type de couvert**

Type de couvert	Sans plan de gestion		Avec plan de gestion		Total	
	Superficie	%	Superficie	%	Superficie	%
Feuillu	9 554	24,6	17 691	21,0	27 245	22,1
Mélangé	3 113	8,0	5 006	5,9	8 119	6,6
Mélangé feuillu	12 797	33,0	23 102	27,4	35 899	29,2
Mélangé résineux	4 680	12,1	9 338	11,1	14 018	11,4
<b>Total mélangé</b>	<b>20 590</b>	<b>53,1</b>	<b>37 446</b>	<b>44,5</b>	<b>58 036</b>	<b>47,2</b>
Résineux	8 659	22,3	29 065	34,5	37 724	30,7
<b>Total</b>	<b>38 803</b>	<b>100,0</b>	<b>84 202</b>	<b>100,0</b>	<b>123 005</b>	<b>100,0</b>

Il est bon de souligner que la précision de l'inventaire où l'aire minimale d'interprétation est de 8 hectares ne correspond pas à l'image de la forêt privée dont la dimension moyenne des peuplements varie de 2,5 à 3 hectares. Le regroupement des interventions sylvicoles à l'intérieur de peuplements souvent non aménagés limite grandement l'analyse.

Malgré cette contrainte, la forêt privée sous aménagement montre une image plus conforme au portrait des types écologiques où les peuplements résineux et mélangés à dominance résineuse devraient occuper une place plus importante dans le couvert forestier matapédien. L'impact de certains travaux d'aménagement forestier en forêt privée commence aussi à être davantage perceptible dans les inventaires forestiers.

Les faibles écarts observés entre le territoire avec plan de gestion et celui sans plan de gestion s'expliquent par les facteurs suivants :

- les principaux travaux d'aménagement réalisés avant 1993 furent le reboisement de superficies feuillues et mélangées totalisant 10 840 hectares, soit 8 % de la superficie forestière productive;
- la superficie moyenne des travaux d'éducation de peuplement étant inférieure à 8 hectares, ceci implique que ces superficies sont incluses par le photo-interprète à l'intérieur de peuplements d'au moins 8 hectares (aire minimale d'interprétation);
- en excluant les jeunes plantations, le volume moyen à l'hectare est similaire, étant donné que les peuplements sous aménagement et non aménagés réfèrent aux mêmes tables régionales d'inventaire.

Afin de tenir compte du gain de croissance obtenu par la réalisation de travaux d'éducation de peuplement (éclaircie commerciale, jardinage, etc.), on identifiera, lors du calcul de possibilité, une superficie correspondant aux travaux d'éducation réalisés entre 1981 et 1997, à laquelle on appliquera un scénario de croissance se rapportant à des peuplements traités. De plus, on estime qu'environ 4 000 hectares ont fait l'objet de plantation depuis 1993. Un ajustement sera introduit lors du calcul de possibilité afin de tenir compte de ces travaux sylvicoles additionnels.

On estime qu'en 1998, le couvert forestier matapédien se répartit selon les pourcentages suivants : 21 % de peuplements feuillus, 45 % de mélangés et 34 % de résineux.

## **4.8 LOTS INTRAMUNICIPAUX**

Les lots intramunicipaux sont des entités boisées publiques, cadastrées, sises à l'intérieur des limites des municipalités. Le gouvernement en est toujours propriétaire, bien que certains lots aient été vendus et fassent maintenant partie du domaine privé. La plupart sont octroyés pour la récolte de la matière ligneuse, via les organismes de gestion en commun. Depuis plus de 20 ans, des négociations et des revendications sont en cours quant à leur réelle appartenance. Les derniers projets de « forêt habitée » s'articulent principalement autour d'eux.

### **4.8.1 Description des tenures**

Il existe au Québec, un système de classification du terrain forestier. À chaque affectation ou allocation, un code de tenure est attribué. La tenure des terres identifie précisément les acteurs qui œuvrent sur un terrain donné. La forêt québécoise se divise en trois groupes : le domaine

public sous juridiction québécoise, le domaine privé et, dans une moindre mesure, le domaine public sous juridiction fédérale.

Dans le cas qui nous concerne, en plus de considérer le domaine privé, les intervenants régionaux se sont mis d'accord pour insérer dans le PPMV, les lots intramunicipaux qui, jusqu'alors, étaient du domaine public. La mise en marché des bois provenant de ces lots se faisant par les mécanismes de la forêt privée en est la raison principale.

Sur les cartes écoforestières et dans la banque de données alphanumériques du MRN, il est possible, voire facile, d'isoler les caractéristiques des lots intramunicipaux. En effet, à chaque tenure est attribué un code numérique. Cinq codes différents identifient les lots intramunicipaux :

- Code de tenure 03 : Réserve forestière non enclavée dans le domaine public mais sans bail et sans convention de gestion.
- Code de tenure 04 : Réserve forestière non enclavée dans le domaine public avec bail.
- Code de tenure 05 : Réserve forestière non enclavée dans le domaine public avec convention de gestion.
- Code de tenure 30 : Terrain vacant appartenant au MAPAQ et non enclavé dans le domaine public.
- Code de tenure 32 : Terrain appartenant au MAPAQ avec un bail ferme.

L'avenir concernant les lots intramunicipaux se définit peu à peu. À l'heure actuelle, seuls les lots de tenure 05 sont considérés dans ce chapitre comme étant intramunicipaux, les autres tenures devant probablement être retournées au domaine privé dans les prochaines années. Les tableaux et comparatifs subséquents mettront en relief les différences de composition forestière entre les lots intramunicipaux (tenure 05) et la forêt privée.

#### **4.8.2 Historique d'aménagement**

L'historique des lots publics intramunicipaux remonte au milieu des années 1970 alors que les organismes de gestion en commun, avec la SER de la Vallée inc. en tête, revendiquèrent la propriété complète des lots publics situés à l'intérieur des limites municipales afin de consolider leurs opérations et leur permettre éventuellement de créer des fermes forestières. Après plusieurs discussions avec le ministre des Forêts, ce dernier convenait de leur confier la gestion d'une partie des lots publics intramunicipaux. Le ministère des Forêts signa avec tous les organismes de gestion en commun des « conventions de gestion » d'une durée limitée, mais renouvelables. Ces conventions permettaient aux organismes de réaliser des travaux sylvicoles

selon les normes et les taux du programme d'aide à la forêt privée. Récemment, le Ministère remplaçait les conventions de gestion par des conventions d'aménagement forestier (CAF).

L'entrée en scène des organismes de gestion en commun sur les lots publics coïncida bien involontairement avec l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Cette coïncidence explique la nature des travaux qui prévalurent au cours des dix années suivantes et qui consistèrent presque essentiellement à la récupération des peuplements affectés par la tordeuse et leur remise en production par le reboisement.

La fin de l'épidémie au milieu des années 1980 permit aux organismes d'orienter davantage leurs travaux vers les coupes de régénération, les travaux d'éducation et l'entretien des plantations.

#### 4.8.3 Portrait forestier des lots publics intramunicipaux

Cette section porte sur une analyse comparative de la composition forestière et du volume marchand brut entre la forêt privée<sup>1</sup> d'une part, et les lots publics intramunicipaux d'autre part.

**Tableau 4.27 Répartition de la contenance et du contenu par type de couvert**

Type de peuplement	Forêt privée			Lots intramunicipaux		
	Superficie (hectares)	%	Volume moyen (m <sup>3</sup> /ha)	Superficie (hectares)	%	Volume moyen (m <sup>3</sup> /ha)
Feuilleu	27 716	21	94	3 881	23	104
Mélangé	8 266	6	14	262	2	10
Mélangé feuillu	36 717	28	102	5 092	30	106
Mélangé résineux	14 271	11	114	1 724	10	132
Résineux	38 695	29	58	5 439	33	57
Autres (ct-es)	6 536	5	---	349	2	---
<b>Total</b>	<b>132 201</b>	<b>100</b>	<b>78</b>	<b>16 749</b>	<b>100</b>	<b>89</b>

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec

Le type de couvert présent sur les lots intramunicipaux est le reflet fidèle de la composition forestière de la forêt privée (tableau 4.27). En effet, on y retrouve sensiblement la même proportion dans les différents types de peuplement. On y remarque toutefois quelques différences importantes, dont la proportion des peuplements « mélangés » issus généralement

<sup>1</sup> Dont 4 113 hectares de tenure publique à l'exclusion des lots intramunicipaux.

de coupes totales non reboisées. Cette proportion est trois fois moindre sur les lots intramunicipaux et s'explique par le reboisement systématique des coupes totales effectué par les organismes de gestion en commun, contrairement à la forêt privée où une partie des coupes totales n'est pas régénérée artificiellement. On retrouve le même phénomène dans les peuplements « autres » issus de perturbations plus récentes.

Finalement, les lots publics intramunicipaux renferment un volume moyen à l'hectare supérieur de 11 % à la forêt privée. Les peuplements mélangés à prédominance résineuse et les peuplements feuillus expliquent principalement cet écart.

Il est important de mentionner que la précision du volume « toutes essences » de l'inventaire du MRN est de 95 % pour chaque unité de sondage et que cette précision diminue par groupe d'essences ou en fonction des superficies considérées dans la compilation.

**Tableau 4.28 Répartition de la contenance par classe d'âge (hectares)**

Classe d'âge	Forêt privée		Lots intramunicipaux	
	Superficie	%	Superficie	%
En régénération	17 190	13,0	2 064	12,3
10 ans	16 959	12,8	924	5,5
30 ans	11 355	8,6	632	3,8
50 ans	45 023	34,1	6 706	40,0
70 ans	31 594	23,9	4 303	25,7
90 ans	426	0,3	47	0,3
120 ans	24	---	14	0,1
Jeune inéquienne	7 164	5,4	1 155	6,9
Vieux inéquienne	2 467	1,9	904	5,4
<b>Total</b>	<b>132 202</b>	<b>100</b>	<b>16 749</b>	<b>100</b>

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec

L'âge de la forêt productive intramunicipale présente quelques différences avec celui de la forêt privée (tableau 4.28). Mentionnons, entre autres :

- une forêt intramunicipale en général plus âgée, formée aux trois quarts de peuplements de 50 ans ou plus;
- des peuplements de 10 ans et 30 ans deux fois moins nombreux que sur la forêt privée.

**Tableau 4.29 Répartition des plantations par classe d'âge (hectares)**

Classe d'âge	Forêt privée		Lots intramunicipaux	
	Superficie	%	Superficie	%
En régénération	10 649	60,0	1 715	70,4
10 ans	6 301	35,5	563	23,1
30 ans	783	4,4	132	5,4
50 ans	19	0,1	28	1,1
<b>Total</b>	<b>17 751</b>	<b>100,0</b>	<b>2 437</b>	<b>100,0</b>

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec

Le tableau 4.29 montre l'importance des plantations dans la composition du couvert résineux. Près de la moitié (45 %) du couvert résineux est issue de plantations, dont 95 % ont moins de 20 ans.

**Tableau 4.30 Répartition du volume marchand par classe d'âge sur les lots publics intramunicipaux**

Type de superficie	Superficie (hectares)	Volume marchand brut (mcs)				Total	Volume moyen (mcs/ha)	% volume
		Sapin- épinette	Autres résineux	Feuillu dur	Feuillu mou			
Coupe totale	327	---	---	---	---	---	---	---
Épidémie sévère	3	---	---	---	---	---	---	---
Friche	20	---	---	---	---	---	---	---
Plantation	1 715	---	---	---	---	---	---	---
<b>Sous-total origine</b>	<b>2 065</b>	---	---	---	---	---	---	---
Classe 10	924	2 348	759	1 793	1 461	6 361	7	0,4
Classe 30	632	22 296	4 740	12 303	7 640	46 979	74	3,2
Classe 50	6 706	275 470	60 997	224 256	164 094	724 817	108	48,8
Classe 70	4 302	222 141	60 239	107 367	100 585	490 332	114	33,0
Classe 90	47	2 976	442	204	124	3 746	80	0,3
Classe 120	14	769	1 012	75	74	1 930	138	0,1
<b>Sous-total équienne</b>	<b>12 625</b>	<b>526 000</b>	<b>128 189</b>	<b>345 998</b>	<b>273 978</b>	<b>1 274 165</b>	<b>101</b>	<b>85,9</b>
Jeune inéquienne	1 155	42 444	3 997	53 926	12 616	112 983	98	7,6
Vieux inéquienne	904	30 943	2 729	57 110	5 953	96 735	107	6,5
<b>Sous-total inéquienne</b>	<b>2 059</b>	<b>73 387</b>	<b>6 726</b>	<b>111 036</b>	<b>18 569</b>	<b>209 718</b>	<b>102</b>	<b>14,1</b>
<b>Terrains forestiers productifs</b>	<b>16 749</b>	<b>599 387</b>	<b>134 915</b>	<b>457 034</b>	<b>292 547</b>	<b>1 483 883</b>	<b>89</b>	<b>100,0</b>
<b>% du volume total</b>		<b>40,4</b>	<b>9,1</b>	<b>30,8</b>	<b>19,7</b>	<b>100,0</b>		

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec

**Tableau 4.31 Répartition du volume marchand par classe d'âge en forêt privée (lots intramunicipaux exclus)**

Type de superficie	Superficie (hectares)	Volume marchand brut (mcs)				Total	Volume moyen (mcs/ha)	% volume
		Sapin- épinette	Autres résineux	Feuillu dur	Feuillu mou			
Coupe totale	3 843	---	---	---	---	---	---	---
Épidémie sévère	78	---	---	---	---	---	---	---
Friche	2 619	---	---	---	---	---	---	---
Plantation	10 649	---	---	---	---	---	---	---
<b>Sous-total origine</b>	<b>17 189</b>	---	---	---	---	---	---	---
Classe 10	16 959	97 939	26 516	96 101	46 418	266 974	16	2,6
Classe 30	11 355	393 724	72 091	180 061	180 634	826 510	73	8,0
Classe 50	45 023	1 883 303	502 805	1 174 343	1 116 723	4 677 174	104	45,2
Classe 70	31 595	1 396 041	465 757	805 881	896 700	3 564 379	113	34,4
Classe 90	425	23 470	20 648	1 981	2 493	48 592	114	0,5
Classe 120	24	1 360	888	36	71	2 355	98	0,0
<b>Sous-total équienne</b>	<b>105 381</b>	<b>3 795 837</b>	<b>1 088 705</b>	<b>2 258 403</b>	<b>2 243 039</b>	<b>9 385 984</b>	<b>89</b>	<b>90,6</b>
Jeune inéquienne	7 164	212 313	39 843	393 646	54 840	700 642	98	6,8
Vieux inéquienne	2 467	70 515	16 579	163 291	19 784	270 169	110	2,6
<b>Sous-total inéquienne</b>	<b>9 631</b>	<b>282 828</b>	<b>56 422</b>	<b>556 937</b>	<b>74 624</b>	<b>970 811</b>	<b>101</b>	<b>9,4</b>
<b>Terrains forestiers productifs</b>	<b>132 201</b>	<b>4 078 665</b>	<b>1 145 127</b>	<b>2 815 340</b>	<b>2 317 663</b>	<b>10 356 795</b>	<b>78</b>	<b>100,0</b>
<b>% du volume total</b>		<b>39,4</b>	<b>11,0</b>	<b>27,2</b>	<b>22,4</b>	<b>100,0</b>		

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec

Tel que mentionné précédemment, la forêt productive intramunicipale renferme, en moyenne, plus de volume marchand que la forêt privée. Les tableaux 4.30 et 4.31 présentent la distribution du volume par classe d'âge pour les principaux groupes d'essences du territoire. On constate que la proportion occupée par les différents groupes d'essences dans le volume total sur forêt intramunicipale correspond sensiblement au portrait de la forêt privée. Il en est de même pour le volume moyen par classe d'âge.

En résumé, la forêt publique intramunicipale présente une image qui ressemble à celle de la forêt privée tant au niveau de la composition forestière, du stade de développement, que du contenu en volume marchand. Ce résultat est peu surprenant considérant que les principaux acteurs en aménagement forestier, les organismes de gestion en commun, oeuvrent depuis 20 ans sur plus de 50 % de la superficie forestière privée et sur toute la forêt intramunicipale.

#### **4.9 CONSTAT GÉNÉRAL POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'EXPLOITATION DE LA RESSOURCE LIGNEUSE**

Le territoire sous gestion privée de la MRC de la Matapédia est situé à l'intérieur de deux grandes régions écologiques, celles de la sapinière à bouleau jaune (5c) et de la sapinière à bouleau à papier (8a).

Comme l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent, la structure forestière matapédienne a été fortement perturbée suite à la récolte importante des essences résineuses provoquée par deux facteurs principaux : la forte demande de l'industrie forestière et l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui a fortement ravagé les forêts de résineux. En outre, la mise sur pied de programmes d'aménagement bien structurés a grandement contribué depuis 25 ans à augmenter les travaux d'éducation et le reboisement des friches et des coupes totales.

Les récoltes répétitives des peuplements résineux ont eu pour effet de modifier sensiblement la structure forestière de la Matapédia. Ainsi les strates feuillues et mélangées à dominance feuillue, composées principalement par des essences de lumière telles que le peuplier faux-tremble et le bouleau à papier, occupent près de 50 % de la superficie forestière productive. Les peuplements mélangés à dominance feuillue sont 2,5 fois plus importants en superficie que les peuplements à dominance résineuse. Les peuplements résineux, dont la représentation est assez faible (16,9 %) devraient toutefois augmenter dans les prochaines années suite à l'émergence des plantations et à la priorité accordée aux travaux d'éducation favorisant les résineux. Les peuplements feuillus ont quant à eux été peu exploités suite à une faible demande de l'industrie forestière et composent 21,2 % de la superficie forestière productive. La tendance pourrait changer au cours des prochaines années puisque, depuis trois ans, la moyenne d'utilisation des bois par l'industrie forestière est de 53 % pour le résineux et de 47 % pour le feuillu (tableau 4.1).

La forêt matapédiennne que l'on peut qualifier dans l'ensemble de forêt d'âge intermédiaire (45 ans) présente toutefois la particularité d'être dominée par des essences à faible longévité telles que le peuplier faux-tremble et le sapin baumier. Le volume total estimé est de près de 11,9 millions de mètres cubes pour un volume moyen de 79,3 mètres cubes à l'hectare et une productivité annuelle d'environ 1,8 mètre cube à l'hectare.

Les travaux d'aménagement ont consisté principalement à la remise en production des forêts affectées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette par le reboisement d'essences résineuses. Toutefois, depuis dix ans, nous assistons à un aménagement davantage orienté vers l'éducation des peuplements et la protection de la régénération naturelle.

Les principaux groupements d'essences qui composent le couvert forestier de la Matapédia sont les peupleraies à sapin (15 307 hectares), les bétulaies blanches avec résineux (11 466 hectares), les peupleraies pures (7 732 hectares) et les sapinières (7 115 hectares). Au cours des prochaines années, le vieillissement des plantations récentes intensifiera la présence visuelle des strates résineuses composées principalement d'épinettes blanches et d'épinettes noires.

#### **4.9.1 Contraintes liées à la production de la matière ligneuse**

Les parties du territoire sous contraintes représentent une faible proportion de la superficie totale. En effet, 91,6 % de la superficie forestière productive offre peu de contraintes aux activités d'exploitation et d'aménagement forestier. De plus, l'ensemble des peuplements est relativement bien accessible en raison d'un réseau adéquat de voirie principale et secondaire réparti sur le territoire.

La mise en place d'activités récréatives comme la chasse, la pêche, l'hébergement, l'écotourisme de même que la protection des milieux sensibles tels que l'habitat de certaines espèces fauniques, l'esthétisme d'unités de paysage ou la protection des berges des cours d'eau et des lacs peut augmenter les contraintes liées à l'exploitation de la ressource ligneuse. Des mesures de mitigation devront être mises de l'avant afin d'assurer une compatibilité entre les différents objectifs d'utilisation du territoire.

Malgré les contraintes énumérées précédemment, le facteur le plus limitatif pour l'aménagement et l'exploitation de la ressource ligneuse est présentement le faible diamètre des tiges que l'on retrouve dans la plupart des peuplements. Cette situation a pour effet d'accroître les coûts d'exploitation et de diminuer la rentabilité des opérations forestières. Les travaux d'éducation de peuplement sont par conséquent déficitaires (faible valeur économique des tiges récoltées) et nécessitent un support financier afin d'assurer leur réalisation.



## **5. RESSOURCE FAUNIQUE**

### **5.1 ACTIVITÉS ANTÉRIEURES**

Des forêts du domaine public et privé se côtoient autour du lac et de la rivière Matapédia ; elles se distinguent par leur mode de gestion forestière. Au fil des ans, la forêt publique a vu son territoire se transformer considérablement, l'exploitation des forêts y étant prédominante.

À l'opposé, les boisés privés lotis et enclavés au sein même de cette immense forêt publique subissaient une exploitation des ressources plus diversifiée. Par conséquent, les différents peuplements forestiers présents sur ce territoire se sont morcelés peu à peu, favorisant l'émergence et la consolidation d'une certaine biodiversité des habitats fauniques.

#### **5.1.1 Activités de chasse, de pêche et de piégeage**

Bien avant l'arrivée des premiers colons, les Amérindiens chassaient et pêchaient sur le grand territoire de la Matapédia. Une forêt giboyeuse à la végétation luxuriante associée à une accessibilité accrue par la proximité d'un bassin hydrographique important, a sans doute permis aux premiers occupants de s'installer il y a de cela 3 000 à 4 000 ans.

Majoritairement, la subsistance des premiers colons se basait sur l'exploitation forestière et agricole. La chasse, la pêche et le piégeage étaient des activités complémentaires afin d'assurer leur survie. La richesse et l'abondance de la faune terrestre et aquatique de la région ont permis un développement économique parallèle. L'abondance du saumon atlantique dans la rivière Matapédia attira plusieurs clubs sélects de pêcheurs canadiens et américains qui employaient une main-d'œuvre locale. Le grand lac Matapédia ainsi que les giboyeuses forêts publiques environnantes ont été, et sont encore, des points d'intérêt importants pour le territoire de la MRC.

Dans les années 70 et dans une optique de stabilisation des populations rurales, quatorze municipalités ont rallié de nombreux propriétaires de lots privés pour fonder la Société d'exploitation des ressources de la Vallée (SERV). Les objectifs propres à ce regroupement étaient alors de diversifier et de consolider les activités économiques régionales axées sur l'exploitation forestière. La liste complète des municipalités se retrouve au tableau 1.8. Un autre regroupement œuvre sur le territoire de la MRC, la Société d'exploitation des ressources de la Métis (SERM), offrant ses services à cinq municipalités principalement situées au nord-ouest du territoire.

Aujourd'hui, la SERV et la SERM offrent à ces municipalités une multitude de services. Depuis peu, ces organismes se préoccupent d'élargir leur éventail vers le multiressource.

L'aménagement forêt-faune et le récréotourisme en forêt deviendront plus présents dans le futur.

D'autre part, la gestion faunique de l'ensemble de la MRC repose sur deux zones distinctes. En effet, le territoire est subdivisé suivant l'axe matapédien. Celui-ci correspond en partie à des barrières naturelles qui sont le lac Matapédia suivi de la rivière du même nom (carte 15). La partie nord de la MRC est divisée par la route 132. Nous obtenons ainsi deux zones de gestion faunique avec chacune leurs particularités.

**Carte 15**      **Limite provinciale des zones d'exploitation faunique**

Carte 15 Limite provinciale des zones d'exploitation faunique



## *Gros gibier*

Trois espèces de gros gibiers se retrouvent dans notre région c'est-à-dire l'orignal, le cerf de Virginie et l'ours noir, dont celui-ci est aussi considéré comme animal à fourrure. Le double statut de l'ours noir le rend potentiellement vulnérable à la surexploitation. Le tableau 5.1 présente les résultats de l'exploitation de ces trois espèces de 1991 à 1996. Ces statistiques proviennent du fichier central "Gros gibier" qui est mis à jour à chaque année. Les cartes illustrant les données du fichier sont traitées par géomatique et nous donnent une représentation spatiale des points d'enregistrement. Nous les retrouverons dans la partie 2 du plan de protection et de mise en valeur.

**Tableau 5.1**                    **Statistiques de récolte enregistrée pour la chasse à l'orignal, au cerf de Virginie et à l'ours noir sur le territoire sous gestion privée**

Saison	Orignal	Cerf de Virginie	Ours noir
1996	36	8	5
1995	24	---	12
1994	27	---	6
1993	30	---	5
1992	32	---	12
1991	35	5	14
<b>Total</b>	<b>184</b>	<b>13</b>	<b>54</b>

Source : Fichier Gros gibier, ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF).

## *Chasse à l'orignal*

Au cours des six dernières années, une récolte moyenne annuelle de 30,7 orignaux a été enregistrée sur ce territoire (tableau 5.1). Ce nombre, combiné aux observations ponctuelles sur le terrain, dévoile un fort potentiel pour l'exploitation de la chasse à l'orignal sur le territoire sous gestion privée de la MRC de la Matapédia.

L'orignal est ici l'espèce vedette des gros gibiers et son exploitation semble stable d'une année à l'autre. Les fortes densités enregistrées dans les secteurs publics au pourtour expliquent en partie l'abondance de l'orignal en territoire sous gestion privée. Bien que l'effet de débordement est plus que probable, la composition forestière et l'habitat en général sont idéals pour le maintien d'une bonne population d'orignaux. D'ailleurs, la MRC de la Matapédia se classe au premier rang dans la récolte d'orignaux en territoire sous gestion privée parmi les huit MRC du Bas-Saint-Laurent.

La chasse sportive est la principale cause de mortalité chez l'orignal dans la MRC bien que la route, le braconnage et la prédation ont fait sept victimes recensées entre 1991 et 1996. Suite à l'analyse visuelle des points d'abattage, on distingue une nette tendance de la récolte vers la périphérie du territoire privé. Deux raisons expliquent ce fait, d'une part la présence des territoires structurés adjacents et, d'autre part, l'évitement des zones urbaines par l'animal.

Les retombées économiques de la chasse à l'orignal sont très importantes. Au Québec, les dépenses directes se chiffrent à 120 millions \$ annuellement. De plus, la récolte de cette espèce dans la province est stable aux environs de 12 000 bêtes par année. Donc, chaque bête abattue entraîne des dépenses directes d'environ 10 000 \$ (J.-P. Ouellet, comm. pers.). La récolte annuelle moyenne sur les terres sous gestion privée de la MRC étant de 30,7 orignaux, les dépenses directes s'élèveraient ainsi à 307 000 \$. Ce calcul est simpliste certes, mais donne un bon aperçu de l'importance de la ressource.

### *Chasse au cerf de Virginie*

Dans les années 50, le cerf de Virginie figurait parmi les gros gibiers préférés des chasseurs et occupait une place de choix dans la région de la MRC de la Matapédia. En raison d'une chute dramatique du cheptel régional, les responsables du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF) n'ont pas eu d'autre choix que d'instaurer en 1992, pour la zone 1 (Gaspésie) et en 1993 pour la zone 2 (Bas-Saint-Laurent), un moratoire interdisant toute activité de chasse visant cette espèce pour une période de cinq ans.

Cependant, les statistiques de chasse antérieures à 1986 suggèrent un potentiel certain. En dépit du fait que le secteur de la MRC de la Matapédia soit à l'extrême nord de la distribution du cerf, l'exploitation par la chasse y était possible. L'avènement successif d'hivers rigoureux entre 1990 et 1992, combiné avec l'apparition exponentielle du coyote et jumelé avec une perte d'habitat forestier par les épidémies et les coupes non planifiées, ont entraîné la chute du cheptel du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. C'est la raison pour laquelle aucun prélèvement légal n'a été enregistré depuis 1992. Le fichier « Gros gibier » du MEF enregistre l'ensemble des observations relatives à la mort d'un animal. Le tableau 5.2 présente les différentes causes de mortalité du cerf de Virginie au cours des dernières années.

Ce tableau représente les cas recensés officiellement. La réalité peut différer mais, dans une optique de suivi à long terme, ces données sont valables.

**Tableau 5.2 Causes de mortalité du cerf de Virginie en territoire sous gestion privée au cours des six dernières années**

Année	Cause			
	Chasse	Prédation	Accident de la route	Braconnage
1996	8	---	1	3
1995	---	---	1	---
1994	---	---	5	---
1993	---	---	1	---
1992	---	6	---	---
1991	5	13	1	1
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>4</b>

D'autre part, un phénomène nouveau s'est introduit dans la chasse au cerf. Depuis 1993, huit cerfs de Virginie ont été enregistrés au bureau du MEF provenant de la chasse en enclos. Bien que la légalité de cette chasse n'est pas clairement définie, elle semble tolérée. Toutefois, c'est une activité marginale économiquement jusqu'à présent. D'ailleurs, depuis la saison 1996, la chasse au cerf est à nouveau autorisée dans la zone 2. Les densités estimées pour l'ensemble de la zone s'élevaient à plus de 13 000 cerfs avant la saison de la chasse. Selon les dernières compilations, 2 017 cerfs ont été abattus à l'automne 1996 pour un taux d'exploitation de 14,7 %. D'après le MEF, ce taux est très acceptable et n'affectera en rien le développement du cheptel.

### *Chasse à l'ours noir*

Entre 1991 et 1996, un total de 54 ours noirs ont été abattus ou piégés à l'automne ou au printemps sur l'ensemble du territoire sous gestion privée, pour une récolte moyenne annuelle de treize ours (tableau 5.1). Des informations provenant du MEF tendent à confirmer le fait que cette population serait bien portante sur le territoire en raison de la mosaïque agroforestière. Bien que peu prisé des habitants locaux il y a quelques années, l'ours noir était une proie convoitée de la part des chasseurs étrangers, principalement des chasseurs américains. Aujourd'hui, c'est une véritable mode que de s'adonner à la chasse à l'ours noir. Sentant la pression augmenter considérablement, le MEF produit actuellement un plan de gestion de l'ours noir qui, notons-le bien, est un mammifère à faible taux de reproduction. Le tableau 5.3 dresse un portrait détaillé de l'exploitation de l'ours noir de 1991 à 1996.

**Tableau 5.3            Exploitation de l'ours noir en territoire sous gestion privée de 1991 à 1996**

Année	Cause	
	Chasse	Piégeage
1996	3	2
1995	4	8
1994	4	2
1993	3	2
1992	3	9
1991	2	12
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>35</b>

Même si l'on observe une diminution constante dans la récolte de l'ours noir par le piégeage, rien nous permet de croire à une baisse des populations. Toutefois, cette situation doit être surveillée de près afin d'assurer la pérennité à l'espèce.

Actuellement, on dénote un faible pourcentage de jeunes ours noirs dans les statistiques de récolte. En analysant seulement cette donnée, on peut facilement conclure à un faible recrutement, signe de surexploitation de l'espèce et/ou un problème au niveau de la reproduction. Selon une source du MEF, plusieurs jeunes ours de petite taille sont tout simplement abandonnés en forêt sans être déclarés et enregistrés dans les statistiques officielles. Sans avoir une idée juste de l'ampleur du phénomène, les données peuvent être biaisées et donc entraîner une fausse conclusion. C'est un problème de sensibilisation des chasseurs et des piégeurs davantage qu'un problème de braconnage.

***Chasse au petit gibier : lièvre d'Amérique et gélinotte huppée***

Le morcellement de la forêt de la MRC de la Matapédia en plusieurs petites mosaïques accroît la possibilité de présence du lièvre d'Amérique et de la gélinotte huppée. Malgré qu'aucune compilation statistique n'existe actuellement sur la quantité de petits gibiers récoltés, une chasse populaire s'effectue d'année en année. Étant donné que les populations de ces deux espèces ne sont pas problématiques et ne sont pas sujettes à la surexploitation par la chasse sportive, nous convenons que seuls l'habitat et les facteurs climatiques peuvent affecter le niveau des populations. À des fins de comparaison, les territoires structurés adjacents à ceux qui nous intéressent sont propices au maintien de bonnes populations de gélinottes et de lièvres. Les territoires adjacents sont la ZEC Casault, la Seigneurie du lac Métis et la réserve de Dunière. Les dernières statistiques de ces trois territoires montrent des fluctuations importantes d'une année à l'autre. Il est connu que le lièvre d'Amérique et, dans une moindre mesure la gélinotte huppée, sont sujets à des cycles naturels de populations. De plus, les conditions

climatiques peuvent aussi influencer les populations. En effet, les données préliminaires de la saison 1996 sont peu encourageantes. Plusieurs zones structurées enregistrent une baisse significative de la récolte de gélinotte. Cette baisse varie de 40 à 60 % comparativement à pareille date l'an passé et s'explique en grande partie par une chute de neige à la mi-mai et des précipitations diluviennes à la fin juin et en juillet. Afin de contrecarrer les effets dévastateurs du climat, il suffit de maintenir un bon équilibre forestier dans une mosaïque telle que nous la connaissons pour que les populations de petits gibiers maintiennent un niveau acceptable.

### ***Chasse à la bécasse d'Amérique***

Des bécasses d'Amérique en nombre limité utilisent les terres en friche du territoire. La chasse, presque inexistante, fait l'objet de projets futurs d'exploitation. Pour l'instant, aucun chiffre n'est recueilli concernant le nombre d'individus abattus au cours des dernières années. Cependant, la situation géographique de la MRC offre un couloir de migration des individus. Il est possible que ce couloir soit utilisé par les bécasses qui nichent sur le territoire ainsi que celles des environs. Un plan de sondage devra toutefois être dressé si l'on veut exploiter davantage cette ressource.

### ***Piégeage***

Depuis le tout début de la colonisation du territoire matapédien, le piégeage s'est distingué comme un élément dynamisant les activités locales des municipalités. Sur une période consécutive de dix années, de 1986 à 1995, plus d'une douzaine d'espèces animales différentes ont été piégées annuellement, tant en forêt privée qu'en forêt publique, sur le territoire libre limitrophe aux municipalités (tableau 5.4). La quantité de peaux échangées à chaque année s'élèvent aux environs de 1 500.

Les principales espèces piégées sont le castor, le coyote, le renard roux, le rat musqué, la martre d'Amérique, le vison d'Amérique et l'hermine. D'une façon moins intensive, le pékan, le lynx du Canada, l'ours noir, le raton laveur et la loutre de rivière sont également capturés (figure 4).

**Tableau 5.4 Statistiques de récolte déclarée au MEF des principales espèces piégées sur le territoire (territoires privés et terres publiques limitrophes)**

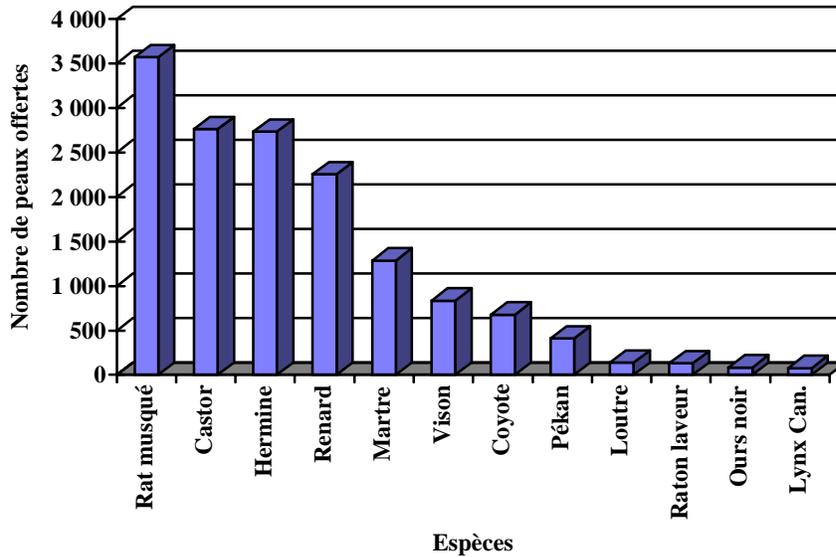
Saison	Castor	Rat musqué	Loutre	Vison	Martre	Pékan	Hermine	Renard roux	Coyote	Lynx du Canada	Raton laveur	Ours noir	Total
1995	198	104	20	79	178	37	385	152	43	---	16	4	1 216
1994	342	230	14	53	36	23	423	170	49	19	20	7	1 386
1993	277	406	15	91	43	51	173	351	77	6	17	5	1 512
1992	271	301	18	30	40	50	103	402	94	15	10	8	1 342
1991	212	176	14	55	104	39	203	257	86	14	5	5	1 170
1990	90	73	5	54	61	33	96	95	42	2	1	9	561
1989	250	332	13	112	167	38	209	200	40	6	13	9	1 389
1988	332	655	11	179	115	28	610	185	85	1	18	12	2 231
1987	446	591	19	107	269	39	318	226	92	2	11	3	2 123
1986	341	702	9	74	273	72	212	217	69	12	20	23	2 024
<b>Total</b>	<b>2 759</b>	<b>3 570</b>	<b>138</b>	<b>834</b>	<b>1 286</b>	<b>410</b>	<b>2 732</b>	<b>2 255</b>	<b>677</b>	<b>77</b>	<b>131</b>	<b>85</b>	<b>14 954</b>

Source : Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

Le précédent tableau présente une compilation des données provenant du système de gestion des récoltes d'animaux à fourrure du MEF. Comme mentionné précédemment, les données du tableau 5.4 portent seulement sur les territoires privés et/ou sur terres publiques. Tous les secteurs structurés sont exclus de ces compilations. Fait à noter, les chiffres ne comprennent que les peaux présentées sur le marché général des fourrures. Les envois aux taxidermistes non accrédités ou les fourrures conservées personnellement sont exclus du compte. Ce ne sont que des facteurs mineurs qui n'affectent en rien la précision des tendances observées.

La figure 5 est une représentation des captures moyennes depuis 1986 par espèce. Cette figure donne l'heure juste de la disponibilité des espèces. L'abondance des captures est directement reliée à la dimension des domaines vitaux, les animaux ayant de petits domaines sont généralement plus nombreux.

**Figure 4** Tendance moyenne de la récolte d'animaux à fourrure en nombre de peaux offertes sur le marché par espèce

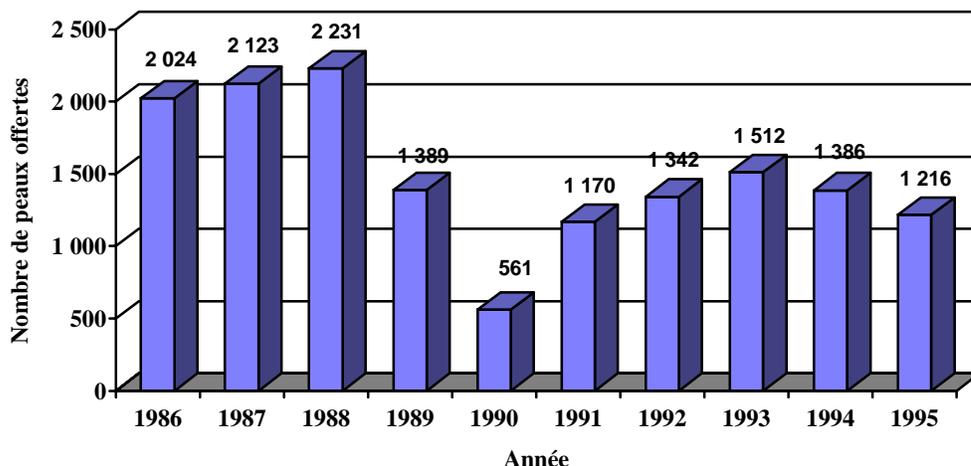


Règle générale, le prix des fourrures conditionne le comportement du piégeur. Bien qu'il subsiste toujours quelques irréductibles, lorsque les prix offerts sont à la baisse, les piégeurs sont moins enclins à poursuivre cette activité. En majorité, le piégeage est exercé à des fins récréatives, entraînant un faible revenu combiné à des dépenses notables.

Les années de faible récolte sont souvent précédées par une année où le prix des fourrures est très bas. C'est une des raisons qui expliquent la diminution considérable de la récolte en 1990 comparée à celle de 1989. D'autre part, lorsque les prix sont intéressants, un plus grand nombre de peaux sont offertes sur le marché. Mais la principale raison de la faible récolte de 1989, 1991 et plus précisément de 1990 est l'accumulation importante de neige en début de saison. En effet, la plupart des fourrures sont récoltées avant la période des fêtes dans le laps de temps où le déplacement en forêt n'est pas limité par l'épaisseur de la neige. D'autre part, les fréquentes précipitations de neige entravent aussi le bon fonctionnement des engins de piégeage. Tous ces facteurs contribuent à réduire le taux de succès qui se reflète dans les captures totales pour l'année en cause.

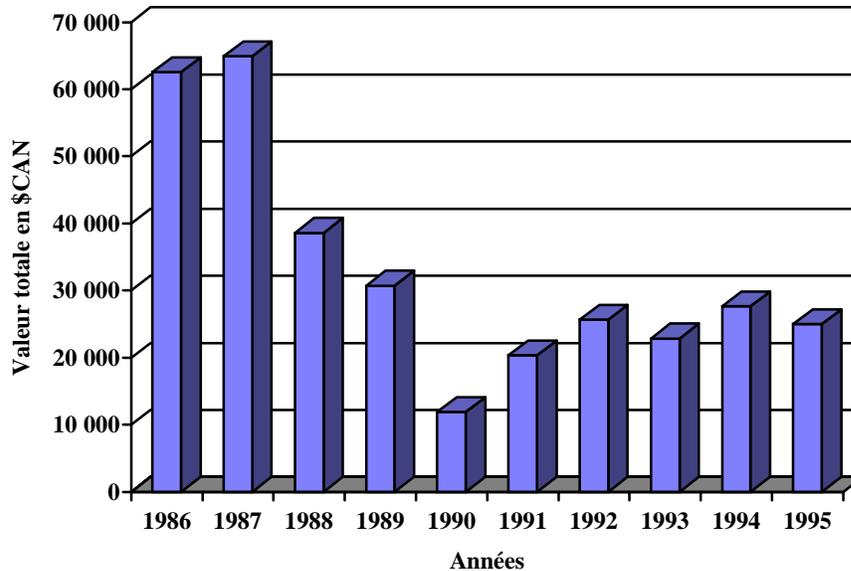
Dans le cas de la MRC de la Matapédia, et c'est une tendance qui se généralise dans le Bas-Saint-Laurent, un cycle est bien visible. Un pic de récolte apparaît vers la fin des années 80, pour subir un creux important en 1990 et se rétablir depuis 1992 (figure 5). Même si le niveau de récolte n'atteint pas les sommets de 1987 et 1988, on constate un plafonnement qui s'explique en partie par une utilisation rationnelle des ressources, une stabilisation des prix et des hivers cléments.

**Figure 5** Tendance annuelle de la récolte d'animaux à fourrure en nombre de peaux offertes sur le marché



Il est toutefois assez difficile d'évaluer les impacts économiques relatifs au piégeage avec précision. Au Québec, on estime que 15 000 piégeurs pratiquent cette activité annuellement pour des dépenses globales de 14 millions \$ et des revenus de la vente des fourrures de 10 millions \$. Le territoire sous gestion privée et le territoire libre de la MRC de la Matapédia produit environ 1 500 peaux par année. En analysant les données de chaque année de récolte et le prix moyen de chaque espèce, nous obtenons à la figure 6 une évaluation des revenus des fourrures vendues.

**Figure 6 Valeur totale des peaux par année**



Le marché des fourrures est à son plein essor au milieu des années 80. Environ 65 000 \$ étaient récoltés par la vente des peaux chaque année. Le castor, le renard, le pékan mais surtout le lynx du Canada brillaient par leur demande forte sur le marché international. 1990 fut rendue tristement célèbre par les chutes de neige hâtives et par la dégringolade des marchés. C'est évidemment à cette période que nous retrouvons le plus faible revenu brut. Par la suite, l'offre s'est stabilisée, la demande aussi, ce qui entraîne depuis 1992, une constance des prix des fourrures. La constance est un indicateur intéressant dans les prévisions des revenus complémentaires associés à la forêt.

#### ***Vison, castor, rat musqué et loutre***

Ces quatre espèces semi-aquatiques se retrouvent en abondance dans tout le territoire de la MRC. Comptant pour près de 42 % des captures totales entre 1986 et 1995, pour un nombre annuel approximatif de 634 peaux, le castor et le rat musqué sont piégés à l'intérieur du réseau hydrographique du territoire. Dans le cas du castor, le comportement du piégeur est parfois modulé par les problèmes occasionnés par la construction d'un barrage. Règle générale, le prélèvement du castor, du rat musqué, de la loutre et du vison est intimement lié au marché des fourrures.

### ***Coyote et renard roux***

Le même phénomène de fluctuation de la récolte s'observe dans le cas du coyote et du renard roux, soit un pic, suivi d'une baisse et finalement d'une remontée des peaux enregistrées. Les conditions climatiques modulent fortement le patron de récolte des canidés. Malgré le programme d'urgence instauré par le MEF pour capturer les coyotes exerçant une pression sur le cerf de Virginie, le nombre de captures n'a pas changé significativement. Par ailleurs, il est intéressant de constater que l'avènement du coyote n'a pas eu d'effet négatif sur la récolte du renard roux. Les années 1992 et 1993 montrent les meilleures récoltes des dix dernières années (tableau 5.4). L'augmentation de la pression totale sur l'ensemble des canidés est possiblement un facteur qui explique l'augmentation de la récolte du renard car plusieurs individus sont capturés dans les engins de piégeage tendus pour le coyote. D'autre part, un cours de piégeage spécialisé sur les canidés existe au Québec depuis 1990. C'est un autre facteur qui influence le niveau de récolte. Si cette récolte des fourrures est directement proportionnelle au niveau de population, on ne peut que conclure que le renard roux se porte bien malgré la présence du coyote.

### ***Pékan, martre et hermine***

Le pékan, la martre et l'hermine figurent parmi les préférés des piégeurs avec 4 428 individus capturés ou 30 % des captures totales. Ces trois populations semblent bien se maintenir d'année en année sur le territoire.

### ***Autres espèces***

Le lynx du Canada montre des statistiques intéressantes. En effet, on constate une augmentation des captures de 1992 vers 1994. Cependant, le MEF a décrété en 1995 un moratoire interdisant tout piégeage du lynx sur tout le territoire québécois. Cette mesure a pour but de préserver les populations de lynx du Canada dans la province qui sont intimement liées au cycle du lièvre d'Amérique. La nouvelle politique de gestion est conditionnée par le niveau de ce cycle. Lorsque les populations de lièvres sont en déclin, le piégeage du lynx du Canada est suspendu suivi d'une réouverture possible de la saison advenant un redressement du lièvre. Le territoire de la MRC de la Matapédia semble étrangement échapper au cycle bien connu du lynx du Canada. Il nous est présentement impossible de conclure de manière scientifique les constatations terrain.

### ***Pêche***

Trois espèces de poissons indigènes sont particulièrement sollicitées dans la grande région de la Matapédia. La pêche au saumon atlantique est très populaire et est un chaînon important dans l'économie régionale. Tout le bassin de la rivière Matapédia a vibré et vibre encore grâce à la pêche au saumon. D'autre part, on retrouve une espèce vedette, le touladi ou truite grise qui

se concentre dans le lac Matapédia et le lac Humqui. Enfin, l'omble de fontaine est l'espèce la plus dispersée. D'une manière générale, les efforts et les succès consacrés à cette pêche se démarquent nettement dans les petites rivières et les lacs du territoire.

Les trois espèces principales subissent une forte pression de la part des sportifs, surtout le touladi des lacs Matapédia et Humqui, qui possède une structure d'âge anormale et un recrutement instable. La situation devenant alarmante, a conduit le MEF à adopter diverses réglementations comme la remise obligatoire à l'eau des géniteurs de 35 à 50 centimètres. De plus, aucun contrôle soutenu n'est exercé dans la gestion des différents stocks d'ombles de fontaine. Cette ressource est très importante pour la MRC de la Matapédia mais seule une description sommaire des potentiels est présente au point 5.3.2. Par contre, aucun chapitre précis n'y sera accordé. Nous nous attardons davantage aux ressources fauniques pouvant être affectées par l'exploitation forestière. Nous devons cependant être vigilants sur l'état de déboisement des bassins versants, source potentielle de sédimentation et de colmatage des frayères. À l'heure actuelle, la situation est stable et aucunement problématique sauf dans le cas du lac Humqui où l'intérêt récréotouristique des berges est omniprésent.

### ***Chasse à la sauvagine***

La chasse à la sauvagine est historiquement peu exploitée sur le territoire de la MRC. La situation géographique favorise peu ce type de chasse. Par contre, un certain potentiel existe et fait l'objet d'une chasse récréative. La vallée de la Matapédia constitue un couloir de déplacement pour la sauvagine sans pour autant être un axe majeur de migration. Très peu de données existent à ce sujet et aucun club structuré de chasse à la sauvagine n'existe sur le territoire. Notons un effort d'aménagement du canard branchu par l'installation de quelques nichoirs.

## **5.1.2 Modèles de gestion faunique**

Le territoire de la MRC de la Matapédia se caractérise par un lotissement important des boisés. Quelque 2 198 propriétaires se partagent 4 700 lots. Cette division de la forêt génère une dynamique d'exploitation forestière bien particulière. Les exploitants gèrent leur propriété chacun à leur manière sans prendre en considération la masse des lots présents tout autour. Cette tenue individuelle de lots privés est souvent peu compatible avec certaines ressources fauniques vivant sur le territoire.

D'autre part, aucune stratégie de gestion et d'exploitation faunique n'existe sur l'ensemble des terres privées. Il en découle fréquemment une surexploitation du petit gibier, du gros gibier et des animaux à fourrure. Cependant, l'inverse est possible en interdisant l'accès aux terres privées. Certains groupes d'animaux sont sous-exploités, ce qui entraîne parfois des dégâts matériels. C'est le cas du castor notamment.

Dans le Bas-Saint-Laurent, il existe une formule intéressante pour contrôler l'exploitation de la faune. Sur le territoire de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, par l'intermédiaire du Groupement forestier de l'Est-du-Lac Témiscouata, une formule regroupée permet aux adhérents d'exploiter et de gérer la ressource faunique tout en retirant un certain revenu. Sur le territoire de la MRC de la Matapédia, un groupe de propriétaires ont fondé un organisme permettant une forme de gestion faunique. L'association de la Blanche-Tartigou dans le secteur de Saint-Noël a pour but d'assurer une surveillance et une intégrité du territoire aux membres adhérents. C'est un modèle qui peut se parfaire et surtout se multiplier.

## 5.2 CARACTÉRISTIQUES FORESTIÈRES DES HABITATS

Des événements d'ordre écologique, biophysique ou climatique en constante évolution viennent modeler les habitats fauniques d'un lieu donné et son niveau de biodiversité. En réponse à ces interactions, il y aura dans le milieu abondance ou rareté de nourriture, présence ou absence d'abris, proximité ou éloignement de cours d'eau. Tous ces éléments regroupés caractérisent un habitat et sa diversité animale tout en étant intégrés à l'intérieur d'un paysage forestier bien défini.

Au moment de la colonisation, des perturbations majeures ont causé un changement plutôt radical du paysage forestier matapédien. Des terres forestières inexploitées et inhabitées se sont métamorphosées en une multitude de terres agricoles destinées à la culture ou au pâturage. Les terres ont été défrichées jusqu'aux abords des étendues d'eau. Les plages, infrastructures municipales et jetées se sont intégrées à cette mosaïque au cours du dernier centenaire.

Lors des dernières années, la récolte des peuplements s'est orientée de façon spécifique sur quelques essences afin de satisfaire des besoins particuliers. Ainsi, une forte demande en résineux a résulté en une diminution de cette essence et a favorisé la présence de peuplements mélangés. Les stratégies d'aménagement actuelles visent à accroître la présence des résineux (reboisement).

Les données historiques mentionnent la présence de grandes forêts de cèdres sur le territoire. Aujourd'hui, seulement 7,3 % du territoire forestier productif se compose de peuplements de cèdres, de cédrières à sapin ou de sapinières à cèdre. De ce nombre, 47 % des peuplements se situent dans des secteurs où l'exploitation forestière est impossible. Étant donné l'importance de cette essence pour la faune, on devra accorder une attention particulière aux peuplements restants.

L'exploitation acéricole est une activité marginale sur le territoire de la MRC de la Matapédia. Seulement 240 hectares sont présentement aménagés pour la production, soit 0,16 % sur un potentiel total de 6 440 hectares d'érablières (4,3 %) sur la totalité de la superficie forestière productive.

Il est difficile d'évaluer l'impact réel de l'activité agricole en relation avec les habitats fauniques. Dans certains cas, elle contribue à accroître la disponibilité en nourriture pour certaines espèces tout en créant un effet de lisière important à la limite des boisés, tandis qu'elle occasionne une perte de la couverture de protection et d'abris pour plusieurs autres espèces. Cette activité s'approprie près de 18,1 % de tous les types de terrains, soit 35 077 hectares.

Le morcellement s'est accentué par le lotissement du territoire, chacun des lots subissant une intensité d'exploitation forestière variable. Cette dynamique propre à la forêt privée est venue chambarder la structure des peuplements en termes d'âge et de composition. Par contre, on retrouve tout près de 89 794 hectares, soit environ 60,13 % de peuplements matures sur la totalité de la superficie forestière productive. Même si le paysage forestier actuel ne s'apparente plus à celui du début du siècle où l'on retrouvait des vieilles forêts de cèdres et d'épinettes, le stade mature est bien représenté sur le territoire.

Les 50 dernières années ont été témoins d'une coupe forestière sur un peu moins de la moitié du territoire, 85 974 hectares (44,3 %) étant exploités. La forêt présente un certain balancement dans la moyenne d'âge des peuplements qui s'établit aux environs de 50 ans. La majorité des peuplements est représentée par une forêt mélangée (48,2 %). Ensuite, viennent les peuplements résineux (28,8 %) et enfin les feuillus (23 %).

D'autres phénomènes naturels sont venus perturber les habitats fauniques de cette forêt privée. Il suffit de mentionner les infestations sporadiques de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, les hivers rigoureux avec d'imposantes chutes de neige ou de verglas ou encore la prédation non négligeable du cerf de Virginie par le coyote.

Au niveau aquatique, aucune perturbation majeure causée par l'exploitation forestière n'est mentionnée. Le lac au Saumon a déjà servi d'aire d'entreposage du bois sans toutefois avoir un impact négatif à long terme sur la faune aquatique du lac et de tout le bassin de la rivière Matapédia. Il en va de même pour tous les ruisseaux et rivières secondaires qui ont subi la drave.

Les terrains dénudés humides, les aulnaies et les milieux forestiers saturés en eau couvrent une superficie de 7 564 hectares, soit 4 % de la superficie terrestre, et sont souvent fréquentés par différentes espèces fauniques. Il est difficile d'évaluer précisément l'impact des activités humaines sur la réduction de ce type de terrain au cours des dernières années. On peut cependant évaluer l'impact récent de l'activité forestière sur les milieux humides. Au cours des dix dernières années, 619 hectares ont fait l'objet d'une coupe totale avec reboisement sur une superficie forestière productive en milieu humide de 6 604 hectares, soit l'équivalent de 9,4 % du total.

En résumé, le paysage du territoire est qualifié maintenant d'agroforestier associé à un développement des communautés. La transformation graduelle du territoire a été accompagnée d'une perte partielle des milieux humides et d'une perturbation négligeable des milieux forestiers humides. La forêt comporte une légère carence au stade intermédiaire, situation qui n'est cependant pas alarmante. La composition forestière majoritairement mélangée ou

résineuse permet d'accueillir une grande biodiversité animale. Les plantations (20 273 hectares), tout âge confondu, sont actuellement un facteur important, comptant pour environ 13 % de la superficie forestière totale. Généralement, elles évoluent vers une monoculture réduisant ainsi la biodiversité. Étant donné que le pourcentage (13 %) risque d'augmenter dans les prochaines années, des mesures d'hétérogénéité devraient être mises de l'avant.

### **5.2.1 Caractéristiques en fonction du stade de développement et de la composition du couvert forestier**

Les espèces fauniques retrouvées sur un territoire donné dépendent des divers habitats présents. En effet, la survie et les besoins vitaux d'un animal correspondent à la qualité et à la biodiversité des habitats qu'il fréquente. Par exemple, les aires d'alimentation se différencieront des aires de repos ou d'hivernage par un stade de développement et un couvert forestier bien distincts.

De façon globale, trois stades de développement caractérisent les terrains forestiers productifs du territoire dans les proportions suivantes : 25,1 % en régénération, 14,8 % pour la classe d'âge intermédiaire et 60,1 % de forêt mature. À la lumière de ces chiffres, la problématique se situe davantage au niveau du stade intermédiaire que du couvert mature. Il en découle un indice de diversité forestière de 0,85, ce qui est au-dessous du plafond acceptable de 0,90. Plus précisément, l'IDF pour les peuplements feuillus et mélangés semble être plus problématique. Il est cependant dangereux de conclure en une quelconque carence car l'analyse du photo-interprète ne peut tenir compte seulement du sous-étage. Par contre, les projections dans 20 ans nous laissent croire à une amélioration vers un scénario idéal composé de 36,5 % en régénération, 33,5 % intermédiaire et 29,3 % de forêt mature.

Comme précisé au chapitre 4, il existe une répartition inégale des stades de développement par type de peuplement. En résumé, les peuplements mélangés matures composent 73,4 % de la superficie de la strate mélangée, les résineux matures couvrent 48,5 % de la strate résineuse et les feuillus matures couvrent 68,4 % de la strate feuillue. La strate résineuse semble être la mieux équilibrée dans l'optique de la règle du 1/3 - 1/3 - 1/3<sup>1</sup>, tandis que la strate mélangée montre une nette déficience en régénération avec seulement 5,6 % de l'ensemble de la strate.

Un grand écart entre les différents stades de développement pour chaque type de peuplement peut être un indicateur d'un déséquilibre majeur, particulièrement en disponibilité de nourriture pour le gros gibier (cerf et orignal) qui affectionne plus particulièrement les superficies

---

<sup>1</sup> La règle du 1/3 - 1/3 - 1/3 signifie une distribution égale des classes d'âges d'une forêt. Cette distribution est la base de l'aménagement forêt-faune et constitue un idéal à obtenir. Nous devons donc orienter nos efforts d'aménagement afin que cette forêt ait 1/3 de sa superficie en régénération, 1/3 en peuplements intermédiaires et 1/3 de forêt mature.

régénérées en peuplements mélangés de 10 à 30 ans, et pour la gélinotte qui démontre une préférence pour les sites régénérés en essences feuillues.

Au sein de la strate résineuse, les jeunes plantations dominent largement le stade de régénération, couvrant 85 % de la superficie totale de ce stade de développement. L'objectif initial de ces superficies est de produire un rendement élevé en matière ligneuse. Les travaux d'entretien tel le dégagement des jeunes plants et la faible diversité en essences créent un milieu présentant peu d'intérêt pour la majorité des espèces fauniques, à l'exception de la bande de transition adjacente aux strates naturelles environnantes.

Parce qu'il est difficile d'identifier avec certitude les essences dans la strate de régénération, on ne peut se prononcer fermement sur l'état général de sa composition. En effet, sur une superficie totale de 37 407,2 hectares en régénération, 4 674 hectares soit 12,5 % sont non identifiés. D'autre part, il faut être prudent lors de l'analyse des résultats car les superficies en régénération feuillue inférieures à 2 hectares sont souvent considérées comme des coupes partielles et fusionnées avec les peuplements adjacents lors de la réalisation de la photo-interprétation. Un inventaire spécifique de la régénération est fort souhaitable afin de préciser la disponibilité réelle en nourriture pour les différentes espèces fauniques citées précédemment.

Les aulnaies et les terres dénudées humides atteignent à peine 0,5 % de la superficie totale du territoire (excluant les cours d'eau). Des observations *in situ* dressent un portrait global négatif de ce type de milieu, caractérisé par une raréfaction non négligeable. Ces superficies ont souvent été considérées comme des milieux peu utiles et peu productifs pour la collectivité. Elles ont souvent fait l'objet d'une transformation radicale afin de répondre aux besoins individuels ou collectifs (urbanisation, drainage, remplissage, reboisement, etc.). On constate depuis quelques années que ces milieux peuvent jouer un rôle important du point de vue faunique car ils offrent de la nourriture, un abri ou un couvert de fuite intéressant pour plusieurs espèces fauniques.

**Tableau 5.5 Principaux stades de développement et leur composition forestière sur le territoire sous gestion privée**

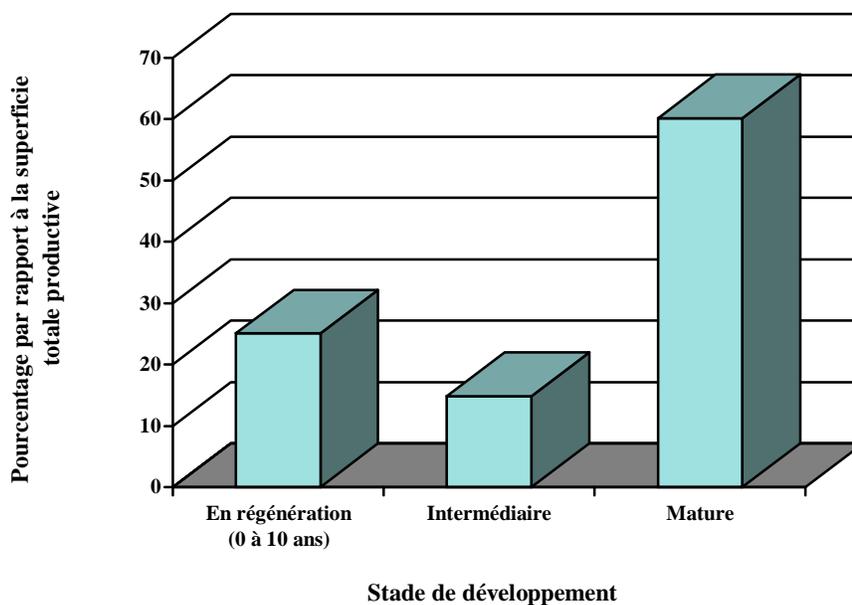
<b>Stade de développement</b>	<b>Composition forestière dominante</b>	<b>%</b>
En régénération	En voie de régénération	3,2
	Plantation résineuse exclusivement	9,8
	Tout peuplement (R-M-F) 10 ans	12,1
	<b>Total</b>	<b>25,1</b>
Intermédiaire	Mélangé	6,2
	Feuillu	4,7
	Résineux	3,9
	<b>Total</b>	<b>14,8</b>
Mature	Mélangé	32,7

---

Feuillu	14,5
Résineux	12,9
<b>Total</b>	<b>60,1</b>

---

**Figure 7 Répartition des superficies par type de peuplement et selon leur stade de développement**



### 5.2.2 Caractéristiques de la superficie des peuplements et de leur répartition spatiale

Domaine vital et superficie des peuplements sont intimement reliés lorsqu'il est question d'habitat faunique. Ainsi, pour s'épanouir pleinement, une espèce animale doit se développer à l'intérieur d'un certain territoire où divers sites lui permettent de répondre à ses différents besoins. Parmi ceux-ci se retrouvent la quête de nourriture, la recherche d'un partenaire sexuel, la fuite face à un prédateur ou l'appropriation d'un abri. Pour chaque espèce donnée, l'espace utilisé doit satisfaire ses besoins vitaux. L'agencement spatial des peuplements et leur stade de développement peuvent être adéquats pour le petit gibier et inintéressants pour le gros. L'inverse est aussi possible.

La forêt matapédiennne est morcelée en une multitude de strates forestières d'une superficie moyenne égale à 10,8 hectares (tableau 5.6 et carte 16). À l'encontre, les peuplements de grande dimension ont une superficie moyenne de 74,1 hectares et comptent pour 19,8 % du nombre total de superficies. Les peuplements de grande dimension modifient en leur faveur la

moyenne des superficies. On peut soupçonner une moyenne raisonnable plus faible que 10,8 hectares. Cet écart n'a toutefois pas une grande importance au point de vue faunique.

De façon générale, une espèce comme la martre d'Amérique aura de la facilité à retrouver une mosaïque forestière répondant à tous ses besoins. Pour vivre aisément, cette espèce requiert un grand territoire relativement uniforme, dominé par des peuplements résineux ou mélangés à dominance résineuse mature. De la même manière, l'original recherche des sites d'alimentation (peuplements feuillus de 10 à 30 ans) de grande superficie localisés à proximité de cours d'eau et de vasières.

Le petit gibier, de par la limitation de ses déplacements, privilégie un domaine vital variant entre 2 et 16 hectares composé souvent d'un amalgame de types de peuplements et de stades de développement. En comparant ces chiffres avec la superficie moyenne des peuplements, on peut supposer que le territoire est probablement colonisé à son maximum par le petit gibier. Par contre, le lièvre et la gélinotte demanderaient un morcellement plus important. Cependant, dans l'objectif d'obtenir et de maintenir la biodiversité, le constat actuel est plus que favorable. En effet, en analysant les critères tels que la superficie et la composition des peuplements, la forêt matapédiennne semble bien équilibrée. De plus, les projections nous supposent une amélioration de la qualité des habitats.

En excluant les cours d'eau, le territoire est composé d'environ 17 430 entités dont 14 631 sont d'une superficie inférieure à 16 hectares, soit 84 % de toutes les superficies. Cependant, cette situation est accentuée du fait que plusieurs surfaces de peuplements sont fractionnées par la ligne frontalière séparant les terres privées des terres publiques.

Les espèces fauniques recherchant différents stades de développement forestier et types de peuplements à l'intérieur d'un domaine vital de 16 hectares pour combler leurs besoins, s'acclimateront raisonnablement au territoire. Elles sont d'autant plus avantagées par la probabilité de retrouver la présence de jeunes et vieux peuplements à l'intérieur d'une superficie relativement restreinte.

Il faut préciser que l'analyse actuelle représente une image partielle de la réalité terrain. Certaines études ont démontré qu'une photo-interprétation forestière à une échelle de 1:5 000 doublerait le nombre de polygones forestiers en raison d'une plus grande précision lors de la détermination des types et des stades de développement des peuplements forestiers et par la possibilité de localiser les différences sur de petites superficies. La planification et la réalisation de travaux d'aménagement faunique devraient préférablement être accompagnées d'un inventaire terrain ou d'une analyse à partir de photographies aériennes d'une échelle de 1:5 000. Compte tenu de l'importance de la superficie du territoire, il est utopique de penser à une telle analyse. Cette technique peut cependant être à propos pour un projet spécifique de superficie relativement restreinte.



**Carte 16      Localisation des peuplements par classe de superficie**

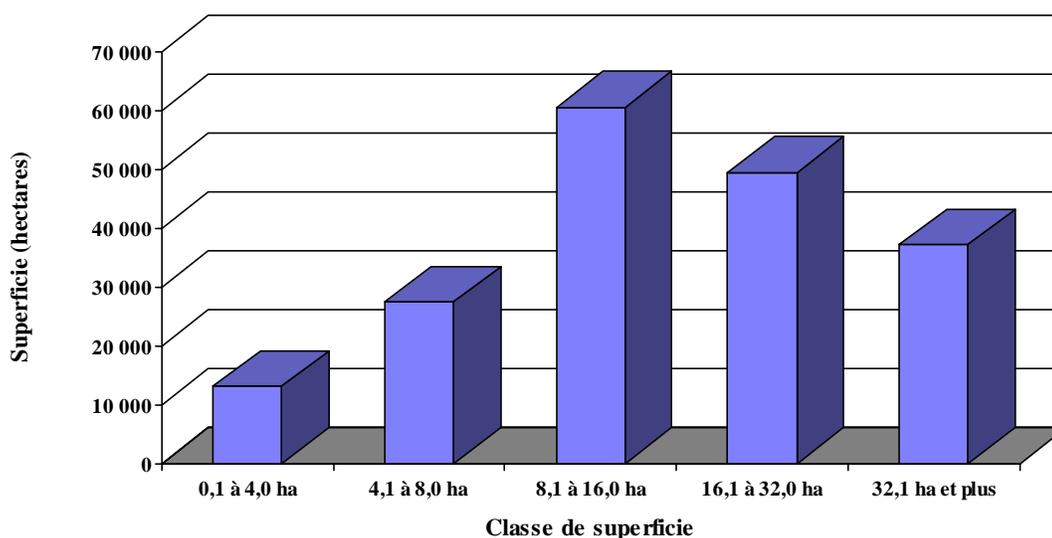
Carte 16 Localisation des peuplements par classe de superficie



**Tableau 5.6 Répartition des peuplements par classe de superficie sur le territoire sous gestion privée (hectares)**

Classe de superficie	Superficie totale par classe	Répartition (%)	Moyenne d'une superficie	Nombre de polygones
0,1 à 4	13 096	6,97	2,5	5 274
4,1 à 8	27 478	14,63	6,4	4 279
8,1 à 16	60 552	32,24	11,9	5 078
16,1 à 32	49 517	26,36	21,6	2 295
32,1 et +	37 198	19,80	74,1	502
<b>Total</b>	<b>187 841</b>	<b>100,0</b>	<b>10,8</b>	<b>17 428</b>

**Figure 8 Répartition des peuplements par classe de superficie**



### 5.3 PRINCIPALES ESPÈCES FAUNIQUES ET LEUR HABITAT

L'ensemble du territoire agroforestier est colonisé par la faune. Les différentes espèces qui parcourent le territoire de la Matapédia cherchent à se nourrir, à s'abriter et à se reproduire. Les proies comme les prédateurs poursuivent leur cycle biologique, recherchant une aire de repos,

d'hivernage ou de reproduction. Ces nombreuses activités animales permettent aux utilisateurs du territoire de répertorier les espèces sportives convoitées par les adeptes de la chasse, de la pêche, du piégeage ou encore de l'écotourisme.

### **5.3.1 Faune terrestre**

Les espèces exploitées ou les plus convoitées sont, pour la plupart, les mêmes que celles retrouvées dans tout l'Est du Québec. Il s'agit de l'orignal, du cerf de Virginie, de l'ours noir, du lièvre d'Amérique, de la gélinotte huppée et, à un moindre niveau, de la bécasse d'Amérique. Également très populaires, les animaux soumis au piégeage comprennent une large gamme de mustélidés, de canidés et de rongeurs entre autres.

Une méthode rapide pour analyser le potentiel faunique d'un territoire est de s'en remettre aux indices de qualité de l'habitat (IQH). L'IQH nous permet, grâce à la cartographie, de poser un diagnostic sur l'habitat des espèces fauniques qui nous intéressent. Les calculs sont différents d'une espèce à l'autre et tiennent compte de leurs exigences propres en termes d'habitat seulement. Les résultats sont des probabilités de présence ou d'absence d'individus et sont aussi ponctuels dans le temps. Nous devons refaire l'exercice lors de changements majeurs de l'habitat. Le portrait général est toutefois très intéressant.

Afin de pouvoir adapter certaines interventions forestières en fonction de l'habitat de la faune, nous appliquons les indices de qualité de l'habitat (IQH) sur l'ensemble de notre territoire. Quatre espèces sont représentées dans le document, c'est-à-dire l'orignal, le lièvre, la gélinotte et la martre.

#### ***Orignal***

La structure des peuplements forestiers se prête particulièrement à la présence d'originaux sur le territoire matapédien. Les coupes totales employées pour freiner la progression de la tordeuse des bourgeons de l'épinette ont permis de rajeunir la forêt, facilitant le maintien des populations d'originaux. D'autre part, la majorité des superficies ayant subi des coupes au cours des quinze dernières années est reboisée en essences résineuses. L'entretien de ces plantations élimine une biomasse importante pour l'orignal. Il est cependant difficile d'évaluer l'impact réel des plantations en résineux et de l'entretien de celles-ci.

Peu d'aires de confinement hivernal de l'orignal se situent en forêt privée. La majorité de celles-ci se trouve en bordure du territoire. En conséquence, de nombreux individus se concentrent sur les terres publiques avoisinantes, bien que quelques secteurs du domaine privé sont aussi fréquentés en hiver. Durant l'été les individus se déplacent en utilisant des corridors, à la recherche de nourriture ou d'un site humide. Les travaux d'inventaire sont aussi plus diffus en territoire privé. Les densités sont estimées par la méthode de Lamoureux et al. (1992) et sont relatives pour l'ensemble de nos deux grandes zones d'exploitation faunique.

Sur cette étendue de 2 077 km<sup>2</sup> sous gestion privée, il est établi que les densités estimées d'orignaux sont de 1,8 individu/10 km<sup>2</sup> pour la zone 2 et de 1,04 individu/10 km<sup>2</sup> pour la zone 1. Étant donné que la zone 1 couvre 1 025,2 km<sup>2</sup> et que la zone 2 est de 1 051,8 km<sup>2</sup>, le cheptel estimé serait de 296 individus et sachant que pour maintenir une population stable, la récolte annuelle peut s'élever jusqu'à 20 % de la population totale ; 60 bêtes/année pourraient en principe être prélevées sans danger de surexploitation. La moyenne de la récolte des cinq dernières années (50,6) suggère une exploitation raisonnable de la ressource sans crainte majeure pour l'état du cheptel. Un bémol doit être apporté dans l'analyse de ces chiffres. En effet, on ne tient pas compte du périmètre d'urbanisation ainsi que des milieux à vocation agricole. Il est très possible que les densités soient moindres et donc diminueraient le prélèvement admissible.

Parce que la superficie du domaine vital de l'orignal se situe entre 10 et 50 km<sup>2</sup>, la logique veut que toutes les interventions fauniques se planifient à l'échelle de cette grandeur. Nous devons favoriser un aménagement où se chevauchent plusieurs peuplements, l'orignal fréquentant divers habitats. Ainsi, le jumelage d'une forêt en régénération avec une forêt intacte pour l'abri est un milieu recherché par cet animal.

D'autre part, les prélèvements non autorisés ne semblent pas être un fait courant de sorte que le braconnage ne peut constituer un facteur limitatif dans l'analyse du cheptel.

### *Cerf de Virginie*

Un seul ravage de cerfs de Virginie se retrouve, en partie sur terre privée, sur le territoire de la MRC. Il s'agit du ravage de la rivière Causapscal. D'une superficie de 52 km<sup>2</sup> dont 20 en forêt privée, ce ravage se distingue par une homogénéité de l'habitat sur le secteur public et, à l'inverse, une hétérogénéité de la composante des peuplements sur terre privée. La problématique majeure du secteur privé se situe au niveau des peuplements d'abri qui ne composent seulement que 18,2 % des 20 km<sup>2</sup> de forêt (SERV, 1996). Les peuplements d'abri devraient représenter de 35 à 40 % de la superficie du ravage. Des recommandations et des orientations sont proposées dans cette même étude qui compose le « plan d'intervention quinquennale ».

À l'opposé, il est possible de rencontrer de petits ravages isolés en îlots d'une superficie inférieure à 2,5 km<sup>2</sup> qui se déplacent d'année en année sur le territoire privé. Ces îlots comptent quelques individus de l'ordre de deux à quinze généralement. Nous n'avons encore aucune donnée précise sur le nombre d'îlots de cerfs mais tous ceux qui sont connus et ceux qui le seront doivent être cartographiés et caractérisés. Le cheptel de la MRC étant très bas, cet exercice permettra de maintenir voir même d'augmenter la population. Certains îlots sont fixes et les cerfs les fréquentent à chaque hiver. Il est ainsi facile de suggérer des méthodes d'exploitation forestière adaptées aux besoins de l'espèce.

Les gestionnaires du MEF ont enregistré une baisse importante des populations causée par des hivers rigoureux, par l'exploitation forestière intensive à l'époque de l'épidémie de la tordeuse

et par l'arrivée du coyote. Ainsi, l'importance du couvert de neige a une influence directe sur la dépense énergétique du cerf en quête de nourriture. Plus il y a de neige, plus sa survie est menacée. En tout, neuf cerfs ont été recensés victimes de prédation au cours des cinq dernières années. On peut facilement soupçonner un chiffre plus grand étant donné la difficulté de repérer les carcasses.

### ***Petit gibier***

Selon les saisons, la gélinotte huppée affectionne particulièrement les peuplements en régénération (cinq ans), les jeunes strates mélangées de bouleaux, de peupliers et de sapins et les anciens parterres de coupe. La présence d'îlots de conifères apparaît essentielle sous nos climats afin de lui procurer un couvert durant l'hiver. Elle doit satisfaire l'ensemble de ses besoins à l'intérieur d'une superficie variant de 4 à 16 hectares et réunir un amalgame de trois classes d'âges, soit 0 à 15 ans pour l'élevage des jeunes, 15 à 25 ans comme habitat de reproduction et de nidification et 25 ans et plus pour l'alimentation hivernale.

Plusieurs petites mosaïques s'imbriquent les unes dans les autres, augmentant le potentiel de la gélinotte. Le caractère agroforestier rencontré dans la MRC de la Matapédia rend propice la présence de celle-ci. Également, les peuplements feuillus ou mélangés à dominance feuillue observés sur le territoire accroissent le potentiel de survie de cette espèce. Le reboisement artificiel en résineux pourra créer un habitat au couvert de fuite intéressant. Dans l'ensemble, la composition forestière de la MRC est appropriée pour la gélinotte malgré la dimension moyenne des peuplements au-delà du domaine vital et de la faible proportion du stade intermédiaire de la forêt.

Pour sa part, le lièvre d'Amérique fréquente des habitats différents. Néanmoins, c'est à l'intérieur d'une forêt au couvert coniférien intercalé de feuillus qu'il préfère concentrer ses activités. Il se sent d'autant plus à l'aise si les strates arbustives et herbacées sont bien développées. En été, étant un consommateur de végétation herbacée, il recherche les aires ouvertes riches en feuillus de toutes espèces, en arbres fruitiers ou en éricacées.

Le territoire privé matapédien renferme des peuplements offrant une couverture intéressante pour le lièvre d'Amérique. L'équilibre observé au niveau des stades de développement de feuillus et de résineux suggère une certaine facilité à retrouver les caractéristiques optimales à l'intérieur d'un domaine vital de 4 hectares. De plus, la dimension moyenne des peuplements (10,8 hectares) entraîne probablement une utilisation uniforme de l'ensemble du territoire. Les grands peuplements uniformes sont peu attrayants, le lièvre colonisant les bordures. Un territoire morcelé est plus adéquat pour le lièvre. Enfin, les plantations résineuses offrent un abri très limité et sont peu utilisées par le lièvre, à l'exception des zones limitrophes aux strates environnantes.

La bécasse d'Amérique fréquente les milieux humides où la présence de strates herbacées et arbustives est notée. Des terres en friche ou des champs abandonnés situés à proximité d'un site humide mal drainé sont favorables à la présence de cette espèce de même que les zones

humides à aulnaies. Malheureusement, la tendance actuelle incite les principaux intéressés à reboiser ou à convertir ces strates considérées comme non productives.

L'accessibilité via les chemins forestiers à travers des lots boisés s'avère un gage de succès pour les chasseurs de petits gibiers. Toutefois, des efforts doivent être tentés pour l'instauration d'une saine gestion de la ressource exploitable. Dans ce sens, des statistiques pour les zones à chasse contrôlée peuvent être recueillies. Nous pouvons extrapoler les informations ainsi amassées pour les appliquer à l'ensemble du territoire. Parallèlement, des travaux d'aménagement faunique telle la planification des interventions sylvicoles en fonction des besoins du petit gibier devraient être réalisés. Dans le cas de la bécasse d'Amérique, un inventaire des sites est souhaitable avant la structuration de toute activité.

### *Autres espèces terrestres*

Plusieurs autres espèces se rencontrent sur le territoire. Pour la plupart, leur présence est notée dans les statistiques de piégeage. Les principales espèces piégées sont le castor, le coyote, le renard roux, le rat musqué, le pékan, le vison et la martre d'Amérique. D'une façon moins intensive, l'écureuil roux, l'ours noir, le raton laveur et la loutre de rivière sont capturés. Un moratoire est toujours en vigueur pour le piégeage du lynx du Canada et du lynx roux. L'habitat et le domaine vital de ces espèces sont fort variables. Cependant, une bonne répartition spatiale des différents stades de développement des écosystèmes forestiers (1/3 en régénération, 1/3 intermédiaire et 1/3 mature et suranné) peut favoriser le maintien de la plupart d'entre elles. La martre d'Amérique est, semble-t-il, plus spécifique dans son choix d'habitat.

En raison d'un bon réseau hydrographique, le castor, la loutre et le vison sont bien représentés sur le territoire matapédien, les lacs et les rivières comptant pour environ 3,3 % de la superficie totale. Prolifique et travailleur tenace, le castor profite des nombreux kilomètres de canalisation naturelle pour envahir de nouveaux sites. Son choix s'arrête sur une portion de ruisseau, la décharge d'un lac ou tout endroit calme, peu profond, au substrat envasé et au courant lent. À proximité, la forêt lui fournit les peuplements feuillus à écorce tendre nécessaire à son alimentation. Il consomme particulièrement les essences des tremblaies ou encore des peuplements mélangés composés de bouleaux et de peupliers.

Nombre d'individus empiètent de plus en plus sur les abords des lots privés, inondant bien souvent des chemins forestiers. Pour endiguer la prolifération rapide de cette espèce sur le territoire privé, des mesures doivent être prises comme l'intensification raisonnable d'un piégeage contrôlé, la construction de prébarrages moins dommageables pour les structures forestières en place et/ou le contrôle du niveau d'eau des étangs formés par des structures désignées. Cependant, par leurs barrages, les castors créent de nouveaux écosystèmes fréquentés par une multitude d'espèces animales.

La présence de l'ours noir sur le territoire n'est pas à dédaigner. Préférant les grandes forêts mélangées, il est probable de l'apercevoir sur des terrains agricoles abandonnés, à la recherche

de petits fruits sauvages. Les éclaircies de taille moyenne pratiquées dans de vieilles forêts offrent aussi à ce mammifère un habitat de choix.

### **5.3.2 Faune aquatique**

Le milieu aquatique de la MRC de la Matapédia sous gestion privée s'étend sur près de 6 401 hectares. Tous les cours d'eau présents forment un réseau complexe et principalement inclus dans le bassin versant de la rivière Matapédia. Quelques lacs sont en territoire privé, dont les principaux sont le lac Matapédia (3 807 hectares), le lac au Saumon (340 hectares), le lac Humqui (190 hectares), le lac Saint-Damase (72 hectares) et le lac Saint-Noël (68 hectares). D'autres lacs du territoire possèdent un certain potentiel pour la pêche sportive. Il s'agit des lacs Michaud, au Saumon, Pitre et des Huit-Milles. Le lac Malcom (35 hectares), pour sa part, fait l'objet d'un développement récréotouristique tout comme le lac Saint-Damase.

Ces lacs communiquent peu entre eux sauf dans le cas des lacs Humqui, Matapédia et au Saumon qui sont directement reliés, les rivières Humqui et Matapédia assurant ce lien. De plus, bon nombre de tributaires se jettent dans les cours d'eau mentionnés et représentent des habitats intéressants pour l'alimentation et la fraie.

Quelques espèces sportives font l'envie d'une multitude de pêcheurs locaux. Bien entendu, du nombre se retrouvent l'omble de fontaine ou truite mouchetée et la truite grise ou touladi. Cependant, le roi des lieux est le saumon atlantique. Les cours d'eau fréquentés par le saumon en territoire sous gestion privée sont les rivières Matapédia, Causapscal et Humqui. La Patapédia, la Milnikek et l'Assemetquagan sont des cours d'eau importants pour le saumon mais font partie du secteur public. La Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia est un organisme sans but lucratif qui gère la pêche au saumon sur ces rivières. Enfin, quelques clubs privés sont toujours en action sur la rivière Matapédia.

#### ***Lac Matapédia***

Le lac Matapédia est le deuxième plus vaste lac de la région après le lac Témiscouata. Il s'étend sur environ 18 kilomètres de long par 3,5 kilomètres au plus large avec une profondeur moyenne de 19,9 mètres. La municipalité de Val-Brillant est située directement sur les berges. La partie est du lac est majoritairement boisée, tandis que la route 132 longe le côté ouest. Dans l'ensemble, aucun problème majeur et irréversible n'est causé par les activités humaines sur la qualité de l'eau et l'habitat du poisson.

Les populations de touladis subissent une énorme pression de pêche tant de la part des pêcheurs sportifs que des utilisateurs non autorisés en territoire libre. Une étude de 1991 précise que l'effort de pêche pour cette espèce dans la partie sud du Québec dépasse de 30 % la capacité de production. C'est ainsi que des mesures réglementaires sont apparues afin de réduire l'effort de pêche. Parallèlement à cela, desensemencements annuels sont effectués dans les plans d'eau

les plus problématiques. Au cours des cinq dernières années, le MEF a ensemencé en moyenne 15 000 (1+) dans le lac Matapédia. Ces efforts ont pour but de maintenir une bonne population de touladis tout en conservant une bonne qualité de pêche à long terme.

L'apport économique que procure la pêche au touladi est à souligner. En 1991, on estime à 4 068 individus capturés pour 21 973 heures de pêche (Larocque, 1991) comparativement à 2 016 touladis capturés en 1985 pour un effort d'environ 17 100 heures de pêche. L'apport économique estimé pour l'année 1991 se chiffrait à près de 200 000 \$ pour le lac Matapédia seulement.

La tendance de 1996 suppose une augmentation considérable de l'effort de pêche par capture. La réglementation actuelle interdit de conserver les individus compris dans la gamme de taille 35 à 50 centimètres. C'est d'ailleurs dans cette échelle de grandeur que s'effectuait la majorité des captures.

Enfin, le futur semble prometteur pour la conservation de la qualité de l'environnement aquatique ainsi que pour l'état des populations de touladis et d'ombles de fontaine.

### ***Lac Humqui***

Ayant un cachet récréotouristique et qualifié de plan d'eau à touladi, le lac Humqui se situe à l'ouest du lac Matapédia. À la tête d'un important réseau hydrographique, il est profond et habité par une multitude d'espèces de poissons.

Suite aux diagnoses écologiques passées, une certaine quantité de frayères ont été identifiées, dont une se localise dans un secteur du lac fortement déboisé et parsemé de résidences secondaires. Nonobstant cette précarité, il existe depuis des années une problématique inhérente à la population de touladis; c'est le constat de surexploitation de celle-ci. Comme pour le touladi du lac Matapédia, la remise à l'eau des géniteurs potentiels d'une longueur à la fourche de 35 à 50 centimètres est obligatoire depuis 1993.

La limite des prises quotidiennes et la remise à l'eau des individus de bonne taille semblent inciter les pêcheurs à réorienter leur effort de pêche vers l'omble de fontaine. L'exploitation de cette espèce offre des succès de pêche intéressants, notamment au printemps. Des frayères moins accessibles provoquées par les barrages de castors sur le tributaire principal ou tout simplement détruites, limitent le maintien optimal de cette population. Un programme d'ensemencement de fretins de touladi et de dégagement des frayères d'omble dans le tributaire devrait être élaboré afin d'assurer le maintien de la qualité de pêche du lac et fournir une avenue publicitaire supplémentaire pour le camping local.

Au-delà des ensemencements potentiels, il conviendrait de sensibiliser et d'éduquer les utilisateurs sur les mesures prises pour sauvegarder les populations de touladis (remise à l'eau, surexploitation, braconnage). En ce qui concerne l'omble de fontaine, des études devraient

porter sur l'habitat préférentiel de cette population dans le lac Humqui. Enfin, il faudrait entreprendre un suivi des ensemencements afin d'évaluer leur efficacité réelle.

### ***Rivières Matapédia, Causapschal et Humqui***

La rivière Matapédia est le principal émissaire du lac Matapédia. L'omble de fontaine et le gaspareau y circulent librement mais c'est le saumon atlantique qui est roi et maître. Depuis 1984, les montaisons annuelles moyennes de saumons sont de l'ordre de 3 322 individus et l'année 1996 s'annonce au-dessus de cette moyenne. Les fortes précipitations de l'été 1996 expliquent le niveau d'eau important et constant de la rivière Matapédia. En date du 3 septembre, 1 200 saumons ont été capturés sur le territoire de la Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia, ce qui représente une stabilisation par rapport à la saison 1995 (1 195 captures). De plus, 5 197 jours/pêche ont été enregistrés. C'est une augmentation de 30 % par rapport à l'an dernier.

Pour ce qui est de la rivière Causapschal qui était jusqu'à tout récemment un sanctuaire privilégié pour le saumon atlantique, nous ne possédons aucune donnée. En plus d'offrir un potentiel de fraie intéressant, cette rivière fait l'objet d'une forte surveillance. Malgré quelques cas de braconnage recensés, la sensibilisation des résidents dans la conservation de cette ressource est bien ancrée.

Enfin, la rivière Humqui est présentement un sanctuaire où aucun prélèvement n'est autorisé.

### ***Autres lacs et cours d'eau***

D'autres cours d'eau et lacs complètent le paysage hydrographique matapédien. Il s'agit de plusieurs petits plans d'eau et rivières à potentiel halieutique variable. Les principales rivières secondaires sont : la Matalik, la Saint-Pierre, la Tamagodi, la rivière des Huit-Milles et la Humqui-Ouest. Cette dernière a vu son potentiel halieutique augmenter par des aménagements spécifiques sur une distance de 2,2 kilomètres sur la partie située sur les lots intramunicipaux de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui.

En règle générale, l'information caractérisant la biologie et l'écologie de chacun de ces habitats aquatiques est soit insuffisante, soit totalement inexistante. Pour corriger la situation et se préparer adéquatement à un aménagement efficace, il est essentiel d'y effectuer des diagnostics en identifiant les sites pour la fraie ou les sites à haute densité d'espèces dites sportives.

Les tributaires jouent un rôle indispensable dans la dynamique des habitats aquatiques. D'ordinaire, quelques espèces remontent le courant vers des frayères situées en amont. Celles-ci favorisent le maintien et l'accroissement des populations actuelles. Dans certains cas, l'accessibilité aux frayères s'avère difficile ou impossible à cause de la présence d'obstacles (troncs d'arbres, barrages de castors). L'inventaire et la localisation des frayères permettraient de planifier un programme d'entretien des cours d'eau les plus importants.

Plusieurs lacs et rivières situés sur des terres publiques et côtoyant les terres privées, tel le lac Casault, influencent le potentiel halieutique de la région.

### **5.3.3 Faune aviaire**

De nombreux habitats adaptés à la faune aviaire se retrouvent sur le territoire de la MRC de la Matapédia. Cette faune concentre ses activités près des cours d'eau, des milieux humides, des champs ou à l'intérieur des boisés environnants.

Pour la sauvagine, les meilleurs habitats s'agglomèrent avant tout au pourtour du lac Matapédia et dans les rivières Matapédia et Humqui. Tous les autres lacs et cours d'eau sont aussi fréquentés dans ce couloir de migration naturel qu'est la vallée de la Matapédia. D'autre part, une importante colonie de grands hérons niche sur l'île Matane du lac Matapédia.

On note aussi la présence de canards noirs, de garrots mais surtout de bernaches du Canada en migration qui s'observent facilement, ce qui rend ce site exceptionnel. De plus, une initiative mise sur pied par le Programme de développement forestier de l'Est du Québec (Plan de l'Est), visant l'augmentation de la population de canards branchus par l'installation de nichoirs près de la rivière, est maintenant poursuivie par la Société d'exploitation des ressources de la Vallée. Des sites d'observation pourraient être aménagés le long de la rivière Matapédia et tout autre cours d'eau où le potentiel est intéressant.

D'autres types d'habitats, comme les milieux humides, se retrouvent sporadiquement sur le territoire. Ils sont caractérisés par une végétation abondante, une faible profondeur d'eau et un débit presque imperceptible dans bien des cas. Plusieurs espèces d'oiseaux s'y abritent, particulièrement dans les petits lacs et étangs du territoire. La perturbation de ces sites et l'absence d'arbres creux ou de chicots menacent certaines de ces espèces.

Enfin, plusieurs espèces d'oiseaux associées au milieu forestier fréquentent le territoire. Nous ne connaissons pas exactement le nombre d'espèces nichant sur le territoire. Toutefois, il existe des banques de données qui peuvent nous renseigner efficacement sur cette question. Dans l'intérêt du plan de protection et de mise en valeur, nous désirons avant tout mettre l'accent sur les oiseaux rares et menacés.

## **5.4 ESPÈCES FAUNIQUES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DÉSIGNÉES MENACÉES OU VULNÉRABLES**

Il existe présentement sur le territoire deux sites de nidification du pygargue. Le premier se situe dans la Seigneurie du lac Matapédia et le second dans les environs du lac au Saumon. Des mesures de protection seront élaborées dans le chapitre traitant de la ressource faunique du document n° 2.

## **5.5 CONSTAT GÉNÉRAL DU POTENTIEL FAUNIQUE**

La forêt matapédienne possède tous les éléments essentiels pour le maintien d'une bonne diversité animale. En général, la structure forestière est relativement équilibrée et présente une dominance de peuplements mélangés et résineux. Les érablières, dont la vocation est la production acéricole, sont marginales sur le territoire. Les principales espèces terrestres indigènes s'accommodent bien de cet état de situation. Par contre, la faible proportion du stade intermédiaire est à surveiller. Les orientations générales d'exploitation forestière devront tenir compte de ce fait.

L'intensification des travaux d'aménagement forestier réalisés au cours des deux dernières décennies tel que le reboisement en essences résineuses permettra d'accroître ou de maintenir la représentativité de certaines strates forestières et la disponibilité en habitats.

D'autre part, la faune aquatique est largement répandue dans les lacs et les rivières du territoire. Malgré que l'omble de fontaine soit une population très pêchée, aucune donnée statistique ne vient décrire précisément la récolte ou le succès de pêche de cette espèce. Il en est de même pour plusieurs autres espèces tant aquatiques que terrestres. Il devient difficile d'établir un constat précis de leur population et de leur potentiel.

Le saumon atlantique fait l'objet d'une gestion rigoureuse qui ne laisse présager aucune défaillance pouvant entraîner la chute de cette activité importante. Il en va de même pour le touladi qui, grâce aux efforts récents de protection et de mise en valeur, ne peut que se redresser. Les règlements régissant la capture de cette espèce doivent être observés à la lettre si l'on veut assurer sa pérennité.

La faune aviaire reçoit une attention particulière du fait de la présence de plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques. Il est nécessaire de conserver les plus intacts possible les habitats caractéristiques de ces espèces, en particulier les lieux humides, les chicots, les aulnaies et autres.

## **5.6 ACTIVITÉS À CARACTÈRE FAUNIQUE**

### 5.6.1 Activités potentielles de chasse, de pêche et de piégeage

Depuis des années, la chasse, la pêche et le piégeage sont pratiqués sur le territoire. Des espèces comme l'orignal en particulier, l'ours noir, le lièvre d'Amérique ou la gélinotte huppée sont abattues. Les populations de petits gibiers se portent bien. Le cerf de Virginie figurait moins fréquemment dans les récoltes en raison de sa présence restreinte sur le territoire et, aujourd'hui, en raison du moratoire interdisant sa chasse. Le statut particulier du territoire de la MRC avec ses deux zones de chasse permet aux chasseurs de récolter des cerfs de Virginie dès l'automne 1996. Toutefois, cette permission ne s'applique que pour la zone 2, c'est-à-dire le secteur ouest du territoire délimité par la rivière Matapédia, le lac du même nom et la route 132. Seul le mâle avec bois peut être récolté.

L'orignal fait figure de proie dans les intentions des chasseurs et pour cause. Les densités enregistrées dans les territoires structurés adjacents sont très élevées et supposent un débordement dans les territoires sous gestion privée. La récolte moyenne annuelle de 50,6 orignaux en est la preuve. Malgré ce chiffre surprenant, il semble que l'orignal ne souffre pas de surexploitation.

Une attention particulière doit être portée en ce qui concerne l'ours noir. Son faible taux de recrutement combiné à des domaines vitaux très grands en font une espèce vulnérable et sensible à la surexploitation. Le futur plan de gestion de l'espèce devra être appliqué rigoureusement.

De son côté, la pêche offre un potentiel élevé avec ses populations de touladis, d'ombles de fontaine et de saumons de l'Atlantique. Suite à l'aménagement de certains cours d'eau utilisés antérieurement par l'omble de fontaine comme sites de frayère, le nombre d'individus de cette espèce peut augmenter considérablement. Les cours d'eau visés sont la branche ouest de la rivière Humqui et une partie de la rivière Matalik. D'autres études écologiques et la réalisation de travaux d'aménagement permettront à plusieurs des espèces présentes de bénéficier d'un potentiel accru.

L'activité de piégeage est pratiquée par plusieurs individus et son intensité varie annuellement selon le prix offert pour les peaux ou selon les effets nuisibles de certaines espèces. Deux catégories sont principalement convoitées par les piégeurs, soit : les espèces semi-aquatiques comme le castor et le vison et les espèces terrestres tels la martre et le renard roux. Un programme de contrôle des populations de coyotes a été mis en place pour réduire les effets de prédation de ce canidé sur le cerf de Virginie. Dans l'ensemble, ce plan est efficace. Par contre, la pression appliquée aux populations de coyotes par le piégeage doit s'appliquer à chaque année indépendamment du prix des fourrures car quelques années de répit et le niveau d'individus revient aux densités d'avant. Il en va de même pour le castor qui à l'occasion, avec ses barrages, devient nuisible.

Également, de nouvelles avenues pour la chasse peuvent être exploitées. À titre d'exemple, il pourrait y avoir des possibilités intéressantes pour la chasse à la bécasse d'Amérique en compagnie d'un chien, à l'ours noir avec des sites appâtés ou aux animaux exotiques en enclos. Toutefois, l'exploitation de cette ressource faunique devra être évaluée en fonction du potentiel économique et faunique avant tout investissement majeur.

### **5.6.2 Travaux d'aménagement faunique**

Plusieurs aménagements sont effectués sur le territoire. Ces aménagements consistent en la protection de certaines caractéristiques de peuplements. Comme mentionné précédemment, la SERV et la SERM se préoccupent maintenant de l'aménagement forêt-faune et aussi de mettre en valeur les habitats aquatiques. Les orientations provinciales sur l'aménagement forêt-faune proposent une meilleure planification des interventions sylvicoles dans le temps, considérant la forme et la répartition spatiale plutôt que les aménagements ponctuels. D'autres aménagements complémentaires peuvent s'intégrer à l'exploitation forestière en récupérant les débris de coupe pour construire des abris pour le petit gibier. De plus, le nettoyage des frayères et l'aménagement des plans d'eau profitent au recrutement des populations d'ombles de fontaine. Enfin, quelques nichoirs à canard branchu sont installés là où les supports naturels du milieu n'existent pas.

### **5.6.3 Observation du milieu naturel**

Le milieu naturel offre des possibilités intéressantes quant à son utilisation. Sans doute la plus simple de toutes est-elle l'observation du milieu naturel. Entre autres, l'observation ornithologique se situe parmi les activités les plus populaires. L'engouement sans cesse croissant des amateurs a engendré un besoin nouveau d'aménagement facilitant l'accès à certains sites. Par exemple, des sites d'observation aménagés pourraient longer la rivière Matapédia ou bien un parcours pourrait être dessiné sur le territoire de la Seigneurie.

## **5.7 CONTRAINTES LIÉES À L'AMÉNAGEMENT ET À L'EXPLOITATION DE LA FAUNE**

La forêt matapédiennne est située à l'intérieur des régions écologiques de la sapinière à bouleau. Elle peut supporter les espèces fauniques qui nécessitent principalement comme habitat la présence de strates mélangées accompagnées d'îlots de résineux et de peuplements de résineux. La présence de peuplements feuillus diversifie grandement l'habitat, ce qui fait du territoire qui nous concerne un amalgame de potentiels fauniques. En général, les caractéristiques de l'habitat permettent aux espèces de supporter des conditions hivernales relativement

rigoureuses. On retrouve la présence d'espèces dont le territoire est à la limite nord de leur aire de distribution, tel le cerf de Virginie. Celles-ci sont susceptibles d'avoir des variations importantes de leur niveau de population selon les humeurs de dame nature. C'est pourquoi un plan d'intervention dans le ravage de la rivière Causapscaal vient d'être publié afin de reproduire et de maintenir un habitat hivernal idéal pour le cerf. Cette espèce dans notre région doit en premier lieu trouver un bon couvert forestier pour passer l'hiver.

Les espèces plus nordiques comme l'orignal ou la martre fréquentent le territoire mais auront tendance à se confiner aux terres publiques environnantes, offrant des massifs forestiers répondant mieux à leurs exigences. Cependant, de bonnes populations locales existent en territoire privé.

De par le contexte socioéconomique qui prévaut dans la région (production agroforestière et développement récréotouristique), le morcellement des terres (2 198 propriétaires forestiers) et les modes d'exploitation forestière, la structure de la forêt de la Matapédia aura tendance à maintenir son aspect de mosaïque composée de strates forestières d'une superficie moyenne inférieure à 10,8 hectares et dominée par les peuplements mélangés dont l'âge moyen ira en s'accroissant. Même si le chiffre de 10,8 hectares est probablement biaisé, il n'en demeure pas moins que la mosaïque actuelle répond en général aux besoins de la faune.

Le vieillissement des jeunes plantations permettra d'accroître la présence d'îlots résineux, créant ainsi une structure forestière intéressante pour le petit gibier, la faune aviaire et le cerf de Virginie.

En général, le territoire sous gestion privée de la MRC de la Matapédia possède de bonnes caractéristiques hydriques et agroforestières permettant le maintien et le développement d'une faune aquatique et terrestre diversifiée. Cependant, plusieurs éléments limitent la possibilité d'accroître le potentiel faunique ou la mise en place d'une saine gestion adéquate des différentes populations. Les principaux facteurs sont :

- la faible superficie des strates forestières intermédiaires par rapport au stade mature;
- la difficulté de coordonner et d'orienter les interventions forestières réalisées par un très grand nombre de propriétaires, dont l'objectif initial est la production de matière ligneuse;
- l'absence d'outils de gestion régissant les prélèvements d'animaux à fourrure;
- l'absence de vieilles forêts protégées;
- l'impossibilité de connaître les prélèvements réels des différentes espèces aquatiques et terrestres effectués sur les terres privées;
- la difficulté d'évaluer les retombées économiques à court et à moyen terme des investissements en aménagement faunique;

- le manque d'outils techniques, de gestion et d'études permettant d'évaluer l'impact des travaux d'aménagement faunique (espèce faunique, type d'intervention, type de peuplement).

Malgré les contraintes énumérées précédemment, il est possible de favoriser une plus grande utilisation du territoire par les différentes espèces en orientant les interventions forestières afin de maintenir la bonne diversification de la structure forestière matapédiennne (40 % en peuplements mélangés, 30 % en feuillus et 30 % en résineux) et obtenir des stades de développement par type de peuplement (régénération 30 %, intermédiaire 30 %, mature 30 % et suranné 10 %). Cette approche permettrait d'assurer le maintien d'habitats adéquats pour les principales espèces terrestres fréquentant le territoire. Un pourcentage encore non établi de vieilles forêts devrait être maintenu afin d'assurer la biodiversité des habitats. Un ratio de 10 % est un objectif raisonnable.

## **6. RESSOURCE RÉCRÉOTOURISTIQUE ET RÉCRÉATIVE**

### **6.1 ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ANTÉRIEURES**

La région de la Matapédia est un territoire dont le développement s'articule principalement autour de l'exploitation agricole et forestière et de la mise en valeur des potentiels récréatifs, touristiques et de villégiature. Étant donné que ce territoire est parcouru par un important réseau hydrographique dont les principales constituantes sont les lacs Matapédia, Humqui, au Saumon, Saint-Damase et Malcom, de même que les rivières Matapédia, Humqui et Causapscal, l'ensemble des infrastructures et des activités à vocation récréative s'est développé à proximité de ces éléments d'attrait, et ce, en complémentarité avec les activités agricoles et forestières.

Les activités récréatives se sont multipliées, plus particulièrement à proximité ou à l'intérieur des municipalités de Saint-Damase, Val-Brillant, Amqui, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, Sainte-Érène et Causapscal. On y retrouve la villégiature, les plans d'eau pour la pratique de sports nautiques (baignade, canotage, planche à voile et autres), la pêche, le camping et le ski alpin. La rivière Matapédia, de renommée internationale, est un facteur considérable qui conditionne le potentiel touristique.

La motoneige utilise un réseau de sentiers réparti sur l'ensemble du territoire. L'activité de la chasse est peu organisée sur les terres privées mais les terres publiques environnantes attirent de nombreux adeptes de ce sport, ce qui entraîne des retombées économiques intéressantes pour les municipalités voisines. Le golf et l'interprétation du saumon sont aussi des attraits importants pour la MRC.

Selon le schéma d'aménagement de la MRC de la Matapédia (1986), au cours des prochaines années, le lac Matapédia et les autres sites à potentiel faunique feront tout particulièrement l'objet d'une intensification de leur développement à des fins récréotouristiques et de villégiature. Les stratégies viseront à développer en harmonie les activités consommatrices et non consommatrices de la faune.

### **6.2 DESCRIPTION DES INFRASTRUCTURES RÉCRÉOTOURISTIQUES**

Les principaux équipements recensés dans le territoire de la MRC de la Matapédia sont les suivants : marina, rampe de mise à l'eau, plage, parc municipal, centre de plein air, terrain de camping, piste de ski alpin, circuit de motoneige, terrain de golf, centre d'interprétation, parc

régional et colonie de vacances. On note aussi la présence de plusieurs résidences secondaires (plus de 700) localisées sur les rives des principaux lacs et rivières de la région.

Tel qu'il est indiqué à la carte 17, on retrouve principalement à proximité du lac Matapédia une marina, quelques plages, un terrain de camping, une colonie de vacances et un parc régional. Les lacs Malcom, Saint-Damase et Humqui offrent aussi des installations telles que terrain de camping et base de plein air.

Le sentier provincial de motoneige traverse le territoire, permettant ainsi la liaison entre le fleuve Saint-Laurent et la baie des Chaleurs. Il traverse la municipalité de Saint-Damase, longe le lac Matapédia sur le territoire de la Seigneurie puis serpente entre les villes d'Amqui et de Lac-au-Saumon, rejoint Albertville et Sainte-Marguerite-Marie pour finalement obliquer vers Pointe-à-la-Croix. Un réseau de sentiers secondaires permet le lien avec l'ensemble des autres municipalités de la MRC.

Un site d'intérêt patrimonial régional a été répertorié au schéma d'aménagement de la MRC : le domaine Matamajaw à Causapschal. On retrouve de plus, sur le territoire matapédien, trois sites d'intérêt esthétique : la chute à Philomène, les falls de la rivière Causapschal et la vallée de la Matapédia en général.

## 6.3 FRÉQUENTATION DU TERRITOIRE

### 6.3.1 Grande région du Bas-Saint-Laurent

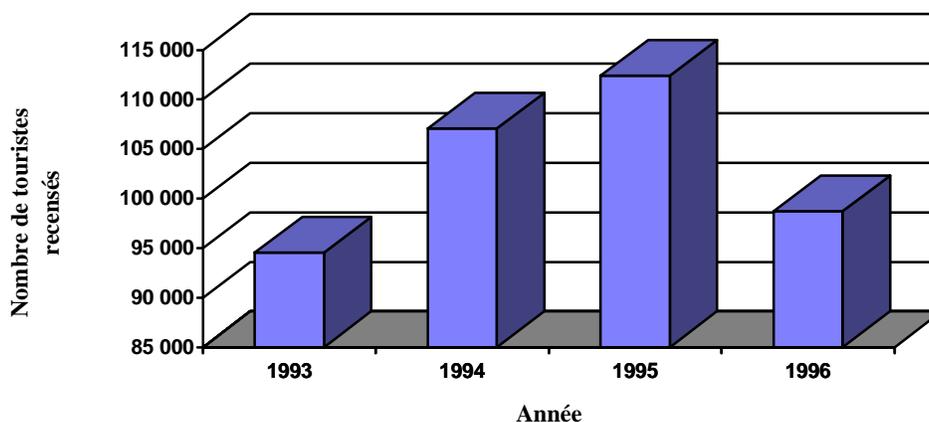
L'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent procède chaque année à un dénombrement des touristes qui ont fréquenté les bureaux d'information. Une banque de données est disponible depuis plusieurs saisons mais seules les statistiques qui datent de 1993 à aujourd'hui sont comparables. Une meilleure structuration du recensement en est la cause. Le tableau 6.1 et la figure 9 présentent l'évolution de la fréquentation des touristes dans le Bas-Saint-Laurent. Mentionnons que ces chiffres tiennent compte seulement des personnes s'étant arrêtées dans un bureau d'information. La véritable fréquentation est supérieure au nombre. Par contre, les variations de fréquentation dans le temps sont sensiblement les mêmes. D'autre part, les chiffres ci-dessous proviennent de la Maison régionale de Rivière-du-Loup. Ils sont très différents de ceux enregistrés à la Maison régionale de Sainte-Flavie où l'on retrouve un nombre supérieur de touristes chaque année. **Les tendances sont toutefois semblables.**

**Tableau 6.1** Nombre de touristes recensés par l'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent à Rivière-du-Loup pour la période de 1993 à 1996

Année de recensement	Nombre de touristes	% par rapport à l'année précédente
1996	98 695	- 12,18 %
1995	112 389	+ 4,97 %
1994	107 063	+ 13,24 %
1993	94 542	---

De 1993 à 1995, la fréquentation du territoire a augmenté de manière intéressante pour chuter en 1996 à un niveau tout de même respectable. L'écart des pourcentages est dû en grande partie à l'année 1995 qui était, somme toute, exceptionnelle. La figure 9 illustre ces variations de fréquentation.

**Figure 9** Variations annuelles de la fréquentation des touristes à l'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent



Par ailleurs, la dernière enquête exhaustive effectuée par Tourisme Québec sur le territoire bas-laurentien remonte à 1993. Cette étude mentionne que les retombées économiques engendrées par le tourisme dans le Bas-Saint-Laurent en 1993 s'élevèrent à 71 900 000 \$. Afin d'obtenir un pronostic pour l'année 1996, nous pouvons comparer la fréquentation de 1993 avec celle de 1996 pour en arriver à environ 75 060 000 \$, une hausse de 4,39 %. Les nuitées sont aussi à la

hausse dans le Bas-Saint-Laurent depuis 1993. De 2,02 nuitées par séjour en 1993, ce même séjour dure maintenant 2,35 nuitées. La notion de nuitée est très importante et sera un indicateur de suivi récréotouristique dans le plan de protection et de mise en valeur du territoire.

Pour la MRC de la Matapédia, les statistiques provenant de l'Association touristique régionale de la Gaspésie nous renseignent sur la fréquentation plus précise pour le territoire en question. Par contre, les chiffres nous permettant d'estimer les retombées directes et indirectes du tourisme ne s'appliquent qu'au territoire complet du Bas-Saint-Laurent.

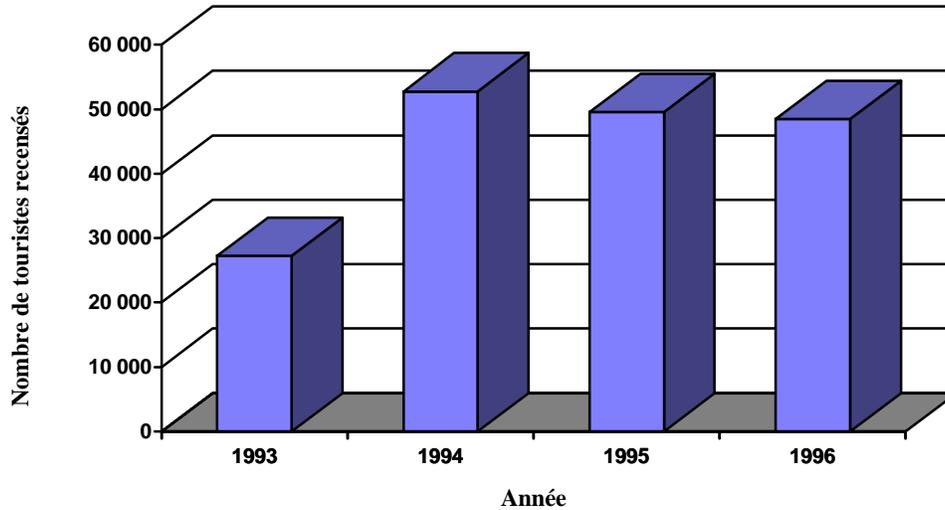
Les données du tableau 6.2 démontrent une fréquentation différente. En effet, la fréquentation du tourisme en Gaspésie a subi une hausse importante en 1994 comparativement à 1993. Cette hausse s'estime à 93,7 % comparativement au territoire complet du Bas-Saint-Laurent où la hausse n'a été que de 13 %.

**Tableau 6.2**                    **Nombre de touristes recensés par l'Association touristique régionale de la Gaspésie à Sainte-Flavie pour la période de 1993 à 1996**

<b>Année de recensement</b>	<b>Nombre de touristes</b>	<b>% par rapport à l'année précédente</b>
1996	48 466	- 2,24 %
1995	49 550	- 6,51 %
1994	52 778	+ 93,67 %
1993	27 251	---

Comme dans le cas des chiffres fournis par l'Association touristique régionale de Rivière-du-Loup, on constate une augmentation de la fréquentation de 1993 à 1994 et ensuite une certaine stabilisation, voir une diminution du nombre de touristes (figure 10).

**Figure 10 Variations annuelles de la fréquentation des touristes à l'Association touristique régionale de la Gaspésie**



### 6.3.2 MRC de la Matapédia

La baisse régionale de la fréquentation du tourisme s'observe aussi sur le territoire matapédien. Le bureau d'Amqui enregistre une réduction de 3,6 % de la fréquentation par rapport à 1995, tandis que celui de Causapscaal rapporte une hausse de 34,21 % pour la même période. Ce dernier chiffre peut paraître paradoxal mais il s'explique par le fait que le bureau d'information touristique était en rénovation en juin 1995. Les mois de juillet et août respectent la tendance à la baisse de la fréquentation en 1996. En général, même si l'on observe une baisse pour l'année 1996 qui peut s'expliquer par le temps maussade de juillet, les touristes ont fréquenté en grand nombre le territoire matapédien.

### 6.3.3 Profil touristique de la vallée de la Matapédia

Comme il est mentionné précédemment, la MRC de la Matapédia se trouve sur le parcours du tour de la Gaspésie. À première vue, le développement récréotouristique devrait être fleurissant étant donné le nombre élevé de touristes fréquentant le territoire. Et bien, il en est tout le contraire. Le flux estimé de voyageurs par année qui traverse le territoire de la MRC varie autour de 450 000. Ce nombre inclut cependant les voyageurs qui ne font que transiter par la MRC. Le chiffre de 250 000 est plus réaliste et, de ce nombre, une minime partie profite de leurs vacances sur le territoire.

Selon l'Association touristique Bas-Saint-Laurent/Gaspésie, le territoire de la MRC de la Matapédia est celui qui est le moins représenté sur les marchés internationaux parmi les autres régions du circuit. Malgré la présence de la rivière Matapédia qui a une réputation outre frontières, très peu d'attrait notables existent sur le territoire et ceux qui sont recensés sont peu ou pas développés. Le lac Matapédia et l'aspect champêtre des petits villages agroforestiers en sont des exemples. Si les attrait sont déficients, ce n'est pas le cas du réseau d'hébergement.

Depuis quelques années, des gîtes touristiques sous la forme de gîtes du passant ont vu le jour sur le long des principales routes de la MRC. De plus, des hôtels, motels et auberges peuvent héberger les visiteurs. Des campings très bien structurés complètent le paysage. Bref, la MRC de la Matapédia peut accueillir les touristes, reste à développer des activités.

Présentement, la majorité des activités s'articule autour de la chasse et de la pêche mais n'offre qu'un potentiel limité pour le développement. Les saisons sont courtes et le produit s'adresse à une clientèle locale ou de l'extérieur mais spécialisée. D'autre part, l'âge du touriste moyen ne cesse d'augmenter. Ce type de clientèle préfère des séjours de courte durée combinés à des activités simples en regard avec l'histoire et l'environnement.

Depuis quelques années, l'écotourisme prend en popularité au Québec. Les infrastructures actuels de la MRC ne permettent pas ce type d'activité. Par contre, l'avenir semble prometteur. Des réseaux de sentiers pédestres s'élaborent ainsi que des sentiers de vélos de montagne. Le sentier international des Appalaches prévoit aussi traverser le territoire de la MRC. Il s'agit ici de bien coordonner le développement, d'assurer une visibilité des infrastructures et des potentiels à l'extérieur de la région afin d'offrir un produit séduisant permettant aux touristes d'allonger leur séjour sur le territoire de la MRC de la Matapédia.

## **6.4 ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE**

Le réseau routier est structuré de la façon suivante : la route (132), le réseau routier intermunicipal (195 et 297), les routes municipales, les chemins forestiers et le réseau provincial de motoneige. Le réseau routier est relativement dense pour les parties nord et centre du territoire et moins important pour la partie sud et sur les terres publiques.

La route 132 relie le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Sainte-Flavie et la baie des Chaleurs en passant par Matapédia. Cette voie est un axe important pour le développement touristique puisque la route 132 est à la fois le chemin du tour de la Gaspésie et une porte d'entrée des provinces maritimes. Le rôle des routes secondaires est d'assurer la liaison entre les différentes municipalités. Elles sont peu fréquentées pour le tourisme de court séjour.

## 6.5 UNITÉS DE PAYSAGE D'INTÉRÊT PARTICULIER

Afin de favoriser le maintien et le développement des activités et des infrastructures dites récréatives sur le territoire de la MRC de la Matapédia, il est essentiel de minimiser l'impact des activités humaines et particulièrement celles occasionnant des perturbations majeures (coupe à blanc, déboisement des rives et autres) de l'aspect esthétique du paysage forestier. Un plan d'aménagement des ressources du milieu forestier doit donc tenir compte de l'attrait qu'exerce la beauté des paysages sur la clientèle récréative.

Une méthode possible pour l'analyse des zones sensibles à une perturbation du paysage est celle développée par Pâquet, Bélanger et Liboiron (1994). La sensibilité des paysages se définit comme étant «une évaluation du niveau d'impact potentiel des coupes forestières sur la qualité de l'encadrement visuel des secteurs d'intérêt d'un territoire donné».

La méthode d'inventaire de la sensibilité des paysages fournit un découpage du territoire qui permet d'identifier l'importance des mesures requises pour atténuer les impacts visuels des interventions forestières pour les sites d'intérêt récréatif retenus.

Cette méthode comporte cinq étapes, soit : l'identification des secteurs d'intérêt actuels ou à venir (réseau routier, sites récréatifs, sentiers, cours d'eau), l'évaluation du niveau d'importance socioéconomique de chaque secteur d'intérêt retenu, l'identification des objectifs de qualité visuelle (OQV) à atteindre pour le maintien de la qualité de l'encadrement visuel, la cartographie de l'encadrement visuel de chacun des secteurs d'intérêt selon les zones de perception visuelle et finalement l'évaluation de la capacité physique du paysage à absorber des modifications, soit la capacité d'absorption visuelle (CAV).

Les zones de perception visuelle d'un d'intérêt retenu ont été délimitées selon l'environnement immédiat (EI 0-60 m), l'avant-plan (AP 60-500 m), le moyen-plan (MP 500-3 000 m) et l'arrière-plan (>3 000 m). Ceci dit, pour chacun des secteurs, les objectifs de qualité visuelle (OQV) sont évalués selon trois niveaux, soit :

- la sauvegarde de l'encadrement visuel;
- l'altération modérée de l'encadrement visuel;
- l'altération acceptable de l'encadrement visuel.

La capacité d'absorption du paysage (CAV) après une altération est présentée à titre indicatif, car seul le critère du pourcentage de la pente est évalué. À titre d'exemple, si un paysage forestier est localisé sur une pente forte, il aura une faible capacité à intégrer toutes modifications de son couvert forestier, tandis que sur une pente douce, il aura une capacité élevée à les intégrer.

L'analyse, selon les variables décrites précédemment, a permis de déterminer les niveaux d'importance des objectifs de qualité visuelle associés aux secteurs d'intérêt pour le territoire de la MRC de la Matapédia, tel que présenté au tableau 6.3.

L'analyse s'est faite selon les corridors panoramiques de la MRC qui correspondent aux grands axes routiers (routes 132 et 195). De cette analyse, treize secteurs ont été délimités en des entités distinctes avec des modalités particulières. Le tableau 6.3 décrit les unités de paysage ainsi que les particularités des objectifs de qualité visuelle.

Il est à noter que tous les secteurs d'intérêt et sites à vocation récréotouristique qui se retrouvent dans les corridors panoramiques sont considérés. De plus, nous énumérons dans le tableau 6.3 les secteurs d'intérêt qui se retrouvent en dehors des corridors. Il va de soi que le traitement du paysage tient aussi compte de ces secteurs.

Enfin, un travail manuel de la part de la MRC a été fait afin de délimiter le corridor panoramique. C'est d'ailleurs de ce travail que s'inspire le tableau 6.2. Par contre, notre analyse du paysage s'effectue avec l'aide d'outils géomatiques. Si des différences se présentent, une validation sera demandée au comité consultatif.

**Tableau 6.3 Unités de paysage des corridors routiers panoramiques**

Unité de paysage	Caractère général	Relief	Élément structurant dominant	Configuration horizontale de la route	Configuration directionnelle de la route	Densité humaine perçue	Gabarit et positionnement des bâtiments	Degré d'ouverture visuelle	Profondeur du champ visuel
<b>Route 132</b>									
Plateau supérieur (Saint-Moïse, Sayabec)	Agroforestier	Collines	---	Ondulée	Légèrement sinueuse	Faible	Résidences et bâtiments de ferme en retrait de 20 à 40 m de la route	Progressif de faible à moyen	Grande
Village de Sayabec (Sayabec)	Urbain	Plaine	Largeur de la chaussée	Plane	Rectiligne	Forte	Bâtiments de faible hauteur (1 à 2 étages) positionnés très près de l'emprise routière (5 à 10 m)	Constant faible	Moyenne
Plaine Lacustre (Sayabec, Val-Brillant, Amqui)	Agricole	Plaine	Lac Matapédia	Plane	Rectiligne, quelques courbes prononcées	Moyenne	Résidences et bâtiments de ferme en retrait de 10 à 30 m de la route	Constant fort	Grande
Ville d'Amqui (Amqui)	Urbain	Coteaux	Chemin de fer	Plane	Petites courbes	Forte	Bâtiments de 2 à 3 étages avec faible marge de recul (0 à 5 m) (centre de la ville)	Constant faible	Faible
Haute-Matapédia (Amqui, Lac-au-Saumon, Saint-Jacques-le-Majeur)	Agricole	Coteaux	Rivière Matapédia/lac au Saumon	Ondulée	Variable (rectiligne/sinueuse)	Moyenne	Résidences en retrait (20 à 40 m) Chalets très rapprochés (10 à 20 m)	Très variable de faible à fort du côté sud	Moyenne
Ville de Causapscal (Causapscal)	Urbain	Collines	Rivière Matapédia	Plane	Petites sinuosités	Forte	Bâtiments à 2 étages avec faible marge de recul (0 à 5 m)	Nul du côté nord-ouest et faible du côté sud-est	Faible
Moyenne-Matapédia (Saint-Jacques-le-Majeur, Sainte-Florence)	Agricole	Plaine	Rivière Matapédia	Plane	Légèrement sinueuse	Faible	Entrepôts d'industries en bordure, autres bâtiments plutôt éloignés de la route (30 à 50 m)	Constant fort	Moyenne

Suite du tableau à la page suivante...

Unité de paysage	Caractère général	Relief	Élément structurant dominant	Configuration horizontale de la route	Configuration directionnelle de la route	Densité humaine perçue	Gabarit et positionnement des bâtiments	Degré d'ouverture visuelle	Profondeur du champ visuel
...Suite du tableau 6.3									
Basse-Matapédia (Sainte-Florence, Routhierville)	Forestier	Montagnes	Rivière Matapédia/ versants abrupts	Plane	Très sinueuse	Nulle	Aucun bâtiment	Nul du côté ouest et variable du côté est	Moyenne
<b>Route 195</b>									
Collines Appalachiennes (Saint-Vianney, Saint-Tharcisius)	Agroforestier	Collines	Système cadastral	Accidentée	Rectiligne, avec courbes prononcées	Faible	Petites maisons avec marge de recul de 10 à 20 m	Variable de faible à moyen	Grande
Plateau incliné (Saint-Tharcisius, Amqui)	Agricole	Coteaux	Système cadastral	Ondulée	Rectiligne	Très faible	Près des intersections (bâtiments sur les routes transversales)	Constant fort	Moyenne
Ville d'Amqui II (Amqui)	Urbain	Coteaux	---	Plane	Quelques courbes	Forte	Bâtiments imposants en retrait de la route, petits bâtiments à environ 5 m	Constant faible	Réduite
Vallée de la Humqui (Amqui, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	Agricole	Coteaux	Rivière Humqui	Ondulée	Sinueuse	Moyenne	Petites maisons et grands bâtiments de ferme à environ 10 à 30 m de la route. Village de Saint-Léon-le-Grand = 5 m	Constant fort	Moyenne
<b>Route 299</b>									
Vallée de la Cascapédia (T.N.O.)	Forestier	Montagnes	Rivière Cascapédia	Plane	Très sinueuse	Nulle	Aucun bâtiment	Constant faible	Faible

Source : MRC de la Matapédia.

**Tableau 6.4 Secteurs d'intérêt localisés en dehors des corridors panoramiques**

<b>Secteur d'intérêt</b>	<b>Environnement immédiat (EI)</b>	<b>Avant-plan (AP)</b>
Lac du Quinze mille	X	X
Lac Saint-Damase	X	X
Lac Malcom	X	X
Mont Sainte-Irène	X	X
Lac Otis	X	X
Lac Nemtayé	X	X
Chute à Philomène	X	X
Lac Angus	X	X

Lorsqu'un X apparaît au tableau, cela signifie que l'analyse du paysage prend en considération la désignation. Ainsi, tous les secteurs d'intérêt mentionnés dans le tableau 6.4 sont analysés en fonction de leur environnement immédiat et de leur avant-plan. Si d'autres secteurs d'intérêt existent et ne sont pas énumérés dans cette étude, les gestionnaires du territoire ont la responsabilité de les intégrer au processus.



**Carte 17      Encadrement visuel des secteurs d'intérêt**

Carte 17      Encadrement visuel des secteurs d'intérêt



En résumé, l'ensemble des secteurs d'intérêt situés à proximité du lac Matapédia, de la rivière Matapédia et de la route 132 a une importance élevée et a des objectifs de qualité visuelle (OQV) d'altération modérée ou de sauvegarde de l'encadrement visuel pour leur environnement immédiat (EI) et leur zone de perception d'avant-plan (AP).

Selon la carte 17, on constate que les secteurs situés à l'intérieur de la zone de protection de l'environnement immédiat (EI) sont en grande majorité les cours d'eau, les routes principales de même que les différents secteurs récréatifs (base de plein air, centre de ski et lacs à vocation récréative). La zone d'avant-plan, dont l'objectif de qualité visuelle est de 1 (AP1), se situe le long de l'axe de la route 132, de la rivière Matapédia et au pourtour de certaines municipalités et des zones de villégiature. La zone de moyen-plan comble le reste du territoire classé dans le corridor panoramique.

## 6.6 POTENTIEL RÉCRÉATIF

En raison de ses caractéristiques physiques, de sa localisation, de ses attraits fauniques et hydriques, le territoire de la MRC de la Matapédia offre un potentiel récréatif intéressant. Les produits actuels visent principalement une clientèle estivale à la recherche de sites naturels offrant la possibilité d'effectuer des activités axées sur le plein air (pêche, camping, canot). Le développement des potentiels récréatifs touristiques et de villégiature est l'un des quatre enjeux majeurs du schéma d'aménagement de la MRC de la Matapédia. Les principaux atouts du développement récréatif se définissent comme suit.

- Le territoire se situe sur l'axe du tour de la Gaspésie et est un couloir de circulation pour le tourisme se déplaçant entre les provinces maritimes et le Québec. Des touristes en abondance empruntent celui-ci, surtout en période estivale.
- On retrouve des infrastructures d'hébergement favorisant des séjours d'une durée variable (motels, gîtes du passant, sites de villégiature, auberges, bases de plein air).
- L'important réseau hydrographique facilite le développement d'activités nautiques et de récréation (pêche, villégiature, sports nautiques, canot-camping et autres).
- Le territoire fait partie d'un grand massif forestier composé de terres publiques et privées favorisant la pratique des activités de chasse, de piégeage et d'activités non consommatrices.
- En général, l'encadrement visuel est de très bonne qualité. Le paysage est de type champêtre, où s'intègrent les paysages forestiers et agricoles en étroite relation avec les plans d'eau. L'aspect "vallée" du territoire et la présence d'un très grand lac offrent fréquemment des panoramas de très grande qualité visuelle.

- Les ressources fauniques du territoire sont assez bien connues dans la région. Elles sont facilement accessibles sur les terres publiques mais peu organisées sur les terres privées. Des projets de gestion et d'exploitation contrôlée de la chasse sur terre privée sont à considérer suivant l'exemple de la Forêt Modèle du Bas-Saint-Laurent. La pêche sportive présente aussi un attrait important.
- La mise en place de circuits de motoneige a permis une plus grande utilisation du potentiel récréatif des terres situées du nord au sud et de l'est à l'ouest de la MRC.
- La Seigneurie du lac Matapédia est un attrait considérable pour le développement d'activités reliées au plein air.

En résumé, les activités ou les infrastructures présentant un certain attrait pour la majorité de la clientèle touristique sont localisées sur l'axe matapédien quoique l'intérieur des terres offre plusieurs produits intéressants. Cette diversité de produits constitue la pierre angulaire du développement récréatif de l'ensemble du territoire.

## **6.7 CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT RÉCRÉATIF**

Plusieurs facteurs freinent actuellement le développement et la diversification des activités récréatives sur le territoire de la Matapédia. Voici les principaux facteurs.

- La région possède une capacité restreinte d'activités. Ceci oblige les intervenants à orienter leurs efforts afin d'identifier les activités et les attraits qui prolongeront la période touristique.
- Une grande partie de la clientèle touristique potentielle emprunte le corridor routier principal vers d'autres destinations (provinces maritimes, autres régions du Québec), n'effectuant que de très courts séjours. Le développement de nouveaux produits tel que le parc régional permettrait d'allonger le séjour de ce type de clientèle.
- La clientèle a tendance à se confiner principalement à proximité du lac et de la rivière Matapédia, ce qui favorise peu le développement d'activités pour les municipalités situées à l'intérieur des terres (Saint-Cléophas, Saint-Noël, Saint-Vianney, Saint-Alexandre-des-Lacs).
- Les intervenants de la MRC de la Matapédia ont une forte compétition de la part des autres MRC de la région qui possèdent des attraits plus populaires pour attirer le tourisme.

- L'exploitation intensive de certaines espèces fauniques pourrait compromettre la réalisation des activités traditionnelles. À titre d'exemple, la pêche au touladi fait l'objet de mesures restrictives aux fins de rétablissement des populations (remise à l'eau des sujets dont la longueur est comprise entre 35 et 50 centimètres), tandis que la chasse au cerf de Virginie fait l'objet d'une interdiction (moratoire) dans la zone 1, Gaspésie.
- À moins d'une entente entre plusieurs propriétaires forestiers, le morcellement de la forêt privée (plus de 2 198 propriétaires) occasionne des difficultés pour le développement d'activités de chasse au gros gibier (orignal, cerf, ours).

En résumé, le plus grand défi des intervenants du milieu est de faire connaître à la clientèle qui traverse la grande région de la Matapédia, pour se rendre à une toute autre destination, l'ensemble des attraits et des secteurs d'intérêt. Le tourisme doit s'orienter vers un produit novateur, unique dans la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie et qui profitera à l'ensemble des habitants de la MRC de la Matapédia.



## **7. INTERVENANTS DU MILIEU FORESTIER**

Deux facteurs principaux ont façonné la physionomie actuelle du territoire de la MRC de la Matapédia : la dernière période de glaciation qui a sculpté une large vallée entourée de collines de faible altitude et de plateaux au relief accidenté ainsi que l'implantation de petites communautés agroforestières qui a débuté vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, pour se terminer vers le milieu des années 1950.

L'activité humaine a dessiné un paysage agroforestier typique où les terres agricoles sont essentiellement concentrées au sud du lac Matapédia et le long des rivières Matapédia et Humqui, alors que la forêt accapare le reste du territoire.

Les principaux utilisateurs du territoire, de par leurs activités quotidiennes, leur pouvoir de législation ou leur participation à la protection ou à la mise en valeur des ressources, ont influencé l'évolution de l'ensemble du paysage forestier.

### **7.1 PRINCIPAUX INTERVENANTS ET LEUR RÔLE**

Dans la MRC de la Matapédia, on retrouve plus d'une vingtaine de types d'intervenants qui, par les pouvoirs qui leur sont conférés, ont une influence directe ou indirecte sur l'utilisation des ressources agricoles, forestières, fauniques, hydriques et récréatives. Afin de visualiser l'importance et le rôle de chacun des intervenants, nous les avons regroupés en sept catégories, soit :

1. les producteurs agroforestiers (propriétaires forestiers, agriculteurs);
2. les intervenants municipaux;
3. les intervenants régionaux;
4. les organismes gouvernementaux;
5. les intervenants agroforestiers (industries, groupements forestiers, UPA et autres);
6. les groupes environnementaux;
7. les utilisateurs des ressources fauniques, hydriques et récréatives.

Le tableau 7.1 montre les principales organisations qui, par leurs actions dans leur secteur d'activité respectif, sont les plus susceptibles d'avoir un impact important sur l'utilisation et le développement des ressources du territoire.

### 7.1.1 Producteurs agroforestiers

Le propriétaire d'une terre, qu'elle soit agricole ou forestière, est le principal maître d'oeuvre de l'utilisation et de la vocation de sa propriété. Évidemment, il est soumis à différentes réglementations ou pressions de la collectivité quant au type d'utilisation (zonage agricole, protection des berges et autres).

Pour le territoire de la MRC de la Matapédia, les propriétaires agricoles et forestiers possèdent 85 % de l'ensemble des terrains sous gestion privée (58 % forestiers et 27 % agricoles). Les autres types de propriétaires fonciers sont les résidents (vacanciers et résidents permanents), les organismes publics et le gouvernement du Québec (lots publics sous gestion privée) pour l'équivalent de 15 %. Ces chiffres démontrent l'importance du rôle et des activités des propriétaires agroforestiers sur l'utilisation actuelle et future des ressources du territoire.

Les propriétaires forestiers, de par les différentes activités qu'ils exercent (production de bois, acériculture, conversion de terres agricoles en terres forestières), modifient constamment la structure et la composition du paysage forestier. Les altérations peuvent être peu perceptibles pour la collectivité à court terme (coupes partielles, travaux d'éducation de peuplement forestier et autres) ou au contraire radicales (coupes totales près des secteurs d'intérêt récréatif ou d'axes routiers).

Le comportement du propriétaire agroforestier est principalement influencé en fonction de ses objectifs de réalisation, des contraintes réglementaires, du contexte économique (mise en marché des produits en provenance de sa propriété), des différents programmes incitatifs gouvernementaux et par la perception de la collectivité face aux activités réalisées (production porcine, coupes à blanc). Par leur pouvoir législatif ou informel, les autres intervenants du milieu agissent indirectement sur les actions des propriétaires agroforestiers et par conséquent sur les vocations d'utilisation du territoire.

Les résultats d'une vaste enquête réalisée en 1994 auprès de 1 000 propriétaires de lots boisés du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie pour le compte du Service canadien des forêts permettent de mieux cerner leurs pratiques, leurs opinions et aspirations. Dans son analyse, M. Oleg Stanek de l'Université du Québec à Rimouski dégage plusieurs éléments du profil des propriétaires de lots boisés.

Constituant une population plutôt sédentaire, les propriétaires habitent très majoritairement (83 %) les milieux ruraux où ils ont développé, au fil des ans, un fort sentiment d'appartenance envers leur communauté. En général plus âgés que la population moyenne de l'Est du Québec, ils montrent un niveau de scolarité plutôt faible puisque 65 % n'ont pas complété leurs études secondaires. Ils possèdent toutefois une expérience en forêt (92 %) souvent supérieure à 50 mois (56 %).

La majorité des propriétaires considère davantage leur propriété forestière comme une forme de placement plutôt qu'un moyen de production, leur permettant ainsi de répondre à leurs besoins

personnels en bois et leur fournissant un revenu d'appoint. D'ailleurs, plusieurs d'entre eux se contentent de récolter du bois de chauffage alors que la majeure partie de la production de bois de sciage et de bois à pâte se concentre dans un groupe fort restreint de producteurs. Il est intéressant toutefois de souligner que la MRC de la Matapédia montre la production moyenne en bois de sciage et en bois de chauffage la plus élevée de la région.

Les propriétaires les plus actifs dans l'aménagement et la production forestière se retrouvent principalement parmi les agriculteurs et les travailleurs forestiers. Ces derniers manifestent toutefois un intérêt plus marqué à consolider leurs activités forestières et à y consacrer davantage de temps. Le désir de consolidation exprimé par 38 % des propriétaires se heurte toutefois à un marché foncier des terres forestières faible où la demande dépasse largement l'offre et à un manque de débouchés pour les bois. Malgré ces conditions difficiles, 10 % des répondants aspirent à créer une unité de production forestière viable afin d'y consacrer tout leur temps.

C'est pourquoi plusieurs propriétaires forestiers réclament une intervention plus vigoureuse de l'État, tant dans le domaine de l'aménagement que dans la commercialisation des bois. Ils considèrent aussi que la création de fermes forestières, la privatisation des lots publics intramunicipaux et l'exploitation accrue des autres ressources de la forêt constituent les mesures les plus efficaces afin de constituer des unités de production viables qui permettraient de freiner l'exode rural.

### **7.1.2 Intervenants municipaux**

À l'intérieur de ce groupe, on retrouve les 20 conseils municipaux et les dirigeants de la MRC de la Matapédia. Les principaux rôles de gestion territoriale consistent à harmoniser le plus possible l'utilisation et le développement des ressources du territoire en fonction du bien-être et des préoccupations de la collectivité.

Afin d'atteindre leurs objectifs, les intervenants municipaux peuvent utiliser deux avenues : la réglementation municipale (zonage, limitation d'abattage d'arbres, protection de milieux sensibles) et l'élaboration d'outils de planification (schéma d'aménagement, modalités et autres). Les outils utilisés peuvent avoir un effet restrictif (limitation quant à l'utilisation des ressources du territoire), coercitif (amende) ou bien incitatif (mesures et programmes favorisant des utilisations spécifiques des ressources du milieu).

Suite aux pouvoirs que les lois leur attribuent, les intervenants municipaux influencent directement ou indirectement les actions des propriétaires fonciers et les modes d'utilisation et d'exploitation des ressources du territoire.

### **7.1.3 Intervenants régionaux**

Ouvrant principalement au niveau de la région du Bas-Saint-Laurent, ces organisations regroupant plusieurs intervenants du territoire sont susceptibles par leurs actions d'influencer grandement l'utilisation des ressources du territoire.

Ainsi, le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent (CRCD), formé principalement de partenaires du milieu politique (municipal et provincial), économique (corporations de développement économique) et de différentes organisations sectorielles de développement (UPA, Coalition Urgence Rurale, FOGC et autres), participe activement par le biais d'une entente cadre avec le gouvernement du Québec à la mise en oeuvre et au financement de différents programmes de développement des ressources naturelles régionales, particulièrement dans les secteurs forestiers et agricoles.

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, organisme de concertation récemment créé, regroupe différents partenaires du monde municipal, de l'industrie forestière, de producteurs forestiers et du ministère des Ressources naturelles du Québec. Elle a pour principal mandat d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de la région par un soutien technique et financier.

### **7.1.4 Intervenants gouvernementaux**

Plusieurs ministères, représentant le gouvernement du Québec, orientent l'utilisation des ressources du territoire. Parmi ceux-ci, le MRN, le MAPAQ, le MEF et le MAM sont les plus susceptibles d'influencer cet usage.

Entre autres, plusieurs lois provinciales régissent l'utilisation et la protection de certaines ressources, soit la Loi sur la protection des rives et des cours d'eau, la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Loi sur la protection des espèces menacées et vulnérables, la Loi sur l'aménagement du territoire, la Loi sur les forêts, et autres. Plusieurs programmes incitatifs orientent l'action des propriétaires agricoles et forestiers (programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée, programme d'aide aux producteurs agricoles, remboursement de la taxe foncière et autres).

On constate, pour la région de la Matapédia, que les différents programmes de mise en valeur et la réglementation ont modifié l'utilisation actuelle des ressources du territoire. À titre d'exemple, on retrouve présentement une forte participation des propriétaires (72 %) au programme de mise en valeur de la forêt privée représentant 64 % de la superficie forestière productive, une diminution sensible de l'utilisation des produits chimiques dans le secteur forestier, une protection de l'ensemble des rives des cours d'eau et une consolidation de la production agricole.

### **7.1.5 Intervenants agroforestiers**

Ce groupe est composé principalement d'agriculteurs, de propriétaires forestiers et de différents organismes et associations voués à la défense des intérêts de leurs membres tels que l'Union des producteurs agricoles et ses syndicats affiliés, le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent et les Sociétés d'exploitation des ressources de la Vallée et de la Métiis. Le rôle et les actions de ces organisations ou de ces individus diffèrent passablement; toutefois ils sont des acteurs majeurs du développement économique et de l'aménagement du territoire.

Les associations agricoles et forestières ainsi que les particuliers orientent le type et l'intensité des différentes productions, modifiant l'état des ressources. Le secteur forestier reflète assez bien cet état de situation. On a réalisé un reboisement intensif en essences résineuses (14 700 hectares) tout en observant une diminution importante de la représentation des strates résineuses naturelles suite à une récupération des peuplements affectés par la dernière infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

L'implication de ces intervenants lors de la définition des orientations et des objectifs d'utilisation des ressources est primordiale afin d'assurer la pérennité des ressources, tout en maintenant la capacité globale de production du territoire.

### **7.1.6 Intervenants fauniques et groupes environnementaux**

Plusieurs intervenants fauniques à caractère régional ou provincial oeuvrent au sein du territoire de la MRC, dont la Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia (CGRMP), la Corporation d'exploitation des ressources fauniques de la Vallée (CERF) et l'Association de chasse et pêche de la Vallée. Sur le territoire, la Fondation de la faune du Québec et plus particulièrement la Fondation Richard Adams sont des organismes ayant pour but la mise en valeur de la ressource faunique, notamment la rivière Matapédia dans le cas de la Fondation Richard Adams. Des enclos d'élevage de cervidés ainsi que quelques pourvoyeurs sont aussi présents, bien que marginaux par rapport à l'abondance de la ressource en secteurs libres et structurés.

D'autre part, les groupes environnementaux travaillent principalement à la protection des milieux aquatiques, des bandes riveraines et des habitats fauniques. Ils participent aux orientations générales quant à la vocation et à l'utilisation des principales ressources naturelles du territoire (schéma de la MRC). Le groupe Écolo-Vallée fait partie de ceux-ci.

### **7.1.7 Utilisateurs des ressources fauniques, hydriques et récréatives**

Cette catégorie englobe les principaux utilisateurs des autres ressources fauniques et récréatives, soit : les chasseurs, les pêcheurs, les villégiateurs, les vacanciers et les différentes associations oeuvrant au sein du secteur récréotouristique. La pratique de leurs activités peut influencer grandement la qualité ou la disponibilité des ressources fauniques et hydriques. La récolte excessive de certaines espèces (chasse et pêche), la perte d'habitats particuliers (construction riveraine) et l'infestation de la moule zébrée par les utilisateurs d'embarcations de plaisance en sont quelques exemples.

Un autre acteur important au sein du territoire est l'entreprise de service Hydro-Québec. Ses activités de transport d'énergie amputent le territoire de superficies à potentiel agricole ou forestier et peuvent affecter la qualité de l'encadrement visuel des secteurs d'intérêt récréotouristique (ligne à haute tension).

Il peut exister occasionnellement des conflits d'intérêts et d'utilisation des ressources entre ces différents intervenants du milieu. À titre d'exemple, la coupe totale est souvent perçue négativement par les villégiateurs, les chasseurs ou les pêcheurs, tandis que les propriétaires forestiers sont souvent confrontés à la présence de chasseurs non autorisés sur leurs terres.

Le plan de protection et de mise en valeur du territoire de la MRC de la Matapédia vise à identifier les différents secteurs à risque de conflits en milieu forestier et à définir une fonction d'utilisation prioritaire.

**Tableau 7.1 Principaux intervenants en forêt privée**

<b>Organisme</b>	<b>Territoire de travail</b>	<b>Secteur d'activité</b>
MRC de la Matapédia	5 400 km <sup>2</sup> , dont 35 % en gestion privée	Harmonisation et utilisation optimale de toutes les ressources de son territoire
SER de la Vallée inc.	80 % du territoire sous gestion privée de la MRC	Promotion de l'aménagement forestier auprès des propriétaires forestiers et la réalisation de travaux sylvicoles
SER de la Métiis inc.	20 % du territoire sous gestion privée de la MRC	Promotion de l'aménagement forestier auprès des propriétaires forestiers et la réalisation de travaux sylvicoles
MRN (U.G. Bas-Saint-Laurent)	L'ensemble du territoire de la MRC	Gestion des forêts publiques et vérification des travaux en forêt privée
MEF	Ensemble du territoire privé et du territoire public	Protection de l'environnement et conservation des ressources fauniques
MAPAQ	Ensemble du territoire privé	Gestion et développement de l'agriculture
CRCD du Bas-Saint-Laurent	Région du Bas-Saint-Laurent	Promotion et soutien au développement économique et social de la région
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent	Région du Bas-Saint-Laurent	Protection de l'environnement
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent	Région du Bas-Saint-Laurent	Mise en valeur et développement de la forêt privée
UPA du Bas-Saint-Laurent	Région du Bas-Saint-Laurent	Promotion et développement de l'agriculture
SPB du Bas-Saint-Laurent	Ensemble du territoire privé	Mise en marché des bois à pâte et élaboration du PPMV
CERF	Zec Casault	Protection et développement des ressources fauniques

.....  
Suite du tableau à la page suivante...

<b>Organisme</b>	<b>Territoire de travail</b>	<b>Secteur d'activité</b>
Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia	Rivières à saumon de la MRC	Gestion et conservation de la ressource saumon de la MRC
Comité action-tourisme Vallée de la Matapédia inc.	Le territoire de la MRC	Développement et promotion touristique de la MRC
Écolo-Vallée	Le territoire de la MRC	Protection de l'environnement
Le Groupe Cédrico inc.	Principal bénéficiaire de CAAF de la MRC	Exploitation, aménagement et transformation de la matière ligneuse
COOP forestière de la Matapédia	Intervenant en forêt publique et privée	Exploitation forestière et sylviculture
Fondation Richard-Adams	Intervenant en forêt publique et privée	Protection et aménagement des rivières à saumon

## **8. RECOMMANDATIONS SUR L'ÉTAT DES CONNAISSANCES**

---

Le plan de protection et de mise en valeur du territoire de la MRC de la Matapédia est avant tout un outil de connaissance et de travail dont le but est de guider les gestionnaires et les utilisateurs du territoire vers une gestion intégrée des ressources du milieu forestier. D'après l'analyse des informations descriptives actuelles, on constate d'importantes lacunes au niveau de la précision de certaines données disponibles et un manque de renseignements sur les caractéristiques des différentes composantes physiques ou biologiques du territoire.

L'objectif de ce chapitre est de cibler les informations complémentaires les plus pertinentes et de définir les mécanismes qui permettraient d'accroître notre connaissance des ressources du territoire.

### **8.1 MILIEUX SENSIBLES**

Cet aspect du plan de protection et de mise en valeur est primordial. La démarche faite au chapitre 3 consistait à recueillir une multitude d'informations concernant les milieux sensibles, les classer et les caractériser pour n'en retenir que les plus pertinentes. L'exercice a aussi permis d'identifier d'autres pistes d'intérêt qui seront fort utiles pour bien cibler et décrire les milieux sensibles de la MRC de la Matapédia en territoire sous gestion privée. Certaines recommandations mentionnées ci-dessous devront faire l'objet de projets spécifiques d'acquisition de connaissance car présentement les informations nécessaires et les mécanismes de suivi ne sont pas disponibles via les banques de données actuelles.

En milieu forestier, les données relatives au type de dépôt et au drainage devraient être bonifiées par leur identification à partir de photographies aériennes à l'échelle 1:20 000 au lieu de l'échelle actuelle 1:40 000. La précision de l'aire minimale d'interprétation obtenue serait de 4 hectares au lieu de 16 hectares. Suite à cet exercice, les gestionnaires auraient ainsi une plus grande précision sur les superficies à protéger et leur localisation.

D'autre part, on propose d'effectuer un inventaire spécifique des érablières du territoire dans le but de bien les identifier et de préciser leur potentiel réel. Les aulnaies, les milieux dénudés humides et les îlots boisés en terrain agricole sont aussi à rechercher, à définir et à protéger.

Les îles et les îlots du grand lac Matapédia sont des milieux vulnérables en raison de leur position stratégique. Nous suggérons une analyse faunique et récréotouristique afin d'établir leur degré de sensibilité. Cette étude peut être accompagnée d'un recensement exhaustif de tous les projets de recherche en cours sur le territoire matapédien. Il serait pertinent d'ajouter

un mécanisme de suivi des secteurs de recherche dans le but de faciliter la mise à jour de ces projets.

Enfin, très peu de renseignements existent sur les différentes espèces menacées du territoire. On propose la mise sur pied d'un projet qui comblerait cette carence, jumelé à un programme de formation en la matière adapté aux divers intervenants du milieu forestier. Les données recueillies permettraient aux gestionnaires de mieux légiférer dans l'optique de protéger les espèces fauniques et végétales menacées du territoire.

## **8.2 RESSOURCE LIGNEUSE**

Les informations portant sur la ressource ligneuse du territoire proviennent essentiellement du Service d'inventaire forestier du MRN. Elles sont relativement précises lors de l'analyse de caractéristiques régionales mais le sont beaucoup moins pour l'élaboration de stratégies d'intervention spécifiques sur un territoire donné. L'aire minimale d'interprétation est de 2 hectares pour les terrains non forestiers, les terrains forestiers improductifs, les plantations et les îlots boisés en milieu agricole, de 4 hectares pour les îles et les peuplements forestiers dont le couvert change de façon marquée (feuillu, résineux, mélangé) et de 8 hectares pour l'ensemble des peuplements forestiers.

Les principales faiblesses que l'on peut y déceler sont relatives à l'évaluation des volumes des différents peuplements, à la qualification de la régénération naturelle et à la détermination de la qualité des tiges feuillues pour la production de bois de qualité.

On constate un manque de renseignements sur la croissance des tiges, particulièrement sur les peuplements mélangés qui ont subi des perturbations au cours de leurs différents stades de croissance. D'autre part, un mécanisme de mise à jour des différentes tenures serait fort utile pour obtenir constamment un portrait précis des superficies forestières sous gestion privée.

### **8.2.1 Acquisition d'informations spécifiques**

Afin d'améliorer la justesse des informations relatives à la composition des peuplements et aux volumes par essence, on propose de réaliser une compilation des inventaires au prisme réalisés lors de l'élaboration des plans de gestion et d'évaluer la faisabilité d'élaborer des tables de peuplement, de surface terrière et de tarif de cubage propres à la région matapédiennne. Présentement, plus de 64 % du territoire forestier productif privé a fait l'objet d'un plan d'aménagement dont 20 % incluant un inventaire au prisme. Ces données pourraient être compilées afin d'élaborer des tables de surface terrière propres à la MRC de la Matapédia.

De plus, une augmentation du nombre d'études d'arbres permettrait d'améliorer la précision des équations diamètre-hauteur servant à l'élaboration des tables de tarif de cubage.

Dans le but de qualifier et de quantifier les superficies en voie de régénération, on propose d'effectuer une évaluation de la régénération trois ans après une coupe totale, et ce, dans les peuplements à dominance de résineux et de mélange résineux. Cette approche permettrait de planifier les interventions en fonction du risque d'envahissement du parterre de coupe par une végétation arbustive. L'évaluation serait utile à la planification à court et à moyen terme des scénarios sylvicoles en vue du maintien d'un minimum d'habitats fauniques de qualité pour le petit gibier. Dans la même veine, un inventaire des plantations de classe 30 ans nous préciserait l'état de la situation dans un contexte forestier et faunique. Ces plantations deviendront des abris potentiels à la faune notamment pour le cerf de Virginie.

Les études d'arbres réalisées à l'intérieur des parcelles d'inventaire du MRN devraient être analysées dans le but de produire des tables de rendement portant sur la croissance des peuplements ou, à tout le moins, sur la croissance des principaux groupes d'essences que l'on retrouve sur le territoire. Ces données devraient être disponibles et faire partie d'une section particulière dans les cahiers d'inventaire. Elles permettraient d'améliorer la connaissance forestière.

Dans le cadre du PPMV, le territoire de MRC devient une entité territoriale d'importance en forêt privée. Les intervenants majeurs en aménagement devraient adapter leur comptabilité à cette nouvelle réalité.

En ce qui concerne l'évaluation de la qualité des peuplements feuillus, on suggère d'inclure une prise de données spécifiques à ce critère lors de l'inventaire réalisé avant une intervention sylvicole. Cet inventaire permettrait de préciser le pourcentage du volume feuillu actuel qui peut être destiné au sciage et la variation de celui-ci à la suite des interventions qui seront réalisées. Les inventaires devront tenir compte de tous les peuplements feuillus, y compris les peuplements mélangés à feuillus tolérants et les tremblaies.

L'ensemble des érablières à potentiel acéricole du territoire doit faire l'objet d'analyse. Une mise à jour de celles exploitées et de celles à fort potentiel permettrait aux gestionnaires de définir les affectations prioritaires. C'est le même cas pour les sites d'extraction de matériaux.

La tendance de diminuer les surfaces vouées à la plantation artificielle se fait sentir dans tout le Québec et la MRC de la Matapédia n'y échappe pas. Les travaux de coupe progressive et dans une moindre mesure d'éclaircie commerciale ont pour but de produire une régénération naturelle forte qui accélère les rotations. C'est un processus qui satisfait à la fois le milieu forestier, faunique et récréotouristique. Par contre, les données à ce sujet ne sont guère accessibles et même parfois inexistantes. Nous suggérons d'effectuer un suivi de ces travaux afin d'en dégager l'efficacité.

À l'heure actuelle, les forêts matapédiennes sont épargnées par les épidémies d'insectes ravageurs. Toutefois, cette menace reste omniprésente et nous proposons que les intervenants forestiers soient au fait des derniers développements dans le but d'élaborer une stratégie qui permettra de diminuer la sensibilité des peuplements à risque.

Toutes ces informations complémentaires permettront, en procédant à des simulations forestières, d'évaluer la variation du potentiel forestier en fonction des stratégies proposées et des objectifs fixés. Il est nécessaire à ce stade d'intégrer aux banques du Ministère les données provenant des plans simples de gestion ou tous autres renseignements terrain pouvant bonifier les cartes écoforestières.

### **8.3 RESSOURCE FAUNIQUE**

La connaissance des habitats et le suivi du niveau des populations fauniques sont les principaux critères nécessaires à l'aménagement et à l'exploitation de cette ressource.

La description de l'habitat en termes d'abri et de source d'alimentation est essentielle afin d'établir une relation entre les caractéristiques du milieu forestier et le domaine vital d'une espèce. On possède actuellement une bonne connaissance des caractéristiques des habitats du gros gibier (domaine vital de grande superficie). Il est difficile d'établir ce lien pour les espèces privilégiant une couverture arbustive et possédant un petit domaine vital (inférieur à 8 hectares). L'inventaire forestier du MRN et les inventaires au prisme réalisés sur le territoire ne considèrent pas le stade arbustif, sauf à l'intérieur des placettes permanentes et temporaires dont le nombre est relativement limité. De plus, l'aire minimale d'interprétation est de 4 ou 8 hectares selon la composition ou la structure du peuplement.

Le suivi des populations présentes sur le territoire privé est un autre facteur problématique. Les données antérieures recueillies lors de la pratique des activités de chasse et de pêche (principalement sur les terres publiques environnantes) permettent de tracer un portrait très sommaire pour les espèces les plus convoitées telles que l'omble de fontaine, le touladi, l'orignal, le cerf de Virginie, le lièvre et la gélinotte huppée. Ce constat est établi principalement à partir des informations en provenance des terres publiques. Les points d'abattage du gros gibier sont cependant un bon indicateur même sur terre privée, mais demeurent difficiles à gérer dû à la somme de renseignements à traiter.

#### **8.3.1 Approfondissement des connaissances actuelles**

Pour mesurer l'évolution des populations, on recommande d'effectuer un suivi des récoltes provenant des unités d'exploitation faunique structurées. Cela permettrait d'établir un portrait

sommaire pour les espèces telles que l'orignal, la gélinotte et le cerf de Virginie (dès la fin du moratoire pour la zone 1 et d'identifier les fluctuations dans le temps.

Étant donné les coûts relativement élevés des inventaires à caractère faunique, on recommande de cibler lors d'une première phase l'habitat des principales espèces susceptibles d'être récoltées à court ou moyen terme lors des activités de chasse, de pêche ou de piégeage. De plus, lors des inventaires forestiers ou fauniques, nous recommandons d'apporter une attention particulière aux pochettes hivernales de cerfs de Virginie et aux vasières pour les orignaux. Présentement, aucune information existe en ce qui concerne leur présence sur le territoire ou, dans la positive, leur localisation.

## **8.4 RESSOURCE HYDRIQUE**

Les caractéristiques physico-chimiques, la pente, la présence d'une couverture arborescente et le déboisement des rives sont les critères les plus importants afin d'évaluer la qualité des cours d'eau ou des bassins hydrographiques. Ces critères permettent d'établir une problématique générale des bassins hydrographiques tout en identifiant les lacs et les cours d'eau démontrant un potentiel intéressant pour l'aménagement de l'habitat de l'omble de fontaine. Toutefois, ces informations sont insuffisantes lors de la planification de travaux d'aménagement intensif.

Pour l'amélioration de l'habitat de l'omble de fontaine, on recommande de procéder à des études de diagnose écologique dans les plans d'eau démontrant un potentiel récréatif important. Cette démarche est essentielle afin de dégager la problématique de plusieurs cours et petits plans d'eau du territoire. Pour ce faire, il serait intéressant d'évaluer l'accessibilité des lacs et des cours d'eau.

Les données actuelles ne nous permettent pas de dresser un portrait détaillé de l'état des bassins secondaires et tertiaires. Ces informations peuvent être recueillies grâce à un projet qui porterait sur la caractérisation des superficies boisées et déboisées des bassins versants ainsi que l'état de déboisement des principales rivières du territoire. Plus précisément, on suggère aussi d'effectuer un suivi de la qualité de la régénération des bassins les plus problématiques. Ceci permettrait d'identifier les sites présentant de sérieux problèmes de régénération naturelle. Finalement, nous suggérons aussi de maintenir les analyses de la qualité de l'eau mises de l'avant par Robitaille (1995).

Pour ce qui est du danger de contamination par la moule zébrée, il serait important d'obliger la désinfection des moteurs hors-bord, la vidange d'eau des motomarines et le lavage des embarcations de plaisance (voilier, dériveur, bateau de ski nautique, planche à voile et autres), et ce, pour toutes les embarcations ayant séjourné à l'extérieur des plans d'eau de la région.

## 8.5 RESSOURCE RÉCRÉATIVE

Le territoire de la Matapédia offre un potentiel de développement d'activités récréatives fort intéressant. Il est primordial que les impacts négatifs des activités forestières soient limités au minimum afin de maintenir l'attrait et le potentiel récréatif de la région. Toutefois, il faut éviter d'hypothéquer le potentiel ligneux qui contribue grandement à l'activité économique du territoire. Pour ce faire, il est important que les secteurs d'intérêt récréotouristique soient délimités le plus précisément possible (zone de villégiature, terrain de camping et autres) afin d'orienter les interventions forestières selon les particularités des secteurs d'intérêt.

Il serait souhaitable à brève échéance de préciser les points suivants :

- délimiter le plus précisément possible les zones de villégiature actuelles et potentielles et le périmètre d'urbanisation (schéma de la MRC);
- identifier les secteurs d'intérêt potentiels pour le développement de nouvelles activités récréatives;
- faire un suivi de l'application des modalités forestières suggérées afin d'évaluer l'objectif poursuivi, c'est-à-dire le maintien d'un encadrement de la qualité visuelle des secteurs d'intérêt;
- la mise en place d'un projet visant à caractériser les sites archéologiques du territoire matapédien.

## **ANNEXE 1**

### **Lexique et abréviations**



## Lexique

Biodiversité forestière :	Ensemble des divers organismes vivants présents dans un écosystème forestier.
Classe d'âge :	Intervalle, généralement de 20 ans, qui permet d'évaluer le stade de développement d'un peuplement.
Classe de pente :	Critère de stratification indiquant la dénivellation du terrain pour les territoires forestiers.
Coupe de régénération :	Ensemble des travaux sylvicoles visant à installer, protéger ou développer la régénération naturelle.
Coupe totale ou coupe à blanc :	Coupe de la totalité des arbres marchands d'un peuplement.
Coupe progressive :	Récolte d'arbres dans un peuplement forestier ayant atteint l'âge d'exploitabilité afin de permettre l'ouverture du couvert forestier, l'élimination des arbres dominés et l'établissement de la régénération naturelle à partir des semences provenant des arbres dominants conservés comme semenciers. Une fois la régénération naturelle établie, les arbres restants sont récoltés lors d'une coupe à blanc avec protection de la régénération.
Défoliation :	Perte de feuillage attribuable aux insectes ou aux maladies.
Dépôt de surface :	Formation constituée de sédiments meubles (argile, sable, gravier) d'origines et d'épaisseurs diverses.
Développement durable :	Concept visant à harmoniser les pratiques forestières avec les lois de la nature si l'on veut préserver la diversité des écosystèmes et assurer la pérennité des ressources du milieu forestier en vue de satisfaire les besoins essentiels des générations présentes et futures.

District écologique :	Subdivision de la région écologique caractérisée par une typologie du relief, des mesures d'altitude et de dénivellation, la nature, l'épaisseur et la distribution des dépôts de surface, la nature et la structure du socle rocheux, l'importance et la densité des lacs et des cours d'eau.
Domaine vital :	Ensemble de sites permettant de répondre aux besoins essentiels d'une espèce animale.
Éclaircie commerciale :	Type d'éclaircie où les arbres récoltés sont destinés à une transformation industrielle pratiquée dans un peuplement forestier équienne qui n'a pas atteint la maturité, et ce, dans le but d'accélérer l'accroissement des arbres restants et d'améliorer la qualité de ce peuplement.
Éclaircie précommerciale :	Type d'éclaircie qui ne donne pas de bois de valeur marchande pratiquée dans un jeune peuplement forestier en régularisant l'espacement entre chaque tige des arbres choisis. Ce traitement vise à stimuler la croissance d'un nombre restreint de tiges d'avenir sélectionnées et bien réparties; il devrait leur permettre d'atteindre une dimension marchande dans une période plus courte.
Écosystème forestier :	Ensemble des plantes, animaux, des influences du milieu et de leurs interactions à l'intérieur d'un habitat forestier particulier.
Éducation de peuplement :	Tout traitement sylvicole ayant pour but d'influencer l'accroissement et le développement des arbres individuels désirés dans les peuplements.
Épidémie sévère :	Une épidémie est considérée comme sévère lorsqu'un peuplement possède une surface terrière détruite à plus de 75 %.
Équienne :	Se dit d'un peuplement dans lequel la plupart des tiges appartiennent à une seule classe d'âge (amplitude maximale 20 ans).

Étagé :	Se dit d'un peuplement dont les tiges qu'il renferme forment deux étages distincts dont la hauteur diffère d'au moins 5 mètres.
Friche :	Terrain agricole abandonné, partiellement couvert d'aulnes ou de broussailles, sur lequel un peuplement forestier s'établit peu à peu.
Inéquienne :	Se dit d'un peuplement qui renferme des tiges appartenant à au moins trois classes d'âges différentes.
Mature :	Qui a atteint son plein développement.
Phytocides :	Toute préparation chimique employée pour tuer certains végétaux, leurs graines ou spores, ou inhiber leur croissance. De telles préparations sont dites phytotoxiques ; elles comprennent les arboricides (végétation ligneuse), les herbicides (végétation herbacée) et les fongicides (champignons).
Régime hydrique :	Critère de stratification indiquant la quantité d'eau disponible dans le sol pour la végétation.
Région écologique :	Région présentant des caractéristiques climatiques, géologiques et topographiques relativement uniformes et supportant un type de végétation spécifique.
Remise en production :	Ensemble d'opérations de récolte et/ou de préparation de terrain visant à installer artificiellement un peuplement forestier.
Série évolutive :	Identification de la végétation d'état soutenu qui devrait se retrouver sur le site délimité par chaque peuplement.
Stade intermédiaire :	Stade de développement se situant entre les peuplements

jeunes et les peuplements d'âge moyen qui n'ont pas atteint leur plein développement.

- Suranné (peuplement) : Se dit d'un peuplement dont le potentiel ligneux est en pleine décroissance (maladies, insectes, caries).
- Terrain forestier : Superficie apte à produire un certain volume de matière ligneuse, indépendamment de son affectation ou de l'utilisation qui en est faite. Certains terrains forestiers peuvent en effet être voués à d'autres fins que la production de bois : protection d'une ressource faunique, préservation d'un paysage d'une beauté exceptionnelle et autres.
- Terrain forestier improductif : Tout terrain forestier de plus de 2 hectares dont le rendement est inférieur à 30 mètres cubes à l'hectare, sur une révolution de 120 ans. Les aulnaies sises le long des cours d'eau, les tourbières regroupées sous les noms «dénudés» et «semi-dénudés» humides, ainsi que les mosaïques d'affleurements rocheux appelées «dénudés» et «semi-dénudés» secs font partie de cette catégorie. De même, les superficies déboisées, telles les coupe-feu, les sites de camps forestiers ainsi que les aires d'empilement et d'ébranchage, sont considérées comme improductives. Les autres terrains déboisés pour une raison inconnue sont dits «défrichés».
- Terrain forestier productif : Terrain où l'on peut obtenir un volume de matière ligneuse de plus de 30 mètres cubes à l'hectare, en moins de 120 ans.
- Terrain non forestier : Toute superficie où la production de matière ligneuse est nécessairement exclue. On regroupe dans cette catégorie les terres agricoles, les emprises des lignes de transport de l'énergie, les étendues d'eau (lacs et rivières), les sites inondés, les gravières, les chemins, les terrains de camping, les colonies de vacances, les centres de ski et les sites de villégiature.
- Terrain sous gestion privée : Terrain dont la commercialisation des bois est régie par les mécanismes de la Loi sur la mise en marché des produits

agricoles.

Traitement sylvicole :

Opération forestière ou séquence d'opérations destinées à diriger l'évolution et notamment la perpétuation d'un peuplement forestier.

Volume marchand brut :

Cubage du fût et des branches, sous écorce, depuis la souche (15 centimètres au-dessus du niveau le plus haut du sol) jusqu'à une découpe de 9 centimètres avec écorce.



## Abréviations

CAAF	Contrat d’approvisionnement et d’aménagement forestier
CAF :	Convention d’aménagement forestier
CCMF :	Conseil canadien des ministres des Forêts
CERF :	Corporation d’exploitation des ressources fauniques de la Vallée
CGRMP :	Comité de gestion des rivières Matapédia et Patapédia
COPEM :	Corporation de promotion et de développement économique de la Matapédia
CRCD :	Conseil régional de concertation et de développement
FOGC :	Fédération des organismes de gestion en commun du Bas-Saint-Laurent
IQH :	Indice de qualité d’habitat
m <sup>3</sup> :	Mètre cube
mcs :	Mètre cube solide
MAM :	Ministère des Affaires municipales du Québec
MAPAQ :	Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec
MEF :	Ministère de l’Environnement et de la Faune du Québec
MRC :	Municipalité régionale de comté
MRN :	Ministère des Ressources naturelles du Québec
N/D :	Donnée non disponible
OGC :	Organisme de gestion en commun
PPMV :	Plan de protection et de mise en valeur
SERM :	Société d’exploitation des ressources de la Métis inc.
SERV :	Société d’exploitation des ressources de la Vallée inc.
SOPB :	Syndicats et offices des producteurs de bois
SOPFIM :	Société de protection des forêts contre les insectes et maladies
SPBBSL :	Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent
SYGIF :	Système de gestion des informations forestières
TBE :	Tordeuse des bourgeons de l’épinette
UPA :	Union des producteurs agricoles



## **ANNEXE 2**

### **Liste des essences commerciales et groupements d'essences**



---

**LISTE DES ESSENCES COMMERCIALES**

---

Nom français	Abréviaton	Nom scientifique
<b>Essences résineuses</b>		
Épinette blanche	EPB	<i>Picea glauca</i>
Épinette de Norvège	EPO	<i>Picea abies</i>
Épinette noire	EPN	<i>Picea mariana</i>
Epinette rouge	EPR	<i>Picea rubens</i>
Mélèze laricin	MEL	<i>Larix laricina</i>
Pin blanc	PIB	<i>Pinus strobus</i>
Pin gris	PIG	<i>Pinus banksiana</i>
Pin rouge	PIR	<i>Pinus resinosa</i>
Sapin baumier	SAB	<i>Abies balsamea</i>
Thuja de l'Est	THO	<i>Thuja occidentalis</i>
<b>Essences feuillues</b>		
Bouleau à papier	BOP	<i>Betula papyrifera</i>
Bouleau gris	BOG	<i>Betula populifolia</i>
Bouleau jaune	BOJ	<i>Betula alleghaniensis</i>
Chêne rouge	CHR	<i>Quercus rubra</i>
Érable à sucre	ERS	<i>Acer saccharum</i>
Érable argenté	ERA	<i>Acer saccharinum</i>
Érable rouge	ERR	<i>Acer rubrum</i>
Frêne d'Amérique	FRA	<i>Fraxinus americana</i>
Frêne de Pennsylvanie	FRP	<i>Fraxinus pensylvanica</i>
Frêne noir	FRN	<i>Fraxinus nigra</i>
Hêtre à grandes feuilles	HEG	<i>Fagus grandifolia</i>
Orme d'Amérique	ORA	<i>Ulmus americana</i>
Peuplier à feuilles deltoïdes	PED	<i>Populus deltoïdes</i>
Peuplier à grandes dents	PEG	<i>Populus grandidentata</i>
Peuplier baumier	PEB	<i>Populus balsamifera</i>
Peuplier faux-tremble	PET	<i>Populus tremuloïdes</i>
Peuplier hybride	PEH	<i>Populus sp.</i>

---



Désignations	Groupements d'essences dans les peuplements résineux
SS, EE, PbPb, PrPr PgPg, CC, PuPu, MeMe	Peuplement où les résineux représentent 75 % et plus de la surface terrière totale et où l'essence principale occupe 75 % et plus de celle de la partie résineuse. On donne alors au peuplement le nom de cette dernière essence.
SE, SPb, SPr, SPg, SC, SPU, SMe, ES, EPb, EPr, EPg, EC, EPU, EMe, PbS, PbE, PbPr, PbPg, PbC, PbPu, PbMe, PrS, PrE, PrPb, PrPg, PrC, PrPu, PrMe, PgS, PgE, PgPb, PgPr, PgC, PgPu, PgMe, CS, CE, CPb, CPr, CPg, CPu, CMe, PuS, PuE, PuPb, PuPr, PuC, PuPg, PuMe, MeS, MeE, MePb, MePr, MeC, MePg, MePu	Peuplement où les résineux représentent 75 % et plus de la surface terrière totale et où l'essence principale occupe de 50 % à 74 % de celle de la partie résineuse. Le reste de la surface terrière du peuplement est occupé par une ou plusieurs autres essences compagnes. On donne au peuplement le nom de l'essence principale et celui de la dernière essence résineuse en importance.
RS, RE, RPb, RPr, RPg, RC, RPU, RMe	Peuplement où au moins trois essences résineuses représentent 75 % et plus de la surface terrière totale, sans qu'aucune d'elles n'occupe 50 % de celle de la partie résineuse. On désigne ce peuplement par la lettre « R » (résineux) et par l'essence résineuse la plus importante.

Désignations	Groupements d'essences dans les peuplements feuillus
Fnc	Peuplement dans lequel la surface terrière des arbres d'essences non commerciales est supérieure à 50 % de celle de la partie feuillue. On considère comme non commerciales, les essences suivantes : le cerisier de Pennsylvanie, le cerisier de Virginie, les sorbiers, les saules, les amélanchiers, l'érable à épis et les aulnes <sup>1</sup> .
Bb, Pe, Bj, Eo, Ft, Fh	Peuplement où les feuillus représentent 75 % et plus de la surface terrière totale et où une espèce telle que le bouleau blanc <sup>2</sup> , le peuplier <sup>3</sup> , le bouleau jaune, l'érable rouge <sup>4</sup> ou encore un feuillu tolérant <sup>5</sup> ou de milieu humide <sup>6</sup> occupe plus de 50 % de celle de la partie feuillue.
Fi	Peuplement où les feuillus représentent 75 % et plus de la surface terrière totale et où le bouleau blanc <sup>2</sup> et le peuplier <sup>3</sup> occupent ensemble, en proportions à peu près égales, plus de 50 % de celle de la partie feuillue.
Er	Peuplement où les feuillus représentent 75 % et plus de la surface terrière totale et où l'érable à sucre, seul ou accompagné de l'érable rouge <sup>4</sup> (en quantité moindre), occupe au moins 66 % de celle de la partie feuillue.
ErBb, ErPe, ErBj, ErFt	Peuplement dont la surface terrière totale est à 75 % occupée par des feuillus. La surface terrière couverte par ces derniers est occupée par l'érable à sucre, seul ou avec quelques érables rouges, dans une proportion de 33 % à 66 % et, dans une proportion de 33 % à 50 %, par le bouleau blanc <sup>2</sup> , le peuplier <sup>3</sup> , le bouleau jaune ou d'autres feuillus tolérants <sup>5</sup> .
ErFi	Peuplement dont la surface terrière totale est à 75 % occupée par des feuillus. La surface terrière couverte par ces derniers étant occupée par l'érable à sucre, seul ou avec quelques érables rouges, dans une proportion de 33 % à 66 % et, dans des proportions à peu près égales, par le bouleau blanc <sup>2</sup> et le peuplier <sup>3</sup> (de 33 % à 50 %).

<sup>1</sup> La désignation « Fnc » n'est utilisée que pour les feuillus non commerciaux de plus de 7 mètres de hauteur.

<sup>2</sup> Regroupe le bouleau blanc et le bouleau gris.

<sup>3</sup> Regroupe le peuplier faux-tremble, le peuplier à grandes dents et le peuplier baumier.

<sup>4</sup> L'érable rouge est toujours considéré comme un feuillu tolérant.

<sup>5</sup> Comprend les hêtres, les chênes rouges, les frênes et les ostryers.

<sup>6</sup> Comprend les ormes, frênes noirs et érables argentés.

---

**Désignations****Groupements d'essences dans les peuplements mélangés  
à prédominance résineuse dont la partie feuillue est  
composée principalement de feuillus intolérants**

---

SBb, Ebb, PgBb  
ou  
SPE, EPe, PgPe

Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Dans ce peuplement, plus de 50 % de la surface terrière de la partie résineuse est occupée, soit par le sapin ou l'épinette blanche, soit par l'épinette noire ou rouge, ou encore par le pin gris. Le bouleau blanc ou le peuplier constitue plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.

SFi, EFi, PgFi

Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Dans ce peuplement, plus de 50 % de la surface terrière de la partie résineuse est occupée, soit par le sapin ou l'épinette blanche, soit par l'épinette noire ou rouge ou encore par le pin gris. Le bouleau blanc et le peuplier représentent, en proportions à peu près égales, plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.

RBb, RPe

Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Les seules essences qui peuvent occuper plus de 50 % de celle de la partie résineuse sont le mélèze, la pruche et le thuya. Quant à la partie feuillue, elle est constituée à plus de 50 % par le bouleau blanc et le peuplier.

RFi

Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière. Les seules essences qui peuvent occuper plus de 50 % de celle de la partie résineuse sont le mélèze, la pruche et le thuya. Le bouleau blanc et le peuplier constituent, en proportions à peu près égales, plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.

---

Suite à la page suivante...

<b>Groupements d'essences dans les peuplements mélangés à prédominance résineuse dont la partie feuillue est composée principalement de feuillus intolérants</b>	
<b>( suite)</b>	
<b>Désignations</b>	
Pb <sup>+</sup> Bb, Pb <sup>+</sup> Pe, Pr <sup>+</sup> Bb, Pr <sup>+</sup> Pe	<p>Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale, alors que le pin blanc ou le pin rouge occupent de 51 % à 74 % de cette même superficie. Le bouleau blanc ou le peuplier représentent plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.</p> <p>Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.</p>
Pb <sup>+</sup> Fi, Pr <sup>+</sup> Fi	<p>Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière du peuplement, alors que le pin blanc ou le pin rouge occupent de 51 % à 74 % de cette même superficie. Le bouleau blanc et le peuplier représentent, en proportions à peu près égales, plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.</p> <p>Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.</p>
Pb <sup>-</sup> Bb, Pb <sup>-</sup> Pe, Pr <sup>-</sup> Bb, Pr <sup>-</sup> Pe	<p>Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale, alors que le pin blanc ou le pin rouge occupent de 26 % à 50 % de cette même superficie. Le bouleau blanc ou le peuplier constituent plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.</p> <p>Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.</p>
Pb <sup>-</sup> Fi, Pr <sup>-</sup> Fi	<p>Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale, alors que le pin blanc ou le pin rouge occupent de 26 % à 50 % de cette même superficie. Le bouleau blanc et le peuplier représentent, en proportions à peu près égales, plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.</p> <p>Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.</p>

---

<b>Désignations</b>	<b>Groupements d'essences dans les peuplements mélangés à prédominance résineuse dont la partie feuillue est composée principalement de bouleaux jaunes</b>
---------------------	---

---

Pb<sup>-</sup>Bj, Pr<sup>-</sup>Bj

Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale, alors que le pin blanc ou le pin rouge occupent de 26 % à 50 % de cette même superficie. Le bouleau jaune constitue plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.

Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.

Pb<sup>+</sup>Bj, Pr<sup>+</sup>Bj

Peuplement mélangé où le pin blanc ou le pin rouge occupent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Celle de la partie feuillue est constituée à plus de 50 % par le bouleau jaune.

Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.

CBj<sup>-</sup>, PuBj<sup>-</sup>

Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale, alors que le thuya ou la pruche constituent plus de 50 % de celle de la partie résineuse. Le bouleau jaune, qui occupe plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue, couvre de 14 % à 33 % de la superficie totale du peuplement.

CBj<sup>+</sup>, PuBj<sup>+</sup>

Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale, alors que le thuya ou la pruche constituent plus de 50 % de celle de la partie résineuse. Le bouleau jaune, qui occupe plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue, représente de 34 % à 49 % de la superficie totale du peuplement.

---

Suite du tableau à la page suivante...

---

**Désignations****Groupements d'essences dans les peuplements mélangés  
à prédominance résineuse dont la partie feuillue est  
composée principalement de bouleaux jaunes (...suite)**

---

RBj<sup>-</sup>

Peuplement mélangé où une ou plusieurs essence(s) résineuse(s) représente(nt) de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau jaune, qui constitue plus de 50 % de celle de la partie feuillue, représente de 14 % à 33 % de la superficie totale du peuplement.

Note : Si le thuya, la pruche, le pin blanc ou le pin rouge occupe plus de 50 % de la surface terrière de la partie résineuse, on remplace le « R » qui accompagne le « Bj » par le nom de l'essence en question dans la désignation du peuplement.

RBj<sup>+</sup>

Peuplement mélangé où une ou plusieurs essence(s) résineuse(s) représente(nt) de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau jaune, qui constitue plus de 50 % de celle de la partie feuillue, constitue de 34 % à 49 % de la superficie totale du peuplement.

Note : Si le thuya, la pruche, le pin blanc ou le pin rouge représente plus de 50 % de la surface terrière de la partie résineuse, on remplace le « R » qui accompagne le « Bj » par le nom de l'essence en question dans la désignation du peuplement.

---

Désignations	Groupements d'essences dans les peuplements mélangés à prédominance résineuse dont la partie feuillue est composée principalement de feuillus tolérants et de milieu humide
Pb <sup>-</sup> Ft, Pr <sup>-</sup> Ft	<p>Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le pin blanc ou le pin rouge, qui ne sont pas nécessairement les essences résineuses dominantes, occupent de 26 % à 50 % de cette même surface, alors que les feuillus tolérants représentent plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.</p> <p>Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.</p>
Pb <sup>+</sup> Ft, Pr <sup>+</sup> Ft	<p>Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le pin blanc ou le pin rouge, qui sont les essences résineuses dominantes, occupent de 51 % à 74 % de cette même surface. Des feuillus tolérants représentent plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.</p> <p>Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.</p>
REo, REr, RFh, RFt	<p>Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. L'érable rouge, l'érable à sucre ou encore des feuillus de milieu humide ou tolérants représentent plus de 50 % de celle de la partie feuillue.</p> <p>Note : Si la surface terrière du peuplement est occupée par le pin blanc ou le pin rouge dans une proportion de 26 % à 50 % ou de 51 % à 74 %, on l'appellera Pb<sup>-</sup>Ft, Pr<sup>-</sup>Ft, Pb<sup>+</sup>Ft ou Pr<sup>+</sup>Ft.</p>

---

**Désignations****Groupements d'essences dans les peuplements mélangés  
à prédominance feuillue dont la partie feuillue est  
composée principalement de feuillus intolérants**

---

BbS, BbE, BbPg, PeS,  
PeE, PePg

Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau blanc ou encore le peuplier occupent, individuellement, plus de 50 % de celle de la partie feuillue. Dans ces peuplements, plus de 50 % de la surface terrière de la partie résineuse est constituée, soit par le sapin ou l'épinette blanche, soit par l'épinette noire ou rouge, ou encore par le pin gris.

FiS, FiE, FiPg

Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau blanc et les peupliers occupent, en proportions à peu près égales, plus de 50 % de celle de la partie feuillue. Dans ces peuplements, plus de 50 % de la surface terrière de la partie résineuse est constituée, soit par le sapin ou l'épinette blanche, soit par l'épinette noire ou rouge, ou encore par le pin gris.

BbR, PeR

Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau blanc ou le peuplier occupent, individuellement, plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue. Aucune essence résineuse, à l'exception du mélèze, de la pruche et du thuya, ne constitue plus de 50 % de celle de la partie résineuse

FiR

Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau blanc et le peuplier occupent, en proportions à peu près égales, plus de 50 % de celle de la partie feuillue. Aucune essence résineuse, à l'exception du mélèze, de la pruche et du thuya, ne constitue plus de 50 % de la surface terrière correspondante.

---

---

**Désignations****Groupements d'essences dans les peuplements mélangés  
à prédominance feuillue dont la partie feuillue est  
composée principalement de bouleaux jaunes**

---

**Bj<sup>-</sup>Pb, Bj<sup>-</sup>Pr**

Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau jaune occupe plus de 50 % de celle de la partie feuillue et de 26 % à 50 % de celle du peuplement. Le pin blanc ou le pin rouge, qui sont les essences prédominantes de la partie résineuse, constituent de 26 % à 49 % de la superficie totale du peuplement.

Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.

**Bj<sup>-</sup>C, Bj<sup>-</sup>Pu**

Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau jaune occupe plus de 50 % de celle de la partie feuillue et de 26 % à 50 % de celle du peuplement. Au moins 50 % de la surface terrière de la partie résineuse est constituée soit de thuya, soit de pruche.

**Bj<sup>+</sup>Pb, Bj<sup>+</sup>Pr**

Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau jaune occupe plus de 50 % de celle de la partie feuillue et de 51 % à 74 % de celle du peuplement. Le pin blanc ou le pin rouge, qui sont les essences prédominantes de la partie résineuse, constituent de 26 % à 49 % de la superficie totale du peuplement.

Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.

**Bj<sup>+</sup>C, Bj<sup>+</sup>Pu**

Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la superficie totale. Le bouleau jaune occupe plus de 50 % de celle de la partie feuillue et de 51 % à 74 % de celle du peuplement. Au moins 50 % de la surface terrière de la partie résineuse est constituée soit de thuya, soit de pruche.

---

---

**Désignations****Groupements d'essences dans les peuplements mélangés  
à prédominance feuillue dont la partie feuillue est  
composée principalement de feuillus intolérants**

---

BbPb, BbPr, PePb, PePr      Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau blanc ou le peuplier occupent, individuellement, plus de 50 % de celle de la partie feuillue. Le pin blanc ou le pin rouge, qui sont les essences résineuses prédominantes, constituent de 26 % à 49 % de la surface terrière totale du peuplement.

Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.

FiPb, FiPr

Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau blanc et le peuplier occupent, en proportions à peu près égales, plus de 50 % de celle de la partie feuillue. Le pin blanc ou le pin rouge, qui sont les essences résineuses prédominantes, constituent de 26 % à 49 % de la surface terrière totale du peuplement.

Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.

---

---

<b>Désignations</b>	<b>Groupements d'essences dans les peuplements mélangés à prédominance feuillue dont la partie feuillue est composée principalement de feuillus tolérants et de milieu humide</b>
---------------------	---

---

FtPb, FtPr	Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Des feuillus tolérants occupent plus de 50 % de celle de la partie feuillue. Le pin blanc ou le pin rouge, qui sont les essences dominantes de la partie résineuse, représentent de 26 % à 49 % de la surface terrière totale du peuplement.
------------	--

Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.

EoR, ErR, FhR, FtR	Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. L'érable rouge, l'érable à sucre, seul ou accompagné de l'érable rouge (en quantité moindre), ou encore des feuillus de milieu humide, ou tolérants occupe(nt) plus de 50 % de celle de la partie feuillue. Les résineux constituent de 26 % à 49 % de la superficie totale du peuplement. Une désignation spéciale est prévue si plus de 25 % de la surface terrière du peuplement est occupée par le pin blanc ou le pin rouge (voir le cas suivant).
--------------------	---

---

### **Peuplements feuillus qui croissent dans des milieux humides**

On inclut dans cette catégorie les peuplements composés d'un mélange d'ormes, de frênes noirs et d'érables argentés. Ces peuplements peuvent aussi renfermer une faible proportion de bouleaux jaunes, de peupliers baumiers et d'érables rouges.

#### **Peuplements de feuillus intolérants**

On inclut dans cette catégorie les peuplements composés d'un mélange de hêtres, de chênes rouges, de frênes blancs, d'ostryers, de bouleaux jaunes, d'érables rouges, d'érables à sucre, de tilleuls, de caryers et de noyers cendrés (en quantité moindre).

#### **L'érable rouge**

Dans la présente norme, l'érable rouge est toujours considéré comme un feuillu tolérant.

---

---

Désignations	<b>Groupements d'essences dans les peuplements mélangés à prédominance feuillue dont la partie feuillue est composée principalement de bouleaux jaunes</b>
--------------	--

---

**Bj<sup>-</sup>R** Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau jaune occupe plus de 50 % de celle de la partie feuillue et de 26 % à 50 % de celle du peuplement. Une ou plusieurs essence(s) résineuse(s) représente(nt) de 26 % à 49 % de la surface terrière totale du peuplement.

Note : Si une essence résineuse, comme le thuya, la pruche, le pin blanc ou le pin rouge, occupe plus de 50 % de la surface terrière de la partie résineuse, on remplace le « R » qui accompagne le « Bj<sup>-</sup> » par le nom de l'essence en question dans la désignation du peuplement.

**Bj<sup>+</sup>R** Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau jaune occupe plus de 50 % de celle de la partie feuillue et de 51 % à 74 % de celle du peuplement. Une ou plusieurs essences résineuse(e) occupe(nt) de 26 % à 49 % de la superficie totale du peuplement.

Note : Si une essence résineuse, comme le thuya, la pruche, le pin blanc ou le pin rouge, occupe plus de 50 % de la surface terrière de la partie résineuse, on remplace le « R » qui accompagne le « Bj<sup>+</sup> » par le nom de l'essence en question dans la désignation du peuplement.

---

Source : Normes de stratification écoforestière. Troisième programme de connaissance de la ressource forestière. Ministère des Ressources naturelles du Québec. 1995. 116 p.

## **ANNEXE 3**

### **Écosystèmes et peuplements particuliers**



## Écosystèmes et peuplements particuliers

Localisation	Feuillet	Parcellaire	N° de peuplement	Appellation	Densité	Âge	Superficie	
Amqui	22B05NE	8062.0	1033	CE	B	VIN	20	
Amqui	22B05NE	8062.0	1039	CE	C	VIN	19	
Amqui	22B06NO	8062.0	528	CE	B	VIN	3	
Saint-Cléophas	22B12SE	8374.0	1295	CC	B	VIN	4	
Saint-Damase	22B12NE	7342.0	2244	CC	B	120	9	
Saint-Damase	22B12NO	8311.0	1542	CC	A	VIN	17	
Saint-Damase	22B12NO	8314.0	1589	CC	A	VIN	1	
Saint-Moïse	22B12SO	8337.0	1200	CC	B	VIN	1	
Saint-Moïse	22B12SO	8338.0	1209	CC	B	VIN	8	
Saint-Moïse	22B12SO	1201.1	1207	CC	B	VIN	8	
Saint-Tharcisius	22B11SO	8188.0	1472	CE	B	VIN	13	
Saint-Tharcisius	22B11SO	8201.0	2083	CE	C	VIN	3	
Saint-Tharcisius	22B11SO	8200.0	2103	CE	C	VIN	13	
Saint-Vianney	22B11NO	7387.0	2111	CE	B	VIN	12	
Saint-Vianney	22B11NO	8170.0	2186	CE	B	VIN	6	
Saint-Vianney	22B11NO	7387.0	2112	CE	B	VIN	17	
Saint-Vianney	22B11NO	8165.0	2175	CE	B	VIN	5	
Sayabec	22B12SE	8371.0	1193	CC	C	VIN	10	
Sayabec	22B12SE	8357.0	123	CE	D	90	13	
Sayabec	22B12SE	8370.0	1298	CC	B	VIN	10	
Sayabec	22B12SE	8373.0	1225	CC	C	VIN	2	
Territoire	non	22B04NE	9002.0	179	CE	B	90	4



## **ANNEXE 4**

### **Informations forestières relatives aux municipalités**



**Tableau 1 : Répartition des superficies par type de terrain (hectares)**

Municipalité	Terrains forestiers			Terrains non forestiers	Eau	Total tous terrains	
	Productifs		Improductifs				
	Accessibles	Inaccessibles					
Amqui	4 630	15	18	4 663	6 038	597	11 298
Causapscal	11 636	843	14	12 493	3 469	141	16 103
Lac-au-Saumon	4 912	40	28	4 980	3 045	452	8 477
Saint-Alexandre-des-Lacs	6 354	40	57	6 451	602	177	7 230
Saint-Cléophas	7 059	1	40	7 100	1 059	57	8 216
Saint-Damase	8 821	185	59	9 065	2 563	358	11 986
Saint-Léon-le-Grand	8 504	24	91	8 619	4 258	122	12 999
Saint-Moïse	9 929	4	62	9 995	1 044	167	11 206
Saint-Noël	3 191	98	3	3 292	1 126	94	4 512
Saint-Raphaël-d'Alberville	8 927	49	97	9 073	1 259	109	10 441
Saint-Tharcisius	5 910	30	21	5 961	1 867	21	7 849
Saint-Vianney	13 536	189	146	13 871	682	68	14 621
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	9 701	---	81	9 782	1 374	217	11 373
Sainte-Florence	8 589	696	15	9 300	789	50	10 139
Sainte-Irène	11 356	156	44	11 556	1 815	199	13 570
Sainte-Marguerite-Marie	7 958	319	102	8 379	291	---	8 670
Sayabec	6 039	5	72	6 116	2 351	857	9 324
Val-Brillant	4 063	18	---	4 081	3 704	1 325	9 110
Territoires non organisés	5 141	365	24	5 530	198	1 390	7 118
<b>Total</b>	<b>146 256</b>	<b>3 077</b>	<b>974</b>	<b>150 307</b>	<b>37 534</b>	<b>6 401</b>	<b>194 242</b>

**Tableau 2 : Répartition de la superficie forestière productive par classe d'âge (hectares)**

Municipalité	Classe d'âge									Total
	En régénération	10 ans	30 ans	50 ans	70 ans	90 ans	120 ans	JIN	VIN	
Amqui	516	537	437	1 210	1 431	14	---	291	209	4 645
Causapscal	2 537	1 851	1 269	3 921	2 447	60	---	394	---	12 479
Lac-au-Saumon	556	570	526	981	1 908	---	---	339	72	4 952
Saint-Alexandre-des-Lacs	1 135	956	492	2 024	1 435	70	6	193	83	6 394
Saint-Cléophas	631	713	427	2 208	2 584	4	---	312	181	7 060
Saint-Damase	405	655	657	3 556	1 442	24	9	1 685	573	9 006
Saint-Léon-le-Grand	678	939	773	2 442	2 977	---	12	616	91	8 528
Saint-Moïse	851	1 487	553	4 101	2 436	30	---	416	59	9 933
Saint-Noël	141	480	160	1 850	447	---	---	137	74	3 289
Saint-Raphaël-d'Albertville	1 780	1 271	880	2 062	2 353	71	---	429	130	8 976
Saint-Tharcisius	508	778	318	2 900	1 059	33	---	246	98	5 940
Saint-Vianney	1 818	2 170	881	6 102	1 904	37	---	338	475	13 725
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	1 741	1 364	1 022	2 672	2 173	27	---	702	---	9 701
Sainte-Florence	1 257	933	900	4 283	1 399	---	---	489	24	9 285
Sainte-Irène	1 734	1 028	210	1 863	5 365	58	---	543	711	11 512
Sainte-Marguerite-Marie	1 351	572	822	3 863	1 565	---	---	104	---	8 277
Sayabec	464	929	438	2 043	1 142	25	11	519	473	6 044
Val-Brillant	299	310	418	1 589	884	---	---	479	102	4 081
Territoires non organisés	923	539	791	2 135	961	23	3	126	5	5 506
<b>Total</b>	<b>19 325</b>	<b>18 082</b>	<b>11 974</b>	<b>51 805</b>	<b>35 912</b>	<b>476</b>	<b>41</b>	<b>8 358</b>	<b>3 360</b>	<b>149 333</b>

**Tableau 3 : Répartition des peuplements feuillus par classe d'âge (hectares)**

Municipalité	Classe d'âge									Total
	En régénération	10 ans	30 ans	50 ans	70 ans	90 ans	120 ans	JIN	VIN	
Amqui	---	130	57	338	350	---	---	143	126	1 144
Causapscal	---	321	236	510	400	---	---	104	---	1 571
Lac-au-Saumon	---	71	60	230	597	---	---	141	50	1 149
Saint-Alexandre-des-Lacs	---	83	122	544	412	---	---	53	14	1 228
Saint-Cléophas	---	43	146	549	547	---	---	235	161	1 681
Saint-Damase	---	29	116	559	182	---	---	1 076	408	2 370
Saint-Léon-le-Grand	---	464	363	1 212	1 315	---	---	543	85	3 982
Saint-Moïse	---	17	41	592	319	---	---	158	9	1 136
Saint-Noël	2	---	25	370	---	---	---	99	45	541
Saint-Raphaël-d'Alberville	---	366	115	514	159	---	---	126	34	1 314
Saint-Tharcisius	---	---	86	531	23	---	---	105	41	786
Saint-Vianney	---	44	184	1 826	41	---	---	125	173	2 393
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	---	571	359	1 136	936	---	---	598	---	3 600
Sainte-Florence	---	292	343	1 389	92	---	---	162	---	2 278
Sainte-Irène	38	329	62	429	1 321	---	---	158	340	2 677
Sainte-Marguerite-Marie	---	43	81	714	23	---	---	---	---	861
Sayabec	---	11	114	506	51	---	---	268	199	1 149
Val-Brillant	12	38	64	153	195	---	---	313	44	819
Territoires non organisés	---	132	109	503	206	---	---	91	5	1 046
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>2 984</b>	<b>2 683</b>	<b>12 605</b>	<b>7 169</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>4 498</b>	<b>1 734</b>	<b>31 725</b>

**Tableau 4 : Répartition des peuplements mélangés par classe d'âge (hectares)**

Municipalité	Classe d'âge									Total
	En régénération	10 ans	30 ans	50 ans	70 ans	90 ans	120 ans	JIN	VIN	
Amqui	---	177	198	682	707	---	---	56	19	1 839
Causapscal	---	752	594	2 848	1 173	18	---	231	---	5 616
Lac-au-Saumon	---	126	260	500	854	---	---	172	22	1 934
Saint-Alexandre-des-Lacs	---	268	170	1 271	615	---	---	122	69	2 515
Saint-Cléophas	---	502	150	1 147	1 322	---	---	47	16	3 184
Saint-Damase	12	526	403	2 573	796	3	---	564	147	5 024
Saint-Léon-le-Grand	---	208	245	923	1 028	---	---	41	---	2 445
Saint-Moïse	---	1 210	351	3 026	965	---	---	244	---	5 796
Saint-Noël	10	400	135	1 367	218	---	---	38	24	2 192
Saint-Raphaël-d'Albertville	---	235	491	1 088	921	---	---	168	44	2 947
Saint-Tharcisius	5	511	192	2 133	180	---	---	139	28	3 188
Saint-Vianney	---	1 171	508	3 619	1 063	---	---	213	238	6 812
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	16	264	504	1 164	603	13	---	91	---	2 655
Sainte-Florence	---	404	500	2 558	619	---	---	318	24	4 423
Sainte-Ère	---	147	102	1 079	2 774	13	---	124	318	4 557
Sainte-Marguerite-Marie	---	423	381	2 214	595	---	---	90	---	3 703
Sayabec	---	568	254	1 246	622	---	---	181	92	2 963
Val-Brillant	---	170	156	1 111	441	---	---	107	58	2 043
Territoires non organisés	---	274	578	1 328	394	---	---	27	---	2 601
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>8 336</b>	<b>6 172</b>	<b>31 877</b>	<b>15 890</b>	<b>47</b>	<b>---</b>	<b>2 973</b>	<b>1 099</b>	<b>66 437</b>

**Tableau 5 : Répartition des peuplements résineux par classe d'âge (hectares)**

Municipalité	Classe d'âge									Total
	En régénération	10 ans	30 ans	50 ans	70 ans	90 ans	120 ans	JIN	VIN	
Amqui	83	230	182	190	374	14	---	92	64	1 229
Causapscal	1 046	778	439	563	874	42	---	59	---	3 801
Lac-au-Saumon	320	373	206	251	457	---	---	26	---	1 633
Saint-Alexandre-des-Lacs	467	605	200	209	408	70	6	18	---	1 983
Saint-Cléophas	365	168	131	512	715	4	---	30	4	1 929
Saint-Damase	261	100	138	424	464	21	9	45	18	1 480
Saint-Léon-le-Grand	162	267	165	307	634	---	12	32	6	1 585
Saint-Moïse	357	260	161	483	1 152	30	---	14	50	2 507
Saint-Noël	52	80	---	113	229	---	---	---	5	479
Saint-Raphaël-d'Alberville	566	670	274	460	1 273	71	---	135	52	3 501
Saint-Tharcisius	203	267	40	236	856	33	---	2	29	1 666
Saint-Vianney	1 266	955	189	657	800	37	---	---	64	3 968
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	646	529	159	372	634	14	---	13	---	2 367
Sainte-Florence	399	237	57	336	688	---	---	9	---	1 726
Sainte-Irène	786	552	46	355	1 270	45	---	261	53	3 358
Sainte-Marguerite-Marie	330	106	360	935	947	---	---	14	---	2 692
Sayabec	207	350	70	291	469	25	11	70	182	1 675
Val-Brillant	124	102	198	325	248	---	---	59	---	1 056
Territoires non organisés	238	133	104	304	361	23	3	8	---	1 174
<b>Total</b>	<b>7 878</b>	<b>6 762</b>	<b>3 119</b>	<b>7 323</b>	<b>12 853</b>	<b>429</b>	<b>41</b>	<b>887</b>	<b>527</b>	<b>39 819</b>

**Tableau 6 : Répartition des dépôts de surface (hectares)**

Municipalité	Dépôt de surface											Total
	1A	1AR	2A	2BE	3	4GA	7	8A	8AR	8C	R	
Amqui	1 457	319	86	125	26	---	348	1 780	486	18	---	4 645
Causapscal	687	---	149	101	83	---	88	9 763	582	1 026	---	12 479
Lac-au-Saumon	434	---	126	---	91	---	254	3 387	652	8	---	4 952
Saint-Alexandre-des-Lacs	576	57	324	---	---	---	444	4 355	582	56	---	6 394
Saint-Cléophas	3 633	1 086	708	115	---	179	1 002	220	36	47	34	7 060
Saint-Damase	233	---	---	372	---	---	228	6 353	1 496	246	78	9 006
Saint-Léon-le-Grand	2 115	510	110	77	187	---	573	4 500	330	126	---	8 528
Saint-Moïse	2 087	3 796	16	---	---	642	608	1 992	731	---	61	9 933
Saint-Noël	372	187	---	36	---	---	85	1 807	703	72	27	3 289
Saint-Raphaël-d'Alberville	691	---	403	67	---	---	362	6 817	504	132	---	8 976
Saint-Tharcisius	734	1	283	---	---	---	406	4 356	138	22	2	5 942
Saint-Vianney	1 453	94	18	---	25	---	355	11 042	524	212	---	13 723
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	5 674	547	123	59	57	---	576	2 436	19	210	---	9 701
Sainte-Florence	43	---	15	34	36	---	44	8 022	16	1 075	144	9 429
Sainte-Irène	1 784	294	126	347	---	---	316	6 980	532	989	---	11 368
Sainte-Marguerite-Marie	1 283	---	---	---	---	---	55	6 422	32	485	67	8 344
Sayabec	2 347	1 484	27	17	---	---	495	1 339	249	4	---	5 962
Val-Brillant	2 758	295	---	3	---	15	334	189	235	267	---	4 096
Territoires non organisés	794	21	67	24	53	---	67	3 928	17	535	---	5 506
<b>Total</b>	<b>29 155</b>	<b>8 691</b>	<b>2 581</b>	<b>1 377</b>	<b>558</b>	<b>836</b>	<b>6 640</b>	<b>85 688</b>	<b>7 864</b>	<b>5 530</b>	<b>413</b>	<b>149 333</b>

**Tableau 7 : Répartition des sites selon leur sensibilité aux opérations forestières (hectares)**

Municipalité	Superficie forestière	Répartition des sites selon leur sensibilité aux opérations forestières			Perturbation récente	%
		Élevée	Modérée	Total		
Amqui	4 663	469	86	555	60	11,9
Causapscal	12 493	1 521	243	1 764	199	14,1
Lac-au-Saumon	4 980	386	115	501	24	10,1
Saint-Alexandre-des-Lacs	6 451	505	114	619	92	9,6
Saint-Cléophas	7 100	1 065	76	1 141	149	16,1
Saint-Damase	9 065	591	617	1 208	40	13,3
Saint-Léon-le-Grand	8 619	738	175	913	75	10,6
Saint-Moïse	9 995	673	188	861	171	8,6
Saint-Noël	3 292	246	290	536	8	16,3
Saint-Raphaël-d'Alberville	9 073	453	177	630	88	6,9
Saint-Tharcisius	5 961	477	101	578	42	9,7
Saint-Vianney	13 871	850	296	1 146	160	8,3
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	9 782	623	91	714	154	7,3
Sainte-Florence	9 300	1 117	1	1 118	69	12,0
Sainte-Irène	11 556	909	275	1 184	69	10,2
Sainte-Marguerite-Marie	8 379	563	32	595	65	7,1
Sayabec	6 116	601	393	994	110	16,3
Val-Brillant	4 081	476	277	753	87	18,5
Territoires non organisés	5 530	686	0	686	34	12,4
<b>Total</b>	<b>150 307</b>	<b>12 949</b>	<b>3 547</b>	<b>16 496</b>	<b>1 696</b>	<b>11,0</b>
<b>Pourcentage</b>		<b>8,6%</b>	<b>2,4 %</b>	<b>11,0 %</b>		



## **ANNEXE 5**

**Répartition des volumes par territoire  
d'unité d'aménagement de forêt privée**



**Tableau 1 : Répartition du volume marchand brut<sup>1</sup> par unité d'aménagement de forêt privée et par classe d'âge**

<b>Unité d'aménagement de la Vallée</b>								
<b>Volume marchand brut (mcs)</b>								
<b>Classe d'âge</b>	<b>Superficie forestière productive</b>	<b>Sapin-épinette</b>	<b>Autres résineux</b>	<b>Total résineux</b>	<b>Feuillu dur</b>	<b>Feuillu mou</b>	<b>Total feuillus</b>	<b>Total toutes essences</b>
Indéterminé	16 833	---	---	---	---	---	---	---
10 ans	13 818	77 442	19 256	96 698	94 570	36 728	131 298	227 996
30 ans	9 739	332 849	59 480	392 329	154 593	160 797	315 390	707 719
50 ans	38 047	1 612 737	374 304	1 987 041	1 055 661	915 431	1 971 092	3 958 133
70 ans	27 861	1 267 787	392 320	1 660 107	766 443	737 458	1 503 901	3 164 008
90 ans	393	21 972	18 645	40 617	1 991	2 299	4 290	44 907
120 ans	21	1 182	787	1 969	31	61	92	2 061
JIN	5 289	180 364	34 053	214 417	265 980	43 667	309 647	524 064
VIN	2 000	64 889	11 575	76 464	124 755	12 297	137 052	213 516
<b>Total</b>	<b>114 001</b>	<b>3 559 222</b>	<b>910 420</b>	<b>4 469 642</b>	<b>2 464 024</b>	<b>1 908 738</b>	<b>4 372 762</b>	<b>8 842 404</b>

<b>Unité d'aménagement de la Métis</b>								
<b>Volume marchand brut (mcs)</b>								
<b>Classe d'âge</b>	<b>Superficie forestière productive</b>	<b>Sapin-épinette</b>	<b>Autres résineux</b>	<b>Total résineux</b>	<b>Feuillu dur</b>	<b>Feuillu mou</b>	<b>Total feuillus</b>	<b>Total toutes essences</b>
Indéterminé	2 492	---	---	---	---	---	---	---
10 ans	4 264	24 065	8 125	32 190	3 635	11 387	15 022	47 212
30 ans	2 235	81 824	17 137	98 961	37 685	26 262	63 947	162 908
50 ans	13 758	548 562	189 649	738 211	347 211	365 728	712 939	1 451 150
70 ans	8 051	347 665	134 933	482 598	146 217	262 835	409 052	891 650
90 ans	83	4 754	2 822	7 576	181	277	458	8 034
120 ans	20	1 027	1 441	2 468	80	91	171	2 639
JIN	3 069	76 316	10 479	86 795	182 695	23 447	206 142	292 937
VIN	1 360	35 600	7 519	43 119	92 534	13 052	105 586	148 705

<sup>1</sup> Il est important de mentionner que la précision du volume « toutes essences » de l'inventaire du MRN est de 95 % pour chaque unité de sondage et que cette précision diminue par groupe d'essences ou en fonction des superficies considérées dans la compilation.

**Total 35 332 1 119 813 372 105 1 491 918 810 238 703 079 1 513 317 3 005 235**

**Tableau 2 : Répartition du volume marchand brut par unité d'aménagement de forêt privée et par type de peuplement**

Unité d'aménagement de la Vallée								
Volume marchand brut (mcs)								
Type de peuplement	Superficie forestière productive	Sapin-épinette	Autres résineux	Total résineux	Feuille dur	Feuille mou	Total feuillus	Total toutes essences
Indéterminé	10 126	---	---	---	---	---	---	---
Feuille	24 848	406 899	14 083	420 982	1 167 235	727 581	1 894 816	2 315 798
Mélangé	5 424	31 468	18 152	49 620	2 826	21 799	24 625	74 245
Mélangé feuille	29 697	1 094 042	167 514	1 261 556	903 144	895 386	1 798 530	3 060 086
Mélangé	12 157	810 479	124 524	935 003	319 417	190 471	509 888	1 444 891
Résineux	31 749	1 216 334	586 147	1 802 481	71 402	73 501	144 903	1 947 384
<b>Total</b>	<b>114 001</b>	<b>3 559 222</b>	<b>910 420</b>	<b>4 469 642</b>	<b>2 464 024</b>	<b>1 908 738</b>	<b>4 372 762</b>	<b>8 842 404</b>

Unité d'aménagement de la Métis								
Volume marchand brut (mcs)								
Type de peuplement	Superficie forestière productive	Sapin-épinette	Autres résineux	Total résineux	Feuille dur	Feuille mou	Total feuillus	Total toutes essences
Indéterminé	1 226	---	---	---	---	---	---	---
Feuille	6 877	109 109	4 090	113 199	427 635	165 207	592 842	706 041
Mélangé	3 232	23 717	8 055	31 772	1 932	10 312	12 244	44 016
Mélangé feuille	12 166	424 030	92 695	516 725	287 941	442 240	730 181	1 246 906
Mélangé résineux	3 761	199 171	64 854	264 025	70 741	58 531	129 272	393 297
Résineux	8 070	363 787	202 411	566 198	21 990	26 787	48 777	614 975
<b>Total</b>	<b>35 332</b>	<b>1 119 814</b>	<b>372 105</b>	<b>1 491 919</b>	<b>810 239</b>	<b>703 077</b>	<b>1 513 316</b>	<b>3 005 235</b>





## **ANNEXE 6**



### **Contenance et contenu des terrains publics sous gestion privée**



**Tableau 1 : Superficie forestière productive et volume marchand brut<sup>1</sup> par classe d'âge (lots intramunicipaux)**

Type de superficie	Superficie (hectares)	Volume marchand brut (mcs)				Total	Volume moyen (mcs/ha)	% volume	% superficie
		Sapin- épinette	Autres résineux	Feuillu dur	Feuillu mou				
Coupe totale	519	---	---	---	---	---	---	2,7	
Épidémie sévère	8	---	---	---	---	---	---	---	
Friche	31	---	---	---	---	---	---	0,2	
Plantation	2 126	---	---	---	---	---	---	10,9	
<b>Sous-total origine</b>	<b>2 684</b>	---	---	---	---	---	---	<b>13,7</b>	
Classe 10	1 257	3 789	1 080	3 522	1 968	10 359	8,2	0,6	6,4
Classe 30	813	26 329	5 186	15 137	10 078	56 730	69,8	3,4	4,2
Classe 50	7 699	316 455	73 079	251 337	186 692	827 563	107,5	49,4	39,3
Classe 70	4 757	243 518	68 472	114 079	117 147	543 216	114,2	32,4	24,3
Classe 90	56	3 406	766	215	146	4 533	80,9	0,3	0,3
Classe 120	15	769	1 012	75	74	1 930	128,7	0,1	0,1
<b>Sous-total équiennne</b>	<b>14 597</b>	<b>594 266</b>	<b>149 595</b>	<b>384 365</b>	<b>316 105</b>	<b>1 444 331</b>	<b>98,9</b>	<b>86,1</b>	<b>74,6</b>
Classe 30-50	5	227	41	52	216	536	107,2	---	---
Classe 50-30	3	174	---	108	147	429	143,0	---	---
Classe 50-50	3	116	130	115	32	393	131,0	---	---
Classe 70-30	20	513	16	760	975	2 264	113,2	0,1	0,1
Classe 70-50	70	4 732	101	674	2 145	7 652	109,3	0,5	0,4
Classe 70-70	37	968	78	1 384	1 373	3 803	102,8	0,2	0,2
Jeune inéquienne	1 221	44 778	4 053	56 259	13 521	118 611	97,1	7,1	6,2
Vieux inéquienne	926	31 377	2 836	58 567	6 120	98 900	106,8	5,9	4,7
<b>Sous-total inéquienne</b>	<b>2 285</b>	<b>82 885</b>	<b>7 255</b>	<b>117 919</b>	<b>24 529</b>	<b>232 588</b>	<b>101,8</b>	<b>13,9</b>	<b>11,7</b>
<b>Terrains forestiers productifs</b>	<b>19 566</b>	<b>677 151</b>	<b>156 850</b>	<b>502 284</b>	<b>340 634</b>	<b>1 676 919</b>	<b>85,7</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

<sup>1</sup> Il est important de mentionner que la précision du volume « toutes essences » de l'inventaire du MRN est de 95 % pour chaque unité de sondage et que cette précision diminue par groupe d'essences ou en fonction des superficies considérées dans la compilation.



## **ANNEXE 7**

### **Noms scientifiques de la faune vertébrée**



## **Les invertébrés**

Charançon du pin blanc : *Pissodes strobi*

Livrée : *Malacosoma disstria hbn.*

Moule zébrée : *Dreissena polymorpha*

Porte-case du bouleau : *Coleophora comptoniella*

Tenthrede à tête jaune : *Pikonema alaskensis*

Tordeuse des bourgeons de l'épinette : *Choristeneura fumiferana*

## **Les mammifères**

Castor : *Castor canadensis*

Cerf de Virginie : *Odocoileus virginianus*

Cougar de l'Est : *Felis concolor cougar*

Coyote : *Canis latrans*

Écureuil roux : *Tamiasciurus hudsonicus*

Hermine : *Mustela erminea*

Lièvre d'Amérique : *Lepus americanus*

Loutre de rivière : *Lontra canadensis*

Lynx du Canada : *Lynx canadensis*

Lynx roux : *Lynx rufus*

Martre d'Amérique : *Martes americana*

Musaraigne fuligineuse : *Sorex fumeus*

Musaraigne pygmée : *Sorex hoyi*

Orignal : *Alces alces*

Ours noir : *Ursus americanus*

Pékan : *Martes pennanti*

Rat musqué : *Ondatra zibethicus*

Raton laveur : *Procyon lotor*

Renard roux : *Vulpes vulpes*

Vison d'Amérique : *Mustela vison*

## **Les oiseaux**

Bécasse d'Amérique : *Scolopax minor*  
Bernache du Canada : *Branta canadensis*  
Canard branchu : *Aix sponsa*  
Canard noir : *Anas fulvigula*  
Garrot : *Bucephala sp.*  
Gélinotte huppée : *Bonasa umbellus*  
Grand héron : *Ardea herodias*  
Petit butor : *Ixobrychus exilis*  
Pygargue à tête blanche : *Haliaeetus leucocephalus*  
Râle jaune : *Coturnicops noveboracensis*

### **Les poissons**

Corégone : *Coregonus clupeaformis*  
Gaspareau : *Alosa pseudoharengus*  
Ombre de fontaine : *Salvelinus fontinalis*  
Saumon atlantique : *Salmo salar*  
Touladi : *Salvelinus namaycush*

## **ANNEXE 8**

### **Répertoire des fichiers descriptifs et cartographiques**



## **Liste et description des principaux fichiers numériques et descriptifs utilisés lors de l'élaboration du plan de protection et de mise en valeur**

---

### **SOURCE : MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES**

- 1- Données descriptives des polygones de la carte écoforestière.

Ce fichier comprend les attributs liés à l'identification des principales caractéristiques des polygones forestiers (groupe d'essences, densité, hauteur, type de peuplement, origine, code terrain, etc.).

- 2- Données descriptives des attributs territoriaux.

On retrouve au sein de ce fichier l'identification des principales composantes administratives et de gestion attribuées à chacun des polygones écoforestiers (tenure, région administrative, n° de MRC, de municipalité, région et district écologique, unité de forêt privée, etc.).

- 3- Données de stratification et de compilation des résultats d'inventaire.

Ce fichier comprend la table des strates regroupées et les informations de volume, diamètre, surface terrière, nombre de tiges et autres.

- 4- Couvertures cartographiques.

La numérisation du PPMV a nécessité l'acquisition des fichiers cartographiques numériques comprenant, en outre, le réseau routier, l'hydrographie, l'hypsométrie, les polygones écoforestiers et autres.

- 5- Liste des écosystèmes particuliers et arbres remarquables.

## **SOURCE : MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE**

La réalisation du PPMV a nécessité la consultation de plusieurs banques de données du MEF. Les principaux fichiers consultés sont :

1. La bibliothèque des documents du Ministère.
2. La liste et la localisation des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (Softmap).
3. Les systèmes d'information de la grande faune (SIGF), des animaux à fourrure (SIAF) et de la faune aquatique (SIFA).

## **AUTRES SOURCES D'INFORMATION**

1. La banque de données de l'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent.
2. La cartographie des schémas d'aménagement.
3. La cartographie des friches agricoles du MAPAQ.
4. Les fiches de transaction des ventes de lots publics à des particuliers (Service des terres, MRN).

Les données utilisées dans le cadre du PPMV peuvent être quelque peu différentes de celles en provenance des sources d'information décrites, du fait de la vérification et la mise à jour des données par le personnel du PPMV.

De plus, dans la mesure du possible, l'ensemble des fichiers mis à jour seront, à la fin du processus, retournés aux différents organismes consultés afin d'assurer la conformité des résultats des banques de données.

## **ANNEXE 9**

**Bibliographie : ouvrages cités et consultés**



## **Bibliographie : ouvrages cités et consultés**

- BEAULIEU, H. 1992. Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. 107 p.
- BÉRUBÉ, N. 1994. Le profil socio-économique de la MRC de la Matapédia. Conseil régional de la santé et des services sociaux. 19 p.
- BLANCHARD, R. 1935. L'Est du Canada français. Masson-Beauchemin. Montréal. 336 p.
- CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT. 1992. Les profils socio-économiques des huit MRC du Bas-Saint-Laurent.
- CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT. 1992. Plan stratégique de développement, région Bas-Saint-Laurent. Secteur des produits de la forêt. Analyses, axes et priorités élaborés dans les MRC. 10 p.
- CORPORATION DE PROMOTION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MATAPÉDIA (COPEM). 1996. Répertoire des industries et commerces. MRC de la Matapédia. 159 p.
- DEMERS, GOBEIL, MERCIER ET ASSOCIÉS INC. 1994. Lignes guides pour l'élaboration des plans d'aménagement intégré des ressources. Rapport final. Longueuil. 46 p.
- DESROSIERS, A. 1995. Liste de la faune vertébrée au Québec. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. Publications du Québec. 122 p.
- FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC. 1994. Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée. Longueuil. 41 p.

FERRON, J., R. COUTURE et Y. LEMAY. 1996. Manuel d'aménagement des boisés privés pour la petite faune. Fondation de la faune du Québec. Sainte-Foy. 206 p.

FORTIN J.-C, et A. LECHASSEUR. 1993. Histoire du Bas-Saint-Laurent. Institut québécois de recherche sur la culture. 860 p.

GAGNON, R.R. et M. CHABOT. 1991. Prévention des pertes de bois attribuables à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Ministère des Forêts du Québec. Direction de la conservation. Service de protection contre les insectes et maladies. 52 p.

GRONDIN, P. et P. LEBOEUF. 1997. Brève description des types écologiques de l'Unité de gestion du Bas-Saint-Laurent. Ministère des Ressources naturelles du Québec. Direction de la gestion des stocks forestiers. 33 p.

GULLION, G. W. 1984. Managing northern forests for wildlife. Minnesota Agricultural Experiment Station. St. Paul. 71 p.

LA FORÊT MODÈLE DU BAS-SAINT-LAURENT INC. 1994. Guide des aménagements et des meilleures pratiques forestières pour la mise en valeur des habitats fauniques. Édition provisoire. 137 p. et annexes.

LA FORÊT MODÈLE DU BAS-SAINT-LAURENT INC. 1996. Plan d'aménagement multiresource du territoire de l'Est-du-Lac Témiscouata. Document de connaissance. 224 p.

LAROCQUE, C. 1991. La pêche sportive du Touladi au lac Matapédia : paramètres d'exploitation pour la saison 1991. Direction régionale du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine. Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune. Pointe-au-Père. Rapport technique sommaire. 18 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. Compilation des déclarations des producteurs agricoles. Rimouski.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. 1992. Plantes vasculaires susceptibles d'être menacées ou vulnérables au Québec. Direction de la conservation et du patrimoine écologique. Division de la diversité biologique. 180 p.

- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC. 1995. Exigences écologiques de *Dreissena polymorpha* et *Dreissena burgensis* et prévisions relatives à leur occurrence dans les lacs, les rivières et les réservoirs du Québec. 157 p.
- MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE DU QUÉBEC. 1994. Profil économique de la région du Bas-Saint-Laurent (01). Direction de l'analyse des PME et des régions. 67 p.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU QUÉBEC. 1995. Répertoire des municipalités du Québec.
- MINISTÈRE DES FORÊTS DU QUÉBEC. 1993. Atlas historique de la fréquence des épidémies d'insectes ravageurs au Québec, de 1938 à 1992. Direction de la conservation. Service de la protection contre les insectes et les maladies.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. Registre forestier.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1994. Ressources et industries forestières. Portrait statistique. Édition 1994. 115 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1994. Normes de stratification écoforestière. Troisième programme d'inventaire forestier. Service des inventaires forestiers. 101 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1994. Normes d'inventaire forestier. Les placettes-échantillons temporaires. Édition provisoire. Service des inventaires forestiers. 186 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1994. Le point d'observation écologique. Direction des stocks forestiers. Service des inventaires forestiers. 116 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1995. Synthèse des travaux et décisions. Sommet sur la forêt privée. P. 39 à 43.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1995. Normes de stratification écoforestière. Service des inventaires forestiers. 116 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC ET RESSOURCES NATURELLES CANADA. 1995. Le relevé des insectes et maladies des arbres du Québec. Direction de la conservation des forêts et Centre de foresterie des Laurentides. 32 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1996. Le portrait forestier de la municipalité régionale de comté de la Matapédia. Direction régionale du Bas-Saint-Laurent. Gouvernement du Québec. 59 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1996. Les districts écologiques du Québec. Service de la cartographie.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1996. Répertoire des usines de transformation.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE DU QUÉBEC. 1990. Les activités reliées à la faune au Québec. Profil des participants et impact économique en 1990. 6 p.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE DU QUÉBEC. 1992. Politique québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables. 27 p.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE DU QUÉBEC. 1993. Plan de gestion de l'orignal 1994-1998 : objectifs de gestion et scénarios d'exploitation. Publications du Québec. 139 p.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA. 1986. Schéma d'aménagement. 69 p. et annexes.

PÂQUET, J., L. BÉLANGER et M.-A. LIBOIRON. 1994. Aménagement de la qualité visuelle : inventaire de la sensibilité des paysages. 65 p.

PÂQUET, J. 1996. Aménagement visuel des paysages forestiers. Un guide de mise en valeur. Pour Ressources naturelles Canada. 33 p.

ROBITAILLE, P. 1995. Qualité des eaux du bassin de la rivière Matapédia. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. 44 p.

ROUTHIER, J.G. et al. 1988. Évaluation du potentiel acéricole du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie et appréciation de l'opportunité de son développement. Consultants forestiers DGR inc. Étude réalisée pour le Service canadien des forêts. 79 p.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE LA VALLÉE. 1996. Plan d'intervention 1996-2000. Ravage de la rivière Causapscal et du ruisseau de la Vérendrye. Rapport technique. 94 p.

STANEK, Oleg. 1994. Propriétaires de lots boisés dans l'Est du Québec. Quelques résultats d'une enquête. UQAR-GRIDEQ. 257 p.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU BAS-SAINT-LAURENT. 1995. Rapport annuel. 40 p.

THIBAUT, M. 1985. Les régions écologiques du Québec méridional. Ministère des Ressources naturelles du Québec. Service de la cartographie. Carte couleurs 1:1 250 000.